RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE NUMISMATIQUE, ETC., ETC,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME DIX-HUITIÈME

LÉVIS

1912

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XVIII LEVIS—JANVIER 1912 No. 1

LES DOCTEURS RIEUTORD PÈRE ET FILS

Sur le *Nancy* en rade de Québec, en 1759, se trouvait un gascon, Jean-Baptiste Rieutord, chirurgien, de Grammont. Il venait, sans se douter que le pays passerait bientôt à l'Angleterre, se fixer au Canada.

Il s'établit à la Baie Saint-Paul où il épousa, en 1758, une jeune et vaillante canadienne, Pélagie Perron, âgée de dix-neuf ans. De là, il passa au Château-Richer où il éleva sa famille (1).

Sur l'invitation du gouverneur, le docteur Rieutord, vers 1783, se rendit aux Trois-Rivières, où l'on requérait les services d'un habile chirurgien.

Ses fils, Jean-Baptiste et François, étudiaient la médecine. Le premier pratiqua à Saint-Ours, sur la rivière Chambly ; le second, né en 1768, après avoir obtenu ses degrés de docteur au collège de la Reine dans la ville de New-Brunswick, New-Jersey, subit de

(1) Enfants nés de ce mariage : 1o Marie, mariée d'abord à Jacques Hubert, frère de Mgr Hubert, et, en secondes noces, à Mathieu Thompson, soldat dans le 6e Régiment de Sa Majesté en garnison aux Trois-Rivières ; 2o Jean-Baptiste, médecin, marié à Marthe Dupont. Les enfants issus de ce mariage furent : Lucie, mariée à Charles-François de Saint-Félix ; Godefroy, Narcisse, Charles, Barbe, Jean-Baptiste et Esther, mariée à Calixte Geffrard, d'Yamachiche. 3o Louis. Il demeura à Contrecœur. 4o François, médecin, marié à Ursule Le Proust.

nouveaux examens à Québec et vit ses certificats ratifiés par lord Dorchester, le 29 avril 1795 (1).

Muni d'un diplôme de médecin, de chirurgien et d'apothicaire, le docteur François Rieutord était en mesure d'aider son vieux père dont la clientèle s'étendait jusqu'à Saint-François du Lac, à la Rivière-du-Loup, à Bécancour, à Gentilly aussi bien qu'aux Forges Saint-Maurice.

Un coup d'œil jeté sur les livres de comptes du docteur Rieutord confirme le dicton : autre temps, autres mœurs. On voit pêle-mêle sur ces listes le nom d'un Sauvage, faiseur de canots, marié à Delle Marguerite Godefroy de Vieuxpont, des titres de chevaliers, nombre de Panis, des noms de négociants, des cabaretiers, des Janeau, des Isabeau, des Toinon, des Quenon, plusieurs *charquiers* pour les grandes Forges Saint-Maurice, quelques *maîtres des colles*, etc. L'orthographe phonétique règne en souveraine.

Le docteur François Rieutord ne tarda pas à épouser une jolie trifluvienne, Ursule LeProust, alliée aux meilleures et plus anciennes familles de la ville des Trois-Rivières. Les Le Proust avaient une belle lignée. D'après un contrat de 1582 passé en France, sous l'autorité de la reine douairière d'Ecosse, Jacques Le-Proust, bourgeois de Loudun, partage ses biens consistant en châteaux, terres, vignobles, etc., entre ses sept enfants : Jehan, Joseph, Vincent, Renée, Guillemette, Jeanne et Radegonde. Tous ont une fortune.

Antoine, un de leurs descendants, permet à ses fils, Antoine-Claude, sergent dans les troupes de la marine, et Jean, notaire, de venir au Canada. Ils s'établirent tous deux aux Trois-Rivières. Antoine-Claude se maria (1736) à Madeleine Le Pelé dit Desmarais dont le père était arpenteur. Cette femme mourut en 1738.

(1) Greffe de la paix des Trois-Rivières.

Il épousa, en 1747, Charlotte Godefroy de Vieuxpont. Trois enfants naquirent de ce mariage : Louis-Joseph qui épousa Françoise Lefebvre de Bellefeuille, cohéritière des fiefs Hertel et Cournoyer : Charlotte, qui devint Mme Louis Beaumier, et Louise, qui fut mariée à John-Craig Morris.

Le notaire Jean Le Proust était en France en 1769 et son frère Claude, alors négociant aux Trois-Rivières, acheta une maison et ses dépendances, au fief Pacherini, mise en vente, parce qu'on n'en payait pas la rente : quatre cordes de bois. (1)

Le 10 février 1781, le capitaine Louis-Joseph Le-Proust rend hommage au nom de son père à Son Excellence sir Frederic Haldimand pour les fiefs Godefroy et Roquetaillade. Nommé major, il était de plus clerc du marché aux denrées et surintendent du feu. A l'église, il avait droit au banc d'honneur.

En donnant sa fille, Ursule, au docteur Rieutord, M. Le Proust ne pouvait prévoir que cette union, contractée sous de si heureux auspices, serait bientôt brisée par la mort. Cette Ursule tant aimée mourut à vingt-cinq ans laissant une fille unique, Hermine, qui devint Mme P.-B. Dumoulin.

Le docteur Jean-Baptiste Rieutord père fut appelé, le 15 août 1790, à visiter la prison des Trois-Rivières, sur l'invitation de Malcolm Fraser, dont le fils par ordre de l'état-major de milice, était prisonnier avec deux jeunes Sills. Le docteur déclare : " Je me suis rendu aux dites prisons et, les ayant examinées, je suis d'opinion qu'elles sont très malsaines (2) par la grande humidité qui y existe, provenant des murailles qui sont récemment achevés, en conséquence de cette humidité et de la défense (que le géolier dit avoir

(1) Contrat de vente passé par le notaire Diehl.

(2) Sur l'état déplorable des prisons de Québec et de Montréal, en 1796, voir les *Rapports sur les archives canadiennes* pour 1892, p. XXV.

reçu du shérif) de permettre aux dits prisonniers de prendre l'air, mon avis est que les suites pourraient être préjudiciables à la santé des dits prisonniers. En foi de quoi je signe le présent.

J.-B. RIEUTORD

A l'Hôpital, le docteur J.-B. Rieutord savait s'attirer la confiance des malades. Mlle Louise Alavoine, fille du premier médecin de l'hôpital, après avoir été assistée, soignée, soulagée par le bon docteur, le nommait son exécuteur testamentaire.

Le docteur Jean-Baptiste Rieutord père ayant perdu sa première femme, épousa en secondes noces Mme Marie-Anne Audet dit Lapointe, veuve de Salomon Jacobs, ancien militaire, puis marchand à Saint-Denis, sur la rivière Chambly.

Le docteur se retira des affaires en 1795. Il abandonna la pharmacie et tous ses biens au docteur François Rieutord, moyennant une rente viagère. Le vieillard déclarait dans cet acte qu'il désirait se démettre des sollicitudes temporelles pour se préparer à la mort. Celle-ci fut vingt-trois ans à venir. Il fut inhumé le 30 mars 1818, par un prêtre français M. l'abbé U. Orfroy, curé des Trois-Rivières.

L'acte de sépulture le dit âgé de 104 ans, mais on voit dans son contrat de mariage fait en 1760, à la Baie Saint-Paul, par le notaire Lavoie, qu'il n'en comptait que 27, ce qui lui donnait à sa mort 85 ans.

Son portrait à l'huile, qui appartient à la famille Dumoulin, nous montre un beau et frais vieillard, cheveux blancs, teint animé, traits réguliers dénotant beaucoup de bonhomie.

Le docteur François Rieutord lui aussi fut un parfait gentilhomme et un fervent chrétien. Citons à l'appui ce trait de générosité conservé par le chevalier de Niverville : " Un de mes cousins était mort pauvre. Le docteur Rieutord me dit : Faites-le en-

terrer, faites lui chanter un service, faites sonner les deux cloches, je vous en tiendrai compte pour la moitié. Le service lui coûta 50 francs ".

Il poussait beaucoup aux études les jeunes gens de talent. D'après ses conseils, J Comeau, étudiant en médecine, suivit à Londres les cours de professeurs distingués. Le pauvre étudiant lui écrit, à la date du 8 novembre 1811, qu'il est dans la plus grande pénurie. Les cours sont chers, la pension également ; les livres et les instruments ne se donnent pas ; il prie le docteur Rieutord de vendre les livres qu'il a laissés et de lui envoyer cent livres, sans faute. Le Canadien errant saluait sa mère et ses amis Ranvoyzé et Normanville.

Le docteur Rieutord avait prêté £150 au docteur Kimber pour l'aider à continuer ses études professionnelles.

Son testament est celui d'un fervent chrétien. Il veut que, pendant dix ans, un service annuel soit chanté pour tous les membres de la famille Rieutord. Il donne trois louis, tous les ans, pendant huit ans, pour les pauvres de l'Hôpital.

Il fut inhumé le 3 février 1819. (*Lee Ursulines des Trois-Rivières depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, tome quatrième).

L'ÉTABLISSEMENT DES RÉCOLLETS A L'ISLE PERCÉE 1673-1690

(*Suite*)

Malgré l'intérêt que présentent les deux pièces documentaires sur ce sujet, peut-être serait-il trop long de les reproduire toutes deux. Nous ne pouvons toutefois ne pas citer la lettre aux fidèles de Percé, en date du 4 août 1686, écrite de cet endroit même.

Après avoir invité les fidèles à élever une église suffisante pour les besoins du culte, Mgr de Saint-Vallier continue :

" La décence de l'église étant ordinairement un attrait pour inviter à y venir prier sera un motif pressant pour plusieurs de la fréquenter et d'assister plus souvent à la très sainte Messe, qui étant la plus grande et la plus sainte action que l'Eglise puisse présenter à Dieu ne laisse pas d'être négligée par ceux qui pourraient ménager aisément quelque moment pour l'entendre, s'ils avaient quelqu'amour pour Notre-Seigneur ; mais comme par un abus qui n'est que trop ordinaire, l'on croit qu'il suffit d'être à l'église et présent au sacrifice pour mériter les grâces que Dieu n'accorde qu'à ceux qui les demandent avec un cœur contrit et humilié, j'exhorte tous ceux qui y assisteront de le faire avec toute l'attention, tout le respect, tout le silence et tout l'amour dont ils peuvent être capables, évitant avec grand soin toutes les postures messéantes comme de se tenir debout, assis ou sur un genou, hors la nécessité pressante de maladie qui seule peut faire tolérer une posture qu'on ne souffre pas même devant les Rois de la terre, et qui cependant n'est que trop ordinaire parmi les chrétiens d'aujourd'hui qui se donnent cette licence même les jours de Fête sous prétexte du trop grand nombre de ceux qui assistent qui ne se peuvent pas mettre à genoux commodément.

" Je crois aussi être obligé par l'amour que Notre-Seigneur me donne pour ceux qui viennent passer une partie de l'année dans ce diocèse pour faire leur commerce de les avertir qu'ils ne peuvent se dispenser les Fêtes et les Dimanches d'entendre la sainte Messe, et que s'il se présente quelques-uns de ces jours où ils soient obligés de travailler, ils ne le peuvent faire en sûreté de conscience qu'après en avoir obtenu la permission de celui qui fera ici les fonctions de mission-

naire, les préceptes de Dieu et de son Eglise devant être considérés avec tant de respect que sans une grande nécessité et une permission expresse, on ne doit et on ne peut se dispenser de les observer très religieusement.

" Comme la plupart des chrétiens se trompent dans la célébration des Fêtes et Dimanches, s'imaginent qu'il suffit d'entendre la messe dans ces saints jours et qu'ils peuvent ensuite passer toute la journée dans les cabarets à se divertir, je crois être obligé de vous avertir que si vous gardez une pareille conduite, vous satisfaites véritablement au précepte de l'Eglise, mais non pas au commandement de Dieu qui vous oblige passer tous ces jours en prières et autres bonnes œuvres, auxquelles la fréquentation des cabarets est tout-à-fait opposée, surtout pe dant le service divin, comme vêpres et le sermon, auxquels les chrétiens sont obligés d'assister, y ayant pour lors un scandale considérable de voir les cabarets fréquentés plutôt q e l'église, y ayant un moindre mal selon saint Augustin de labourer ces jours-là que d'aller aux cabarets, ce qui paraît assez par les ordonnances et les peines que les Rois et les Magistrats ont imposées contre ceux que la crainte d'offenser Dieu ne serait pas capable d'arrêter.

" Je ne me sens pas moins obligé de vous avertir que c'est un vol considérable digne de châtiments de Dieu et des hommes de se prendre les uns aux autres les lignes ou les autres choses qui peuvent empêcher la pêche, et que c'est un aussi grand mal de les accepter de ceux qui n'ont pas droit de les vendre que si on les volait soi-même n'étant pas moins obligé à restitution que si on les avait pris.

" Ayant été instruit que la facilité qu'on a eu de donner depuis bien des années de la boisson aux sauvages et sauvagesses, fait que quasi tous ceux qui ont fréquenté cette Ile ont été enivrés d'où il arrive de

grands inconvénients : ayant connu aussi que la raison pourquoi tant de français s'enivrent, c'est qu'on les provoque et qu'on les presse de boire sans nécessité faisant en cela sans y penser la fonction du démon, dont toute l'occupation est de porter les hommes à offenser Dieu, je me sens pressé de faire mes efforts pour abolir une si damnable habitude qui s'établit même dans les maisons de gens de bien, sous prétexte d'une plus grande honnêtete qui a été si réprouvée des saints, en vous conjurant par la crainte des terribles jugements de Dieu d'en user dans la suite dans vos repas plus chrétiennement, empêchant de continuer de boire ceux que vous trouvez plus faciles à tomber, vous souvenant que Dieu ne vous imputera pas moins les péchés que vous laissez commettre aux autres, que vous pouvez et devez empêcher, que si vous les commettiez vous-même.

" Avant de finir cette lettre, il faut que je vous témoigne l'amertume de cœur que j'ai de voir si peu de paix, d'union et de charité dans un lieu où il serait si aisé de l'établir et de la maintenir, pour le peu qu'on voulût faire réflexion à ces paroles : que Notre-Seigneur regarde comme ses disciples ceux qui aiment de tout leur cœur leurs frères, . et qui leur pardonnent volontiers les fautes qu'ils peuvent commettre contre eux, au lieu qu'il regarde comme ses ennemis ceux qui ne pardonnent pas de tout leur cœur et qui ne se reconcilient pas de bonne foi. Pardonnez-moi, Mes Très Chers Frères en Notre-Seigneur, si je vous dis après les Saints et après le Saint des Saints, Jésus-Christ, que la marque la plus assurée de votre prédestination sera si, après les avis de votre Evêque, on ne voit entre vous que des paroles de paix et d'union ; mais je ne crains pas aussi de vous dire que je ne sache pas de marque plus assurée de réprobation que d'entretenir la zizanie entre vous par des rapports et des paroles mal conçues et injurieuses. C'est

donc à vous de choisir de la vie ou de la mort, de l'amitié de Dieu ou de sa haine : si l'un apporte mille biens et bénédictions, quels malheurs n'apporte point cette haine épouvantable de Dieu que je vous conjure de détourner de vos têtes. C'est la grâce que je demande de tout mon cœur à Notre-Seigneur pour vous, mettez-vous en état de la recevoir et soyez persuadés que je vous porte tous dans les entrailles de Notre-Seigneur-Jésus-Christ.

Cette lettre n'étant à autre fin, je la finis en ordonnant aux missionnaires d'en faire la lecture tous les ans une fois et de m'instruire ensuite du succès qu'elle aura pu produire.

Fait à l'Ile Percée dans le cours de ma visite le 4 août 1686 ". (1)

Un mois après, le 4 septembre, Mgr de Saint Vallier, de retour à Québec, jugeait opportun d'adresser au Père Joseph des instructions pour lui-même et pour les missionnaires qui viendraient après lui à l'Ile Percée. C'est dans ce document que l'évêque adresse au Père Joseph les félicitations que nous savons sur la régularité introduite par lui-même dans la maison. Les instructions ont trait à la conduite que les missionnaires doivent tenir à l'égard des aumôniers des navires de pêche. Ceux-ci relèvent du missionnaire de Percé pour leur ministère hors des vaisseaux, et ils ont à se conformer strictement aux règles disciplinaires du diocèse de Québec " s'ils veulent dire la messe et avoir les autres privilèges des autres missionnaires." Des recommandations de Mgr de St-Valier il ressort que ces aumôniers une fois à terre, prenaient un peu trop de galon... Le port de la soutane était négligé, la chasse et les cabarets avaient pour eux trop d'attraits, etc. " Il faut donc que le Père Joseph et ceux qui feront dans la suite

1) *Mandements des Evêques de Québec*, I, 178 et suiv.

les fonctions de missionnaires prennent garde de près à la conduite des aumôniers qui pourraient venir pour m'en donner avis incessamment, afin de pouvoir remédier à leur conduite si elle était mauvaise, par des remèdes plus efficaces que ne pourraient être les avis d'un simple missionnaire. Surtout le père Joseph et ceux qui y seront dans les suites (sic) auront soin de se faire montrer par les aumôniers l'*exeat* de leurs évêques, leur approbation de vie et de mœurs et leur lettre de prêtrise, et c'est le premier pas qu'ils doivent faire après leur arrivée."

Dans ses instructions, Mgr de Saint-Vallier revient encore sur l'assistance aux offices de l'église, la profanation des dimanches et fêtes, sur le désordre des cabarets, la discorde, pour lesquels péchés, si on ne veut se corriger, il faudra différer l'absolution. Enfin, l'évêque indique la conduite à tenir envers les sauvages, par rapport à l'ivrognerie et au baptême, qu'il convient de leur conférer "que dans la grande nécessité et en danger de mort," selon la règle du diocèse.

Il paraît bien que les cabarets, installés au temps de la pêche, étaient la principale source de toutes les misères de cette population de pêcheurs. Les cabarets étaient ouverts le dimanche, et c'est là que trop de gens passaient ce saint jour. Mgr de St-Vallier veut qu'ils soient fermés durant les offices, et si on n'obéit au missionnaire sur ce point, lui-même implorera le secours du bras séculier pour remédier au mal.

L'ivrognerie ne devait pas disparaître de sitôt de Percé ; loin de là, à mesure que la côte de la baie de Gaspé se peupla, l'ivrognerie étendit le champ de ses ravages, de sorte que cent soixante-quinze ans après l'époque dont nous écrivons, ce vice était toujours l'une des plaies morales de cette population ; le défaut d'assistance aux offices religieux également au-

quel s'était ajouté, à la suite des établissements des Loyalistes sur la baie de Gaspé, le fléau des mariages mixtes : si bien qu'en 1858, le missionnaire de Percé et du Cap d'Espoir, l'abbé Guilmet, pouvait écrire dans la même note que jadis Mgr de St-Vallier :

" Quant à l'ivrognerie, c'est la passion dominante de la côte. Les enfants ont été conçus, sont nés, ont grandi dans la boisson. Jusqu'à l'automne j'avais pu contenir mes gens dans le devoir, mais dans le cours de l'automne l'intempérance a fait des funestes ravages, malgré toute l'énergie que j'ai pu déployer. Nous sommes travaillés sur toute la côte par une réaction terrible qui s'arrêtera je ne sais où ! La société de la croix va devenir avant peu une lettre morte. Je n'ai pas besoin d'ajouter, Monseigneur, que j'ai gémi profondément sur les désordres, que ma prière a bien des fois monté vers le ciel, que parfois même le découragement a frappé à la porte de mon cœur... Mais la grâce d'en haut ne m'a pas fait défaut, et j'ai fait à l'esprit du mal une rude campagne." (1)

Nous avons recueilli à Percé des faits — miraculeux ou légendaires — qui illustrent le zèle que le *père* Guilmet mettait à combattre l'intempérance. Aussi bien, sa campagne fut couronnée de succès ; aujourd'hui Percé est débarrassé de ses cabarets, et le thé a remplacé l'alcool dans le régime alimentaire des pêcheurs.

Parmi les instructions de Mgr de Saint-Vallier au père Joseph, relevons encore la suivante, qui a son importance et nous fournit de bons renseignements sur Percé : " Comme les missionnaires sont quasi les seuls qui savent écrire, et qui peuvent par cette raison être pressés par les cabaretiers de ce lieu d'écrire leur compte, ou d'écrire quelqu'autre acte de justice,

(1) Extrait du " Rapport annuel (manuscrit) sur les Missions de Percé et du Cap Désespoir par E. Guilmet, Ptre., miss." Archives de l'évêché de Rimouski, casier de Percé, 1858-1859.

qui serait ensuite signifié, ce qui ne manquerait pas de produire de mauvais effets, et aliéner les esprits, je désire qu'ils se tiennent aux règles et aux canons de l'Eglise, qui leur ordonnent de ne se point mêler des affaires temporelles de ceux dont ils doivent conduire les âmes...... (1)

La recommandation était sage assurément, et nous ne doutons pas que le Père Denis ne s'y soit conformé durant les deux années qu'il fut encore à Percé. Deux ans plus tard, en effet, en 1689, le Père Denis était envoyé à Plaisance, en l'Ile de Terre-Neuve, avec le Père Sixte le Tac, pour y fonder un établissement de son Ordre et prendre charge de cette mission. Le Père Emmanuel Jumeau le remplaça à l'Isle Percée.

Ce religieux, on s'en souvient, avait été le compagnon du Père Leclercq dans les missions de la Gaspésie, (2) et il avait particulièrement desservi le poste

(1) Les *Instructions pastorales* de Mgr de Saint-Vallier au père Joseph Denis ont été publiées par M. Réveillaud, en appendice à l'*His. chro.* de Sixte Le Tac, d'après l'original, qui est aux Archives de Versailles : elles sont aussi naturellement éditées dans les *Mandements des E. de Q.*, d'après la copie du *Régistre* A des Archives de l'Archevêché de Québec.

(2) Le Père Jumeau utilisa ses connaissances géographiques acquises en Gaspesie par la confection d'une carte très réputée de cette région. En voici le titre écrit au cartouche par l'auteur : La grande baye de | S. laurens en la nouvelle France | mise dans un jour ou elle n'avoit | juqu'ici parué. l'exactitude, la curi | osite et la justesse y aiant esté ob | servées autant qu'il a esté possible | et que les membres des habitans | du mesme lieu ont pu fournir, | jointe a celà la propre connois- | sance du geographe qui a de plu- | sieurs endroits, notamment de la | rivière de Ste-Croix, ou faisant la mission il à eû l'honneur d'a | dorer plusieurs fois de grandes croix | arborées au milieu des deserts | et des bois par les sauvages nation | naux nommez porte-croix aiant receû | la croix divinement du ciel longtemps | avant l'arrivee des françois en ce pais faite par le R. pere Emmanuel | jumeau recollet, missionnaire en ca- | nada, 4 oct. 1685 | . Cette carte est conservee à la Bibliotheque Nationale, Paris ; M. W. F. Ganong l'a reproduite dans son edition anglaise de la *Nouvelle*

de Miramichi, dans les domaines de Richard Denis de Fronsac. En 1685, celui-ci concéda au Séminaire de Québec de grands terrains en Gaspésie pour l'établissement de missions, et celle de Miramichi, cette année même, passa au Séminaire, dont l'un des membres, M. Thury, fut envoyé pour le desservir. L'auteur déjà cité de l'" Estat de la Mission des PP. Recolets de Canada," mémoire écrit en 1686, va même jusqu'à dire : " Enfin je ne doute point pour nostre troisième poste qui est l'isle Percée que le Seminaire ne manquera pas de nous en chasser bientost ; veu qu'ils commencent depuis 2 ans à envoyer un prestre de ce costé là " (1)

La mission de l'Isle Percée fut laissée aux Récollets —Mgr de Saint-Vallier avait succédé à Mgr de Laval, —et le Père Jumeau, qui était retourné à Québec, (2) nous ne savons au juste quelle année revint à Percé, après le départ du Père Denis. Hélas ! ce n'était que pour assister à l'anéantissement complet de cette mission, dévastée en 1690 par des forbans de la Nouvelle-Angleterre.

Ce coup de main, pour être terrible et inattendu, était bien conforme aux mœurs de ces temps malheureux, où, dans le tumulte de la guerre ouverte que se livraient l'Angleterre et la France, des gens sans aveu, véritables écumeurs de mer, Anglais, Hollandais et Français renégats, sinon à la solde de la Nouvelle-Angleterre, du moins sous ses yeux et avec ses ports pour refuge, sillonnaient les mers dans le seul but criminel de piller les vaisseaux et les postes français.

Relation de la Gaspesie. Toronto, 1910. — L'intitulé de la carte du Père Jumeau soulève la fameuse question des *Crucientaux*, qui a fait éclore toute une litterature. Nous n'y ajouterons pas la nôtre.

(1) Sixte Le Tac, *Hist. chron.* Appendices.

(2) En 1688-1689, le Pere Jumeau est missionnaire de la Rivière-Ouelle et de la Grande-Anse (Ste-Anne-de-la Pocatiere) *Cf.* Registres de ces paroisses.

(La fin dans la prochaine livraison.)

LE FROMAGE RAFFINÉ

Qu'est-ce d'abord que le fromage raffiné ?

Le fromage raffiné est un petit fromage à pâte molle, très affiné, excessivement odorant. Le fromage en question est de fabrication domestique et ne se produit que chez les cultivateurs de l'île d'Orléans. Le mot " raffiné " est une corruption du mot " affiné ".

Quelle est l'origine de ce fromage ? A-t-on commencé à le fabriquer au Canada ou nous a-t-il été apporté de France ?

Nous trouvons des renseignements précieux sur l'origine du fromage raffiné dans une intéressante monographie que vient de publier M. J.-C. Chapais.

Le fromage raffiné, nous dit M. Chapais, se fabrique, pour le marché, presqu'uniquement dans la paroisse de Saint-Pierre de l'île d'Orléans, et ce depuis un temps immémorial. Dix familles seulement se sont transmis la méthode à suivre pour fabriquer ce délicieux petit fromage. Ce sont les familles Joseph Aubin, Louis Aubin, F.-X. Côté, Jean Ferland, Joseph Gagnon, Jean Goulet, Pierre Plante, Joseph J. Roberge, Joseph-P. Roberge et Narcisse Rousseau. Il se trouve bien, ça et là, dans les autres paroisses de l'île d'Orléans quelques familles où l'on fabrique ce fromage, mais il est exact de dire que le fromage raffiné du commerce se fait tout à Saint-Pierre.

Comme le fromage raffiné ressemble à plus d'une variété de fromage à pâte molle fabriqué en France il est rationnel de croire qu'il est d'origine française. M. Chapais est de cette opinion et il base sa théorie sur les faits suivants.

D'abord les dix familles mentionnées plus haut sont à Saint-Pierre de l'île d'Orléans depuis le régime français. C'est ainsi qu'il relève dans les registres de cette paroisse qui remontent à 1679 le nom de la famille Aubin en 1693, celui de la famille Côté en

1684, celui de la famille Ferland en 1680, celui de la famille Rousseau en 1680, et celui de la famille Gosselin en 1683. Les Goulet s'y trouvent un peu plus tard, en 1700, les Plante en 1747, et les Roberge en 1709. Il n'y a que les Gagnon qui sont venus plus tardivement du Château-Richer, après 1750.

La fabrication du fromage raffiné sur l'île d'Orléans a été commencée dans ces familles à une époque qui s'étend au-delà des limites de la mémoire des générations actuelles.

Il reste à prouver que ces vieilles familles fabriquaient ce fromage en France avant leur émigration dans la Nouvelle-France

" Pour moi, dit M. Chapais, la chose ne fait pas de doute, et pour deux raisons

" La première, c'est que je trouve en France deux départements où il se fait diverses variétés de fromage telles que le Brie, le Camembert, le Pont-l'Evêque, le Mont-Doré, le Port-du-Salut, etc., etc., dans des fromageries industrielles et coopératives, mais où il se fait aussi un fromage domestique dont le système de fabrication se rapproche, sur plusieurs points essentiels, de celle du fromage raffiné de l'île d'Orléans. Ce sont les départements de l'Aube et de l'Yonne, parties de l'ancienne Champagne, et ce fromage domestique auquel je fais allusion est le fromage de Soumaintrain, plutôt connu dans le commerce sous le nom de Saint-Florentin et qui est le produit de la vallée de l'Armance. Deux des points qui caractérisent la fabrication du Soumaintrain sont la mise en présure du lait tout chaud, au sortir du pis de la vache, et sa mise à affiner dans un coffre de bois. Or l'on retrouve ces deux points dans la fabrication du fromage de l'île d'Orléans.

" Un autre indice, dit encore M. Chapais, qui me prouve que ce fromage se fabriquait en France par les colons qui se sont ensuite mis à le fabriquer ici après

leur émigration, c'est l'usage du mot " ficèle " ou ici " fissèle " dont l'on se sert sur l'île d'Orléans pour désigner le moule dans lequel on met le caillé, au début de la fabrication. Lorsque j'ai entendu, pour la première fois, ce mot désignant un moule en ferblanc perforé. J'ai été fort intrigué jusqu'au moment où je l'ai retrouvé s'écrivant " fescelle " dans *La maison rustique du XIXe siècle*, et " faisselle " dans la sixième édition de *La laiterie* de Pouriau. C'est évidemment le même mot que les Français qui avaient d'abord fabriqué ce fromage chez eux, en France, ont importé ici et dont la prononciation est devenue défectueuse sur l'île, mais qui, ici comme en France, désigne un nouvel-égoutoir, autrefois en bois, aujourd'hui en métal, dans la fabrication des fromages."

GLANURES CANADIENNES

Le gouvernement Laurier a fait beaucoup pour les archives canadiennes. Le gouvernement Borden, nous le constatons avec plaisir, veut marcher sur ses traces. Une des premières mesures qu'il a fait adopter par la Chambre, a été d'élever l'archiviste du Canada au rang de sous-ministre.

***

L'*Action Sociale*, de Québec, dans son numéro du 18 janvier 1912, suggère d'élever un bronze à Pierre LeMoyne d'Iberville, le grand marin canadien, près de la cathédrale de la Havane, où reposent ses restes.

"Il y a un peu plus de deux siècles, dit-elle, Pierre Le Moyne d'Iberville mourait obscurément dans le port de la Havane.

"D'Iberville, dit M. Léon Guérin, dans son "Histoire maritime de France", fut l'un des plus grands

marins à la fois et l'un des plus habiles navigateurs que la France ait jamais eus. C'était un héros dans toute l'étendue de l'expression. Si ses campagnes prodigieuses, par leurs résultats obtenus avec les plus faibles moyens matériels avaient eu l'Europe pour témoin et non les mers sans retentissement des voisinages du pôle, il eût eu, de son vivant et après sa mort, un nom aussi célèbre que ceux des Jean Bart, des Duguay-Trouin et des Tourville, et fût sans aucun doute parvenu aux plus hauts grades et aux plus grands commandements dans la marine."

"Depuis le 9 juillet 1706, les restes du marin qui jeta tant de gloire sur son pays, reposent sous les voûtes de la cathédrale de la Havane.

"Combien parmi les centaines de touristes canadiens qui visitent chaque année l'historique cathédrale de Saint-Xptoval savent que là, sous leurs pas, un de leurs compatriotes, le héros de leur patrie, est enfouie dans la fosse commune avec des milliers d'étrangers qui ne leur disent rien ?

"Ne devons-nous pas une réparation à Pierre Le-Moyne d'Iberville ? Nos gloires nationales ne sont pas si nombreuses que nous pourrions les honorer toutes !

"Nous ne pouvons songer, évidemment, à ramener les os du grand marin dans sa patrie. On ignore même dans quelle partie de la cathédrale de la Havane ils reposent.

"Mais pourquoi une souscription nationale ne serait-elle pas ouverte pour placer là-bas, près de la cathédrale de la Havane, une statue ou un buste du héros canadien ? Et si les Canadiens-Français sur lesquels d'Iberville a jeté tant d'éclat, ne peuvent recueillir le montant nécessaire pour lui élever un monument digne de lui, qu'on place au moins un marbre commémoratif dans l'église où il repose. Les Canadiens-Français qui visiteront ensuite le vieux temple

y puiseront une leçon de patriotisme. Ils en sortiront plus fiers, plus orgueilleux du passé de leur pays. Pour les étrangers ce marbre rappellera la gloire la plus belle du petit peuple qui continue sur la terre d'Amérique les gestes de la vieille France."

***

Les commissaires des Etats de New-York et de Vermont aux fêtes célébrées à l'occasion du tricentenaire de Champlain, en 1909, ont décidé, d'un commun accord, l'érection d'un monument commémoratif élevé en l'honneur de Champlain à Crown Point. Ce monument revêtira en outre un caractère d'utilité publique puisqu'il comprendra l'installation d'un phare.

Le phare de Crown Point, qui existe déjà, sera réédifié complètement d'après le style français du XVIe siècle

Huit colonnes robustes entourant le fût central supporteront un ensemblement richement orné. Au-dessus de l'ensablement, une galerie circulaire permettra l'accès des visiteurs ; cette galerie étant elle-même surmontée par une autre faisant le tour des projecteurs du phare.

A la base du monument, bien au-dessus des arbres qui l'entourent, s'élèvera la statue de Champlain avec à sa droite, un Indien et, à sa gauche, un "Coureur des bois." Juste au-dessous du groupe apparaîtra la proue du canot historique sur lequel Champlain aurait fait la conquête du lac qui porte son nom.

Un large escalier de granit conduira du rivage à la terrasse circulaire supportant les fondations du monument et flanqué de deux obélisques en forme de pyramides aux armes de l'Etat de New-York et de l'Etat de Vermont.

Il faut voir, dans l'érection de ce monument, à proximité des forts élevés entre les deux Etats, moins

une commémoration des exploits militaires de Champlain qu'un hommage rendu aux résultats certains de ses explorations et de sa navigation.

*
* *

Quand on fait des recherches sur les ancêtres de certaines de nos familles canadiennes, dit M. l'abbé G. Dugas, dans le *Devoir* du 21 décembre 1911, on se trouve souvent déroutés par un changement de nom arrivé à la deuxième ou troisième génération, de la souche."

Et M. l'abbé Dugas apporte comme exemple le cas de la famille Dorval descendant de Claude Bouchard dit Dorval, qui ne prit exclusivement le nom de Dorval qu'à la quatrième génération.

M. l'abbé Dugas en profite pour établir la généalogie de cette famille Dorval :

I. Claude Bouchard, né en 1626, à Saint-Côme-le-Verd, au Perche

II. Jean Bouchard dit Dorval, né en 1652.

III. Jean-Baptiste Bouchard dit Dorval, né en 1680.

IV. Jean-Baptiste Dorval né en 1707.

V. Laurent Dorval, né en 1750.

VI. Thimothé Dorval, né en........établi à l'Assomption

VII. Urgel Dorval né en.........à l'Assomption.

VIII. M. l'abbé Amable Dorval, vicaire à Montréal.

*
* *

Le Révérend John-Douglas Borthwick, un des plus vieux clergyman anglicans du Canada, vient de mourir à Montréal, après six mois de maladie. Il avait publié plusieurs ouvrages, entr'autres une intéressante histoire de la prison de Montréal.

Nous lisons dans le *Devoir*, de Montréal, sous les initiales F. A. :

La compagnie du chemin de fer Delaware et Hudson a récemment adopté une bonne mesure en changeant le nom de deux stations de son réseau sur la ligne Montréal-Albany, N. Y., E.-U.

Addison junction est devenu Fort Ticonderoga—nom indien composé que les anglais avaient donné au Fort Carillon et la station—deux milles plus loin—où abordaient à un long quai les bateaux faisant le service sur le lac Champlain et qui se nommait Fort Ticonderoga s'appelle maintenant Montcalm Landing.

Le vieux Fort Carillon dont la restauration se poursuit grâce à la générosité de Mme S. Pell, se trouve sur la hauteur : à gauche de la station qui s'appelle maintenant Fort Ticonderoga à quinze arpents environ.

A sept ou huit arpents de la station la voie ferrée passe sous le promontoire de Carillon et s'engage dans un tunnel d'à peu près huit cents pieds de hauteur.

Près de l'entrée nord du tunnel, à droite, dans la plaine en partie boisée de nos jours, se tenaient les canadiens sous le commandement de M. de Langy au jour mémorable de la bataille, et au-dessus de l'entrée nord du tunnel commencent les retranchements érigés par Montcalm formant la droite du champ de bataille où commandait M. de Lévis.

A la sortie sud du tunnel la voie ferrée, sur un pont de fer tournant, franchit la décharge du lac St-Sacrement—(Lac George de nos jours) appelée par les Français la Rivière à la Chute : – et un mille et demi plus loin se trouve une petite station qui, maintenant, s'appelle Montcalm Landing.

C'est là qu'abordent les bateaux, et c'est de là qu'une voie d'embranchement conduit au village de Ticonderoga et au Lac George.

A quelque distance au nord sur la berge gauche, de

la Rivière à la Chute, qui s'incline en pente douce vers le lac, était le lieu du débarquement des troupes lors de la construction et et de l'occupation du Fort Carillon.

La Cie du Delaware et Hudson mérite des félicitations pour avoir changé les noms qui prêtaient à confusion et donné d s noms historiques.

C'est une superbe leçon que nos compagnies de chemins de fer devraient mettre à profit. Que de noms d'endroits historiques au Canada ont été changés pour faire place à des noms insignifiants, qui ne disent absolument rien à nos populations.

La Société historique de l'Etat de New-York a adopté une résolution demandant à la Législature de changer le nom du Lac George en celui du Lac du St-Sacrement (Lake St-Sacrement), nom donné par le Rév. Père Jogues, son découvreur.

Une île du lac — vers le milieu — porte le nom de Jogues Island. C'est la propriété de l'Etat et l'on doit y élever prochainement un monument au révérend père, martyrisé par les Iroquois à l'endroit appelé aujourd'hui Auriesville, N.-Y.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le premier livre publié sur le Canada en 1912 est bien la plaquette que nous venons de recevoir : Elle est intitulée : *Le Canada dans le VIIIe arrondissement de Paris* et a pour auteur, M. L. de La Vallée Poussin.

C'est une conférence faite le 17 novembre 1911 par M. de La Vallée Poussin devant la Société Historique et Archéologique des VIIIe et XVIIe arrondissements de Paris.

On sait que jusqu'à la fin de 1911 le Canada a eu les bureaux de son commissariat-général à Paris, au No. 10, rue de Rome. Ces bureaux sont maintenant Place de l'Opéra.

Dans sa conférence, M. de La Vallée Poussin raconte les souvenirs qui se rattachent à cet immeuble de la rue de Rome qui a servi de pied à terre, pendant plus de trente ans, aux Canadiens qui passent par Paris.

M. de La Vallée Poussin note qu'une bonne partie de nos ancêtres étaient originaires de Paris.

" Sur 976 contrats de mariage, antérieurs à l'année relevés par l'historien Garneau dans les minutes notariales de la colonie, 358 indiquent Paris comme lieu d'origine des conjoints, et 341 la Normandie. Arrivent ensuite le Poitou (239), l'Aunis, (190), la Bretagne (87) et la Picardie (76).

Nous devons savoir gré à M. de La Vallée Poussin de s'être élevé une fois de plus, contre une calomnie qui a trouvé, malheureusement, quelque crédit. C'est ce buveur et querelleur de baron de La Hontan qui a, le premier, lancé l'injure aux premiers colons canadiens.

" Pas une preuve, dit M. de La Vallée Poussin, que le Canada ait jamais été peuplé par des forçats ou des filles de mauvaise vie !

" Mais, par contre, quelle abondance d'arrêtés, d'ordonnances, d'attestations, qui établissent les garanties de moralité exigés des colons hommes, et surtout femmes, appelés à être les fondateurs de cette colonie d'élection

" Les uns furent les meilleurs soldats des regiments qui avaient conquis et pacifié le pays. Les épouses qui leur furent unies étaient, soit des jeunes filles des orphelinats parisiens, soit de jeunes paysannes des paroisses normandes, choisies par leur curé " parmi les plus saines, fortes, pas disgraciées et surtout vertueuses." Elles étaient amenées par des religieuses ou des " dames prudes et fermes," dotées par ordre du Roi et mariées à leur arrivée.

"M. Pierre Sailly a publié dans la *Nouvelle-France* (avril et mai 1911) une intéressante étude où sont réunies les preuves légales, administratives et historiques de l'origine sans tache des Canadiens-Français.

" C'est un glorieux monument, où s'allient, à chaque page, l'héroïsme des hommes et la vertu des femmes.

" Je les resumerai en paraphrasant l'expression de Lacordaire sur Jésus-Christ : " Premier gentilhomme du genre humain," et je dirai que la race franco-canadienne est la plus aristocratique du monde. Sortis de France, Reine des nations par le cœur, l'esprit, le courage, nos cousins d'Amérique sont issus des meilleurs d'entre nous."

***

Sous le titre *Pioneer Catholic History of Oregon*, M. Edwin. V. O'Hara, a publié dans les derniers mois de 1911, à Portland, Oregon, un intéressant volume de 236 pages, où il raconte la fondation et les développements des missions catholiques dans l'état de l'Orégon de 1838 à 1883.

M. O'Hara parle avec enthousiasme de Mgr François-Norbert Blanchet, premier évêque de l'Orégon.

Mgr Blanchet était né à Saint-François de la Rivière-du Sud, le 3 septembre 1795. Il était le frère de Mgr Augustin-Magloire Blanchet, qui fut le premier évêque de Walla-Walla.

M. O'Hara raconte un incident qui montre quelle influence Mgr Blanchet exerçait dans toute cette région de l'Orégon. Il n'y avait alors aucune justice quelconque d'organisée dans cette partie des Etats-Unis.

Un Canadien-Français fut accusé d'avoir volé un cheval à son voisin. Un tribunal improvisé s'organisa sous la présidence de Mgr Blanchet, alors simple missionnaire. Les témoins furent entendus, en présence de l'accusé. Celui-ci, trouvé coupable, fut condamné

par Mgr Blanchet, d'abord à remettre le cheval, puis d'entendre la messe du dimanche, pendant trois mois, à la porte de l'église. Le coupable reçut sa sentence et l'accomplit à la lettre.

N'est-ce pas là un exemple de justice patriarcale comme elle s'exerçait dans les premiers siècles de l'Eglise ?

***

Dans la livraison de janvier 1912 de la *Revue du Tiers-Ordre et de la Terre-Sainte*, de Montréal, le Révérend Père Odoric-Marie, O. F. M., commence la publication d'une intéressante biographie du Père Gabriel de La Ribourde, qui fut un des quatre Récollets qui, en 1670, vinrent rétablir au Canada leur mission interrompue depuis quatre ans. Sa sainteté, les travaux et la mort au champ d'honneur du Père de la Ribourde méritaient d'être mis en relief, et nul ne pouvait la faire avec plus de compétence que le Père Odoric-Marie.

***

Saint-Louis de Courville, c'est une jeune paroisse située aux portes même de Québec.

Elle est bornée au nord et à l'est par la rivière Montmorency, au sud par la cime de la falaise de Saint-Grégoire de Montmorency, et à l'ouest par Beauport. Son étendue est de 987 arpents dont 979 ont été détachés de Beauport et 8 de Saint-Grégoire.

Saint-Louis de Courville a été érigée canoniquement le 22 juillet 1910. Elle a été mise sous le patronage de saint Louis, roi de France, en l'honneur de Sa Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Québec. Le nom de Courville rappelle le souvenir de Charles Cadieux, sieur de Courville, qui donna son nom à la côte qui conduit à Saint-Grégoire.

La population de Saint-Louis de Courville est de 1014 âmes, dont 966 catholiques et 48 protestants.

Le curé de Saint-Louis de Courville est M. l'abbé Salluste Bélanger.

L'évaluation immobilière de Saint-Louis de Courville est de $522,714 dont $275,480 sont la propriété de Quebec Ry L. H. & P. Co., de Québec.

Les renseignements qui précèdent vous ont intéressés, n'est ce pas ? Eh bien ! nous les avons tirés d'un excellent petit Bulletin paroissial de Saint Louis de Courville publié par les soins de l'excellent curé de cette paroisse.

Que de services rendent ces petits bulletins paroissiaux disséminés par tout le diocèse !

* * *

M. l'abbé Auguste Gosselin, l'auteur de *l'Eglise du Canada depuis Mgr de Laval, jusqu'à la Conquête*, ayant offert son ouvrage en filial hommage à Sa Sainteté Pie X, a reçu du cardinal Merry Del Val, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, une lettre très élogieuse, qui lui transmet en même temps la bénédiction apostolique.

* * *

Dans la *Nouvelle-France* de janvier 1912, M. l'abbé Camille Roy publie une appréciation très élogieuse du dernier ouvrage de M. Thomas Chapais : *Le marquis de Montcalm.*

"Le jour même où l'on inaugurait le monument artistique de la Grande-Allée (statue de Montcalm), dit M. l'abbé Roy, paraissait à la vitrine de nos librairies une œuvre qui mieux que la pierre et l'airain allait reconstituer la vie de Montcalm, et ferait sous nos regards s'émouvoir encore et palpiter sa grande âme : c'est le livre de M. Thomas Chapais. Ce n'est pas ici seulement l'image, souple si l'on veut, mais froide encore de la statuaire, qui se montre à nos yeux : c'est

un personnage agissant qui réapparaît, qui recommence et recompose sa carrière, qui multiplie sa gloire par ses actions, qui déploie toutes les énergies de sa riche nature, et dont la silhouette se détache en toute netteté sur le fond historique où l'a placée l'écrivain. Et l'œuvre qui ranime une si grande figure de notre histoire est faite de main d'ouvrier ; elle est de celles qui ne se détruisent point. Elle restera dans notre littérature, et M. Chapais peut dire en toute vérité : *exegi monumentum aere perennius.*"

***

Sous le titre *Les actes des vieux notaires royaux du Canada*, M. J.-B. Meilleur Barthe, des Trois-Rivières, doit publier dans quelques semaines le premier volume d'un important ouvrage sur les familles et les paroisses canadiennes-françaises.

Le premier volume contiendra, entre autres choses : Des inventaires des biens et des papiers de plusieurs familles ; des contrats de mariage en grand nombre, depuis 1680, et parmi lesquels nous notons au hasard ceux de : Julien Lagnel dit Soulange avec Marie Fafard ; de Denis Huet avec Marie-Anne Dupont. des donations, des ventes et obligations concernant des terrains situés dans cette Province. Mariages : Jacques Grignon avec Marie Richer, Jean Brisset et Geneviève Trut, Jean Pinot et Catherine Richer, Charles Vallée et Ursule Gendron, Jacques Letourneau et Angélique Guyon, Alexis Sauvageau et Marguerite Martin, Mathurin Simonneau et Marie Guibeau, Joseph Antoine de Fresnel de la Pipardière avec Jaqueline Chaurel, François Cossette avec Catherine de Lafond, Joachim Dandonneau avec Catherine Duteau, Etienne DeLarue avec Madeleine Gouin, François Lucas Dontigny avec Madeleine Beaudoin Testament d'Antoinette Meunier, femme de Jacques Hubert. Mariage de Guillaume de Lorimier avec Marguerite Chaurel

Divers documents concernant les familles Rivard, Loranger, Trottier, Giasson et une foule d'autres. Concessions des Jésuites. Descriptions des habitations etc etc., trouvés parmi les actes du notaire Trottain. Ces documents, et un grand nombre d'autres, constitueront le premier volume de l'ouvrage de M. Barthe.

La souscription de $2 00 au premier volume comportera un droit d'achat à $1 50 pour tous les autres volumes qui formeront l'ouvrage.

REPONSES

GERMAIN OU BELISLE. (XVII, IX. p 288.)

"Pour quelles raisons les descendants de Henri Germain, fils de Robert, portent-ils aujourd'hui le nom de Belisle" (Vol. XVII, No. 9, page 288).

Je ne sais pas exactement pour quelle raison ce surnom de Belisle fut donné : mais je sais bien qu'Henri portait déja ce surnom en 1720, ainsi qu'en témoigne l'acte de donation qui suit :

"Je Robert Germainne, père, habitant de porneuf soussigné, déclare en présence de Monsieur Morin et des témoins soussignez, avoir donné en mariage à mon fils Henri dit Belisle une terre cise en la seigneurie de Lachevrotière contenant six arpens de frond et de quarante de profondeur, que j'avais eû du seigneur du dit lieu par un billet écrit de sa main, laquelle terre je déclare appartenir en propre à mon dit fils Belisle et renouvellant aujourd'hui la donation que je lui ai fait j'ai confessé et confesse devant mon dit sieur curé et autres témoins aussi soussignés que je lui ai céde et délaissé, cede et délaisse pour luy et ouaires et ayant cause, déclarant de plus avoir touché et reçu de mon dit fils la somme de cent soixante livres de laquelle somme, je le tiens quitte, fait et passé en la maison presbyterale le vingt neuf mai, mil sept cent vingt.

R. GERMAINNE

Rageot-Morin, curé du Cap de la Ste Famille, Mathurin Morisset.

PIERRE HARDY

N'est-il pas curieux de voir Robert Germain, l'ancêtre de tous les Germain de nos jours, signer d'une bonne écriture bien lisible : *Germainne* ; c'est ainsi qu'il signa toute sa vie. Je ne croit pas que Henri sut signer.

Ainsi donc, il n'y a rien de surprenant que les descendants d'Henri Germain portent aujourd'hui le nom de Belisle, quand Henri Germain parait avoir été connu sous ce nom toute sa vie.

PHILÉAS GAGNON

LE FIEF AUBERT-GALLION A LA BEAUCE. La concession du fief Aubert (plus tard Aubert-Gallion) fut accordée le 24 septembre 1736 à Marie-Thérèse de Lalande-Gayon, veuve de François Aubert de la Chesnaye, sieur de Maur et de Mille-Vaches. D'où le nom de fief Aubert.

La veuve Aubert mourut à Québec le 1er mai 1738.

Le fief Aubert passa aux enfants du premier mariage de son mari : Ignace-François Gabriel Aubert de la Chesnaye, marié à Marie-Anne de l'Estringuant de Saint-Martin, et à Charlotte-Marie-Joseph Aubert de la Chesnaye, mariée au marquis d'Albergatti-Vezza.

En 1781, William Grant acheta le fief Aubert des veuves Aubert de la Chesnaye et d'Albergatti-Vezza.

En 1818, George Pozer achetait à son tour le fief Aubert de la succession Grant.

D'où vient le nom Gallion ?

Quelques-uns prétendent que Gallion est ici une corruption de Gayon.

Nous croyons plutôt à une autre origine.

N'a-t-on pas découvert de l'or dans le fief Aubert ? Le galion ou gallion était jadis le bâtiment que les Es-

pagnols envoyaient dans leurs colonies de l'Amérique du Sud pour en rapporter les produits des mines du Pérou et du Mexique.

N'aurait-on pas ajouté ce nom de "gallion" à celui de "Aubert" à cause de l'or trouvé dans les limites du fief ?

QUESTIONS

—Notre expression "pain de ménage" est-elle d'origine purement canadienne ou nous vient-elle de la vielle France ? Je vois que Bremond, dans son esquisse de la vie de bienheureux Thomas More, emploie l'expression pain de ménage sans même la souligner.

A. B. G.

—Dans sa *Vie du vénérable Père Eudes, fondateur des Eudistes*, M. Henri Joly dit qu'on conserve à Québec une copie incomplète de la *Vie admirable de Marie Desvallées*, un travail manuscrit du Père Eudes. Marie Desvallées fut une sainte fille. Où est conservé ce travail du Père Eudes, à Québec ?

XXX

—Que connaît-on de la vie d'un nommé De L'Isle qui fut, dit-on, le premier ministre protestant de Montréal après la conquête ?

F. P.

—Avait-on l'habitude, pour le commerce ou les métiers, de se servir d'enseignes, sous le régime français, en ce pays ?

P. F.

—La fête de Saint-Louis, le 25 août, était anciennement observée en France. Y a-t-il quelque mention, dans l'histoire, que cette fête ait aussi été observée en la Nouvelle-France, sous le régime français ?

Art. D.

—Le nom du bateau qui portait Champlain lorsqu'il vint fonder Québec, en 1608, est-il mentionné quelque part? Il est connu qu'en 1633 Champlain revint à Québec sur le " Don de Dieu ", mais à son voyage de 1608 était-il à bord du même " Don de Dieu " ?

A. G C.

—La pierre commémorative trouvée par l'ouvrier Perrin lors de la démolition de l'ancien bureau de poste de Québec portait-elle la simple inscription " Nicolas Jacquin Philibert m'a posé le 25 août 1735 " ou si elle avait la fameuse inscription " Je suis un chien qui ronge l'os, etc. ? C. G. A.

—Pour quelle raison M. de Lamothe-Cadillac fut-il enfermé à la Bastille ? DETROIT.

—A peu près vers quelle année les Canadiens-Français ont-ils commencé à aller s'établir aux Etats-Unis ? CANADO.

En quelle année a-t-on éclairé pour la première fois les rues de Montréal à la lumière électrique ?

A. B.

—Où trouverais-je une biographie ou des renseignements biographiques sur Francis Masères, qui fut procureur-général à Québec peu après la conquête ?

— Il y a, à la haute-ville de Québec, une rue qui porte le nom de Collin. Qui pourra me donner l'origine du nom de cette rue que je cherche depuis longtemps ?

QUÉBEC.

—Pouvez-vous me donner à peu près exactement l'origine de la fameuse chasse-galerie qui fut l'épouvantail de nos ancêtres ? XXX

—Lorsqu'on parle de la belle terrasse qui fait l'admiration de tous les étrangers qui visitent Québec, doit-on dire la terrasse Dufferin ou la terrasse Frontenac ? A. B.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XVIII LEVIS—FEVRIER 1912 No. 2

LES MONOGRAPHIES PAROISSIALES

On l'a dit bien souvent, c'est avec les histoires de paroisses qu'on fera une histoire du Canada complète, impartiale, vraie. La lettre suivante publiée dans la *Semaine religieuse du diocèse d'Arras*, en France, encouragera peut-être nos curés canadiens à entreprendre la tâche d'écrire et de publier l'histoire de leur paroisse :

"A la campagne, depuis le mois de juin jusqu'au mois d'octobre, tout le monde s'occupe activement et fait monter sans cesse vers Dieu la prière du travail, si belle quand elle s'échappe d'un cœur chrétien sachant offrir ses peines et ses sueurs au ciel pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

" Pendant ces longs mois d'été, le ministère laisse au clergé rural d'assez nombreuses heures de loisir. Comment employer ce temps libre ?

" Une des grandes joies et le meilleur honneur que puisse rêver le prêtre, c'est l'amour du travail intellectuel. — Les charmes et les consolations de l'étude ! Qui les connait mieux et peut en parler avec plus de conviction que le curé de campagne qui sait y adonner son esprit et son cœur ?

" Croyez-le bien, cher monsieur le curé, il ne me

vient pas à l'idée de vous donner des conseils, à vous et à ces admirables prêtres qui sont nos pères dans la foi. Il faudrait pour cela une autorité, une mission et un talent que je ne possède pas. Mais, à l'exemple d'hommes de la bonne école, j'ai toujours compris que l'amour de l'étude et du travail intellectuel sont l'aliment, le complément indispensables de toute vie pastorale bien réglée.

" L'expérience est faite depuis longtemps : on a souvent rencontré des curés bâtisseurs d'églises et de presbytères, directeurs d'œuvres, fondateurs d'écoles, et qui de temps en temps trouvaient le moyen de jeter dans le public une publication signée de leur nom et que le public accueillait toujours avec intérêt.

" Grâce à Dieu, dans la plupart des presbytères de la campagne et même des villes, le travail intellectuel est toujours en honneur. Malgré l'éloignement des grandes bibliothèques et la difficulté de se procurer des livres, nos prêtres de village savent être des hommes d'étude.

" Les études historiques semblent, de nos jours, attirer particulièrement l'attention des curés de campagne. La vogue est aux mémoires, aux monographies, aux recherches d'histoire locale. Beaucoup de prêtres se sont mis avec ardeur à compulser *les anciens registres*, à consulter *les vieux papiers* et à recueillir les antiques traditions, pour faire une notice historique sur le petit coin de terre qui les a vus naître ou le bercail dont ils ont la charge comme pasteurs des âmes.

" Bravo ! Voilà de la bonne besogne, accomplie dans les moments libres, après toutes les autres occupations d'une vie sacerdotale bien réglée. Nous avons besoin de toutes ces monographies pour aider à élever définitivement un jour cet admirable monument qu'on appelle l'Histoire du diocèse, l'Histoire de l'Eglise.— Quelle gloire pour un clergé qui prête ses efforts personnels et unanimes pour une telle Œuvre !

"A côté des questions générales qui sont du domaine d'un petit nombre, il y a les questions locales. On l'a dit depuis longtemps, et les esprits judicieux sont unanimes à le reconnaître : 'Chaque curé a pour ainsi dire la mission "d'écrire l'histoire de sa paroisse " depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours".

En effet, pour ceux qui veulent s'en donner la peine, dans les annales de la plus petite paroisse, il y a de quoi occuper tous les moments libres du ministère pastoral. Pour cela, dira-t-on, il faut se faire historien, hagiographe, archéologue, géologue, géographe, etc.—Pourquoi pas ? Est-ce que cette occupation, ce plaisir, cette récréation, si l'on veut, n'en valent pas d'autres ?

" Qu'importe le sujet choisi, pourvu qu'il soit une alimentation à la vie intellectuelle et puisse montrer l'action de Dieu et l'influence de l'Eglise sur ce petit coin de la vigne dont on a la charge.

" Sans doute, il en est qui trouvent excessives, " inutiles même la recherche et l'étude des vieilleries." C'est la réflexion des intellectuels dont l'horizon s'arrête aux faits divers d'un journal : eh bien, vrai, on a le droit d'avoir un autre idéal.

" Vivons de l'histoire et faisons vivre l'histoire

" A mon humble avis, la première étude qui s'impose avant tout autre à chaque curé de campagne, dès son arrivée dans sa paroisse, c'est l'histoire de son église. Sur ce sujet, il y a un cadre à remplir, un programme à étudier, que tout prêtre peut aborder et traiter avec succès.

" Par exemple :

" A quelle époque remonte l'église paroissiale ?—Par qui a-t-elle été bâtie ?—Quel est son style ?—De qui dépendait-elle ? —D'un évêché ?—D'un prieuré ?—Etait-elle église abbatiale, collégiale, seigneuriale, paroissiale ? — A-t-elle subi des transformations ? — A l'extérieur, quels sont les détails qui la caractérisent ?

Portail contreforts, bas-reliefs, inscriptions, écussons, statues, dimensions, etc. ? — A l'intérieur, quelles sont les dimensions : longueur, largeur, hauteur ? — Quel est son aspect ? — Quel est le mobilier : autels, statues, chaire, confessionnaux, tableaux, châsses, statues, etc. ? Quelle est l'origine et la valeur de ces objets ? Combien le clocher renferme-t-il de cloches ? Quelles sont les inscriptions ?

" Ne trouve-t-on pas sur le territoire de la paroisse des ruines ou au moins des vestiges d'anciennes églises ou chapelles détruites pendant les guerres ou enlevées au culte par la Révolution ?—A quelle époque remontaient ces anciennes églises ou chapelles disparues ?—Comment, par qui, dans quelles circonstances ont-elles été enlevées au culte, etc ?

" Quel était le patron laïque de l'église actuelle ? —Qui nommait à ce bénéfice ?

" Quel est le saint titulaire de l'église ? —Quel est le saint titulaire de la paroisse ? — Est-ce que ces saints patrons n'ont pas été changés au mépris des règles de la liturgie et des anciennes traditions pour satisfaire un engouement plus ou moins intelligent en faveur de nouvelles dévotions à la mode ? "

" Hélas ! nos bons vieux saints, les saints qu'invoquaient nos pères, dont ils donnèrent les noms à leurs enfants, dont on raconte les légendes et les miracles dans les réunions familiales, qu'on priait dans toutes les nécessités ont été détrônés trop souvent de leur ancienne place d'honneur : parfois on les a mis au rancart et au rebut comme on le ferait pour de vulgaires députés ou de simples sénateurs qui ont cessé de plaire. On a complété l'œuvre de la Révolution en expulsant des églises paroissiales beaucoup de nos vieux saints. . comme on a expulsé les religieux de leurs monastères et les curés de leurs presbytères !

De grâce, ayons pitié de nos vieux saints !

Oh ! si on savait le comprendre, combien l'Ha-

giographie paroissiale, ainsi qu'on l'appelle, est faite pour retenir plus d'un bon esprit et inspirer d'excellents travaux !

On peut affirmer sans crainte d'être démenti que le très grand nombre des églises avaient autrefois des dévotions, des confréries, des pèlerinages, des fêtes spéciales avec un caractère particulier et local. Tout cela était la vie et l'honneur de la paroisse que vous administrez, mon cher curé. — Pourquoi ne pas vous mettre à cette étude ?

" Les pratiques de la religion, les dévotions locales sont parfois l'objet de nombreuses attaques. Sans doute, toutes ces attaques n'ont rien de fondé, je le sais ; mais il en est de perfides, de spécieuses et qui perdent les âmes.—N'est-ce pas aux prêtres et à nous catholiques, de faire cesser ce scandale historique ?

"Evidemment, pour un tel travail, il faut mesurer ses forces, recueillir des matériaux, préparer la besogne. Mais, de grâce, il ne faut pas reculer. Qu'on se mette à l'œuvre.

"Il faut d'abord consulter les ouvrages imprimés ; ils sont nombreux. Avec les renseignements bien choisis qu'ils renferment, on peut arriver à un excellent résultat, même pour les travaux les plus difficiles. Toutefois, il faut bien se persuader qu'avec les seuls renseignements puisés exclusivement dans des ouvrages imprimés, on ne saurait composer une œuvre de valeur. Il faut avoir recours aux manuscrits, aux textes originaux, selon l'axiome aujourd'hui admis par tous : "Les sources, les sources, toujours remonter aux sources." On ne publiera jamais assez de textes.

" Les bulles de fondation des anciennes confréries, les règlements édités à différentes époques avec les approbations épiscopales, le catalogue des indulgences, les régistres aux délibérations, les livres de comptes, les cueillons, etc., sont autant de sources qu'on peut consulter avantageusement.

"De plus, il y a encore, dans la paroisse, des vieillards : quel bonheur de les interroger et de les faire parler ! — Il y a encore de vieilles traditions : quel plaisir de les recueillir, de les noter, de les contrôler !

"A toutes ces sources vous avez pris de nombreuses notes. J'aime à vous voir en possession d'une grande quantité de fiches, avec lesquelles vous jouez aussi facilement qu'un joueur émérite le ferait avec un jeu de cartes. C'est le moment de classer comme vous l'entendez.

"Les plans, les programmes, les méthodes d'hagiographie paroissiale abondent : on a l'embarras du choix. Vous pourriez cependant classer toutes vos notes sous ces titres :

1° Origine de la dévotion.
2° Les Confréries : règlements, indulgences, revenu.
3° Les Reliques : origine, reconnaissance
4° Les Statuts : caractère, description, valeur.
5° Fêtes : leur caractère.
6° Pèlerinages locaux, régionaux.
7° Prières, pratiques, etc.

"L'esprit fixé sur vos notes, vos chères notes, amassées au prix de tant de peines, mettez-vous à l'œuvre pour écrire votre premier ouvrage, que d'autres suivront. Rien que d'y penser, l'eau va vous monter à la bouche ! Bon courage.

"Après l'étude historique de l'église paroissiale et des saints patrons, chaque curé a encore le devoir d'étudier l'histoire des prêtres qui, avant lui, ont desservi la paroisse. Pour ce travail, les vieux régistres de catholicité et les anciens comptes seront sa principale ressource, à laquelle toutefois il pourra ajouter les archives de l'évêché.

"A la liste des anciens curés et vicaires, pourquoi ne pas tâcher de joindre celle des prêtres nés dans la paroisse ? Jadis, chaque village, chaque hameau, offrait son contingent au recrutement de la milice sa-

crée. C'est un acte de justice de faire revivre les vénérables familles patriarcales, toujours heureuses de découvrir et de favoriser les vocations religieuses. Tous ces noms rappellent à l'esprit et au cœur quelque chose de la vérité, de la beauté, de la douceur des temps anciens.

"Je m'arrête, monsieur le curé. Je me figure vous voir et vous entendre me reprocher en riant mon enthousiasme pour l'histoire locale, pour l'hagiographie paroissiale.

"Que voulez-vous ? Le travail intellectuel, sous toutes ses formes, me semble si naturel, si indispensable, si honorable dans un presbytère de campagne, que je cède toujours au désir de le recommander.

"Enthousiasme de ma part, direz-vous, soit. Mais laissez-moi vous faire remarquer qu'à l'exemple du grand Pape d'aujourd'hui, qui a succédé à l'autre grand Pape d'hier, le très grand nombre de nos évêques de France poussent leurs prêtres à faire l'histoire de leur paroisse.

"Alors, si vous dédaignez, non sans raison peut-être, le vulgaire correspondant que je suis, vous ne manquerez pas d'écouter, avec le respect qu'ils méritent, la voix de nos évêques qui plus que jamais restent pour nous des pères qui commandent, des chefs qui dirigent, des docteurs qui instruisent.

"Adieu, monsieur le curé. Au plaisir de lire votre premier ouvrage. C."

LES ILES DE LA MADELEINE

Les îles de la Madeleine sont situées dans le golfe Saint-Laurent, à environ 500 milles de Québec, à 150 milles des côtes de Gaspé, et à 100 milles de Pictou. La terre la plus proche—l'île du Prince-Edouard—se trouve à 52 milles de distance

Elles ont une longueur d'environ 45 milles et ne dépassent point 13 milles dans leur plus grande largeur.

Les iles de la Madeleine furent découvertes par Cartier, lors de son premier voyage dans le golfe, en 1534. Le découvreur les baptisa sous le nom d'îles Ramées, Bryon et d'Alezay.

Sous le régime français, il n'y eut guère d'établissements sédentaires aux îles de la Madeleine. On y venait le printemps, puis à l'automne on reprenait le chemin du pays, comme le font aujourd'hui les pêcheurs français de Terre-Neuve et de Miquelon Lors de la Cession, on ne comptait encore que 10 familles résidentes sur les iles. Ces familles vivaient principalement de pêche, ne cultivant que quelques légumes.

En 1821, la population monta à 133 familles et dix ans plus tard à 153. En 1850, le recensement donnait aux îles de la Madeleine une population de 2,202 âmes, et celui de 1861 près de 3,000 habitants. Le recensement de 1901 lui attribue une population de 4,103 âmes, et l'on y compte actuellement plus de 6000 âmes, dont les sept huitièmes sont d'origine acadienne.

Les iles de la Madeleine comprennent un groupe d'une dizaine d'îles désignées respectivement sous les noms de Amherst (ancienne Alezay), Etang du Nord ou Grindstone (ancienne ile aux Meules), Alright, Coffin (ancienne ile Royale) Grosse Ile, Ile du Loup, Corps-Mort, Bryon, Ile d'Entrée, Rocher aux Oiseaux Quelques-unes de ces iles sont plus ou moins reliées ensemble par des dunes de sable ou des lagunes d'une étendue considérable.

L'ile Amherst est la plus importante du groupe. Sa longueur est de onze milles et sa largeur varie d'un demi-mille à quatre milles.

C'est sur l'ile Amherst que se trouvent les bureaux publics le palais de justice, le bureau d'enregistre-

ment, le télégraphe, etc. Il y a aussi sur cette île deux églises catholiques, l'une au Hâvre Aubert et l'autre au Bassin. Les Episcopaliens ont une chapelle au Cap Griedley, sur la même île.

L'île Amherst reçut son nom du général Amherst qui prit une part si active dans la conquête du Canada.

L'île Grindstone doit son nom à la pierre à meules qu'on y trouve en assez grande quantité. Elle a une population de plus de 2,000 âmes, et une belle église catholique. C'est le centre commercial le plus considérable de l'archipel.

Les autres îles, comme l'île Coffin, l'île d'Entrée, l'île Bryon et la Grosse Ile, ont peu d'étendue. Le Corps Mort n'est qu'un rocher.

A quarante milles de l'île Coffin, on rencontre les Rochers aux Oiseaux. Ils ont une longueur de 900 pieds sur une largeur de 360, leur hauteur est de 143 pieds.

Les îles de la Madeleine font partie de la province de Québec. Pour les fins politiques, en ce qui regarde au moins la représentation au Parlement du Canada, elles sont incorporées au comté de Gaspé. Depuis 1895, elles ont obtenu le privilège de se faire représenter à la législature de Québec.

Au point de vue religieux, les îles de la Madeleine dépendent de la province ecclésiastique de l'île du Prince-Edouard : c'est l'évêque de Charlottetown qui choisit et nomme les curés des cinq paroisses des îles de la Madeleine.

Les notes qui précèdent sont détachées d'une excellente étude de M. Eugène Rouillard, publiée dans le " Bulletin " de la Société de Géographie de Québec.

L'ÉTABLISSEMENT DES RECOLLETS A L'ILE PERCÉE, 1673-1690

(Suite et fin)

C'est ainsi qu'en 1689 même, un an avant le drame terrible auquel nous allons assister, M. de Frontenac, ayant mouillé à Percé en revenant d'Acadie à Québec, avait été informé par les Récollets qu'un forban de Boston avait pris sept ou huit bâtiments français sur le Grand Banc de Terre-Neuve. (1)

L'année suivante, l'Ile Percée elle même devenait la proie des forbans. Sa mission ruinée, le Père Jumeau s'embarqua pour la France, où il arriva sain et sauf, non sans avoir échappé à plusieurs dangers. Débarqué à l'Isle-Dieu, il s'empressa d'adresser à son cher collègue d'antan dans la mission de Percé et de Gaspésie, le récit du drame dont il avait été le témoin :

"J'apprens avec bien de la douleur, écrit le Père Leclerc, au début de sa *Nouvelle relation* (p. 5), par un de nos missionnaires, le Reverend Père Emanuel Jumeau qui est de retour du Canada, dans le temps même qu'on imprime cette Histoire, que l'Hospice & l'Eglise que nous y avions fait bâtir, & que les Sauvages les plus barbares de la Nouvelle France avoient en singulière vénération, n'ont pas été à l'abri de la fureur & de la rage des Anglois, Hollandois & François renegats, qui ont tout reduit en cendre, avec des circonstances capables de faire fremir d'horreur l'enfer même." Puis le Père Leclercq insère en son entier le recit du Père Jumeau, que nous reproduisons :

Mon Reverend Père, — Je passe sous silence le detail affligeant du naufrage que nous fimes l'année passée, dans une nuit affreuse, le vingt-troisième de

(1) *Coll. de documents relatifs à l'Hist. de la N. France*, I, 466.

Novembre,contre le Cap des Rosiers, à quinze lieues de l'Isle Percée, & du malheur que nous avons en celle-cy d'avoir été pris par un Armateur de Flessingue, à cinquante lieues de la Rochelle, pour vous faire part de la douleur qui seule m'occupe entièrement à présent, & qui, je m'assure, ne vous affligera pas moins que moy, puisque j'ay été le témoin des peines que vous vous êtes données pour l'établissement de nôtre Mission de l'Isle Percée, & du Zele avec lequel vous y avez procuré la gloire de Dieu, & le salut des âmes. Il semble que nôtre Seigneur n'ait voulu me conserver la vie dans le naufrage, que pour être aussi le temoin de la ruine totale & de l'entiere desolation de ce lieu, afin de vous en faire moy-même la relation,qui donnera assez à connoître à tout le monde, jusqu'à quel excez d'impiété & de fureur l'Heresie peut monter, quand une fois elle se trouve en état de tout entreprendre & de tout exécuter par le ministere de ses adherents. C'est peu de vous dire,qu'au commencement du mois d'Août dernier deux fregates Angloises parurent sous le Pavillon de France à la rade de l'Isle de Bonaventure, & par ce stratageme se saisirent aisement de cinq navires Pêcheurs dont les Capitaines & les équipages, qui étaient alors entièrement occupé à la pêche, furent tous obligez de se sauver à Québec ; parce qu'ils n'etoient pas en état de se défendre,ni de resister à tant de Nations liguées contre eux. Ensuite, ces ennemis jurez de l'Etat et de la Religion aïant tenté une descente à terre (à Percé) qui leur reussit comme ils le souhaitoient, ils y séjournerent pendant huit jours tous entiers, où ils commirent cent impietez, avec tous les desordres imaginables : mais entre autres choses ils pillèrent, ravagerent & brûlerent les maisons des Habitants, qui sont bien au nombre de huit ou dix Familles, & qui pour la pluspart s'etoient déjà refugiez dans les bois avec precipitation pour éviter la rencontre & la cruauté de ces impitoïables Heretiques, qui faisoient un horrible carnage, &

mettaient tout a feu & à sang. Je fremis d'horreur au simple souvenir des impietez & des sacrileges que ces scelerats commirent dans nôtre Eglise, qui leur servoit de corps de garde. & de lieu de débauche ; lesquels animez du même esprit que les iconoclastes, briserent & foulerent aux pieds nos Images contre lesquels ils fulminoient mille imprécations, avec des invectives et des injures, comme si elles eussent été vivantes. Les tableaux de la sainte Vierge et de saint Pierre ne furent pas exempts de leur furie, ni de leur emportements ; puisque tous deux furent criblez de plus de cent cinquante coups de fuzil, que ces malheureux lachoient, à chaque fois qu'ils prononçoient par moquerie & par dérision ces mots des Litanies : *Santa Maria, ora pro nobis : Sancte Petre, ora pro nobis.* Pas une croix n'échappa à leur fureur, à la réserve de celle que j'avois autrefois plantée sur la Table à Rolland, qui pour être sur une montagne de trop difficile accez, subsiste encore à présent toute seule, comme le monument sacré de nôtre Christianisme. Les sacrileges de Balthazar, qui prophana autrefois, au milieu d'un festin, les vases sacrez du Temple de Jerusalem, en y faisant boire ses Courtisans & ses Concubines, furent les mêmes que commirent ces Heretiques, lesquels au milieu de leurs horribles débauches tant de jour que de nuit, buvoient dans nos Calices des rasades, à la santé du Prince d'Orange, qu'ils benissoient : fulminant au contraire mille imprécations contre leur Roi légitime. Le Commandant, pour se distinguer autant par ses impietez, qu'il l'étoit par son caractere, se revêtit de la plus belle de nos Chasubles ; & par une ostentation aussi vaine que ridicule, se promenoit sur la grève, avec le Soleil d'argent, qu'il avoit fait attacher sur son bonnet : obligeant ses camarades, par mille paroles de dissolution, à luy rendre les mêmes honneurs et les même reverences, que les Catholiques rendent dans les Processions les plus solennelles, au

trè-saint Sacrement de l'Autel. Ils acheverent enfin toutes ces impietez, par une ceremonie autant extraordinaire dans sa forme, qu'elle est extravagante & abominable dans toutes ses circonstances. Ils prirent les Couronnes du saint Sacrement & de la sainte Vierge, qu'ils poserent sur la tête d'un mouton ; ils lierent les pieds de cet animal ; & l'aïant couché sur la Pierre consacrée du maitre Autel, ils l'égorgerent et le sacrifierent, en derision du Sacrifice de la sainte Messe, pour remercier Dieu (à ce qu'ils disoient) des premiers avantages qu'ils remportoient sur les Papistes de la Nouvelle France. Ils mirent ensuite le feu aux quatre coins de l'Eglise, qui fut bien tôt reduite en cendres, de même que celle de nôtre Mission en l'Isle de Bonaventure, qui eut aussi une pareille destinée, aprés qu'ils en eurent brisé les Images & coupé tous les ornements à grands coups de sabre. Vous pouvez bien juger, par la douleur que vous ressentez au simple recit que je vous fais de ces desastres, combien je fus sensiblement touché, lorsque dans l'endroit même où avoit été le maitre Autel de nôtre Eglise j'y trouvay encore la carcasse du mouton qui avait servi de victime au sacrifice abominable de ces Impies. Outré et penetré de douleur de voir ainsi toutes les Croix de cette Mission hachées par morceaux, ou renversées par terre je formai en même-tems la résolution de rétablir les principales : à quoi je reüssis, avec le secours charitable des Habitans, qui se porterent à ce saint ouvrage avec encore plus de piété & de devotion, que ces miserables Heretiques n'avoient fait paroitre de fureur & de rage à les renverser : Mais helas ! mon cher Pere, j'ai grand sujet de croire, & je crains bien qu'elles ne ressentent encore les effets funestes d'une seconde descente de ces ennemis jurez de notre sainte Religion : puisque deux jours après l'érection de ces Croix, c'est à dire le dixième de Septembre, nous fûmes obligez de couper incessamment nos cables,

et de faire voile à la vûë de sept navires ennemis, qui nous donnerent la chasse d'une étrange maniere, mais dont nous echapâmes enfin heureusement, à la faveur de la nuit, pendant laquelle nous vîmes avec regret toutes les Habitations de la petite riviere en feu. Dieu sçait l'embarras & les inquiétudes où nous nous trouvâmes alors, n'aïant point de leste ce qu'il nous en faloit pour forcer de voile, afin de nous éloigner plus promptement de l'Isle Percée, comme nous le souhaitions ; & outre cela, manquant de pain, d'eau douce, & en un mot, de tout ce qui étoit necessaire pour une navigation aussi longue & aussi difficile, que celle de Canada en France ; mais enfin, nôtre Seigneur nous délivra de tous ces dangers par sa miséricorde, et particulierement de l'Armateur de Flessingue, qui s'étant rendu maitre de nôtre vaisseau, nous pilla entierement : et ne nous aïant retenu que quatre à cinq heures dans son bord, nous renvoïa dans nôtre navire, après beaucoup de menaces & de mauvais traitements : & deux jours après, étant derechef poursuivi par un autre vaisseau, nous découvrimes heureusement l'Isle-Dieu, où nous venons de mouiller l'ancre à la rade, & d'où je vous écris cette Lettre, dans l'esperance de vous entretenir plus amplement des malheurs de nôtre Mission de l'Isle Percée. Souvenez vous cependant de moy dans vos saints Sacrifices, & me croïez pour l'éternité tout à vous." (1)

A ce récit, le Pere Leclercq ajoute cette réflexion, qui est comme une vue prophétique du glorieux triomphe de Frontenac sur Phips en 1690, et qui, à deux

(1) *Nouvelle Relation*, pp. 7 et suiv. Le pillage de l'Isle Percée est aussi raconté par la Potherie, *Hist. de l'Amerique S. pt.* III, ed. de 1753 ; par de Monseignat, dans un mémoire de 1690, etc. : une lettre de Champigny au Ministre, en date du 10 mai 1691, assigne à ce desastre une autre date que celle donnée par le Pere Jumeau, c'est à savoir le 18 septembre 1690. (*Coll. de documents relatifs à l'Hist. de la N. F.*, II, p. 61).

siècles de distance des événements, remue délicieusement le lecteur :

“ Nous avons sans doute lieu de croire, par tant d'horreurs & de sacrifices, que ces Impies ne réüssiront pas dans le projet pernicieux qu'ils ont formé, de desoler entièrement la Colonie de la Nouvelle France : & que le Seigneur, qui se joüe comme il luy plaît des dessins des méchans, protégera ses fidèles Sujets contre les ennemis jurez de son saint Evangile, et délivrera son peuple de Pharaons, en donnant la victoire aux Canadiens, sous la conduite de Monsieur le Comte de Frontenac ; ce que nous avons lieu d'espérer, suivant les dernières nouvelles que nous avons reçues du Canada.” (1)

Dans ces réflexions du Père Leclercq perce la persuasion où il était que l'acte de brigandage de l'Isle Percée était un épisode de la guerre que se livraient la France et l'Angleterre, et ce fut aussi la persuasion commune durant longtemps que cette piraterie avait été le fait de quelques vaisseaux de la flotte de Sir William Phips en route pour Québec (2) les historiens de la Nouvelle Angleterre, soucieux de laver le pavillon anglais de cette souillure, y ont heureusement réussi. Il paraît aujourd'hui admis que Phips n'entra dans les eaux du golfe St-Laurent qu'après le pillage de Percé, qui doit être attribué aux deux navires d'une expédition ayant un caractère privé, mais toutefois reconnue par les autorités de l'Etat de New-York : “ Obviously they were not genuine pirates, but closely allied privateers (which are a kind of legalised pirates) authorised by the State of New York.” (3).

---

(1) *Nouvelle Relation*, p. 17.

(2) Charlevoix, *Hist. de la Nouvelle France*, Ed. 1744. Tome II, p. 71, Charlevoix fut suivi par d'autres.

(1) W. F. Ganong, *New Relation of Gaspesia*. Ed. de la *Champlain Society*, Toronto, 1910. Note du traducteur au pied de la page 67.

Dévastée par Phips ou par des corsaires, la Mission de l'Isle Percée n'en était pas moins ruinée : tout avait été saccagé, incendié ou volé. La perte était lourde pour les Récollets : ils demandèrent au roi de vouloir bien leur accorder une compensation :

"Les Recolets de la Nouvelle France supplyent Sa Majesté de leur accorder quelques aumosnes en considération de la perte qu'ils ont faite le 18e septembre dernier en la descente des Bostonnais dans l'isle Percée et Bonaventure où les ornemens de l'Eglise et les vases sacrez ont esté enlevez, et leur Eglise et couvent reduicts en cendres" (1)

Le roi leur accorda l'année suivante 1692, 500 livres ; c'était moins qu'ils avaient espéré. (2)

La Mission de l'Isle Percée ne se releva pas du coup terrible de 1690 : elle en fut anéantie, et la pêche sédentaire elle-même. L'endroit par sa situation géographique à l'entrée du Golfe était trop exposé à toutes les entreprises des Anglais, qui dans les années suivantes croisèrent continuellement dans ces parages Ce ne fut que de longues années plus tard que les Français s'établirent derechef à l'Isle Percée. A quelle époque la Mission y fut-elle rétablie, nous l'ignorons. Elle ne le fut point par les Récollets, dont le dernier missionnaire à Percé fut le Père Emmanuel Jumeau.

P. Hugolin, o. f. m.

---

(1) Memoire sur le Canada, joint à une lettre de M. de Champigny en date du 10 mai 1691. *Coll. de documents relatifs à l'Hist. de la N. F.*, II. p. 61.

(2) Extrait des intentions du Roy, signifiées par Mr. de Lagny pour nos missions, le 17 mars 1692—Sixte le Tac. *Hist. chron.* Appendices, p. 239.

UN MONUMENT A LA VERENDRYE

Nous publions avec plaisir l'appel que le comité du monument de La Vérendrye adresse à tous les Canadiens-Français :

" Mgr Taché, qui avait le culte des pionniers de l'Ouest, s'intéressait d'une manière particulière à La Vérendrye, le découvreur du Manitoba et des immenses plaines qui s'étendent jusqu'aux Montagnes Rocheuses. En 1877, il avait réservé un terrain à l'extrémité ouest de la rue La Vérendrye, à Saint-Boniface, pour y ériger un monument au héros. Plus tard il pensa qu'il valait mieux le placer à proximité des édifices religieux. De concert avec les principaux citoyens de Saint-Boniface, il choisit un carré de quatre-vingt-dix pieds à l'angle des rues Taché et Masson, en face de l'ancienne Académie Provencher, devenue le berceau du Petit-Séminaire. Le 24 juin 1886, il bénit solennellement les pierres destinées, dans sa pensée, à former la base du monument. Elles y sont encore et attendent la colonne et la statue rêvées par le grand Archevêque.

" Une si noble idée ne pouvait pas périr. Aussi la SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE SAINT-BONIFACE la reprend-elle après un quart de siècle. Le 12 janvier dernier, lors d'une réunion tenue à l'archevêché, sous la présidence du successeur de Mgr Taché, qui a hérité de son culte pour les pionniers et qui a organisé, au prix de grands sacrifices, des expéditions couronnées par la découverte du Fort Saint-Charles, elle a décidé d'ériger le monument projeté depuis si longtemps et nommé un comité pour prélever les fonds nécessaires. Ce comité fait part au public de l'honorable mission qui lui a été confiée et adresse un appel au patriotisme et à la générosité de tous les compatriotes du découvreur de l'Ouest.

" Né aux Trois-Rivières le 17 novembre 1685, Pierre Gaultier de Varennes, Sieur de La Vérendrye, commença ses expéditions vers l'Ouest en 1731 et les continua les années suivantes en établissant des forts au fur et à mesure qu'il pénétrait plus avant dans les prairies vierges. En 1742, il envoya deux de ses fils explorer l'extrême Ouest. Ceux-ci se rendirent jusqu'aux Montagnes Rocheuses, dont ils escaladèrent les premiers contreforts.

" L'intrépide découvreur poursuivit ses travaux jusqu'en 1744, époque à laquelle il fut contraint faute de ressources et par suite d'intrigues de ses ennemis de les abandonner, après y avoir consacré les treize meilleures années de sa vie. Ses découvertes lui avaient coûté une fortune personnelle et le sang de l'un de ses fils, massacré par les farouches Sioux en 1736, en même temps que le P. Aulneau, de la Compagnie de Jésus, et dix-neuf Français. Son neveu La Jemmeraye était aussi mort victime de son dévouement la même année que les martyrs de l'Ile-au-Massacre.

" A l'instar de Christophe Colomb, La Vérendrye ne recueillit de son vivant que des misères et de l'ingratitude. Ses plus pures intentions furent indignement travesties et la cour de France ne reconnut que très tard et qu'imparfaitement son intégrité et ses mérites. Elle lui accorda en 1748 la Croix de l'Ordre militaire de Saint-Louis et le promut au grade de capitaine. Il ne devait pas jouir longtemps de ces honneurs. Il mourut six semaines après, à Montréal, au moment où il se disposait à reprendre le chemin de l'Ouest. Sa dépouille mortelle fut déposée dans les caveaux de l'église Notre-Dame.

" Ces quelques traits du découvreur des immenses plaines, qui forment aujourd'hui le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, ne donnent qu'une faible idée de sa grandeur d'âme et et de son énergie de caractère. Qui dira les ressources

inépuisables de son intelligence d'élite et les trésors de son cœur de chrétien et de patriote ! Non seulement il découvrit un nouveau pays, mais il sut se concilier ses habitants, ces rois de la forêt, jaloux de leurs prérogatives de premiers possesseurs et naturellement remplis de défiance et d'appréhension contre tout nouvel état de choses.

Le temps n'est-il pas venu de reconnaitre et de consacrer de si hauts mérites ? Au moment où nos provinces se développent avec une rapidité qui tient du prodige, et où la richesse et le bien être s'étalent partout, les heureuses générations, qui recueillent les fruits des travaux et des fatigues de l'immortel découvreur, ne lui doivent-elles pas l'hommage d'un monument ? l'oser la question, n'est-ce pas la résoudre ? Aussi est-ce avec confiance que nous jetons un appel patriotique à tous les échos de nos plaines et aux fils de toutes les races récemment venus partager avec nous l'héritage que nous a légué notre intrépide compatriote.

Si vaste que soit le domaine découvert par La Vérendrye, notre appel ne s'y borne cependant pas. Comment ne pas convier à cette œuvre nationale la province de Québec, qui nous a donné le héros et qui garde ses cendres avec fierté et amour ? Et, pour dire toute notre pensée, c'est de la province-mère que nous attendons le secours le plus substantiel. Ceux, dans les veines de qui coule le sang du découvreur, comprendront mieux que tous les autres la grandeur de l'idée que nous préconisons, et l'affirmation éclatante qu'elle comporte. Au moment où une immigration intense précipite dans nos fertiles prairies des légions d'individus venant des pays les plus divers et apportant les aspirations les plus variées, il semble que la race canadienne-française soit de nouveau appelée, sinon à découvrir l'Ouest, du moins à le reconquérir en y affirmant ses droits inaliénables de première occupante et en les revendiquant avec toute la dignité et

tout le courage de race de pionniers, de défricheurs et de civilisateurs. Elle est bien chez elle, notre race, dans toute l'étendue de nos plaines, depuis les grands lacs jusqu'aux Rocheuses et au-delà, puisque ses fils y ont partout les premiers promené le flambeau de la foi et de la civilisation. Faire revivre dans le marbre ou le bronze le plus illustre de tous ces pionniers, celui dont le front est orné de l'auréole incontestable et incontestée de découvreur, sera un geste d'une portée à nulle autre pareille. Ce monument, ayant comme décor les anneaux sinueux de la rivière Rouge et les autres monuments que constituent la cathédrale, le collège, l'hôpital et les nombreuses institutions de charité et d'éducation de Saint-Boniface, redira fièrement et triomphalement à tous, notamment aux nouveaux venus, en un style lapidaire approprié, le poème de la découverte et de la civilisation de l'Ouest.

La race canadienne-française tout entière, sur quelque plage et sous quelque drapeau qu'elle vive, ne saurait rester indifférente à un mouvement qui fera rejaillir sur elle une gloire si noble et si pure. S'il est vrai qu'une race s'honore en honorant ses héros, que faut-il penser d'un geste qui les impose à l'admiration de vingt nationalités différentes vivant à ses côtés.

Aussi, nous avons la ferme confiance que notre appel sera entendu des rives du Saint-Laurent comme de toutes les plaines où habitent des frères de La Vérendrye ; des villes opulentes comme des plus modestes villages où se conserve pieusement le culte de nos gloires nationales. Les groupes français de l'Ontario et des Provinces maritimes, qui luttent comme nous pour étendre et développer leur influence seront heureux de s'associer à leurs frères de Québec, tandis que tous les descendants de sang français de l'Ouest se feront un devoir de donner un exemple décisif à ceux qui les entourent et voudront bien à l'occasion leur tendre la main pour assurer le succès de la grande œuvre. Ina-

tile de déclarer que nous sommes tenus en honneur d'ériger un monument digne du héros et de l'idée qu'il représentera. Il y aura donc du travail pour tous et pour chacun.

Nous adresserons prochainement un appel spécial à la vieille France. La Vérendrye fut l'une des gloires de la domination française au Canada. C'est au nom du Christ qu'il planta la croix dans nos plaines, et au nom du Roi très chrétien qu'il en prit possession, en y arborant le drapeau fleurdelisé.

Est-il besoin de dire, en terminant, que le choix de la ville de Saint-Boniface semble tout indiqué pour l'érection du monument de La Vérendrye. Des documents établissent que l'idée y a été semée depuis trente-cinq ans déjà. Il est donc tout naturel qu'elle y ait germé, qu'elle soit sortie de terre en 1886 et qu'aujourd'hui elle y mûrisse. Il convient, ce semble, que le héros, soit honoré au milieu de ceux qui ont depuis si longtemps entouré sa mémoire d'une vénération profonde et qui maintenant la tirent d'un oubli relatif, en prenant l'initiative d'un geste auquel le Canada tout entier sera heureux d'applaudir. De plus, notre ville a l'insigne faveur de posséder depuis août 1908 les ossements du fils aîné de La Vérendrye, ceux du P. Aulneau et de leurs dix-neuf compagnons. Ces ossements seront bientôt déposés dans un monument digne de leur mémoire et de leur martyre. Le père et le fils, le découvreur et son lieutenant, seront ainsi réunis dans une gloire commune. Si l'on voulait une autre raison, nous pourrions encore signaler le fait que la ville de Saint-Boniface est la plus ancienne de l'Ouest. Elle a, par conséquent, des titres spéciaux à posséder le bronze qui immortalisera le nom du grand découvreur.

Nous déclarons donc ouverte la liste de souscriptions pour le monument de La Vérendrye. Qu'on veuille bien adresser toute offrande, si minime soit-elle, au secrétaire-trésorier soussigné, qui en accusera dûment

réception. Nous n'entendons gêner en rien les initiatives individuelles ou collectives, qui surgiront spontanément, mais nous ne nous tenons reponsables que de ce qui sera versé directement ou indirectement dans notre caisse.

Le Comité du Monument de La Vérendrye.

JOSEPH LECOMTE,
Président.

L'ABBÉ DENYS LAMY,
Secrétaire-Trésorier.

Saint-Boniface, Man., 1er février 1912.

DATES CANADIENNES

1er Janvier 1849—Première apparition du gaz à Québec.

2 Janvier 1784—Secousse de tremblement de terre à Québec. Aucun accident.

3 Janvier 1792—Mort de l'honorable Adam Mabane, membre du Conseil législatif, juge des Plaidoyers Communs.

4 Janvier 1908—Inauguration du pont Préfontaine-Prévost, à Terrebonne.

5 Janvier 1881 — Accident de chemin de fer établi sur la glace entre Montréal et Longueuil. La locomotive du train passe à travers la glace.

6 Janvier 1885—A Sainte-Thérèse de Blainville, incendie de l'église paroissiale. Perte : $50,000.

7 Janvier 1852 — Inauguration des travaux pour la construction du chemin de fer de Lévis à Richmond.

8 Janvier 1713—Incendie du palais de l'Intendance

à Québec. Deux femmes et un homme périssent dans l'incendie. L'intendant Bégon perd dans ce feu plus de $40,000.

9 Janvier 1881—A Outremont, près Montréal, mort du docteur Pierre Beaubien, à l'âge de 84 ans.

10 Janvier 1799—Une messe solennelle est chantée dans toutes les églises et chapelles de Québec pour remercier Dieu de la victoire remportée dans la Méditerrannée, en vue d'Aboukir, sur la flotte francaise, par le contre-amiral Nelson, les 1er et 2 août 1798.

11 Janvier 1875 — Incendie du collège Masson, à Terrebonne, fondé en 1847. Pertes de plus de $100,000.

12 Janvier 1833—Mort du lieutenant-colonel Jean-Baptiste Juchereau Duchesnay, aide de camp provincial.

13 Janvier 1866 – Incendie considérable à la basse-ville de Québec. Plus de $300,000 de pertes.

14 Janvier 1882—Inauguration du chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean, jusqu'à Saint-Raymond.

15 Janvier 1867—Erection du diocèse de Saint-Germain de Rimouski.

16 Janvier 1848—Fondation du couvent des Sœurs de la Miséricorde, à Montréal.

17 Janvier 1806—Mgr Denault, évêque de Québec, meure à Longueuil, après quelques heures de maladie.

18 Janvier 1905—Bénédiction solennelle de la nouvelle église de Trois-Pistoles par Mgr A.-A. Blais.

19 Janvier 1908—Incendie du couvent des Sœurs de Sainte-Anne à Saint-Rémi de Napierville.

20 Janvier 1887 —A Trois-Rivières, premier congrès des Cercles Agricoles.

21 Janvier 1766—Sa Sainteté le pape Clément XIII signe les bulles qui nomment Mgr Jean-Olivier Briand évêque de Québec.

22 Janvier 1885—M. l'abbé Louis-Nazaire Bégin est nommé principal de l'Ecole normale Laval, à Québec.

23 Janvier 1889—A Montréal, inauguration de la salle d'exercices militaires par sir Hector Langevin.

24 Janvier 1688—Mgr de Laval se démet de l'évêché de Québec.

25 Janvier 1627—Mort de Louis Hébert, premier habitant de Québec.

26 Janvier 1890—L'archevêque de Montréal prescrit des prières publiques pour demander la fin de l'épidémie de grippe qui sévit sur tout son diocèse.

27 Janvier 1721—Etablissement d'un service de postes entre Montréal et Québec.

28 Janvier 1881—La Chambre des Communes du Canada adopte par un vote de 128 contre 49 la loi accordant la construction du chemin de fer du Pacifique à un syndicat canadien.

29 Janvier 1665—Mgr de Laval unit le séminaire de Québec à celui des Missions Etrangères de Paris.

30 Janvier 1883—A Montréal, mort de Mgr Pierre Adolphe Pinsonnault, évêque de Birtha, à l'âge de 67 ans.

1er février 1878—Ouverture de l'Hôtel Windsor, à Montréal.

2 février 1873—Incendie du Palais de Justice de Québec.

3 février 1866—Mort de notre historien national, François-Xavier Garneau.

4 février 1826—Premier numéro de la *Minerve*, à Montréal.

5 février 1663—Tremblement de terre dans toute la Nouvelle-France.

6 février 1903—Les employés des tramways de Montréal se mettent en grève.

7 février 1887—Mgr E.-C. Fabre, archevêque de Montréal, est nommé par le Saint-Siège vice-chancelier de l'université Laval.

8 février 1874—Mort de Mgr Guigues, premier évêque d'Ottawa.

9 février 1693—A Québec, ouverture du jubilé accordé par Innocent XIII.

10 février 1841—L'Acte d'Union des deux provinces du Canada entre en vigueur.

11 février 1873—L'honorable René-Edouard Caron est nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

12 février 1839—Un canot se rendant de Lévis à Québec est pris dans les glaces et 17 des 20 passagers se noient.

13 février 1884—Inauguration du chemin de fer de Sherbrooke et Magog.

14 février 1833—Mort de Mgr Panet, évêque de Québec, à l'âge de 80 ans.

15 février 1905—La plus grosse turbine du monde (10,500 chevaux) est mise en action aux chutes de Shawinigan par la "Shawinigan Water & Power Co."

16 février 1644—Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montréal par Mlle Jeanne Mance.

17 février 1902—A Ottawa, mort de Mgr Cyprien Tanguay, dans sa 84e année.

18 février 1803—Mort de John Fraser, premier maître d'école anglais établi au Canada après la conquête.

19 février 1868—Départ pour Rome du premier détachement des zouaves pontificaux canadiens.

20 février 1908—A Montréal, mort de l'abbé Daniel, Sulpicien, dans sa 88e année, dont 60 consacrées à la desserte de la paroisse Notre-Dame.

21 février 1693—Mort du Père P.-J.-M. Chaumonot, Jésuite, à l'âge de 82 ans, après une carrière apostolique de plus d'un demi-siècle.

22 février 1887—Elections générales pour le Parlement d'Ottawa.

23 février 1890—A Saint-Alban de Portneuf, Rodolphe Dubois assassine sa femme, ses deux enfants et sa belle-mère.

24 février 1908—Le rapport de la commission d'enquête sur le pont de Québec est soumis au Parlement du Canada.

25 février 1832—Fondation d'une école de sourds-muets à Québec.

26 février 1864—Mort de Sir Louis-Hypolite Lafontaine, baronet, juge en chef du Bas-Canada.

27 février 1874—A l'Isle-Verte, mort subite du R. P. Lucien-Antoine Lagier, oblat de Marie-Immaculée.

28 février 1836—Etablissement de la Propagation de la Foi à Québec.

GLANURES CANADIENNES

C'est à Beauport, près de Québec, que naquit, le 19 novembre 1778, Charles-Michel de Salaberry, le héros de Châteauguay.

Beauport ne veut pas laisser passer le centenaire de l'immortelle bataille de Châteauguay sans commémorer ce fait d'armes.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Beauport se met à la tête d'un mouvement pour élever une statue au héros de Châteauguay, près de la maison où il naquit.

***

La Société Littéraire et Historique de Québec a adopté la résolution suivante à l'occasion de la mort de Sir James-M. Le Moine :

Proposé par M. G.-M. Fairchild, appuyé par l'honorable juge McCorkill, M. P. B. Casgrain, le colonel Wood, M. E.-T.-D. Chambers et M. Cyrille Tessier :

" La Société Littéraire et Historique de Québec a appris avec le regret le plus sincère la mort de Sir

James Macpherson LeMoine, qui a été pendant plusieurs années le président honoré et respecté de la Société et qui en était à sa mort, le vice-président honoraire, qui fut toujours un travailleur infatigable pour promouvoir sa prospérité et à la faire reconnaitre comme l'un des principaux facteurs dans le domaine des recherches historiques. C'est sous sa présidence que plusieurs documents historiques ont été publiés par la Société. Sa réputation à l'étranger et ici comme l'historien de Québec, a jeté un lustre sur notre société tout comme le fit son avènement à la présidence de la Société Royale du Canada. Sa valeur comme officier public, comme citoyen, étaient un exemple de cette conduite intègre qui lui a assuré l'estime de tous. Pous ses amis, sa bonté de cœur, la politesse exquise de ses manières et sa loyauté inébranlable étaient la source d'un bonheur toujours nouveau. Nous lui aurions souhaité encore de nombreuses années, mais il avait atteint un âge avancé et depuis quelques années déjà il avait renoncé à ses travaux. Depuis lors il a attendu la mort avec calme, entouré des soins assidus de ses deux filles et de l'attention de tous ses amis et de ses visiteurs. Sa fin paisible termina une vie de constante activité dans le domaine des recherches historiques sur notre passé éloigné, activité qui a fait connaître Québec jusque dans les pays les plus éloignés du monde.

" A ses deux filles et à ses parents, la Société offre ses regrets pour la perte qu'ils viennent de faire et l'expression de sa sincère sympathie dans leur affliction.

***

Le Révérend Père Hugolin, O. F. M., a réuni en deux forts jolies plaquettes les études qu'il a publiées l'une sur l'*Etablissement des Récollets à l'Isle Percée (1673-1690)*, dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, et l'autre sur l'*Etablissement des Récollets de la province de Saint-Denis à Plaisance en l'île de Terre-Neuve* (1689), dans la *Nouvelle-France*.

Sous le titre *La presse franco-américaine*, M. Alexandre Belisle, de Worcester, Massachusetts, publiera bientôt un ouvrage qui comprendra un historique des journaux publiés en langue française aux Etats-Unis à partir de 1789, année de la fondation à Boston du premier journal francais aux Etats-Unis, jusqu'à nos jours, et la biographie de tous ceux qui ont joué un rôle marquant dans le journalisme francais en ce pays.

Les journaux publiés par les Canadiens-francais émigrés, ayant occupé et occupant encore une position plus importante que ceux publiés par dee Francais venus de France, il s'en suit que cet ouvrage est destiné surtout à faire connaître ce que les Canadiens émigrés ont fait pour la conservation et la propagation de la langue et des traditions françaises sur le sol américain. Cependant une large part est faite aux journaux francais, ceux surtout publiés à New-York et en Louisiane dans un supplément qui termine le volume.

L'auteur de ce livre ayant été élevé aux Etats-Unis par un père qui émigra en ce pays dès 1848, et une mère qui était sur le sol américain en 1834, se croit suffisamment au courant des commencements et de l'immigration pour en parler avec connaissance de cause. La période depuis 1820 jusqu'à la fin de la guerre civile y est traitée dans les grandes lignes seulement.

Voici quelques-uns des différents sujets traités dans ce volume et qui se rattachent de quelque façon à l'existence des journaux :

L'insurrection de 1837-38 qui donna lieu à la fondation à Burlington, Vt., du " Patriote " par Ludger Duvernay, le celèbre patriote journaliste et fondateur à Montréal de la première société St-Jean-Baptiste.

Médéric Lanctôt et son mouvement pour l'indépendance du Canada " L'Idée Nouvelle " et " L'Impartial".

La grande célébration de la St-Jean-Baptiste à Montréal en 1874, où les Canadiens des Etats-Unis

produisirent une si profonde impression, et à cette occasion la convention des Canadiens des Etats-Unis.

Le mouvement de rapatriement par le gouvernement de la province de Québec en 1875.

Les Canadiens dans l'Illinois—Louis Fréchette, Chiniquy, etc.

La nomenclature des journaux publiés dans l'Ouest et dans l'Est.

Les femmes journalistes.

Les biographies et portraits d'une centaine de ceux qui ont été le plus en évidence dans le journalisme.

La catastrophe de l'église canadienne de Holyoke en 1875.

L'incident de 1811 quand les émigrés canadiens furent traités dans un rapport officiel de "Chinois de l'Est."

Les journaux de la Louisiane, de la Californie et des Etats de l'Ouest, publiés par des Francais.

L'ouvrage de M. Belisle formera un volume de plus de 400 pages.

***

M. Hector Demers, président de l'Ecole littéraire de Montréal, vient de mettre en librairie un fort joli recueil de poésies qu'il a intitulé *Les voix champêtres.*

***

M. Rémi Tremblay, traducteur aux Communes du Canada, vient de publier un nouveau recueil de poésie portant pour titre *Vers l'idéal.*

M. Tremblay a déjà publié *Caprices poétiques et chansons satiriques* (1883) ; *Coups d'aile et coups de bec* (1888) et *Boutades et rêveries* (1893).

***

M. l'abbé Henri Gauthier, archiviste au séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, publiera bientôt sous le titre : *La compagnie de Saint-Sulpice au Canada,* un volume d'environ 250 pages.

L'auteur explique ainsi l'objet de son ouvrage :

" La Compagnie de Saint-Sulpice a envoyé les premiers de ses membres au Canada en 1657. Elle a continué depuis lors d'y travailler. Son ministère, très étendu d'abord et varié, s'est peu à peu restreint quant à l'espace et quant aux œuvres. A toutes les époques toutefois il a eu une importance qu'il serait injuste de nier. C'est pour rappeler les services rendus et jeter les bases d'une histoire complète qui viendra à son heure, que je publie la liste des sulpiciens ayant vécu au Canada, ou, pour être plus précis, dans l'Amérique septentrionale anglaise telle qu'elle existe actuellement."

RÉPONSES

LES ENSEIGNES SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS. (XVIII, I, p. 31)—"Avait-on l'habitude, dans le commerce et les métiers, de se servir d'enseigne, sous le régime français en ce pays ? "

Les enseignes paraissent avoir été en usage tout le temps, surtout pour les auberges.

On ne voit pas que Jacques Boisdou, qui a tenu la première auberge à Québec, en 1648, "à l'exclusion de tout autre dans la ville," ait eu d'enseigne ; son nom prédestiné de *Boisdou*, pouvait au besoin lui servir à cet effet. L'enseigne étant née de la concurrence, nous devons supposer que Boisdou ne sentait pas le besoin d'en avoir, quand il était le seul aubergiste à Québec.

En 1668 (Becquet, 20 oct.) on lit ce qui suit : — "en la maison de Jean Maheut où pend pour enseigne *la Ville de La Rochelle*."

En 1679, Pierre Niel, marchand, rue Sous le Fort, a la même enseigne que le précédent : *la Ville de La Rochelle*.

Le 15 avril 1692, permission est accordée à André

Spenard, cordonnier, de pendre son enseigne "du bien chaussé," à un poteau de bois, devant sa porte, rue Ste-Anne.

En 1716, Laurent Normandin dit Sauvage, aubergiste, est mentionné comme demeurant rue Saint-Pierre, "où pend pour enseigne le signe de la Croix."

La même année, une veuve Lefevre tient une auberge au Cul de Sac, qu'on désigne sous le nom de " Aux trois Pignons."

En 1751, Pierre Chupin dit Lajoie tient un cabaret sur la rue Saint-Jean, qu'on désigne généralement sous le nom de "Le Lion d'or."

La même année, Charles Pouliot tient un cabaret sur la rue Mont-Carmel. Il avait pour enseigne : "Le Roi David."

C'était le grand-voyer qui avait la charge de voir à tout ce qui concernait les enseignes. Il fallait sa permission et ses directions pour les poser.

PHILÉAS GAGNON

LE MINISTRE DELISLE (XVIII, I. p. 31).—"Que connait-on de la vie d'un nommé De Lisle qui fut, dit-on, le premier ministre anglican de Montréal, après la conquête ? "

De Lisle naquit à Auduxe, France, fut, dit-on, ordonné Jésuite puis apostasia. En 1766, il vient d'Angleterre au Canada, pour y remplir les fonctions de ministre anglican à Montréal. Il fit la traversée en même temps que Cramahé ; Montgomery, plus tard général dans l'armée américaine et le même qui fut tué à Québec, en 1775 ; Pierre de Sales Laterrière ; et un jésuite du nom de Lajoncaire.

Laterrière raconte, dans ses *Mémoires*, que pendant la traversée, Cramahé prenait plaisir à faire discuter ensemble le ministre De Lisle et le jésuite Lajoncaire, et que ce dernier aurait pu battre dix De Lisle par sa logique.

Laterrière raconte encore que, pendant une tempête

terrible survenue sur le grand banc de Terreneuve, il avait vu le ministre De Lisle, tout effrayé et croyant sa dernière heure arrivée, se jeter aux genoux du jésuite Lajoncaire et lui demander l'absolution. On parla longtemps de cette scène peu banale.

Le 17 octobre 1768, De Lisle étant devenu plus confiant dans l'avenir, se marie à Québec, ainsi qu'en fait foi l'acte suivant, tiré des registres de la Cathédrale Anglicane :

" 17 Oct. 1768. David Chabrand De Lisle, rector of the parish of Montreal, and Margaret Henry, spinster, were married in this place by License.

Dd Chabrand De Lisle

Peggy Henry — Francis Maseres

John Hay — David François de Montmollin ".

De Lisle ne fut pas le premier ministre anglican de Montréal ; mais je crois qu'il fut le premier à recevoir sa nomination des autorités d'Angleterre. Avant lui d'autres ministres avaient rempli temporairement les mêmes fonctions, parmi lesquels on nomme les révérends O'Gilvie, Bennett, Doty, Stuart et Bethune. Ce dernier était un ministre presbytérien.

De Lisle parait avoir rempli ses fonctions de 1766 à 1787. Il me semble avoir vu quelque part, que ses paroissiens se plaignaient qu'il ne prêchait que bien rarement et aussi mal que possible.

PHILEAS GAGNON

QUESTIONS

—Pouvez-vous me donner la liste des ouvrages de Sir J. M. LeMoine ?

BIBLIO

—N'a-t-on pas élevé une statue à Pierre LeMoyne d'Iberville quelque part près de Montréal ?

X X X

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XVIII LEVIS—MARS 1912 No. 3

LES RÉCOLLETS DE LA PROVINCE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION EN AQUITAINE, MISSIONNAIRES EN ACADIE 1619-1633

La Province des Récollets d'Aquitaine fut érigée canoniquement sous le titre de l'Immaculée Conception, par un bref du Pape Paul V, le 31 décembre 1614. Le même bref instituait comme premier provincial le Père Jean Rudellan.

Cette même année précisement, Champlain avait réussi à susciter en France pour coloniser le Canada la Compagnie des Marchands, assoeiés pour une période de onze ans; l'une des conditions imposées à la compagnie était qu'elle fit passer au Canada annuellement six missionnaires pour l'évangélisation des sauvages.

"Ayant recogneu aux voyages précédents, écrit Champlain en 1619, qu'il y avoit en quelques endroits des peuples arrestez, & amateurs du labourage de la terre, n'ayans ny foy ny loy, vivans sans Dieu, & sans religion, comme bestes brutes. Lors je jugay à part moy que ce seroit faire une grande faute si je ne m'employois à leur préparer quelque moyen pour les faire venir à la cognoissance de Dieu. Et pour y parvenir je me suis efforcé de rechercher quelques bons Reli-

gieux qui eussent le zèle, & affection, à la gloire de Dieu : Pour les persuader d'envoyer, ou se transporter avec moy en ces pays, & essayer d'y planter la foy, ou du moins y faire ce qui y serait possible selon leur vocation....."....

Ces religieux, on le sait, se trouvèrent être les Récollets de la Province de Saint-Denis, de formation toute recente elle aussi. Mais il se fallut de bien peu que la Nouvelle-France n'eût pour premiers apôtres les Récollets de la Province d'Aquitaine. C'est en effet auprès de ces derniers que furent faites les premieres demarches, ainsi que le raconte Champlain.

"Estant sur cette recherche, & la communiquant à plusieurs il se seroit presenté un homme d'honneur, duquel j'avois la fréquentation ordinaire appellé le Sieur Hoüel, Secretaire du Roy, & Contrerolleur general des Sallines de Broüage, homme adonné à la pieté, & doué d'un grand zèle, & affection, à l'honneur de Dieu & à l'augmentation de sa Religion, lequel me donna un advis qui me fut fort agréable. A sçavoir qu'il cognoissait de bons Pères Religieux, de l'ordre des Recollez, desquels il s'asseuroit, & avoit tant de familiarité, & de creance envers eux, qu'il les feroit condescendre facillement & entreprendre le voyage, & que pour les commoditez necessaires pour trois ou quatre Religieux qu'on y pourroit envoyer, on ne manqueroit point de gens de bien qui leur donneroient ce qui leur seroit de besoing, offrant de sa part les assister de son pouvoir & de faict il en escrivit au Pere du Verger, (1) lequel gousta & prit fort bien ceste affaire & suivant l'advis du Sieur Hoüel il en

---

(1) "Bernard du Verger, Provincial de l'Immaculee Conception," c-à-d. des Recollets de cette Province, écrit Leclercq qui reproduit en la resumant la version de Champlain. *Premier Etablissement de la Foi*, I, pp. 31 et suiv. Ainsi encore fait Sixte Le Tac, *Hist. chronologique*, p. 89. Sagard, lui, dans son *Hist. du Canada*, ecrite en 1636, ne fait pas allusion à la demarche de M. Houel auprès des Recollets d'Aquitaine. L'ignorait-il ?

communiqua & parla à aucun de ses frères, qui tous bruslants de charité s'offrirent librement à l'entreprise de ce Saint voyage.

"Or estoit-il pour lors en Xaintonge, duquel lieu il en envoya deux à Paris, avec une commission, non toutes fois avec un pouvoir absolu, remettant le surplus à Monsieur le Nonce de nostre Saint Pere le Pape, qui pour lors estoit en France, en l'année 1614. & estans iceux Religieux en leur maison à Paris, il les fut visiter, estant fort aise & content de leur resolution, & lors tous ensemble fusmes trouver ledict Sieur Nonce, avec la ditte commission pour la luy communiquer, & le supplier d'y interposer son auctorité. Mais au contraire il nous dist qu'il n'avait point de pouvoir pour telles affaires, & que c'estoit à leur general à qui ils se devoient adresser. Neantmoins laquelle responce les dits Religieux remarquans la difficulté de ceste mission, ne voulurent entreprendre le voyage, sur le pouvoir du Pere du Verger, craignant qu'il ne fust assez autentique, & la ditte commission valable, à cause de quoy l'affaire fut remise à l'autre année suivante. En attendant laquelle ils prirent advis & resolution, suivant laquelle on disposa toutes choses pour ceste entreprise, qui se devoit effectuer au printemps lors prochain : en attendant lequel, les deux Religieux seroient retournez en leur Couvent en Broüage" (1)

Ils y restèrent. Les difficultés que le nonce leur avait opposées "jointes à une quantité d'autres que ces bons Religieux n'avoient point prevues, les obligèrent à remettre à un temps plus favorable l'entreprise de cette Mission." (2)

Les Récollets d'Aquitaine ne vinrent jamais au

(1) *Oeuvres de Champlain*, édition Laverdière, tome II, p p. 2 et suiv.

(2) Leclercq, *Premier Etablissement de la Foy*, I, p. 32.

Canada. Il est cependant encore fait mention d'eux plus tard, en rapport à l'Eglise du Canada.

On sait comment, après le traité de Saint-Germain-en-Laye qui en **1632** rendit le Canada **à** la France, les Récollets furent exclus de leur ancien champ d'apostolat au bénéfice des seuls Jésuites. L'une des objections que l'on opposait au retour des Récollets dans la Nouvelle-France, d'après l'auteur de *l'Histoire chronologique*, "c'était qu'ils avoient voulu ériger le Canada en Evesché & qu'un de leurs Peres en fût le premier Evêque. C'étoit la sacrée Congrégation *de propaganda fide* qui avoit proposé un P. Recollect de la province d'Aquitaine qui étoit grand penitencier à Saint-Jean de Labran, pour estre Eveque de Canada, sur ce que les PP. Recollects de la province de Saint-Denys avoient representé du Canada : mais bien loing que les Peres de cette province de Saint-Denys consentissent à cela, ils s'y opposerent & l'empescherent, ce qu'ils avoient arresté entre eux avant même que le Roy & Mgr le cardinal en ecrivissent au Pape. Ces raisons étoient des pretextes......" (1)

Ainsi donc, dans les chroniques de cette époque, il est fait deux fois mention des Récollets d'Aquitaine en rapport avec la Mission du Canada : chaque fois c'est pour constater qu'ils ne purent venir y déployer leur zèle. C'est de l'histoire négative. Ils entrent dans l'histoire positive avec leurs Missions d'Acadie, dont nous allons parler.

Mais ici, je dois commencer par faire l'aveu et exprimer le très vif regret qu'il me manque le document le plus important sur ce sujet. Le Père Leclercq nous apprend que les Récollets d'Aquitaine donnèrent au public sur leur mission d'Acadie une relation "natu-

(1) Sixte Le Tac, *Hist. chron.*, p. 168. Cette *Histoire*, rédigée en 1689, ne fut publiée qu'en 1888.

relle et toute simple," (1) que n'ai-je cette relation Mais existe-elle encore seulement ? A son défaut il nous sera du moins possible, au moyen des chroniques de cette époque, de fixer les faits essentiels de l'histoire des Récollets d'Aquitaine en Acadie.

Leur échec de 1614 ne les avait pas empêchés de tenir leurs regards fixés vers la terre d'Amérique, où leurs frères de la Province de Saint-Denis s'étaient établis en 1615. Quelques années plus tard, en 1619, l'occasion tant désirée leur fut offerte d'aller à leur tour, non pas au Canada, mais en Acadie.

A cette date, l'Acadie française c'était uniquement le fort et la petite colonie de Port-Royal (aujourd'hui Annapolis, dans la Nouvelle-Ecosse) sur la Baie Française (devenue la Baie Fundy), dont les fondements avaient été jetés en 1604 par MM. de Monts et de Poutrincourt Celui-ci était demeuré à la tête de la colonie. Tué en décembre 1615, à l'attaque de Mery-sur-Seine, France, son fils Biencourt lui avait succédé à Port-Royal. Biencourt devait lui-même mourir en 1623, à l'âge de 31 ans, en léguant ses droits et son autorité à son ami Charles de Latour, jeune homme de 27 ans. Il pouvait y avoir, en 1623, dans la seigneurie de Port-Royal, quinze ou vingt hommes.

Mais l'Acadie indigène, c'était la contrée des sauvages Souriquois, Micmacs, Maléchites et autres tribus algonquines, peuplades errantes, ne vivant que de la chasse et de la pêche, d'ailleurs fidèles amies des Français et dévouées à leurs intérêts. Pour les uns comme pour les autres il fallait des prêtres.

La première expédition de M. de Monts en Acadie était accompagnée de l'abbé Aubry, qui ne demeura à Port-Royal qu'un an au plus. (2) En 1610 seulement

(1) Leclercq, *Premier Etablissement de la Foy*, I, pp. 242 et 467.

(2) Mort du scorbut l'hiver suivant, d'après M. Rameau :— Repassé en France en 1605, d'après M, Sulte et le Père Rochemonteix.

il fut remplacé par l'abbé Jessé Fléché, qui le premier baptisa quelques sauvages. "La conversion des infidèles était une des visées principales que l'on se proposait dans ces entreprises, et le Roi stipulait toujours que l'on s'occuperait de cette œuvre" (1) dans les chartes ou commissions qu'il accordait aux compagnies.

En 1611, le service de Port-Royal et de la mission acadienne fut confié aux Jésuites, de par la volonté de Madame de Guercheville, principale bailleresse de fonds dans l'expédition de cette année. Les Pères Biard et Masse arrivèrent à Port-Royal au mois de juin : ils furent très mal agréés de Biencourt. Madame de Guercheville, qui tenait pour les Jésuites, décida de fonder un nouvel établissement avec leur concours. En 1613, un vaisseau commandé par M. de La Saussaye vint prendre à Port-Royal les Pères Biard et Masse, et avec eux fit voile vers l'île des Monts Déserts, à l'entrée de la rivière Pentagouet, sur la côte acadienne, où fut fondée la colonie de Saint-Sauveur. Celle-ci était à peine ébauchée quelques mois plus tard, que les Anglais de la Virginie, qui prenaient ombrage des établissements français en Acadie la détruisirent de fond en comble, et amenant prisonniers les colons et et les missionnaires, traités en forbans par eux les véritables forbans. Port Royal fut aussi peu après attaqué par les Anglais et en partie ruinée, mais plus heureux que Saint-Sauveur, ce poste se maintint.

Telle est, très sommairement esquissée, l'histoire civile et religieuse de l'Acadie jusqu'à l'arrivée des Récollets à Port-Royal en 1619.

Les avantages qu'offraient la traite des pelleteries et la pêche de la morue avaient dès longtemps suscité en France des compagnies pour ce trafic et cette industrie : ces compagnies envoyaient assez régulière-

(1) *Rameau, Une colonie féodale en Amérique*, I, p. 47.

ment des navires sur les côtes de l'Acadie. Ce fut l'occasion providentielle pour les Récollets d'y passer.

"Nos anciens Pères Recollets de la Province d'Aquitaine, écrit Leclercq, à qui Messieurs de la compagnie (des cent-Associés) s'estoient premièrement adressez en 1615, pour donner des ouvriers Evangéliques au Canada, ayant trouvé differens obstacles, comme nous avons dit ne perdirent pas pour cela la bonne volonté & le désir qu'ils avoient de prendre part aux travaux Apostoliques des Récollets de la Province de Paris. Ils en trouvèrent une occasion assez favorable par les associations qui furent faites à Bordeaux en 1619, l'une pour la pesche sédentaire et l'autre pour le commerce des pelleteries.

"Messieurs de la compagnie avoient traité avec le Roy pour tout le Continent depuis l'entrée de la Baye de Saint-Laurent, Nord & Sud, jusqu'au fond du païs. L'Acadie est une vaste Province contenant plusieurs nations différentes des Sauvages; ce païs est toujours réservé & n'estoit point compris dans le traité. Il n'est pas de mon sujet d'ajouter icy toutes les circonstances de ces deux petites compagnies, qui furent formez à Bordeaux, d'autant qu'il n'y eut rien de considérable, n'estant que de simples associations de Marchands mélez de Catholiques & d'Huguenots. Nos Pères d'Aquitaine ne négligèrent pas les occasions qui se presentoient. Ces Messieurs demandoient trois Prestres & un Frère, avec promesse de les entretenir autant de temps que dureroit leur société. Ils y allèrent donc & s'y établirent par manière de Mission sedentaire." (1)

D'après M. Rameau il serait passé successivement en Acadie six Récollets, de 1619 à 1624. (2) Les noms de quatre d'entre eux nous sont connus. Ce sont les

(1) *Premier Etablissement de la Foy*, I, p. 239.

(2) 3 en 1619, 3 en 1624. *Une Colonie feodale*, I, p. 74.

Pères Sébastien, Jacques de la Foyer, Louis Fontiner et Jardon. (1)

L'un des trois religieux arrivés en Acadie en 1619 demeura à Port-Royal, les deux autres dirigèrent leurs pas, l'un vers la Rivière Saint-Jean à 15 lieues au nord de Port-Royal, l'autre, beaucoup plus loin, à l'île Miscou, sur la côte Gaspésienne, non loin de la Baie des Chaleurs. Leur mission principale était à la Rivière Saint-Jean. (2) A Miscou la pêche sédentaire était établie cette année même 1619.

"Ces moines, écrit M. Rameau, reprenaient ainsi ça et là l'œuvre interrompue de Poutrincourt et des Pères Jésuites dans l'apostolat des indigènes ; mais ils eurent aussi cette utilité, de tenir rattachés à la civilisation les Français dispersés dans ces solitudes ; ils purent aussi régulariser quelques fois les unions grossières contractées entre les Français et les squaws ; plusieurs des compagnons de Biencourt et de Latour avaient eu en effet des enfants dans ce libertinage ; Latour lui-même eut ainsi vers 1626 une fille nommée Jeanne, et son mariage fut un de ceux que consacrèrent les Récollets, car il parait, par un acte authentique que Jeanne de Latour fut légitimée." (3)

C'est à peu près tout ce que nous savons des travaux des Récollets d'Aquitaine en Acadie de 1619 à 1628. C'est peu de chose. Par Wadding, par Sixte Le Tac et par Leclercq nous savons encore que l'un des missionnaires, le Père Sébastien, mourut de misère et de faim, en se rendant de Miscou à la Rivière Saint-Jean, en l'année 1623.

"Le Reverend Pere Sebastien y travaillait (en Aca-

---

(1) Wadding, *Annales Minorum*, tomus XXV, anno 1619, p. 346. Le Père Sébastien y est appelé Sébastianus *Miscoria*, probablement de sa mission de Miscou.

(2) Leclercq, *Premier Etablissement*, I, p. 242.

(3) *Une Colonie féodale en Amérique*, I, p. 74.

die) depuis trois ans, lorsqu'en 1623 nous apprîmes à Québec la nouvelle de sa mort par deux sauvages : ce bon Religieux estoit parti de Miscou pour se rendre à la rivière de Saint-Jean, ou estoit établie la Mission principale des Récollets de sa Province. Il fut accablé de misères et de fatigues en traversant les bois, & cette grande étendu de faïs qu'il y a entre Miscou et le Fort-Royal ; en sorte qu'il y mourut de faim, après avoir saintement exercé le Ministère Apostolique pour la conversion des Infidèles : comme il avoit rendu visite à nos Pères de Québec avec lesquels il avoit hyverné, nos Religieux qui le considéroient par estime & par affection, comme un membre de nostre Mission luy rendirent au Couvent de Nostre-Dame des Anges les suffrages accoutumez." (1)

Le récollet Sixte Le Tac, qui appelle ce religieux le Père Bernardin, (2) raconte de façon différente sa tragique aventure. Le missionnaire aurait quitté Miscou dans l'hiver de 1623 avec un parti de sauvages pour la chasse, afin de les instruire chemin faisant. Or "les neiges se trouvant trop basses & trop molles, ils ne furent chasser, ce qui fit que le Pere & la plupart de ceux qui l'avoient mené, n'ayant rien à manger, ils moururent de faim." Le père Sixte Le Tac ajoute les détails suivants sur ce récollet : "Il y avoit 3 ans que ce Religieux étoit à faire la mission parmi les Sauvages de la Cadie, dont il possédoit fort bien la langue, & qu'il instruisoit avec contentement, comme il manda l'année auparavant aux PP. Récol-

(1) Leclercq, *Premier Etablissement*, I, p. 242. — Wadding, *Annales Minorum*, tome XXV, *loc. cit.*

(2) *Hist. Chron.*, 119. Il y a mieux encore. Leclercq, qui de son *Premier Etablissement de la Foy* le nomme Sébastien, dans sa *Nouvelle Relation*, p. 264, l'appelle Bernardin. Pour tout concilier certains auteurs ont fait de ce religieux le Père Sébastien Bernardin ! Mgr Tanguay, dans son *Répertoire du clergé*, le mentionne sous le nom de Sébastien, d'après le *Premier Etablissement* qu'il cite.

lects de Québec en se plaignant de certains Basques qui venoient faire traitte sans congé à la coste de l'Acadie & qui donnoient de méchantes impressions des François aux Sauvages de ces costes." (1)

M. Rameau écrit qu'"en 1624, trois autres Récollets (en plus de ceux arrivés en 1619) furent débarqués en Acadie ; ils parcoururent tout le Nouveau-Brunswick et parvinrent ainsi, en voyageant à pied, de tribu en tribut et de forêt en forêt, jusqu'à la colonie de Québec, sur le Saint Laurent." (2)

La dernière partie de cette assertion s'accorde sauf peut être pour l'année du voyage, avec la chronique de Wadding, d'après laquelle les Récollets d'Aquitaine ayant quitté l'Acadie en 1623, en conséquence de la dissolution de la compagnie des Marchands, trois d'entre eux se seraient retirés à Québec. (3)

D'après Leclercq (1) ce n'aurait été qu'en 1628, et pour une cause tout autre que les Récollets auraient quitté leurs missions d'Acadie, savoir, l'occupation de l'Acadie par les Anglais après une série d'attaques injustifiables—la paix régnant entre l'Angleterre et la France — qui eurent pour effet de ruinir tous les postes français du littoral, de disperser les habitants parmi les sauvages et de faire tomber Port-Royal lui-même aux mains des Anglais en 1628. L'année suivante, le Canada tombait également en leur pouvoir

(1) *Une colonie féodale*, I, p. 74. M. Rameau écrit (*Ibid*, II, p. 321) : "Le séjour des Récollets en 1619, p. 74, et Le voyage du Sieur de Kerauguille en France, p. 75 et 76, vol. 1er ont été écrits sur des notes recueillies par moi, alors que M. Ferland faisait son cours d'histoire à l'université Laval de Québec. Aujourd'hui, je ne puis en retrouver trace dans cette histoire publiée en volume : mais je certifie que ces faits ont été imprimés alors que le cours de M. Ferland se publiait dans les journaux."

(2) "Dissoluta anno M D C XXIII. Mercatorum societate, iidem recollecti ab Acadia recesserunt : at tres alii sodales superstites apostolicum ministerium consummarunt cum ceteris provinciae S. Dionysii in Quebeco aliisque locis Novae Galliae." *Wadding, Annales Minorum*, tome XXV, *loc. cit.*

(3) *Premier Etablissement*, I, p. 166.

et les Récollets de Québec étaient eux aussi forcés de quitter le pays. Ils n'y purent revenir qu'en 1670. Leurs confrères d'Aquitaine, plus heureux, purent reprendre leurs travaux en Acadie en 1630, avant même que le traité de Saint-Germain-en-Laye n'eût rendu le Canada à la France en 1732, et reconnu l'Acadie comme possession française.

"Nos Reverends Peres Récollets de la Province d'Aquitaine, écrit Leclercq, qui depuis 1619 avoient donné tant de preuves de leur zèle pour l'établissement de la foy dans l'Acadie, en avaient été chassés par les Anglois dès l'année 1628, mais ils furent plus heureux que nos Pères de Paris, pour menager leur retour dans leurs anciennes Missions, après que le Roy fut rentrée en possession du Canada, & que l'on eut reglé entre les deux couronnes les limites de l'Acadie. Car comme ces Reverends Peres ne trouverent personne en concours avec eux, & que d'ailleurs il ne fut pas necessaire de venir en Cour, & de remuer des machines aussi difficiles que celles de Messieurs de la Grande Compagnïe (1) Messieurs les Associez de l'Acadie prévinrent ces Reverends Peres & se souvenans des bons offices qu'ils en avoient reçues pour l'établissement du spirituel, sans se mêler de leurs autres affaires, ils eurent recours à leurs anciens Missionnaires. Nos Peres y passerent donc en 1633, & s'y sont depuis signalez par le merite de leurs travaux & de leur zèle à l'égard des François & des Sauvages autant de temps que les affaires des premiers furent en état de soutenir leurs entreprises, & que l'esprit de paix régna parmi ces Messieurs : je ne ferai pas le detail de leurs Missions, renvoyant le Lecteur à la relation naturelle & toute simple, que les Pères de la même Province ont donnée au Public." (2)

1) *Premier Etablissement*, I. p. 466.

(2) Des Cent-Associés ou de la Nouvelle-France, fondée en 1627 pour remplacer la compagnie des Marchands.

Leclercq ne fait-il pas ici erreur quant à l'époque du retour des Récollets en Acadie ? Il écrivait en 1690, soixante ans après les faits qu'il raconte, et je crois - sauf correction —qu'il se méprend sur les circonstances, et par suite sur la date du retour des Récollets. Nous verrons bientôt que précisément en 1633 eut lieu le retour des Récollets non en Acadie, mais d'Acadie en France.

Champlain a consigné par le détail les circonstances du retour des Récollets en Acadie, qu'il fixe à l'année 1630.

"Les sieurs Directeurs (de la Compagnie des Cent-Associés) font esquipper (en 1630) deux vaisseaux pour le Cap Breton, & secourir ceux qui y estoient habituez, & deux autres qui furent accommodez à Bordeaux, pour aller faire une habitation en Acadie, où estoit le fils de la Tour...... Le sieur Tuset fait faire l'esquippage de ceux de Bordeaux l'an 1630, chargez de commoditez necessaires, pour aller faire une habitation à la coste d'Acadie, où il met des ouvriers & artisans avec trois Religieux de l'ordre des Pères Récollets, le tout sous la conduitte du Capitaine Marot de Sainct Jean de Lus, se mettent en mer pour avec la grace de Dieu parfaire leur voyage, ayant esté contrariez de mauvais temps à leur traverse près de trois mois, ils arrivent à un lieu qui s'appelle le Cap de Sable, sous la hauteur de 44 degrez où ils trouverent le fils de la tour & quelques autres volontaires Francois qui estoient avec luy, auquel le dit Marot donna des lettres du sieur Tuset, par lesquelles l'on mandoit au dit de la Tour, de se maintenir toujours dans le service du Roy, & de n'adherer ny condescendre aux volontez de l'Anglois, comme plusieurs meschans Francois avoient fait, lesquels se ruynoient d'honneur & de reputation d'avoir deservy sa Majesté ce qui ne se pouvoit esperer de luy, estant toujours maintenu jusqu'à présent, & que pour cet effect il luy

envoyoit des vivres, rafreschissement, armes & hommes pour l'assister, & faire édifier une habitation au lieu qu'il jugeroit le plus commode, & plusieurs autres discours tendant à ce sujet....

"Ayant lus ces lettres, & la reception faicte avec le contentement qu'un chacun pouvoit desirer, & principalement les Peres Recollets de se voir au lieu qu'ils avoient souhaitté, tant pour remettre les Francois au droit chemin de la crainte de Dieu, qui avoient esté plusieurs années sans avoir esté confessez, ny recêue le S. Sacrement, que pour l'esperance qu'ils se permettoient de faire quelques progrez envers la conversion de ces pauvres infideles, qui sont errans le long des costes, menant une vie misérable, telle que je l'ay representée cy dessus." (1)

La Tour fils s'était donc maintenu en Acadie durant l'occupation anglaise, en se retranchant avec quelques hommes de bonne volonté au Cap Sable. La position ne pouvait être longtemps tenable, et les secours de Bordeaux arrivaient bien à point. Il était à prévoir que les Anglais de Port-Royal feraient leur possible pour déloger les Francais du Cap Sable, et, comme le dit Champlain, "il ne faut pas negliger de se loger fortement, aussi bien en temps de paix, que de guerre, pour se maintenir aux accidents qui peuvent arriver, c'est ce que je conseille à tous entrepreneurs de rechercher lieu pour dormir en seureté." (2)

Dans un conseil tenu entre La Tour, le capitaine Marot et les Récollets, il fut en conséquence résolu d'aller faire l'habitation projetée à la Rivière Saint-Jean et de s'y fortifier. (3)

Il fallait des nouveaux hommes et bien des choses pour accomplir ce dessein Un des navires de Marot

(1) *Oeuvres*, Edition Laverdière, VI, p. 313.

(2) *Ibid.*, p. 316.

(3) *Oeuvres de Champlain*, Ed. Laverdière, VI, 316.

fut immédiatement renvoyé à Bordeaux pour intéresser la Compagnie à cette affaire. Le navire portait des lettres de La Tour et des Récollets aux directeurs de la Compagnie. (1)

L'année suivante 1631, les associés de la Compagnie "recognoissant ce qu'estoit necessaire sur ce que leur mandoit le dit sieur de la Tour, r'equipperent le mesme vaisseau au mois d'Octobre dernier, monstrant par leur diligence qu'ils n'oublient rien de ce qui est nécessaire pour le peuplement & conservation de ces lieux, où ils ont envoyé quantité d'artisans & des Religieux Recollets . . . . ." (2)

L'histoire des Récollets d'Aquitaine s'arrête ici, brusquement interrompue par le cardinal Richelieu. Voici les faits.

Le traité de Saint-Germain reconnut en 1632, nous le savons, l'Acadie comme possession française. Les Anglais durent déguerpir, et Port-Royal fut remis au commandant de Razilly. Ce fut l'un des effets du traité. Il en eut un autre, la formation d'une compagnie de commerce et de colonisation "afin de restaurer et développer les établissements de l'Acadie" compagnie patronnée par Richelieu lui-même. Or voici les instructions qui furent données à M. de Razilly chef de la nouvelle compagnie, par Richelieu, ministre de Louis XIII :

"Le sieur de Razilly va recevoir des mains des Anglais la côte d'Acadie et notamment Port-Royal, pour y établir la compagnie formée par ordre de Sa Majesté pour le dit pays, et ceci au compte et aux frais de la dite compagnie, à charge par le Roy de fournir le vaisseau *l'Espérance de Dieu*, tout armé, plus 10,000 livres comptant, sans qu'il puisse en coûter autre chose au Roy. *Il y passera trois Capucins* et le nombre

(1) *Ibid.*, p. 317.

(2) *Ibid.*, p. 330.

d'hommes que la dite compagnie jugera à propos avec victuailles et provisions nécessaires, et l'on renverra dans l'année suivante *l'Espérance de Dieu*." (1)

Ainsi donc, de par le cardinal de Richelieu, les missions de l'Acadie étaient dévolues aux Capucins. Le cardinal ne savait-il pas que ces missions appartenaient, et depuis 1619 déjà, aux Récollets d'Aquitaine ? Il le savait, et si bien le savait-il et si arrêtée était sa résolution de leur enlever ces postes pour les confier aux Capucins que l'année suivante, exactement le 16 mars 1633, il faisait écrire au nom du roi à M. de la Tour "de faire conduire en France tous les missionnaires séculiers et réguliers qui pourraient être au Port-Royal, au Fort de la Tour & dans les autres habitations de l'Acadie, & de mettre en leur place les religieux Capucins, pour qu'ils fussent chargés seuls de l'administration spirituelle des Français." (2)

Cette lettre eut son plein effet. L'année suivante les Capucins avaient remplacé les Récollets d'Aquitaine en Acadie.

---

(1) Archives de la Marine. Cité par Rameau, *Une colonie féodale* .... I, 77.

(2) Faillon, *Histoire de la Colonie française en Canada*, I, p. 280. L'auteur réfère aux archives des affaires étrangères, à Paris, vol. *Amérique*, fol. 100.

P. HUGOLIN, o. f. m.

NOTES SUR LA FAMILLE DUGAS

Abraham Dugas, le premier de ce nom venu en Amérique, était parti de Toulouse en 1640 pour aller s'établir en Acadie. Ses ancêtres étaient originaires du Lyonnais. Leur nom primitif était *Coignet*. Au

dix-septième siècle, un membre de cette famille s'étant distingué par d'éminents services militaires fut créé chevalier de Saint-Louis, et reçut du roi un vaste domaine, appelé le domaine du Gas. Son écusson tel que le garde les Dugas de Lyon, était : de gueule avec au chef deux épées en sautoir et un cognassier en pointe.

Sa famille portait le nom de Coignet du Gas. Peu à peu elle abandonna son nom primitif et ne garda que celui de du Gas—qu'elle écrivit plus tard Du Gas et enfin Dugas. Dans les *Relations des Jésuites* on trouve le nom écrit du-Gas. Le cognassier sur le blason est resté en souvenir du premier nom.

Abraham Dugas était âgé de 22 ans lorsqu'il s'établit à Port-Royal, en Acadie. Il était armurier du roi. En 1647, il épousa à Port-Royal une acadienne du nom de Louise Doucet. De son mariage il eut plusieurs enfants : nous connaissons les noms de six seulement : Claude, Abraham et Martin, Anne, Marie et Madeleine. Claude et Abraham sont les ancêtres de tous les Dugas de l'Acadie et de la province de Québec : ils ont formé deux branches, la branche d'Abraham et la branche de Claude. Martin mourut célibataire. Anne épousa Charles Bourgeois à Port-Royal : elle se trouve à être l'ancêtre maternelle du Dr Mignault, de Montréal, à la sixième génération. Madeleine épousa Germain Bourgeois, en 1682, à Port-Royal : elle est l'ancêtre maternelle des Mirault et des Robichaud, de St-Jacques Marie épousa à Port-Royal Charles Melançon. Elle est l'ancêtre des familles Mélançon, de St-Jacques et de Montréal. — Il y eut plusieurs alliances entre les Mélançons et les Dugas de la branche de Claude.

En l'année 1755-56, lors de la grande dispersion des Acadiens, pl sieurs Dugas de la branche de Claude furent déportés à Boston. Trois frères Joseph, Daniel et Blaise, fils de Claude Dugas et de Josette Mé-

lancon y furent exilés jusqu'à 1773. Blaise s'y maria et ne revint jamais au Canada. — Deux de ses fils, Firmin et Blaise s'établirent plus tard à St-Jacques de l'Achigan.— Une des filles de Blaise nommée Sara épousa à St-Jacques, Francis Foucher. Elle est l'aieule du Rév. Père Foucher et de ses frères, qui par leur grand'mère appartenaient à la branche de Claude Dugas. Joseph et Daniel Dugas, frères de Blaise, se sont tous deux établis à St-Jacques. C'est là que sont tous leurs descendants, qui ensuite se sont disséminés dans les autres paroisses. Monseigneur Dugas, de Cohoes, ainsi que ses frères sont de la branche de Claude ainsi que M. le chanoine Dugas, de Joliette.

La branche d'Abraham n'a qu'une seule tige dans la province de Québec

Alexandre Dugas, arrière petit-fils d'Abraham II, parvint à échapper aux Anglais en se sauvant à travers les bois et après un voyage d'aventures, de fatigues et de misères à se rendre à Halifax et de là à Québec. En l'année 1765, il était établi dans la paroisse de St-Henri de Mascouche C'est là qu'il est mort en 1789.—Il avait épousé une acadienne du nom de Josette Brossard, fille de J.-Bte Brossard et de Cécile Babin.—De son mariage il eut trois filles et deux garçons. L'aîné de ses fils nommé François, né en 1774 à Mascouche, épousa à St-Jacques de l'Achigan en 1803, Angélique Dupuis. Il est l'ancêtre de l'abbé G. Dugas, de l'abbé J. E. Dugas, ancien curé de Ste-Anne des Plaines ; du Père T. Dugas curé de Bourbonnais, — des deux Jésuites, Napoléon et Jacques Dugas, et du juge Dugas de Joliette. Un des frères d'Alexandre Dugas nommé Charles, après avoir été longtemps navigateur entre Halifax et Québec, s'établit dans la province de Québec. Il est l'arrière grand-père du juge Dugas, de Dawson. (*L'Etoile du Nord*, 21 mars 1912.)

LES PRETRES NES A SAINT-JOSEPH DE LEVIS

1. Jean-Baptiste-François Grenet, né le 11 février 1701 du mariage de François Grenet et de Jeanne Samson. Ordonné prêtre le 14 avril 1726. Desservant de Charlesbourg. Curé de Berthier-en-bas. Curé de Saint-François de la Rivière-du-Sud. Curé de Saint-Thomas de Montmagny. Décédé dans cette paroisse le 30 octobre 1740. Inhumé dans le sanctuaire de son église.

2. Louis-Michel Guay, né le 20 octobre 1722 du mariage de Michel Guay et de Marguerite Grenet. Ordonné prêtre le 20 septembre 1749. Missionnaire à Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup (en haut). Curé de Sainte-Anne de la Pérade. Décédé dans cette paroisse le 19 juin 1785. Inhumé dans le chœur de l'église pres de l'autel, du côté de l'Evangile.

3. Charles Begin, né le 26 novembre 1757 du mariage de Charles Bégin et de Marthe Turgeon. Ordonné prêtre le 2 novembre 1788. Desservant de la Pointe-aux-Trembles. Curé de Saint-Constant. Curé de Saint-Vincent de Paul. Décédé dans cette paroisse le 1er juillet 1824.

4. Pierre Bourget, né le 13 août 1786 du mariage de Pierre Bourget, cultivateur, et de Thérèse Paradis. Ordonné prêtre le 4 juin 1814. Vicaire à Saint Hyacinthe. Curé de Sorel. Curé de Châteauguay. Curé de Trois-Pistoles et de l'Isle-Verte. Curé de l'Islet. Décédé dans cette paroisse le 20 février 1833. Inhumé dans le chœur de son église, près de la fenêtre du côté de l'épitre. Il était le frère ainé de Mgr Ignace Bourget.

5. Charles Bégin, né le 30 juin 1797 du mariage de François Bégin et d'Agathe Guay. Ordonné prêtre le 30 septembre 1821. Vicaire à Montréal. Curé de Cacouna et de la Rivière-du-Loup. Curé de Beauport. Curé de la Rivière-Ouelle. Décédé dans cette paroisse le 16 juin 1872.

6. Mgr Ignace Bourget, né le 30 octobre 1799 du mariage de Pierre Bourget, cultivateur, et de Thérèse Paradis. Ordonné prêtre le 30 novembre 1822. Secrétaire de Mgr Lartigue. Vicaire-général du diocèse de Montréal. Evêque de Telmesse, en Lycie, et coadjuteur de Montréal. Prend possession de son siège comme évêque de Montréal le 23 avril 1840. Assistant au trône pontifical et comte romain. Se démet de son évêché le 11 mai 1876. En juillet suivant, il est nommé archevêque titulaire de Martianopolis. Décédé au Sault-au-Récollet le 8 juin 1885. Inhumé dans les voutes de la cathédrale de Montréal.

7. Mgr Charles-Edouard Poiré, né le 4 août 1810 du mariage de Charles Poiré et de Théotiste Poiré. Ordonné prêtre à la Rivière-Rouge le 17 février 1833. Missionnaire à la Rivière-Rouge. Curé de Saint-Joseph de Lévis. Curé de Saint-Joseph de la Beauce. Curé de Deschambeault. Curé de Saint-Anselme. Curé de Sainte-Anne de la Pocatière et supérieur du Collège. Camérier d'honneur de Léon XIII. Décédé à Sainte-Anne de la Pocatière le 15 décembre 1896.

8. Jean-Baptiste Thibault, né le 14 décembre 1810 du mariage de Jean-Baptiste Thibault et de Charlotte Carrier. Ordonné prêtre à la Rivière-Rouge le 8 septembre 1833. Missionnaire à la Rivière-Rouge. Curé de Saint-Louise, comté de l'Islet. Curé de Saint-Denis, comté de Kamouraska. Décédé dans cette paroisse le 4 avril 1879. Il était vicaire-général honoraire du diocèse de Saint-Boniface.

9. Michel Lemieux, né le 4 février 1811 du mariage de Michel Lemieux et d'Appolline Côté. Ordonné à Québec le 8 novembre 1835. Vicaire à Sainte-Anne d'Yamachiche. Vicaire à Saint-Roch des Aulnaies. Curé de la Pointe-du-Lac. Directeur du grand séminaire de Nicolet. Curé de Beaumont. Chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec. Décédé à Québec le 14 avril 1874.

10. Joseph Bourassa, né le 31 mai 1817, du mariage de Joseph Bourassa et d'Angèle Bégin. Ordonné prêtre à Québec le 14 avril 1844. Missionnaire à la Rivière-Rouge. Curé de Saint-Bernard, comté de Dorchester. Curé de Saint-Maxime de Scott. Décédé à l'Hôtel-Dieu de Lévis le 8 mai 1900.

11. Jean-Baptiste Drapeau, né le 12 septembre 1815 du mariage de Jean-Baptiste Drapeau et de Thérèse Dalaire. Ordonné à Montréal le 17 mai 1845. Vicaire à Sorel. Curé de la Longue-Pointe. Décédé dans cette paroisse le 24 janvier 1870.

12. François-Xavier Bégin, né le 20 juillet 1825, du mariage de François Bégin et de Lucie Bégin. Ordonné prêtre à Québec le 8 septembre 1849. Vicaire à la Malbaie. Curé de Lac Aylmer. Curé de Saint-Pacôme. Décédé dans cette paroisse le 11 novembre 1895.

13. Augustin Ladrière, né le 21 septembre 1826, du mariage de Joseph Ladrière et de Cécile Labrecque. Ordonné prêtre à Québec le 30 septembre 1849. Vicaire à Saint-Thomas. Vicaire à Lévis. Vicaire à Saint-Roch de Québec. Vicaire aux Eboulements. Curé de Saint-Fabien. Curé de l'Ile Verte. Curé du Sacré-Cœur, comté de Rimouski. Décédé dans cette paroisse le 4 janvier 1884. Inhumé dans l'église de Notre-Dame de Lévis.

14. Etienne Bégin, né le 1er novembre 1829, du mariage de Etienne Bégin et de Emilie Dupont. Ordonné prêtre à Québec le 21 mai 1853. Vicaire aux Eboulements. Missionnaire des cantons de Forsyth et de Shenley. Décédé dans ce dernier endroit le 8 novembre 1857. Inhumé dans l'église de Notre-Dame de Lévis.

15. Joseph Lagueux, né le 18 octobre 1826, du mariage de Joseph Lagueux et de Angèle Samson. Ordonné prêtre à Québec le 17 juillet 1853. Vicaire à Beauport. Vicaire à Sainte-Claire. Curé de Sainte-Agnès. Curé de la Rivière-du-Loup (en bas). Curé de Saint-Jean Port-Joli. Décédé dans cette paroisse le 29 novembre 1888.

16. Jacques Côté, né le 5 avril 1329, du mariage de Benjamin Côté et de Suzanne Cantin. Ordonné prêtre à Saint-Romuald le 8 juin 1856. Vicaire à Rimouski. Vicaire à la Rivière-du-Loup (en bas). Curé de Saint-Antonin. Missionnaire de Kankakee, aux Illinois. Curé de l'église canadienne de Chicago. Curé d'Aurora. Décédé à Lévis le 1er mars 1911.

17. Honoré Lecours, né le 25 mars 1836, du mariage de Charles Lecours et de Louise Bégin. Ordonné prêtre à Québec le 24 septembre 1859. Assistant-secrétaire de l'archevêché de Québec. Décédé à l'Hôpital-Général de Québec le 8 juillet 1866. Inhumé dans le chœur de la basilique de Québec.

18. Mgr Louis-Nazaire Bégin, né le 10 janvier 1840, du mariage de Charles Bégin et de Luce Paradis. Ordonné prêtre à Rome le 10 juin 1865. Professeur à l'Université Laval. Evêque de Chicoutimi. Archevêque de Cyrène et coadjuteur du cardinal Taschereau. Archevêque de Québec.

19. Mgr Charles Guay né le 24 janvier 1845 du mariage de Charles Guay et de Françoise Michaud. Ordonné prêtre à Québec le 12 juin 1870. Vicaire à Sainte-Flavie. Vicaire à Rimouski. Curé de Notre-Dame du Sacré Cœur. Missionnaire de Ristigouche. Fondateur de l'Hospice Guay à Saint-Joseph de Lévis. Protonotaire apostolique ad instar.

20. Cléophas Demers né le 7 novembre 1847, du mariage de Edouard Demers et de Luce Lecours. Ordonné prêtre à Saint-Jean, Nouveau Brunswick, le 4 mars 1872. Décédé curé de Somersworth, N. H., le 13 août 1906.

21. Louis-Philippe Beaulieu né le 27 décembre 1846 du mariage de Jean-Baptiste Beaulieu et de Luce Poiré. Ordonné prêtre à Notre-Dame de Lévis le 26 mai 1872. Professeur, directeur, puis vice-supérieur du collège de Lévis. Décédé au collège de Lévis le 16 septembre 1904.

22. George-Raphael Fraser, né le 27 avril 1846 du mariage de Thomas Fraser et de Emélie-Rosalie Poiré, Ordonné prêtre à Notre-Dame de Lévis le 26 mai 1872. Professeur au Séminaire de Québec Vicaire à Notre-Dame de Lévis. Curé de Saint-Honoré de Shenley. Curé de Sainte-Anne de la Pocatière. Décédé dans cette dernière paroisse le 6 novembre 1908.

23. Joseph Dumas né le 19 décembre 1845, du mariage de Antoine Dumas et de Marie-Anne Bourget. Ordonné prêtre à Québec le 12 décembre 1873 Vicaire à Saint-Pierre de l'Ile d'Orléans. Vicaire à la Baie Saint-Paul. Curé de Saint-Siméon Curé de Saint-Eloi. Curé des Eboulements. Curé de la Baie Saint-Paul Retiré à Saint-Joseph de Lévis.

24 Louis-Alfred Boissinot né le 26 novembre 1851, du mariage de François Boissinot et de Hélène Pelletier. Ordonné prêtre a Québec le 22 mai 1880. Vicaire a Portneuf. Vicaire a Saint-Joseph de la Beauce. Vicaire à Somerset. Curé de Saint-Philippe de Néri. Curé de Saint-François de Montmagny. Décédé à Québec le 2[illegible] avril 1899. Inhumé dans sa paroisse natale.

25 Joseph-Albert Beaulieu né le 18 février 1843 du mariage de Jean-Baptiste Beaulieu et de Luce Poiré. Ordonné prêtre a Québec le 17 septembre 1882. Décédé au collège de Lévis le 22 novembre 1897.

26 Philippe-Honoré Labrecque né le 4 juillet 1854 du mariage de André Labrecque et de Sara Lainé. Ordonné prêtre à Québec le 29 avril 1883 Vicaire à Saint-Sébastien. Vicaire à la Rivière-Ouelle. Vicaire à Lorette. Curé de Saint-Anselme de Chezzetcooke, diocese d'Halifax. Décédé dans cette paroisse le 23 novembre 1906. Inhumé dans le cimetière de Saint-Joseph de Levis.

27. Ferdinand Bégin né le 10 avril [illegible] du mariage de Charles Bégin et de Thérèse Couture. Ordonné prêtre a Québec le 19 mai 1883. Vicaire à Sainte-Anne de la Pocatiere. Assistant-procureur au collège de

Sainte-Anne. Curé de Saint-Eleuthère. Curé de Saint Germain de Kamouraska.

28. Joseph-Cyrille Samson né le 10 avril 1865 du mariage de Cyrille Samson et de Philomène Guay. Ordonné prêtre le 26 mai 1888. Vicaire à Sainte-Louise Professeur au collège de Lévis. Vicaire à Saint-Roch de Québec Vicaire à Fall-River, E.-U. Curé d'Armagh Curé de Saint-Anselme de Dorchester.

29. Agésilas Lavallée né le 30 novembre 1860 du mariage de Joseph Lavallée et de Claire Mercier. Ordonné prêtre à Sherbrooke le 16 septembre 1888. Vicaire à Saint Hyppolyte de Wotton. Décédé à Bienville le 11 mai 1889. Inhumé dans le cimetière de Saint-Joseph de Lévis.

30. Alphonse-Edouard Bourassa, né le 31 août 1863 du mariage de François Bourassa et de Caroline Samson. Ordonné prêtre dans sa paroisse natale le 23 juin 1889 Vicaire à Roberval. Professeur au collège de Lévis Vicaire à Portneuf. Vicaire à Saint-Michel de Bellechasse. Curé de Saint Léonard de Portneuf. Curé de Saint-Vallier. En repos à Saint-Joseph de Lévis.

31. Damase-Réal Guénard, né le 11 décembre 1847, du mariage de Dominique Guénard et de Marie Cayorette. Ordonné prêtre à Sioux Falls, Dakota-Sud, le 22 février 1875. Curé de Sioux-City, Iowa Curé de Turton, Dakota-Sud.

32. Joseph-Edgar Bourget né le 2 juillet 1866 du mariage de Charles Bourget, notaire, et de Angélique Guay. Ordonné à Berlin, Ontario, le 11 juillet 1897. Aumônier à Feehanville, Illinois. Vicaire à Notre-Dame de Chicago. Vicaire à Sainte-Rose de Kankakee Curé d'Aurora. Curé d'Irwin.

33. Joseph-Alexandre-Maxime Brochu, né le 18 octobre 1877 du mariage de Alexandre Brochu, marchand, et de Rosalie Brulotte. Ordonné à Montréal le 20 décembre 1902. Vicaire au Saint-Nom de Jésus de Worcester, Massachusetts, Etats-Unis.

34. Joseph-Alfred Roy, né le 14 juillet 1868 du mariage de Alfred Roy et de Laetitia Robitaille. Clerc de Saint-Viateur. Ordonné prêtre à Montréal le 28 mai 1904. Professeur au séminaire de Joliette. Visiteur de la Congrégation des Clercs Viateurs.

35. Joseph-Georges Vien, né le 4 avril 1874 du mariage de Georges-Stanislas Vien, inspecteur d'écoles, et de Marie-Eugénie Martin Ordonné prêtre à Chicago le 1er décembre 1904. Professeur à l'Ecole Normale des Clercs de Saint Viateur, à Chicago.

36. Louis-Honoré Guay, né le 18 mai 1876 du mariage de Jean-Cyprien Guay et de Félicité Vien. Ordonné prêtre à Joliette le 29 juin 1906. Curé de Norton-Mills, Vermont, Etats-Unis.

37. Léon Vien, né le 2 mai 1880 du mariage de Georges-Stanislas Vien, inspecteur d'écoles, et de Marie-Eugénie Martin. Ordonné prêtre à Lévis le 17 mars 1907. Vicaire à Saint-François de la Beauce.

DATES CANADIENNES

1er mars 1834—A la Chambre d'Assemblée on adopte les 92 Résolutions après une longue discussion.

2 mars 1793—Arrivée au Canada des abbés Philippe-Jean-Louis Desjardins, Pierre Gazelle et Jean-André Raimbault, prêtres français forcés par la Révolution de chercher un refuge à l'étranger.

3 mars 1890—A l'Assomption, mort de l'honorable Louis Archambeault, ancien ministre de l'agriculture et de travaux publics de la province de Québec.

4 mars 1699—Le docteur Michel Sarrazin, médecin du roi à Québec, est nommé membre correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris.

5 mars 1863—Le Révérend docteur James-William Williams, principal du collège de Lennoxville, est élu évêque anglican de Québec.

6 mars 1866—Mort de M. l'abbé Louis Gingras, ancien supérieur du séminaire de Québec.

7 mars 1800—Fondation de Hull par Philémon Wright.

8 mars 1879—Le gouvernement de la province de Québec place un emprunt de $3,000,000 sur le marché de New-York.

9 mars 1815—Proclamation à Québec de la paix entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

10 mars 1899—A Sainte-Scholastique, exécution de Sam Parslow et de Cordélia Viau pour le meurtre de Isidore Poirier.

11 mars 1873—Mort de M. l'abbé Charles-Honoré Laverdière.

12 mars 1672—On trace les premières rues de Montréal.

13 mars 1660—M. Heari des Bernières est ordonné prêtre dans l'église paroissiale de Québec par Mgr de Laval. C'est la première ordination faite dans cette église.

14 mars 1867—Mort de M. William Price, chef de la maison Price, à l'âge de 78 ans.

15 mars 1657—A l'Hôtel-Dieu de Québec, mort de la Mère Marie-Françoise Giffard de St-Ignace, première religieuse canadienne, à l'âge de vingt-trois ans.

16 mars 1766—Mgr Briand, évêque de Québec, reçoit la consécration épiscopale dans la chapelle de Sainte-Marie de Merry, à Paris.

17 mars 1810—Le gouverneur Craig fait saisir le matériel du *Canadien* et arrêter son imprimeur, M. Lefrançois.

18 mars 1878—Inauguration du nouvel hôtel-de-ville de Montréal, rue Notre-Dame.

19 mars 1810—MM. Pierre-Stanislas Bédard, Jean-Thomas Taschereau et François Blanchet sont arrêtés pour *pratiques traîtresses*.

20 mars 1688—Le Père Jésuite P.-J.-M. Chaumonot célèbre ses noces d'or de prêtrise.

21 mars 1902—A Hull, exécution de Stanislas Lacroix pour le meurtre de sa femme.

22 mars 1828—Mort de l'honorable M. Louis de Salaberry, membre du Conseil législatif et surintendant du département des Sauvages. Il est le père du héros de Châteauguay.

23 mars 1665—M. de Courcelles est nommé gouverneur de la Nouvelle-France.

24 mars 1865—Incendie d'une partie du séminaire de Québec.

26 mars 1663—Etablissement du séminaire de Québec.

27 mars 1905—Mgr T.-Z. Racicot est proclamé évêque titulaire de Pogla et auxiliaire de l'archevêque de Montréal.

28 mars 1828—M. Samuel Neilson, propriétaire de la *Gazette de Québec* est arrêté pour avoir publié dans son journal des attaques contre le gouverneur Dalhousie.

29 mars 1632—Restitution du Canada à la France par le traité de Saint-Germain-en-Laye.

30 mars 1644—M. de Maisonneuve défait les Iroquois sur la Place d'Armes, à Montréal.

31 mars 1657—L'église paroissiale de Québec est ouverte au culte. Elle est sous le patronage de l'Immaculée Conception.

GLANURES CANADIENNES

M. l'abbé Nazaire Dubois, principal d cole normale Jacques-Cartier, à Montréal, qui est ibliophile

aussi tenace qu'avisé, a mis récemment la main sur un ouvrage dont il n'existe probablement pas un seul autre exemplaire en Amérique. C'est un livre en latin composé dans la Nouvelle-France au dix-septième siècle, par le Père Pierre Chastelain, Jésuite, missionnaire chez les Hurons.

Il porte pour titre : *Affectus Amantis Christum Jesum seu exercitium amoris erga Dominum Jesum pro tota hebdomada auctore P. Petro Chastelain è Soc. Jesu Novæ apud Canadenses Franciae incolâ. Parisiis apud Dionysium Bechet. viâ Jacobaeâ sub Solari M. D. C. X L VIII cum approbatione et privilegio.*

Ce travail du Père Chastelain est resté inconnu du Père de Rochemonteix, de l'abbé Casgrain et même du Père Jones, qui n'en disent pas un seul mot.

* * *

M. l'abbé Dubois nous donne des détails très précis sur le Père Pierre Chastelain, l'auteur de cette rareté bibliographique.

"Le Père Pierre Chastelain, Jésuite et missionnaire au Canada, écrit il, naquit en France au commencement du dix-septième siècle, entra dans la Compagnie de Jésus et y fut ordonné prêtre. Le 11 juin 1636, il arriva à Québec où il ne séjourna que quelques jours. Dès le 1er juillet suivant, il se mettait en route avec le Père Garnier pour le pays des Hurons, et le 21 du même mois, les deux missionnaires, arrivés aux Trois-Rivières, prenaient place dans des canots de Hurons qui retournaient par l'Ottawa dans leur pays. Le Père Chastelain arriva dans la mission le 12 août. Il y trouva les Pères Jean de Brébeuf, François le Mercier, Pierre Pipart ; le lendemain, il y fut rejoint par le Père Garnier et un mois plus tard par le Père Isaac Jogues, deux futurs martyrs. C'est à Ihonatiria ou première Mission Saint-Joseph que les missionnaires étaient

alors établis. Le Père Chastelain y demeura jusqu'en juin 1638, date à laquelle cette mission fut abandonnée. Il se rendit à Ossosavé ou La Conception, mission que le Père de Brébeuf avait fondée le 9 juin de l'année précédente, et qui fut abandonnée à son tour dans l'automne de 1639. Le Père Chastelain se rendit alors à Teanaostaie ou seconde Mission Saint-Joseph avec le Père Jean de Brébeuf comme supérieur et unique compagnon. Il y passa l'hiver. Au printemps, il partit pour la bourgade Sainte-Marie où il séjourna sans interruption jusqu'en 1850. C'était une résidence centrale pour tous les missionnaires des Hurons et des nations voisines ; c'est de là qu'ils partaient pour leurs missions, c'est là qu'ils revenaient se retremper dans la vie commune. Le Père Chastelain remplit les fonctions de confesseur des domestiques et des Jésuites, puis d'admoniteur, de consulteur et de préfet spirituel.

....

"Le Père Chastelain eut à diriger dans la voie spirituelle des martyrs comme Jean de Brebeuf, Charles Garnier, Isaac Jogues, Gabriel Lallemant, Antoine Daniel, des missionnaires comme Jérôme Lallemant, François Le Mercier, François Du Perron, Antoine Poncet, Joseph Chaumonot, Paul Ragueneau, Claude Pipart, Pierre Pipart, Charles Raymbault, Simon Le Moyne, René Ménard, François-Joseph Bressani, Léonard Garreau, Adrien Daran, Adrien Greslon, Jacques Bonin, dont quelques-uns occupèrent des postes importants dans leur ordre au Canada. Cela suppose une vertu peu commune, et une grande science spirituelle.

....

"En 1648, s'ouvrait cette longue série de catastrophes qui devaient conduire à l'anéantissement presque complet des Hurons sédentaires. La résidence Sainte-Marie se trouva bientôt isolée au milieu d'un vaste pays dévasté par les cruels Iroquois. Les missionnaires mirent le feu à la mission Sainte-Marie le 15 mai 1649, et se

rendirent sur l'île Saint-Joseph où ils se construisirent un fort qui fut terminé en novembre de la même année. Le Père Chastelain était au nombre des émigrants. Ils passèrent l'hiver au milieu des privations sans nombre, prisonniers des Iroquois qui massacraient tous ceux qui s'aventuraient hors de l'île pour chasser ou renouveler leur provision de racines et de glands, car ils en étaient réduits à cette maigre pitance. On décida ceux des Hurons qui restaient d'aller chercher refuge sous les murs de Québec, et, le 10 juin 1650, la Huronie fut abandonnée pour toujours.

"Le trajet dura cinquante jours et, le 28 juillet suivant, arrivé à Québec, le Père Chastelain fut nommé Père spirituel de la maison de son Ordre et confesseur des Sœurs de l'Hôtel-Dieu (1651 à 1680). Ce dernier emploi, il le garda près de trente ans.

"Le Père Chastelain mourut très saintement et paisiblement le 15 août 1684.

"Pour la mansuétude de son caractère et l'exquise sérénité de son âme, dit l'abbé Casgrain, il rappelait le doux et aimable saint François de Salles."

*
* *

Il y aura cent ans le 6 septembre 1914 naissait dans la petite paroisse de Saint-Antoine-sur-Richelieu, celui qui devait être sir Georges-Etienne Cartier.

Cartier a été l'une des grandes figures de notre histoire.

Un comité vient de se former à Montréal pour lui élever une statue sur le Mont-Royal. Ce projet rencontre partout le meilleur accueil. Ce monument serait inauguré le 6 septembre 1914, centième anniversaire de la naissance de Cartier.

*
* *

Nous avions déjà en francais une vie de la Mère Marie-Rose, fondatrice de la Congrégation des Saints

Noms de Jésus et Marie, de Longueuil. On a fait beaucoup d'éloges de cet ouvrage lors de son apparition en 1895. Une Sœur de Jésus et Marie vient de publier, en anglais, une vie de la sainte fondatrice de son Institut. La préface en a été écrite par Mgr Edward J. O'Dea.

La livraison du 23 mars 1912 de *l'Ave Maria*, de Notre-Dame, Indiana, publie une appréciation très sympathique de l'édition anglaise de la vie de Mère Marie-Rose, qui est intitulée *Mother Marie-Rose, foundress and first Superior-General of the Sisters of Jesus and Mary, Longueuil, P. Q.*

***

Il convient que la mort de M. Eugène-Etienne Taché, sous-ministre des Terres, Forêts et Pêcheries de la province de Québec, soit notée dans ce *Bulletin* destiné à faire revivre nos gloires canadiennes-françaises. M. Taché est décédé à Québec le 13 mars. La postérité connaîtra mieux M. Taché que ses propres contemporains car il n'a cherché que l'ombre et l'oubli toute sa vie.

Nous devons aux plans de M. Taché le palais législatif, le manège militaire et le palais de justice de Québec.

M. Taché est l'auteur de la belle et patriotique devise : " Je me souviens " qui accompagne les armoiries de la province de Québec.

RÉPONSES

LA SAINT-LOUIS SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS. (XVIII, I, p. 31).—" La fête Saint-Louis, le 25 août, était autrefois observée en France. Y a-t-il quelque mention dans l'histoire, que cette fête ait aussi été

observée en la Nouvelle France, sous le régime français ?"

Après avoir parcouru un certain nombre d'années des délibérations du Conseil Supérieur, je crois que l'on n'y siège jamais, le 25 août.

Dans un service de l'huissier Clesse de la Prévoté de Québec, le dimanche 23 août 1633, fait a la requête des Dames de l'Hôtel-Dieu poursuivant criée, vente et adjudication de la seigneurie de Maure saisie sur Thérèse Lalande de Gayon, veuve de François Aubert, comme tutrice de son fils Pierre-François, on voit l'huissier lui signifier que la quatrième et dernière enchère sera re u " Mercredy prochain à cause de la fête Saint-Louis qui se trouve le Mardy ".

Cette remise de criée parait prouver que cette fête était observée dans la Nouvelle-France, comme elle l'était en France, au moins en 1733.

PHILEAS GAGNON

M. DE LAMOTHE-CADILLAC A LA BASTILLE (XVIII, I, p. 32.) Pour quelle raison M. de Lamothe-Cadillac fut-il enfermé à la Bastille ?

Antoine Laumet, mieux connu ici sous les noms de Lamothe-Cadillac, fut démis de ses fonctions de gouverneur de la Louisiane, en 1717 ; et à son arrivée en France vers la fin de cette année-là, il fut enfermé à la Bastille, où il ne resta toutefois que peu de temps, car on l'en voit sortir le 6 février 1718.

Dans une étude sur Lamothe-Cadillac, publiée par T. St. Pierre, dans le *Detroit Journal* du 25 juillet 1911, à l'occasion des fêtes du deuxième centenaire de la fondation de Detroit par Cadillac, celui-ci écrit qu'il fut enfermé à la Bastille pour avoir contrecarré les plans du fameux Law, au sujet de ce qui est connu dans l'histoire sous le nom de " Mississipi Bubble." D'autres

prétendent que c'était pour avoir fait du commerce à son compte, contrairement aux privilèges de Crozat, qui était le fermier général de la Louisiane à ce moment là. Cette dernière prétention serait bien conforme à ses mœurs ordinaires, car il fut souvent accusé d'avoir été âpre à la curée dans les postes qu'il avait occupé auparavant dans notre pays.

PHILÉAS GAGNON

QUESTIONS

—Pourriez-vous me donner la liste de toutes les brochures qui ont été publiées en 1896 et après cette année sur la question des écoles du Manitoba, du Nord-Ouest, etc ? Le Nouveau-Brunswick a eu aussi sa question des écoles en 1872. Où trouverais-je les renseignements sur le cas du Nouveau-Brunswick ?

Nord-Ouest.

—Quel est ce pionnier de Montréal, nommé César Léodarius, dont parle M. Sulte dans son *Histoire des Canadiens-Français*, vol. III, p. 45 ?

XXX

—Du Calvet s'est-il marié en ce pays ? A-t-il eu des enfants ? Que sont-ils devenus ?

CUR.

—Trouverais-je quelque part une liste des ouvrages pédagogiques publiés dans la province de Québec.

PÉDAG.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XVIII LEVIS—AVRIL 1912 No 4

LE COMTE D'ANCOURT (1)

En appelant l'abbé Vincent-Charles Fournier à la cure de la Baie-du-Febvre, en 1810, Mgr Plessis le rapprochait de son ami intime, M. Raimbault, curé de Nicolet, et le plaçait au centre d'un groupe de prêtres français disséminés dans le district des Trois-Rivières. Huit paroisses, dans les environs de la future métropole, avaient à leur tête des prêtres français disséminés dans le district des Trois-Rivières. C'étaient, outre la Baie-du-Febvre, la ville des Trois-Rivières, Nicolet, Bécancourt, Gentilly, la Pointe du Lac, Saint-Michel d'Yamaska et Saint-François-du-Lac. Ajoutons à cette liste, déjà bien significative au point de vue curial, le fait que le curé de Nicolet était aussi supérieur du collège, et que le chapelain des Ursulines des Trois-Rivières s'appelait M. de Calonne, et l'on aura une idée assez juste de ce que pouvait prendre d'importance ce petit noyau de prêtres, ayant bu au même calice d'amertume, tous hommes d'un caractère éprouvé. Mgr Plessis avait donc cent fois raison de leur confier des cures importantes, comme celles

(1) Les notes qui suivent sont extraites d'une *Histoire de la Baie-Saint-Antoine dite Baie-du-Febvre* qui devrait être entre les mains de tous les amateurs d'histoire.

que nous venons de nommer. En les groupant, il leur donnait l'occasion de se rencontrer plus souvent, de fraterniser tous ensemble et de s'unir par des liens encore plus étroits, si possible. La religion catholique pouvait-elle souffrir de ces réunions de prêtres instruits, savants même, et prêts à tous les dévouements ?

La tradition nous rapporte qu'on appelait ce coin de notre province la *Petite France*. Heureuse *Petite France*, d'avoir eu à sa tête, de 1796 à 1847, c'est-à-dire pendant plus d'un demi siècle, des prêtres comme les Raimbault (1), les Le Jamtel (2), les Ciquard (3), les Fournier, les Courtin (4), les Orfroy (5), les Joyer (6), et les Gilbert (7). Heureux curés qui avez eu des paroissiens aux mœurs si pures, des familles si devouées à la religion et au culte de leurs ancêtres !

Au milieu de cette phalange de saints prêtres, de cette petite France, si chère à leur cœur, vint s'abattre vers 1816, un personnage mysterieux, français comme eux, et qui paraissait comme eux victime d'une odieuse persécution. Il fit l'acquisition d'une ferme dans les dix huit arpents de Nicolet, alors annexés à la Baie. Il y vivait dans une modeste retraite, couvert de blessures, parlant un français de haut aloi, et il paraissait au vulgaire qui a le flair excellent quoiqu'on en dise, une étoile tombée de quelque constellation. Il était paru au Canada peu après le désastre de Waterloo y menait dans la paix et la culture des champs la vie d'un paysan de ferme modèle, et paraissait se complaire par-dessus tout au milieu de ses naïfs voi-

(1) Cure de Nicolet.
(2) Cure de Becancourt.
(3) St François du-Lac.
(4) Gentilly.
(5) Pointe du Lac.
(6) Sorel et Pointe du Lac
(7) Yamaska.

(1) *Les Eccl. et Royalistes Français*, p. 117 et 118.

sins avec qui il échangeait les petits services qui entretiennent les rapports et les lois du bon voisinage. Ceux-ci, qui l'adoraient à cause de son esprit, de son air de distinction et du bon exemple qu'il leur donnait comme cultivateur et comme citoyen, sentaient piquer et même très vivement leur curiosité de l'étrangeté de ce voisin si disparate, au milieu de leur commune, et qui semblait s'amoindrir parmi eux, pour ne pas éveiller le soupçon ou se laisser deviner (1).

Son voisin, Louis Beaulac, riche cultivateur, fameux gars de six pieds, et qui avait servi dans les milices de 1812, a eu l'avantage de connaître et de fréquenter habituellement ce personnage, et d'admirer la science militaire de "M. le comte". A son dire, M. le comte" avait toute une chambre remplie de cartes militaires et d'armes de toute espèce et de grande valeur.

A ses heures, M. le comte déployait ses cartes sous les grands ormes, près de sa maison, et là, à quatre pattes sur ses plans, il suivait et traçait des lignes, causant, discutant et interpellant tout haut, il s'animait comme au milieu de contradicteurs... probablement des ombres de Waterloo (2).

Sa maison était le rendez-vous de MM. les curés d'Yamaska, Saint-Grégoire, Trois-Rivières et surtout de ceux de la Baie et Nicolet. Il s'était également fait quelques amis dans la petite ville voisine de Trois-Rivières, où il venait de temps à autre, dans la petite commune, se retremper un peu l'esprit au milieu de la société de ces hommes d'élite qui étaient toujours ravis de le posséder. En vain fut-il sondé par celui de tous qui avait sa plus franche intimité (3), sur ce qu'il était, il avait toujours délicatement éludé la question et prié son ami de ne pas lui faire

(1) *Le Canada reconquis par la France*, p. 125.
(2) Note de M. le notaire Louis Blondin, régistrateur.
(3) L'avocat Vézina.

violence sur ce point. Seulement, quand il etait question de Napoléon, des guerres de l'Empire, on voyait passer je ne sais quoi d'étrange sur son front, ses yeux sourire à travers les larmes : puis, faisant une cabriole de diversion, d'un mot heureux il changeait de terrain et de sujet. Cet homme, apparemment sans relations du dehors, sans communication de l'intérieur fut cependant le premier informé de la nomination de lord Dalhousie au poste de gouverneur général du Bas-Canada. Il vint en toute hâte faire ses adieux à son ami de Trois-Rivières, en lui disant : Je vous quitte, mon cher, parce que l'homme avec qui j'ai lutté corps à corps vous arrive comme gouverneur ! et il s'éclipsa en toute hâte, en lui donnant une poignée de mains, et en réprimant un soupir dont on ne comprit pas bien alors la signification. Il laissa sa terre de la Baie-du-Febvre veuve de son propriétaire, et dans les cœurs de ses voisins un grand vide à combler. L'ami dont nous parlions tout à l'heure, dînant un jour à la table de lord Dalhousie, et lui faisant part de toutes ces circonstances, le gouverneur s'écria : Mais ce devait être Caulaincourt (1) ! Plus tard, on

(1) *Caulincourt* (Auguste Louis de) duc de Vicence, ne en 1773 a Caulaincourt (Aisne), mort en 1827, prit part à presque toutes les guerres de la révolution, et se fit remarquer de Bonaparte, qui le nomma grand écuyer à son avénement, puis général de division et duc de Vicence. Envoyé en 1807 comme ambassadeur en Russie, il sut se concilier l'estime de l'empereur Alexandre et fit tous ses efforts pour prévenir une rupture. N'ayant pu y reussir, il rentra en France en 1811 et prit part à la campagne de Moscou. Il tint depuis 1813 le portefeuille des relations extérieures, et fut chargé à la suite de nos revers, de différentes missions auprès des princes alliés ; il défendit toujours, notamment au Congres de Chatillon (1814) les intérêts du fils de l'empereur. On a publié de 1837 à 1840 sous le titre de "Souvenirs du duc de Vicence" d'intéressants memoires sur l'empire. Son fils ainé est aujourd'hui (1866) sénateur (Bouillet, Dict. d'Hist. et de Géog.)

A diverses reprises, on accusa Caulincourt d'avoir présidé à l'arrestation et à l'assassinat du duc d'Enghien. Il se défendit et aux yeux des hommes modérés, se justifia pleinement.—Un écrit publié à Orléans, combattit cette justification.—Le duc de Vi

apprit la mort du duc de Vicence avec des particularités qui firent croire qu'on ne s'était pas trompé sur le singulier paysan dont le mystère avait fait jeter leur langue aux chiens à tous les bons voisins de la Baie-du-Febvre : mystère qui intrigue aujourd'hui même encore l'esprit de ces braves gens, qui donneraient beaucoup pour avoir le mot de l'énigme.

Le 31 mars 1818, le comte fit baptiser un enfant à la Baie. Dans l'acte de même, il se nomme : "M. François Benoit Auguste, comte d'Ancourt," et son épouse : " Dame Adélaïde Antoinette Augustine, comtesse de Galifait ". — Nous avons tout lieu de croire que ces noms sont des pseudonymes.

Quel était donc ce personnage mystérieux ? La tradition fortement enracinée parmi la classe instruite de cette paroisse l'a toujours regardé comme le ministre de Napoléon Ier, et l'on ne peut nier que cette tradition a toute l'apparence d'une vérité historique.

Voici les bases sur lesquelles elle s'appuie :

1o La similitude de noms, "Auguste d'Ancour" d'un côté, "Auguste de Caulincourt" de l'autre.

2o La ressemblance de traits.—Les derniers disparus parmi ceux qui ont connu le comte, tels que Mgr Joachim Boucher, qui avait seize ans, et Mlle Narcisse Lozeau, qui en avait vingt-et-un, lorsqu'il est parti de la Baie, prétendaient le reconnaître dans le vrai portrait du duc de Vicence, conservé dans l'album de M. Lebourdais, curé de la Rivière-du-Loup (1). Ce dernier, qui avait trente-huit ans à la même époque, a dû aussi le connaître. On se demande pourquoi conserver ce portrait si soigneusement, et l'an-

---

cence ne répliqua pas, pour ne point perpétuer une querelle que les passions d'alors envenimaient, et il crut prudent de s'envelopper dans l'obscurité.—(Nouvelle Biographie Générale, du Dr Hoefer, IX, page 250). Dès lors son biographe le perd de vue, et c'est précisément à la même époque, en juin 1816, que le comte apparait à la Baie.

(1) Attestation du docteur William Smith.

noter de sa main, s'il n'y croyait voir le personnage de la Baie.

3o L'aveu du comte lui-même. D'après Mlle Narcisse Lozeau, le comte, poussé au pied du mur, aurait avoué à son père, le colonel Joseph Lozeau, sa complicité dans l'arrestation du duc d'Enghien, et par suite son identité avec le duc de Vicence (1).

4o Enfin la conviction du plus intime confident du comte, l'avocat Vézina, et de ses amis de la Baie. Le vulgaire l'appelait " Monsieur comte ", mais ses intimes qui se recrutaient parmi la classe la plus instruite, en parlant de lui, disaient simplement "Caulaincourt".

Monsieur Fournier, qui peut-être avait eu confiance en lui tout d'abord, finit par le voir d'un mauvais œil, à cause de son peu de religion et des mauvais principes qu'il émettait dans ses causeries avec les habitants. Ceux-ci aimaient à l'entendre et se groupaient souvent autour de lui pour écouter ses dissertations toujours intéressantes, mais peu édifiantes. Ce fut sans doute ce dernier point qui jeta l'eveil et finit par le discréditer aux yeux du clergé.

Il affectait, paraît-il, des manières de vivre assez singulières pour un homme de haut rang. Ainsi on le voyait venir à l'église en petite charrette, jambes pendantes en arrière de son cheval, comme le plus vulgaire charretier. Mais il voulait se cacher, dira-t-on, et se dissimuler.

Quoi qu'il en soit, à l'encontre des témoignages donnés ci-dessus et qui paraissent à première vue concluants, se lève l'autorité de personnage d'une compétence indiscutable en la matière.

C'est d'abord une correspondance à ce sujet échan-

1) Cet argument est atténué et même detruit par cette déclaration incluse dans le testament du duc de Vicence : "On ne ment pas à Dieu en face de la mort. Je jure que je n'ai été pour rien dans l'arrestation du Duc d'Enghien". *Nouvelle Biographie Générale* de Hoefer. Vol. 9, p. 250).

gée entre M. Raimbault, curé de Nicolet, et Mgr Plessis, quelque temps après le départ du comte.

M. Raimbault écrivait à Mgr Plessis, le 27 septembre 1821 :

"L'avocat Vézina me disait dernièrement que le prétendu comte d'Ancourt était réellement le fameux Caulincourt, le juge du duc d'Enghien, le confident de Bonaparte, duc de Vicence, etc., on le lui avait assuré, je ne sais sur quels fondements. C'était le seul des personnages célèbres de l'Empire, dont on avait pu suivre les traces. Je ne puis me le persuader. Auriez-vous entendu quelque chose en Europe, qui pût fonder une telle conjecture, qui est donnée comme un fait ?"

Mgr. Plessis répondit le 10 octobre suivant :

. . ."Il ne m'entre nullement dans la tête que votre baron pût être le maréchal (1) de Caulincourt. Comptez que les amis de Napoléon élevés à ce grade étaient des hommes capables de converser autrement que celui-là". . .

Mgr Plessis ne lui reconnaissait donc pas ce "français de haut aloi" que lui attribuait M. Barthe.

Parmi les écrivains de nos jours, citons le jugement de l'historien B. Sulte. Voici comment il s'exprime au cours d'une longue correspondance qui forme tout un plaidoyer marqué au coin d'une conviction inébranlable contre l'hypothèse de la présence de Caulaincourt en Amérique :

"L'étranger mystérieux de 1816 m'est connu depuis 1857, où Madame Beaulieu, née vers 1790, me disait l'avoir souvent rencontré, à la Baie, dans sa famille ou parenté :—

"Le comte d'Ancour et sa femme parlaient de St-Domingue. Il avait des armes, un uniforme militaire, des papiers. Il parlait de ses campagnes militaires et

(1) Caulincourt n'était ni baron, ni maréchal, mais *duc* de Vicence et *ministre* de Napoléon.

montrait ses blessures. On disait qu'il avait laissé sa femme et que la personne qui vivait avec lui à la Baie n'était que sa maîtresse (1). Un jour, apercevant un carrosse sur la route, il saisit ses armes et gagna le bois. Le carrosse passa tout droit.

" J'ai toujours cru que d'Oncour ou d'Ancourt était un nom d'emprunt, mais Saint-Domingue mérite considération...

" Je dis que notre type venait de Saint-Domingue, c'est mon ancienne conviction.

" Les arguments que l'on fait valoir *in re* Vicence ne tiennent pas debout...

" Tant qu'on ne constatera pas la présence de Caulaincourt en Amérique, il faudra s'en tenir à un homme de Saint-Domingue. Jusqu'ici on voit Caulaincourt en France, de 1815 à 1827, date de sa mort.

" Frédéric Masson, de l'Académie française, a publié, en 1909 : *Autour de Sainte-Hélène*, Ière série. A la p. 35, il dit que le 3 juillet 1819, madame de Montholon quitta Sainte-Hélène pour rentrer en France et que, une fois là (vers le 1er octobre ?) elle pria Caulaincourt de se rendre à Sainte-Hélène et qu'il refusa.

" A la page 37, Masson dit que, le 30 janvier 1821, Napoléon exprima le désir que l'on fît savoir à Caulaincourt combien il désirait le revoir.

" Dans 200 volumes que j'ai lus, il y a des mentions de Caulaincourt comme demeurant en Picardie, de 1815 à 1827. Durant ces années, il se défendait dans les journaux et par des brochures, des accusations, la plupart idiotes, que les partisans des Bourbons lançaient contre lui. Tout cela est de l'histoire et ne saurait être contesté. Caulaincourt a vécu de 1815 à 1827 au grand soleil de la publicité — bien malgré lui ". – B. Sulte, 7 mars 1911.

(1) Le clergé ne paraît pas avoir eu de méfiance à cet égard. L'acte de baptême du 31 mars 1818 dit expressément que le mariage est légitime.

M. Sulte, qui a fait une étude approfondie du sujet qui nous occupe, a cru que notre homme pouvait être Jean-Pierre Boyer, chef du parti " français " à Saint Domingue, qui tomba avec ce parti dès 1814. Il est marqué en exil sur une liste de 1816. Homme intègre, excellent administrateur, quoique très peu instruit il mérita d'être appelé et élevé en 1818 à la présidence de la république de Haïti. Cette dernière circonstance s'harmonise difficilement avec le séjour du comte à la Baie et ne permet pas d'arriver à rien de concluant.

Le doute plane donc encore et planera probablement toujours sur ce mystère. — La conclusion à tirer nous paraît celle-ci.

Ou bien Auguste d'Ancour est le vrai duc de Vicence tel que le veut la tradition des anciens de la Baie, ce qui n'est pas admissible, s'il est trouvé que le duc n'a pas quitté la France.

Ou bien il ne serait qu'un fourbe, un chevalier d'industrie, un aventurier, mais des plus rusés qui, pour mieux dépister les recherches et donner le change à l'opinion, aura affecté des manières, un genre de vie mystérieuse et a réussi à mystifier le peuple, en se faisant passer pour le ministre de Napoléon Ier, avec lequel il paraît avoir eu des traits de ressemblence frappante.

L'Abbé Jos.-Elz. Bellemare

GLANURES CANADIENNES

La *Semaine religieuse de Québec* du 14 septembre 1911 annonçait qu'on venait de retrouver le *Miscellanearum Liber* perdu depuis plusieurs années. Le *Miscellanearum Liber*, voilà un titre qui ne dit pas grand chose à bon nombre de nos lecteurs. Qu'est-ce donc que le *Miscellanearum Liber* ?

C'est tout simplement un cahier de 180 pages contenant des listes de baptêmes, des noms de bienfaiteurs, etc., etc., du Domaine du Roy (de l'île aux Coudres aux Sept Iles). La première date inscrite dans le cahier est de 1691 ; la dernière de 1780 On voit d'ici toute l'importance de ce cahier.

M. l'abbé Victor-A. Huard a mis en brochure les précieuses notes qu'il a publiée dans la *Semaine religieuse de Québec* sur le *Miscellanearum Liber*.

Le Père de la Brosse fut le dernier missionnaire jésuite du Saguenay. Il mourut le 11 avril 1792. Longtemps après sa mort le précieux cahier fut apporté à l'archevêché de Québec.

Plus tard encore, le cardinal Taschereau prêta ou donna le *Miscellanearum Liber* au Père oblat Arnaud, alors missionnaire à Betsiamis. C'est le R. P. Lauzon, de Saint-Sauveur de Québec, qui a retrouvé le vieux cahier à la résidence des Oblats, à Betsiamis, en 1911. Il l'a rapporté à l'archevêché de Québec où on l'a déposé aux archives pour n'en plus sortir. A son âge — il a 225 ans — il a bien mérité de se reposer.

* * *

Sa Grandeur Mgr Archambault, évêque de Joliette, a défendu à tous les fidèles de son diocèse, sous peine de faute grave, de lire, d'acheter, de détenir, de prêter, etc., le livre intitulé *La vie*, que vient de faire paraître M Albert Laurendeau, médecin, de Saint-Gabriel de Brandon.

* * *

M. J.-F. Saint-Cyr, magistrat de district à Saint-Jean, vient de publier, chez les éditeurs Wilson & Lafleur, à Montréal, un ouvrage qui devrait trouver sa place dans les bibliothèques de tous les avocats de la Province et de ceux qui s'occupent de tempérance. C'est une annotation de la Loi des Licences de Québec.

Cet ouvrage comprend toute la législation sur les liqueurs enivrantes, les références des différents articles entr'eux, les jugements rendus sur cette matière dans la puissance du Canada et les concordances avec les lois des licences des autres provinces et avec l'acte de tempérance du Canada, etc., etc.

Diverses tables des matières, claires, méthodiques et bien disposées permettent de trouver d'un coup d'œil les renseignements dont on a besoin.

* * *

Une tribu privilégiée c'est la petite tribu des Micmacs qui a célébré l'année dernière le troisième centenaire de sa vocation à la foi.

La brochure du Père Pacifique : *Une tribu privilégiée ; souvenir du IIIe centenaire des Micmacs* — nous donne en quelques pages l'histoire des Micmacs.

La tribu des Micmacs appartient à la grande famille des Algonquins, qui occupait jadis la moitié de l'Amérique du Nord.

Les Micmacs sont aujourd'hui disséminés en petits groupes un peu partout dans la partie orientale du Canada. Le plus considérable est Ristigouche, sur la baie des Chaleurs. Mais le grand chef de toute la tribu réside au Cap Breton.

* * *

La *Presse* du 26 mars 1912 publiait la lettre suivante d'un négociant français établi à Montréal, M. J.-R. Genin, et qui arrivait justement d'Europe.

" Je désire, sans plus tarder, vous faire part des impressions que j'ai ressenties le 16 février dernier, lors de mon passage au Hâvre. Ayant une journée devant moi avant le départ du bateau " La Touraine ", par un temps splendide; je partais en taxi-auto visiter Sainte-Adress ainsi que le cimetière du Hâvre en compagnie

de notre agent consulaire à Québec, M. E. Roumilhac, et du commandant Viau, du yacht " La Bacchante ". Le but de notre visite au cimetière était de visiter tout particulièrement la tombe de notre poète canadien Octave Crémazie.

" Je ne vous cacherai pas, Monsieur le Directeur, que nous sommes revenus de cette visite péniblement impressionnés. Nous avons trouvé cette tombe, comme vous le démontrera, du reste, la photographie ci-jointe, dans un état de délabrement complet ; couverte de grandes herbes, sans le moindre entretien, et dominée seulement par une grande croix à demi renversée, qui seule, rappelle aux passants que là, dort, de son dernier sommeil le plus illustre de nos poètes canadiens.

" Nous avons considéré comme un impérieux devoir de rappeler à la population canadienne-française de la province de Québec, que le monument élevé à Crémazie sur une de nos places publiques n'est pas suffisant, et que nous avons un autre devoir : celui d'honorer et de faire entretenir plus convenablement le terrain dans lequel il repose.

" Aussi, je crois avoir l'appui de tous les Canadiens-Français et des Français habitant le Canada, en vous demandant d'ouvrir dans votre journal une souscription pour l'érection d'un petit monument en granit du Canada qui sera envoyé au Hâvre pour être élevé sur la tombe de Crémazie, et pour qu'une modeste somme de 400 à 500 dollars soit placée dans des conditions telles, que le revenu serve à faire entretenir à perpétuité la tombe de celui qui a si merveilleusement chanté les gloires de son pays et de la race française.

" Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Directeur, de bien vouloir m'inscrire pour une somme de $50.00, et d'inscrire également notre agent consulaire à Québec, M. E. Roumilhac, pour $25.00 et M. C. A. Wilson, député de Laval, pour $10.00 et M. Gonzalve Désaulniers, avocat, pour $10.00.

M'est-il permis d'ajouter que, comme Français, je

suis particulièrement heureux de prendre part à cette souscription qui n'est qu'un modeste hommage à celui qui a dit de si belles choses sur le dévouement et le patriotisme français."

La *Presse* et la *Patrie* ont immédiatement ouvert des listes de souscriptions pour élever un monument convenable sur la tombe du poète canadien.

* * *

Depuis le 26 juillet 1911 les différentes maisons de Rédemptoristes établies au Canada sont formées en Province.

C'est en 1879 que les Rédemptoristes de Belgique mirent pied-à-terre sur le sol canadien. Ils venaient prendre la direction de la paroisse et du pèlerinage de Sainte-Anne de Beaupré.

Cinq ans plus tard, en 1884, une autre desserte paroissiale, Sainte-Anne de Montréal, leur était donnée.

En 1896, le Carmel d'Hochelaga devenait l'asile des Rédemptoristes. En 1896 encore, on jetait les bases d'un Juvénat à Sainte-Anne de Beaupré.

En 1900, le nombre des vocations augmentant sans cesse, on résolut de fonder un noviciat au pays, et c'est à Hochelaga qu'il fut établi.

En 1907, fut fondée, à Ottawa, la maison d'études supérieures des Rédemptoristes, autrement dite Studentat.

Les Rédemptoristes ont donc aujourd'hui une province distincte, s'administrant elle-même, et ne relevant que de l'autorité centrale qui réside auprès du Révérendissime Père Patrice Murray, supérieur-général de la Congrégation à Rome.

* * *

Mgr Gérin, prélat de la maison du Pape, nous apprend que huit zouaves pontificaux canadiens reposent

dans le cimetière San Lorenzo, à Rome : Joseph Leblanc, Arthur d'Estimauville, Napoléon Munro, Charles Taschereau, Sifroi Desjardins, Agapit Bondy, Jérémie Lefort et Xavier Palardy. Le cimetière San Lorenzo, un des plus beaux du monde, attire tous les visiteurs de Rome. Que les Canadiens, dit Mgr Gérin, ne manquent jamais d'y aller donner un pieux souvenir aux chers compatriotes qui, tombés au poste, n'ont pas goûté les joies du retour.

***

Dit le Père Louis Lalande, J. :

" M. Paul Morin, un jeune poète canadien, — il n'a que vingt-trois ans, — vient de publier à Paris, un recueil de vers, sous ce titre *Le Paon d'Email*. Ce sont des pièces de courte haleine et d'inspiration diverse, dont plusieurs sont purement descriptives, écrite au cours des voyages de l'auteur à travers l'Europe, ou à travers son atlas et ses manuels d'histoire.

" On a fait au livre un accueil chaleureux, mêlé de surprise. Certains journalistes ont même poussé l'éloge jusqu'au dithyrambe, tandis que d'autres, faisant la part des critiques et des louanges, se sont chargés de mettre les choses au point.

" Ce qui distingue le *Paon d'Email*, comme d'ailleurs la plupart des recueils de ce genre, ce ne sont pas les idées qui s'y trouvent — on ne les cherche pas là d'ordinaire — mais la forme donnée aux idées que ne s'y trouvent guère. On y remarque une main d'artiste, la connaissance et la souplesse du métier, des bonheurs de rime sonnant riche, des mots heureux et souvent — malgré certaine affection mièvre et la complaisance en des termes plus rares que juste — le sentiment délicat des choses, rendu avec toute la virtuosité d'un vrai poète."

***

Dans le *Chronicle*, de Québec, du 26 mars 1912, M. P.-B. Casgrain remet les choses au point au sujet d'un épisode de l'histoire de la vieille capitale.

Il y a à Québec deux maisons qui portent le nom de Kent House, l'une rue Saint-Louis, en face du palais de justice, l'autre près des chûtes Montmorency.

M. Casgrain prouve que la seule vraie maison Kent est celle de la rue Saint-Louis. Cette maison fut occupée par le duc de Kent, père de la reine Victoria, pendant son séjour à Québec. La maison en question appartenait alors à Melle Isabella Mabane, sœur et héritière du juge Adam Mabane. Cette maison et le terrain qui l'entourait avaient d'abord appartenues à la famille de Lotbinière. A la conquête elle était la propriété de M. de Ramezay, lieutenant de roi, celui-là même qui remit Québec aux Anglais.

La maison actuellement connue sous le nom de Kent House, près des chûtes Montmorency, fut construite par M. Patterson, marchand de bois. Elle n'a jamais été, par conséquent, habitée par le duc de Kent.

Ce qui est probablement la cause de l'erreur c'est que sir Frederick Haldimand avait fait construire un cottage, tout près des chûtes Montmorency, avec une vérendah qui donnait absolument sur les eaux bouillonnantes. Haldimand occupait ce cottage comme résidence d'été. Le duc de Kent l'habita aussi pendant les étés de 1791, 1792, 1793 et 1794

Dans le journal de la baronne de Riedesel publié par la Société Littéraire et Historique de Québec on trouvera une description du cottage de Haldimand.

***

A l'occasion du millénaire de la Normandie, M. A. Bollaert, de New-York, a traduit en très beaux vers français le magnifique poème de Longfellow, *Evangéline*.

Le travail de M. Bollaert est précédé d'une préface de l'honorable sénateur Poirier.

Nous avons bien hâte de faire la comparaison entre la traduction de Bollaert et celle de notre compatriote, M. L. P. LeMay, qui a été très bien accueilli du public.

* *

Dans la livraison d'avril des *Annales du Très Saint-Rosaire*, on trouve des pages intéressantes sur l'histoire du Cap de la Madeleine et de son vénéré sanctuaire.

En 1636, les Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France donnaient à M. de la Ferté, abbé de la Madeleine, une concession de dix lieues de front sur trente de profondeur. M. l'abbé de la Madeleine donna immédiatement deux lieues de front sur trente de profondeur de cette concession aux Jésuites pour y établir un établissement de Sauvages chrétiens.

Le titre officiel de la donation de M. l'abbé de la Madeleine aux Jésuites n'est daté, cependant, que du 20 mars 1651.

Le Cap désigné auparavant sous le nom de Cap des Trois-Rivières s'appela dès lors Cap de la Madeleine, en l'honneur du généreux donateur.

DATES CANADIENNES

1er avril 1828.—Mort de M. Charles Lefrançois, imprimeur. Il était imprimeur du *Canadien* en 1810 et avait été jeté en prison en même temps que les patriotes Bédard, Taschereau et Blanchet.

2 avril 1875.—Mgr Taschereau défend aux catholiques de l'archidiocèse de Québec de lire le *Daily Witness*, de Montréal, sous peine de privation des sacrements, même à l'article de la mort.

3 avril 1756.—La flotte portant Montcalm, Lévis, Bougainville, etc., laisse Brest pour le Canada.

4 avril 1890.—Mort de l'honorable P.-J.-O Chauveau, shérif du district de Montréal

5 avril 1762.—Le bureau des douanes de Sa Majesté à Québec est régulièrement organisé. M. Thomas Knox en est le premier percepteur.

6 avril 1815.—Jour d'actions de grâces pour le rétablissement de la paix entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

7 avril 1672.—M. le comte de Frontenac est nommé gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France

8 avril 1688.—Etablissement du bureau des pauvres à Québec.

9 avril 1741.—A Paris, sacre de Mgr de Pontbriand, évêque de Québec, par Mgr de Vintimille, archevêque de Paris.

10 avril 1885.—A Montréal, mort de M. Côme-Séraphin Cherrier, avocat.

11 avril 1858.—Fondation de la Société Historique de Montréal.

12 avril 1838.—Mgr Lartigue établit l'Oeuvre de la Propagation de la Foi à Montréal.

13 avril 1668.—Léger tremblement de terre dans la région de Québec.

14 avril 1833.—A Paris, mort de M. Joseph-Isidore Bédard, avocat, député du comté de Saguenay, fils du juge Pierre Bédard, à l'âge de 27 ans.

15 avril 1634.— Fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec.

16 avril 1651.—Représentation du *Cid* de Corneille à Québec.

17 avril 1771.—La cathédrale de Québec fermée depuis l'été de 1759 est de nouveau livrée au culte.

18 avril 1661.—Mgr de Laval excommunie nommément Pierre Aigron dit Lamothe qui a encouru plusieurs fois la peine de l'excommunication pour avoir

vendu de la boisson aux Sauvages et qui ne veut pas cesser sa mauvaise vie.

19 avril 1840.—Mgr Ignace Bourget succède à Mgr Lartigue sur le siège épiscopal de Montréal.

20 avril 1881.—Incendie de l'église et du presbytère de Saint-Narcisse de Beaurivage

21 avril 1827.—William Ross, Benjamin Johnson et Robert Ellis (nègre) sont pendus à Québec pour un vol commis au presbytère de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy.

22 avril 1699.—Mort de M. Renaud d'Avesnes des Méloizes, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine.

23 avril 1858.—M. l'abbé Jean Langevin, curé de Beauport, est nommé principal de l'Ecole normale Laval, à Québec.

24 avril 1905.—Mort de M. Jules-Paul Tardivel, directeur de la *Vérité*.

25 avril 1699.—Angélique Hayot, de la Pointe-aux-Trembles, entre au noviciat de l'Hôpital-Général de Québec. C'est la première novice admise dans cette communauté.

26 avril 1849.—Les Tories incendient le Parlement à Montréal.

27 avril 1628.—Première terre labourée au Canada (à Québec) par Guillaume Couillard.

28 avril 1760.—Seconde bataille des Plaines d'Abraham ou bataille de Sainte-Foy.

29 avril 1848. – L'honorable M. Thomas-Cushing Aylwin est nommé juge de la Cour du Banc de la Reine.

30 avril 1672.—Mort de la mère Marie Guyart de l'Incarnation, fondatrice et première supérieure du monastère des Ursulines de Québec.

LOUIS DE GONZAGUE BAILLAIRGÉ

Louis de Gonzague Baillairgé, avocat, conseil de la reine, chevalier commandeur de l'ordre illustre de Saint-Grégoire-le-Grand et comte romain, naquit à Québec.

Il était le plus jeune des quatre fils de Pierre-Florent Baillairgé, architecte et trésorier de la cité de Québec et de Marie-Louise Cureux de Saint-Germain.

Il fit son cours d'études classiques au séminaire de Québec de 1822 à 1830.

Il commença à étudier le droit chez l'honorable Louis Panet, mais ce dernier ayant été nommé juge, il continua son cours avec l'honorable René Edouard Caron.

Il fut admis au barreau le 12 octobre 1835.

En 1844, il entra en société avec son ancien patron l'honorable René-Edouard Caron, alors maire de Québec, et plus tard lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en remplacement de Sir Narcisse Belleau.

En 1850, il fut nommé, conjointement avec son associé, avocat de la corporation de Québec, et la société fut dissoute en 1853, lorsque l'honorable Caron fut nommé juge de la Cour du Banc de la Reine, en appel, laissant M. Baillairgé à la tête d'une des plus fortes clientèles du barreau.

M. Baillairgé fut alors nommé seul avocat et aviseur légal de la corporation et continua d'en exercer les fonctions jusqu'au 9 octobre 1885, date à laquelle il pria le conseil de ville de lui adjoindre, pour la gestion des affaires de la cité, l'honorable C.-A.-P. Pelletier, sénateur, dont il avait été le patron et qui, depuis plus de vingt ans, pratiquait comme avocat à son bureau. Le conseil de ville s'empressa de se rendre à la demande de M. Baillairgé.

M. Baillairgé fut un des membres fondateurs de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, fondée en 1842. Il succéda à Narcisse, plus tard Sir Narcisse Belleau, comme commissaire-ordonnateur de la Société, et en devint plus tard le président. Il démissionna en 1859

ses affaires l'y obligeant, tout en demeurant membre. Pendant ce long espace de temps, il mit toute son énergie à asseoir cette société sur des basses solides et à veiller à ses intérêts, et il est parvenu à établir entre elle et les sociétés sœurs de la ville, un lien de fraternité qui depuis ne s'est pas brisé.

Il fut aussi un des membres fondateurs de l'Institut Canadien de Québec, si humble d'abord et devenu si florissant ensuite. L'Institut Canadien fut fondé en 1848. En 1873, il fut nommé un de ses président honoraires.

A plusieurs reprises, ses concitoyens le prièrent de vouloir consentir à se présenter comme candidat au Parlement, pour la ville de Québec, surtout en 1857, mais toujours il s'y refusa.

M. Baillairgé fut un des fondateurs du *Courrier du Canada*, à Québec, et l'un de ceux qui furent obligés de faire face aux nombreuses difficultés qui surgissent, presque toujours, lors de la fondation d'un journal. Les autres fondateurs furent Mgr Antoine Racine, l'honorable juge Jean-Thomas Taschereau, M. M. E.-H. Simard, Eugène Chinic, Dr Robitaille, Dr J.-C. Taché, etc., etc.

En 1855, le gouvernement ayant décidé de nommer des juges assistants pour la Cour Supérieure pendant la durée de la Cour Seigneuriale, fit offrir une de ses places à M. Baillairgé.

En 1856, le gouvernement lui offrit la place de recorder de la ville de Québec crée pour la première fois par les Statuts 19-20 Victoria, chapitre 106.

En 1860, pendant la retraite de l'honorable juge en chef Bowen, on lui fit l'offre d'être juge *ad hoc*, pendant tout le temps de cette retraite.

La même année, on lui offrit la place de juge de la Cour Supérieure devenu vacante, le 1er juillet 1860, par la mort de l'honorable juge Power

Préférant à tout, son indépendance, il ne put se ré-

soudre à accepter aucune de ces charges, quelques lucratives et honorifiques quelles fussent.

En 1863, sous lord Elgin, il devint lieutenant-colonel du 2ème bataillon de milice de Québec.

Il fut nommé conseiller de la reine, la même année, sous l'administration Dorion.

En 1873, il fut fait batonnier du barreau de Québec.

C'est à M. Baillairgé que nous devons la possession du drapeau de Carillon, cette vieille relique du régime francais et qui chaque fois qu'il figure dans notre procession de la Saint-Jean-Baptiste, à Québec, rappelle le souvenir des vaillants exploits de nos aieux à la mémorable journée du 8 juillet 1758.

M. Baillairgé fut, avec son ami le docteur Robitaille un de ceux qui concurent l'idée de réunir et de déposer dans un seul tombeau, les ossements dispersés des braves grenadiers francais de la Reine et des braves highlanders du 78ème régiment anglais, qui furent tués sur les hauteurs de Sainte-Foy, pendant la bataille entre Lévis et Murray. C'est à l'énergie et au zèle de M. M. Baillairgé et Robitaille que nous devons la construction du monument des Braves de 1760.

En 1882, M. Baillairgé conçut le noble et religieux projet de faire ériger une église ou chapelle dans chacune des cinq parties du monde, sous le vocable des Saints patrons de quelques membres de sa famille.

Une de ces églises a été bâtie au sud du lac Victoria Nyanza, dans la partie orientale de l'Afrique, à cinq cents milles environ à l'ouest de la mer Indienne. C'est la première église en pierre qui ait été construite dans l'intérieur de l'Afrique. Elle a été nommée Saint Pierre de Bukumbi.

En 1886, il fit construire une deuxième église à Rapid Creek, près de Palmerston, dans le nord de l'Australie. Elle a éte dédiée à la Vierge Marie.

Une troisième église, celle de Saint-François-Xavier, fut commencée en 1884 et complétée en 1885, à Haimen, province de Kiang-Nan, en Chine.

La quatrième église construite aux frais de M. Baillairgé s'élève au Saut-au-Cochon, près de Notre-Dame de Bethsiamits, dans la préfecture du golfe Saint-Laurent. Elle est sous le patronage de saint Louis de Gonzague.

Une cinquième église est située à Souakin, un des ports de la Nubie, sur la mer Rouge, à 875 milles environ au sud-est de Suez. Cette église a été construite en 1887 et porte le nom de Sainte-Louise

Le 24 février 1885, M. Baillrrgé fonda une chaire d'éloquence sacrée et profane dans la faculté des arts de l'université Laval, à Québec. Cette chaire porte son nom, il l'a dotée d'une somme de $10,000.

Le 18 mars 1887, par Crevet apostolique, Léon XIII nommait M. Baillairge chevalier-commandant de l'ordre illustre de Saint-Grégoire-le-Grand.

En 1887, M. Baillairgé fit don d'une statue du Sacré-Cœur de Jésus, aux Sœurs de la Charité, pour la chapelle de leur maison-mère, à Québec. Cette statue qui a quinze pieds de hauteur et pèse environ quatre mille quatre mille livres fut placée sur le sommet du portail de la chapelle.

M. Baillargé s'est beaucoup intéressé à la chapelle du Sacré-Cœur de la basilique de Québec. Le parquet en tuiles émaillées, la balustrade de l'autel et le tabernacle sont dûs à sa générosité.

M. Baillairgé fut aussi le fondateur de la Villa Manrèse, maison de retraite de la compagnie de Jésus à Québec. Elle est située sur le chemin Saint-Foye. La Villa Manrèse sert aux prêtres, aux religieux et même aux laïques qui veulent y faire des retraites En 1894, M. Baillairgé gratifia la compagnie de Jésus d'un nouveau don de $10,000 pour aider à la construction et à l'achèvement de la chapelle de cette institution.

A l'occasion du jubilé sacerdotal du cardinal Taschereau, M. Baillairgé se mit à sa disposition pour venir au secours de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus, à

Québec, dont l'existence était menacée. L'aide qu'il donna à cette institution lui valut le titre de *second fondateur*. Il fonda de plus dans le même hôpital un orphelinat auquel le cardinal Taschereau donna le nom d'Orphelinat Baillairgé, pour perpétuer le souvenir de son fondateur.

Mgr Bégin, successeur du cardinal Taschereau comme archevêque de Québec, s'empressa de faire connaître à Léon XIII les œuvres de M. Baillairgé, et Sa Sainteté, pour en témoigner sa satisfaction, le créa, le 6 mars 1893, comte romain.

LE ROY DE LA POTHERIE

seigneur, comte de la Potherie, seigneur de Champ demanche, Saintours au Canada, etc. Famille noble divisée en plusieurs branches, etablies en Normandie, Anjou, Bretagne, Paris, dont il est parlé dans l'*Armorial gen de France*, reg VII. tome XI.

Suivant un mémoire envoyé (1) et signé d'Hozier de Sérigny, elle remonte par filiation suivie à

II PIERRE LE ROY, Ier du nom, Ecuyer, Seign. de la Potherie, de Bacqueville, de la Mare-Auteuil, et du fief du Mesnil-Desplanches, autrement dit le fief de Laval et connu par des lettres de Charles VIII datée d'avril 1483, où il est qualifié, Ecr. Seign. de la Potherie. Ces lettres énoncent qu'il avait obtenu un mandement du bailli de Rouen pour prendre au corps et conduire prisonnier en la dite ville de Rouen, Pierre le Picart, son domestique qui avait outragé Jacquette le Bray. On trouve ce Pierre le Roy aussi qualifié Ecr. Seing. de Bacqueville et de la Potherie dans une vente du 28 juillet 1487 et dans une transaction qu il fit le 21 novembre 1502 avec l'abbesse

1 Envoyé a Lachesnaye-Desbois pour son dictionnaire généalogique.

et le monastère de Fontaine-Guérard sur le procès qu'ils avaient pendant en la Vicomté d'Andelli devant le Vce. de Gisors, etc.

I Pierre qui suit :

II Jacques, rapporté après son frère aîné.

II PIERRE, IIe. Ecr. Seign. de Bacqueville.

I Jean, fut père de Jeanne qui porta la terre de Bacqueville à son mari Girard du Chassis.

II JACQUES : Seign. de la Potherie et de Néron. Epousa Isabeau de Baillon.

I Claude, qui suit :

II Isabelle, mariée à Jean Bonvallet.

III Marie, mariée à Jacq. Mesnoust.

III CLAUDE : épouse Charlotte Pinon 1577.

I Charles, qui suit :

II Claude, Chartreux.

III Pierre, Prêtre

IV Robert, mourut sans enfants.

V Jacques, " " "

VI Nicolas, auteur d'une branche établie au Canada, et rapportée en son rang.

VII Isabelle, mariée à Aristarque Tardieu.

IV CHARLES, marié à Renée du Tronchay.

I Charles, chevalier, mort sans alliance.

II Claude, " " " enfants.

III Robert, qui suit.

V Marie, religieuse.

VI Renée, "

VII Françoise "

V ROBERT, épousa Anne de Moucy.

I Charles, mort jeune.

II Pierre, qui suit :

III Robert, mort jeune.

VI PIERRE, marié à Marie-Françoise de Boylesve.

I Pierre Louis-Cyr. N'eut pas d'enfants.

II Urbain, qui suit :

III Pierre, postérité rapportée plus loin.
IV Anne, religieuse.
V Perrine-Françoise-Renée, mariée à Charles de Boylesve.

VII URBAIN, épousa Catherine - Marguerite - Renée Cupif.
I Louis, qui suit :
II Marie-Françoise, mariée à Charles-Louis de Boylesve.

VIII LOUIS, chev. comte de la Potherie, né 1736, maria Jeanne-Françoise Mesnage.
I Louis, né 22 avril 1762.
II Marie, " 13 déc. 1763.
III Pauline, né 31 juill. 1765.

SECONDE BRANCHE

VII PIERRE, (3e fils de Pierre IIe du nom) épousa Geneviève-Catherine Petit.

VIII PIERRE, né 21 oct. 1737, marié à Marie-Innocente-Jeanne-Baptiste de Lantivy :
I Louis, né 9 mars 1771.
II Pierre, appelé chev. de Brouillé, né 22 av. 1772.
III Cyr, né 15 juillet 1774.
IV Augustin, né 28 fév. 1779.

TROISIÈME BRANCHE

actuellement établie au Canada.

IV NICOLAS, (6e fils de Claude et de Charlotte Pinon,) marié à Marguerite d'Amours, fille de Gabriel, seign. de Serain.
I Charles-Auguste qui suit :
II Marguerite.

V CHARLE-AUGUSTE le Roy de la Potherie, chev. seign. de la Potherie, de Cossart, etc. baptisé 24 dec. 1634,

alla depuis s'établir dans l'île de la Guadeloupe et y fut enterré le 7 mai 1702 dans l'Hôpital de la Charité de St-J.-B. de cette île. Il avait épousé Catherine-Françoise de Siquet de Manville.

I Jacques, né à la Guadeloupe, servit en qualité de capitaine d'une Cie détachée de la marine aux isles de l'Amérique. Se maria 3 mai 1694 à Basse-Terre, Guadeloupe, à Marie-Anne Millet.

II Claude-Charles, qui suit :

VI CLAUDE-CHARLES, chev. seign. de la Potherie, de la Touche en Touraine et en partie de St-Ours, dans la Nouv. France. Y exerça d'abord la charge de contrôleur de la marine et des fortifications, fut fait depuis chevalier de St-Louis, capitaine des troupes du détachement de la marine et aide-major général de la Guadeloupe. Il était né à Paris 15 mai 1663 et mourut le 18 avril 1736. Il avait épousé par contrat 13 fév. 1700 Elisabeth de St-Ours, morte à la Guadeloupe 4 oct. 1719, fille de Pierre seign. de St-Ours, des Chaillons, etc premier capitaine d'une Cie franche d'un détachement de la marine, entretenu par le roi au Canada et de Marie Mullois. Il eut :

I Charles-Auguste, qui suit :

II Pierre-Denis, rapporté plus loin.

III Marc-René-Augustin, rapporté plus loin.

VII CHARLES-AUGUSTIN, né à Quebec 2 janv. 1702, chev. seign. en partie de St-Ours au Canada et de la Touche en Touraine a été successivement capitaine des troupes du roi à la Guadeloupe, aide-major et lieut. de roi de cette isle, commandant le département de la Basse-Terre, chev. de St-Louis. A épousé (1°) 27 fév. 1737 Marie-Anne le Bourg d'Esclainvilliers morte sans enfants déc. 1749 et (2°) 31 juillet 1753 Marie-Catherine du Gards du Charmois, dont :

I Caroline-Marie-Catherine-Elisabeth-Georgette, née à la Guadeloupe 14 nov. 1755.

VII PIERRE-DENIS-CLAUDE, chevalier, seign. de St-Ours, au Canada, lieut. des troupes détachées de la marine à la Guadeloupe où il mourut en 1750. Y avait épousé en nov. 1736, Anne Bachelier, fille du major général de cette isle et sœur d'Angélique-Françoise, femme de Marc-René-Augustin son frère. Il a laissé :

I N··· le Roy de la Potherie, de Manville.
II François.
3 et 4 Deux filles.

VII MARC-RENÉ-AUGUSTIN, chev. seign. en partie de St-Ours, cons. du Roi au cons. sup. de la Guadeloupe ; y naquit le 18 av. 1711 et mourut à St-Dominique en 1750. Il avait épousé, le 1er oct. 1736, Angélique-Françoise Bachelier, fille du major-général de la Guadeloupe, dont :

I Marc-René-Bernard.
II Et un autre fils.

Les armes d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois ombres de soleil du même à huit rayons ondés, posés 2 en chef et 1 à la pointe de l'écu.

RÉGIS ROY

REPONSES

LE MINISTRE DELISLE, (XVIII, I, p. 31.) — Si l'on refère à la note A, p. LXXX, du *Rapport sur les Archivss Canadiennes*, de 1885, on constate que le révérend David Chabrand Delisle ne fut pas le premier ministre protestant de Montréal, car il signale lui-même que les révérends O'Gilvie et Bennett étaient dans notre ville, durant les trois ans qui précédent son arrivée. Il ajoute encore que les révérends Doty et Stuart ont tenu école en différents temps et qu'ils ont baptisé et marié, ainsi que le révérend Bethune, de la

secte presbytérienne, mais qu'aucun de ces messieurs n'a tenu registre.

Son registre, à lui, commence en novembre 1766, et il semble avoir tenu compte de tous les mariages, baptêmes et sépultures auxquels il a présidé jusqu'à la fin de l'année 1693, soit quelque mois avant son décès.

Suivant la coutume anglaise, dans les actes de mariage, il ne mentionne pas les noms des parents des époux ; dans les actes de baptêmes, il n'indique que par le nom de fille de la mère, et dans les décès, il se contente, d'inscrire le nom du décédé, sans aucun autre détail. Cela, enlève beaucoup de valeur historique à ces registres.

Autre remarque : la copie de ses actes, de 1766 à septembre 1786 qui se trouve dans le Rapport cité plus haut diffère, en ce qui regarde l'orthographe des noms, etc., de celle qui existe dans les voutes des archives de Montréal.

Au cours de l'intéressant article sur le clergé protestant du Bas-Canada, que M. F.-J. Audet, des archives fédérales, a publié dans les *Mémoires de la Société Royale*, (2e série, Vol. VI, p. 133 *et seq.*) on voit que M. Delisle " n'officiait que les dimanches matins et encore très irrégulièrement. La petite population protestante de langue française de Montréal, assistait si peu aux offices que durant l'espace de quatre ans, il n'y fut pas prononcé quatre sermons dans cette langue. Les offices du soir n'avaient jamais lieu et les sacrements de la communion n'étaient guère administré que trois ou quatre fois l'an."

M. Delisle semble avoir résidé pendant 28 ans, à Montréal et il aurait eu environ 36 ans, lors de son entrée en fonction.

De son mariage. naissent les enfants suivants . Ann, 1769 : (décédée en 1784,) Fanny, 1770 ; Margaret, 1772, inhumée la même année ; David, 1774 ; George, 1776 ; Harriet, 1777 ; Frederick, 1780.

Le pasteur Delisle décède le 28 juin 1794 et il est

inhumé deux jours après par le Revd. James Tunstall. Sa femme décéda la même année.

A l'époque de sa mort, M. Delisle était chapelain de la garnison.

E.-Z. MASSICOTTE.

LA DEVOTION A SAINTE ANNE DANS LA NOUVELLE-FRANCE. (VI, XII, p. 378)—En quelle année la dévotion à sainte Anne a-t-elle été implantée dans la Nouvelle-France ?

Grand nombre de livres, vies et manuels de sainte Anne ont traité la question, mais d'une manière imparfaite et sans la résoudre, soit parce qu'on attache une signification synonyme aux mots culte et dévotion, soit parce qu'on en restreint la portée à la côte de Beaupré ou encore qu'on se laisse égarer par les détails imaginaires d'une légende.

Evitons ces écueils et, à la lumière de notions précises, cherchons à élucider la question.

Et d'abord, qu'est-ce que la *dévotion ?* La dévotion, répond saint Thomas, est "la volonté de se livrer avez zèle au service de Dieu" et à tout ce qui se rapporte à lui. Elle est cet acte de volonté qui agit sur les autres facultés de l'âme comme le moteur sur le mobile : elle le met en mouvement en s'imprimant à elle-même l'impulsion qui la porte vers les moyens ; elle se trouve par conséquent dans les divers genres d'actes qu'elle fait produire comme la vertu du moteur dans le mouvement.

Quoique toute intime de sa nature, la dévotion ne reste pas inactive. Sitôt conçue, elle se livre à des actes, intérieurs d'abord, puis extérieurs ; et ce sont ces actes qui constituent le *culte*, lequel est *intérieur* s'il ne se manifeste par aucun signe, demeurant concentré dans le fond de l'âme ; et *extérieur*, lorsqu'il se produit au dehors par la parole ou les mouvements du corps. Encore faut-il distinguer dans ce dernier, car il devient *public* quand, au lieu de se renfermer dans le cercle de

la famille, il est célébré avec plus ou moins de solennité dans un temple ou dans un lieu public.

Ajoutons que la dévotion se transmet et se propage par la parole, l'exemple et même l'influence du milieu. où l'on vit. Si elle a un saint pour objet, les actes de religion accomplis en son honneur ne s'arrêtent point à cet élu de Dieu, mais vont jusqu'à l'Auteur même de toute sainteté que nous honorons dans ses serviteurs.

Etant désormais fixés sur la signification et la différence qui existe entre une dévotion et son culte public cherchons maintenant en quelle année la dévotion a été implantée dans la Nouvelle France. C'est bien de la dévotion qu'il s'agit ici, et non du culte public dont nous connaissons déjà la date d'inauguration par la construction, en octobre 1629, de la *chapelle de Sainte-Anne*, au Cap Breton. (1) Nous le pressentons, c'est l'Acadie qui nous la fournira. Cette partie de la Nouvelle-France, en effet, a vu les commencements de sa colonisation quatre ans avant le Canada, et les débuts de son évangélisation, à Port-Royal, ont précédé de quatre ans aussi l'arrivée des premiers missionnaires à Québec. Nous devrions même dire onze ans, si les abbés Aubry et Fléché n'étaient venus plutôt en qualité de chapelains que de missionnaires.

La tribu des Micmacs s'étendait alors sur tout le territoire qui comprend maintenant la Nouvelle-Ecosse et une partie du Nouveau-Brunswick et de l'état du Maine : champ immense, tout en friche, mais digne de recevoir les prémices de notre sainte religion. Débarquant, le 22 mai 1611 (2) du navire de bon augure la

au XVIIe siècle, vol. 1, p. 37.

Grâce de Dieu, les Pères Pierre Biard et Ennemond Massé se mettent de suite en frais d'allumer le flambeau de la foi à Port-Royal, au sein même de la nation. En échange de la langue que les sauvages leur apprennent,

(1) *Voyages de Champlain*, p. 1297.

(2) Père de Rochemonteix : *Les Jésuites et la Nouvelle France*

ils leur inculquent les principes de la loi divine et leur communiquent l'ardeur de leurs dévotions. Pas n'est besoin d'un diplôme scellé ni d'un monument gravé pour attester que celle de sainte Anne occupe le premier rang : les faits le prouvent. Au reste, ne sont-ils pas membres et précurseurs de cette héroïque phalange de la Compagnie de Jésus qui, au dix-septième siècle, a imprimé sur la carte de la Nouvelle-France toute une constellation de noms de sainte Anne ? Qu'on regarde au nord ou au sud, à l'est ou à l'ouest, partout enfin où ces zélés missionnaires ont porté leurs pas, on y trouve ce nom béni. Comment expliquer ce concert d'actions et cette unanimité de procédés, si tous n'eussent été animés d'un même sentiment et mus par une même impulsion : la dévotion à la bonne sainte Anne ?

On peut donc affirmer que les Pères Biard et Massé sont les ouvriers envoyés par le Seigneur, en 1611, dans sa vigne de la Nouvelle-France pour y implanter la dévotion à sainte Anne. Aussi, existe-t-il chez les Micmacs une tradition constante, d'ailleurs soutenue par l'histoire, que la dévotion à leur céleste patronne y est contemporaine de leur évangélisation.

P. GIRARD, C. SS. R.

QUESTIONS

—Dans la *Vie de l'amiral Courbet*, on voit que le grand marin fit sa première navigation, en 1851, à bord de la corvette la *Capricieuse*. Ce vaisseau était une forte corvette de 32 canons, désigné pour l'Extrême-Orient où elle devait chercher les traces de La Pérouse et compléter les travaux de l'illustre naufragé sur les écueils dangereux de ces mers lointaines.

N'est-ce pas la même corvette *Capricieuse* qui re-

monta le Saint-Laurent jusqu'à Québec en juillet 1855 et que Crémazie chanta dans des vers inoubliables ?

MARIN.

—Le 9 novembre 1793, Mgr Hubert, évêque de Québec, adresse une circulaire à son clergé, pour le prévenir qu'une frégate française, partant des côtes de la Nouvelle-Anglette a l'intention de faire quelque entreprise sur la province du Bas-Canada. L'évêque demande au clergé de rappeler au peuple que son devoir est de rester fidèle au pouvoir établi, etc.

Je vois ailleurs que tous les pilotes du bas du fleuve ont été avertis de se trouver à l'Ile du Bic, dès le printemps de 1794 probablement pour guider les vaisseaux anglais qui devaient venir pour défendre la colonie contre cette flotte française .. ..

Quelle était cette flotte française ? Par qui était-elle commandée ? A quelle occasion se trouvait-elle dans la Nouvelle-Angleterre ? Ces bruits de guerre étaient-ils sérieux ? Et, si oui, pourquoi renonça-t-elle à son entreprise ?

J. D. M.

Est-il à votre connaissance qu'un nommé José Labril (Mignault), de la Rivière-Ouelle, ait accompli des actes de bravoure, en 1759, lorsque le 78ème Highlanders, sous les ordres du colonel Malcolm Fraser y débarqua, pour incendier l'église et le village ?

J. D. M.

—Connaissez-vous quelque chose sur le compte de *Sergerie* et de *Madame Petit*, deux personnages assez célèbres dans la région du Bic. Ils vivaient dans la seigneurie du Bic vers 1810 ? Sir James Lemoyne en dit quelques mots dans son *Album du Touriste*.

XXX

—Où trouverais-je la liste des ouvrages pédagogiques publiés par feu François-Xavier Toussaint ?

PÉDAGOGUE.



BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XVIII LEVIS—MAI 1912 No 5

LES REGISTRES PAROISSIAUX DE RIMOUSKI, DES TROIS-PISTOLES ET DE L'ISLE VERTE, TENUS PAR LES RECOLLETS—1701-1769

Les Récollets furent de longues années les missionnaires de ces trois endroits, particulièrement de Rimouski ; ils y tinrent des registres qui sont aujourd'hui les témoins authentiques et très importants de leurs travaux. Il nous a paru que ce serait fournir à l'histoire de ces paroisses et à l'histoire des Récollets un apport considérable que d'analyser ces registres. Si nous joignons dans notre étude les trois paroisses de Rimouski, des Trois-Pistoles et de l'Ile-Verte, c'est parce que ces trois localités furent conjointement desservies par les mêmes Récollets.

Registres paroissiaux de Saint-Germain de Rimouski

Il y en a trois tenus par les Récollets. Ce sont les plus anciens. Le premier se compose de six cahiers d'épaisseur diverse, mais à peu près du même format, et comptant 114 pages.

Le premier registre débute comme suit :

"Registre des baptêmes, mariages et enterrements de la paroisse de Saint-Germain commencé en l'année mil sept cent vingt et un, le treizième janvier 1721.

"Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ
a commancé

Le Registre

Des baptêmes, mariages et enterrements dans l'église paroissiale de Saint-Germain de notre diocèse de Québec en ce jour treizième de ce mois de janvier de l'année mil sept cent vingt et un, contenant soixante et deux feuillets de papier par mey fr. p. gélase de Lestage recollet missionnaire faisant actuellement les fonctions curiable (sic) dans la ditte paroisse, en la Seigneurie de St-Barnabé ditte Rimousky."

Le premier registre est en double. L'intitulé du double commençant par ces mots: "Au nom de etc.", est le même que ci-dessus, sauf qu'il y a 1701 pour 1721, 56 feuillets, "dite vulgo Rimouski," avec cet ajouté: "ad majorem gloriam", le tout de la main du Père Gélase de Lestage. Ce missionnaire n'ayant pas exercé le ministère à Rimouski avant 1720, d'après les registres eux-mêmes, la date de 1701 veut indiquer l'année où le premier acte fut registré, non par lui, mais par le Père Bernardin Leneuf.

Le Père Bernardin Leneuf ouvre le premier registre. Il y inscrit quatre actes, le "dernier d'août

1701" et le 1er septembre 1701. Les trois premiers actes sont des actes de baptême, le quatrière un acte de mariage. Le premier baptême célébré à Rimouski est celui d'Antoine Lepage, petit-fils de Germain Lepage, et fils de Réné Lepage de Ste-Claire et de Marie Gagnon.

A a suite du Père Bernardin, le Père Bertin Mullet inscrit deux actes, le 7 septembre 1703; il supplée, chaque fois, les cérémonies du baptême à deux enfants ondoyés à leur naissance.

Le Père Michel Brulé inscrit sept actes, du 8 juillet 1706 au 3 juillet 1708. Aux deux premiers actes (8 juillet 1706) il s'intitule: "Moi frère Michel Brulé, missionnaire des Sauvages Mikemagues..."

Le Père Florentin Favre de Belle Roche, inscrit quatre actes, les trois premiers le 26 juillet 1709, le dernier le 2 juillet 1710.

De 1710 à 1718 le ministère est rempli à Rimouski par des prêtres séculiers: M. Mesnage (1er acte, le 17 janvier 1712), M. Auclair (6 juillet 1714), M. Sauvenier (2 novembre 1717); ce dernier inscrit cinq actes, le dernier à la date du 20 mai 1718.

Le Père Michel Brulé reparaît aux registres, avec une série de six actes, du 4 août 1718 au 27 mai 1719.

Son premier acte est pour inscrire le décès du seigneur de Rimouski:

"Moy frère Michel Brulé recollet missionnaire des Sauvages de Miramichy passant par la paroisse de St-Germain de Rimouskuy et ne s'étant trouvé

aucun missionnaire, certifie et déclarre que l'année et jour cy dessus est décédé le Sr Renée Lepage de Ste-Claire, Seigneur de Rimouskuy fils de Germain Lepage et marié à Marie Madeleine Gagnon, après l'avoir confessé et luy avoir administré le St-Viatique et le sacrement d'extrême-onction, a été inhumé avec les cérémonies accoutumées dans l'église de la paroisse de St-Germain proche le marche pied de l'autel, au milieu de l'église."

Le 5 octobre 1718, il réhabilite le mariage d'Etienne Pominville avec Marguerite "Sauvagesse", le mariage "n'ayant pas été célébré selon la forme prescrite du Concile de Trente par un prêtre, selon les ordres que j'ai ai eu de Monseigneur notre Evêque."

Les six actes inscrits par le Père Michel le sont aux dates suivantes: 4 août, 12 et 15 octobre 1718, 8 avril, 10 et 27 mai 1719. Le 8 avril 1719, il baptise Pierre, fils des époux dont il avait réhabilité le mariage.

Le Père Gélase de Lestage. Huit actes, du 30 mars 1720 au 26 janvier 1721.

Le 30 mars 1720: "frère Gélase Récollet missionnaire des Sauvages de Ristigouche en revenant de ma maison (sic) passant par Rimouski paroisse de St-Germain et n'ayant trouvé aucun prêtre missionnaire..... "baptise sous condition Cécile, fille de "Sr Pierre Lepage de St-Barnabé et de Marie Trépagné."

Le second acte est aussi du 30 mars 1720.

Les 3e et 4e sont du 4 septembre 1720. Le

Père Gélase s'y souscrit "missionnaire de Rimousquy".

Au cinquième, qui est du 1er septembre 1720, et au sixième, du 3 décembre de la même année, il s'intitule "prêtre missionnaire de Rimousquy tant pour les français que pour les Sauvages." Le septième est à la date du 23 décembre 1720, le huitième et dernier à la date du 26 janvier 1721.

Suivent neuf actes inscrits par M. Auclair "prêtre curé de St-Louis de Kamouraska." Ils vont du 1er mai 1722 au 2 mai 1723.

Revient le Père de Lestage avec trois actes, du 16 juin 1723 au 26 février ou 16 juin 1723, selon l'ordre où ils sont couchés au registre. Voici l'acte mortuaire quil inscrit au 26 février :

"L'an mil sept cent vingt trois, le vingt-six de février, est décédé le Sr. Germain Lepage, âgé de cent un an d'une vie très exemplaire dans une mortification de tous les sens, n'ayant jamais porté de linge depuis plus de cinquante ans, d'une dévotion angélique, mort en odeur de sainteté, parlant jusqu'à sa dernière heure de vie et même un moment avant que de trépasser, d'un très bon jugement, ayant fait assembler toutes les personnes du lieu et les ayant édifiées en les exhortant et fait faire même des prières à son lit, il prit son crucifix contre son visage et le baisant il est trépassé sans aucun signe que l'on donne à la mort, il a été inhumé dans la chapelle de ce lieu paroisse de St-Germain, passant au dit lieu en revenant de ma mission de Miramichy, j'ai fait et célébré un service dans la dite chapelle

où repose le corps du bon patriarche pour lequel j'ai une très grande vénération, en foi de quoi j'ai soussigné fr. Gelase de Lestage Récollet missionnaire."

Le 16 juin 1723, le Père Gelase se dit "missionnaire des Sauvages Miskemagues", ainsi que dans l'acte suivant.

Le Père Ambroise Rouillard, dont le nom est resté attaché aux commencements de Rimouski, apparaît pour la première fois aux registres, le 2 octobre 1724. Il y inscrit 84 actes, de cette date au 8 septembre 1735. Durant cette période il dessert seul la mission.

Le 2 octobre 1724 il baptise Angélique, fille d'Etienne Pominville et de Marguerite "sauvagesse". Dans l'acte qu'il en inscrit il se dit "missionnaire de Rimouski; un peu plus loin "missionnaire de la paroisse de Ste-Germain de Rimousquy": plus loin encore "faisant les fonctions curiales dans la paroisse de St-Germain à Rimouskuy." Sa signature varie aussi: "fr. Ambroise Rouillard Récollet" (1er acte), "fr. Ambroise Récolleet", "fr. Amb. R." "fr. Amb. Rouillard Recolleet", "fr. Amb. R. R.," "fr. Amb. Recolleet", etc.

En 1735, le Père Ambroise repasse à Rimouski en revenant de Ristigouche et inscrit quatre actes, le 15 décembre 1735, le 16 janvier, le 4 février et le 25 mars 1736.

Le Père Charles Barbel succède au Père Ambroise Rouillard. Du 18 novembre 1735 au 29 juillet 1740, il rédige 47 actes. Il n'a pas signé celui du 29 juillet.

"Je frère Charles Barbel missionnaire de Rimouschy autrement de la paroisse de St-Germain" (acte du 5 janvier 1736).

"Je soussigné fr. Charles Barbel miss. de la paroisse de St-Jean-Baptiste autrement dit la rivière verte" (acte du 13 février 1736). A l'acte suivant, également du 13 février 1736, il y a île verte au lieu de rivière verte, et partout ailleurs où ce lieu est désigné.

Le 26 mars 1736, le Père Barbel fait la sépulture du Sieur Jean-Baptiste Cotté, seigneur de l'Ile Verte.

Le 26 mars 1736, le Père Barbel se désigne comme "missionnaire de la paroisse de Notre-Dame des Anges autrement dit des trois pistoles."

Et le 15 mars 1739: "Je soussigné moy frère Charles Barbel prêtre Récolect Missionnaire des trois paroisses de Notre Dâme des Anges, de St-Jean-Baptiste et de St-Germain autrement Rimouschy."

On voit par là que le Père Barbel desservait les trois paroisses susnommées et qu'il tenait un registre unique pour les trois.

Le Père Albert Millard inscrit vingt actes, du 6 janvier 1741 au 19 mars 1744. Le 6 janvier 1741, il se dit "prêtre missionnaire de la paroisse de St Germain autrement dit de Rimousqui", et quelques jours plus tard, le 11 février," missionnaire de la paroisse de St-Jean-Baptiste à l'isle verte."

Le Père Bernard Bulte (1?) ne paraît au registre que le 24 août 1741; il y inscrit un baptême, et

s'intitule "missionnaire de la paroisse de St-Germain de Rimouski." L'acte suivant, en date du 1er octobre 1741, est du Père Millard

En 1745, le Père Ambroise Rouillard redevient missionnaire à Rimouski, et le sera jusqu'à sa mort, en 1769. Son premier acte est du 10 avril 1745, et le dernier contenu dans le premier registre, du 8 juin 1748, soit 36 actes.

En 1745, le Père Gélase de Lestage fait encore, accidentellement, du ministère à Rimouski. Le 26 septembre il y baptise Marie Madeleine, fille du Sr Nicolas Lepage de la fossais. Il était à cette époque missionnaire à Ristigouche, ainsi qu'il se désigne dans cet acte de baptême

P. HUGOLIN, O. F. M.

(La fin dans la prochaine livraison)

NOMENCLATURE GEOGRAPHIQUE

La Commission de Géographie du Canada a approuvé les nouvelles dénominations géographiques de l'Abitibi et de Pontiac, choisies par la Société de Géographie de Québec. Il est important de conserver cette liste de noms, avec les raisons du choix de chacun :

MANCE, dans le canton La Sarre. Ainsi dénommé en l'honneur de mademoiselle Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

DE COURVAL, lac.—Du nom de l'arpenteur de Courval qui a fait des opérations d'arpentage dans l'Abitibi.

PITON, lac, dans le canton Royal-Roussillon. Du nom de l'arpenteur Piton, chargé de faire certains arpentages dans l'Abitibi.

BELLEFEUILLE, rivière.—Dans le canton Languedoc. Nom donné en l'honneur du révérend M. de Bellefeuille, Sulpicien, et premier missionnaire chargé en 1837 de faire la mission au lac Abitibi. Ce nom remplace celui de "Kakameonan" qui figurait sur certaines cartes.

FAFARD, lac.—Dans le canton Languedoc. Du nom de l'arpenteur-géomètre, F. F. Fafard, qui a fait des arpentages dans cette région.

ROBERTSON, lacs.—Dans le canton Privat. M. Robertson qui a donné son nom à deux lacs, voisins l'un de l'autre, était l'ingénieur en chef du Transcontinental dans ce district. C'est une ancienne dénomination.

GENEST, lac.—Dans le canton Privat. Dénommé en l'honneur de M. A. T. Genest, arpenteur-géomètre et ingénieur civil, d'Ottawa.

BOURGEOIS, lac.—Au lieu de "Molesworth" dans le canton Trécesson. Ainsi dénommé en l'honneur de mademoiselle Bourgeois, fondatrice des Soeurs de la Congrégation de Montréal.

YOUVILLE, lac.—Au lieu de lac Copeland, dans le canton Trécesson. On a voulu ici consacrer le souvenir de madame d'Youville, la fondatrice des Soeurs de la Charité, Montréal.

GAUVIN, lac.—Situé dans le canton Dalquier. M. C. E. Gauvin, ingénieur civil, a exercé durant de longues années les fonctions de directeur des arpentages au ministère des Terres.

LAFLAMME, rivière.—Dans le canton Barraute. Ainsi dénommé en souvenir de Mgr. J. C. K. Laflamme, ancien recteur de l'Université Laval, et l'un des géologues les plus distingués du continent.

TASCHEREAU, rivière.—Située dans le voisinage de la région du grand lac Victoria. On a voulu perpétuer ici la mémoire de S. E. A. E. Taschereau, le premier cardinal canadien.

DUFAULT, lac.—Dans le canton Dufresnoy. Ce nom remplace celui de "lac des Iles", que l'on a appliqué a trop d'endroits. M. Dufault est le sous-ministre de la Colonisation, Mines et Pêcheries.

PELLETIER, lac.—Dans le canton Rouyn. Dénommé en l'honneur de Sir Alphonse Pelletier, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

ROUTHIER, lac.—A la place de lac "Rush", dans le canton Rouyn. Il s'agit ici de M. le juge Routhier, président de la société de Géographie de Québec et l'une de nos meilleures plumes.

LA BRUERE, lac.—Dans le canton Rouyn. Dénommé ainsi en souvenir de M. Boucher de la Bruère qui occupait la charge de directeur des chemins de colonisation du Canada, en 1861.

DE MONTIGNY, lac.—Cette nappe d'eau portait autrefois le nom de "Kienawisik". On lui a substitué le nom de l'épouse de l'hon. Chs. Devlin, ministre de la Colonisation, dans le cabinet de Québec.

BLOUIN, lac.—Dans le canton Senneville. Dénommé en l'honneur de M. Blouin, arpenteur-géomètre qui a tiré ici une ligne d'arpentage en 1906.

DRAPEAU, lac.—Au lieu de lac "Birch", dans le canton Dufay, M. Stanislas Drapeau qui a donné son nom à ce lac est un ancien publiciste qui s'est beaucoup occupé de colonisation dans la province de Québec.

BUIES, lac.—Dans le canton Dufay. Tout le monde se rappelle les remarquables travaux de M. Arthur Buies sur nos différentes régions de colonisation. Il fut aussi le plus brillant de nos chroniqueurs.

HEBERT, lac.—Remplace le lac Fish dans le canton Dufay. Denommé en l'honneur de M. Philippe Hébert, le grand sculpteur canadien.

FRECHETTE, lac.—Dans le canton Montbeilliard. C'est en souvenir du grand poète canadien, Louis Honoré Fréchette, descendu dans la tombe, il y a quelques années, que l'on a imposé son nom à cette nappe d'eau.

CARON, lac.—Au lieu du lac "Crooked", dans le canton Bellecombe. M. l'abbé Ivanhoe Caron a été chargé de diriger la campagne de colonisation dans l'Abitibi. Il était donc juste que son nom figurât quelque part dans cette région.

PICHE, lac.—Au lieu de lac "Kamoukakwiti", dans le canton Fournière, M. G. C., Piché chef du service forestier au ministère des Terres, a fait une expédition dans l'Abitibi, en 1911.

LEMOINE, lac.—C'est le nom d'un ancien missionnaire et d'un linguiste des plus distingués, décédé au commencement de l'année 1912. Nous devons au R. P. Geo. Lemoine, un dictionnaire montagnais et un dictionnaire français-algonquin.

SIMON, lac.—Dans le canton Louvincourt. Simon est le nom du chef actuel de la tribu des Algonquins dans la région du grand lac Victoria.

GUEGUEN, rivière et lac.—Dans la région du grand lac Victoria. Le nom du R. P. Guéguen, O. M. I., rappelle celui de l'un des premiers missionnaires de cette partie du pays.

BLANCHIN, lac.—Au lieu de lac "Garden" dans le canton Louvicourt. Le R. P. Blanchin est le missionnaire actuel des sauvages Algonquins au grand lac Victoria.

LABERGE, lac.—Substitué au lac Lizard. M. l'arpenteur géomètre Laberge fut chargé par le gouvernement, il y a quelques années, de tirer la ligne interprovinciale.

JACOB, lac.—Dans le canton Caire. Dénommé en l'honneur du R. P. Jacob, missionnaire des sauvages Algonquins.

LEVEQUE, lac.—Dans le même canton. Le R. P. Levêque est un missionnaire de la Congrégation des Oblats.

BEAUCHAMP, lac.—Au lieu de lac "Spirit", dans le canton Dalquier. M. l'abbé Beauchamp est l'un des premiers prêtres séculiers qui aient exercé le ministère au Témiscaming. Il est présentement curé de St-Bruno, du canton Guigues.

DESJARDINS, lac.—Dans le canton Basserode. Dénommé en l'honneur du R. P. Desjardins, missionnaire de la région.

LACASSE, lac.—Dans le canton Béraud. Le R. P. Z. Lacasse est un ancien missionnaire auquel nous devons plusieurs opuscules sur la colonisation.

MOFFET, lac.—Au lieu de lac "Moose" dans le canton Béraud. M. Moffet est un frère Oblat qui a rendu de nombreux services à la colonisation dans cette partie du pays.

MOURIER, lac.—Remplace un vocable sauvage dans le canton Desroberts. Le R. P. Mourier, O. M. I., est un ancien missionnaire du Témiscamingue.

LEMAY, lac.—Dans le canton Desroberts. Dénommé ainsi en l'honneur de M. Pamphile Lemay, l'un de nos meilleurs poètes.

MARMETTE, lac.—Dans le canton Laubanie. Ainsi dénommé en souvenir de M. Joseph Marmette, romancier canadien.

CREMAZIE.—Substitué au lac Sturgeon, dans le canton Sabourin. On a voulu ici perpétuer le souvenir du poète national, mort en exil, Octave Crémazie.

MOREAU, lac.—Dans le canton Marrias. Ce nom rappelle celui de M. l'abbé Moreau qui fit en 1839 sa mission du lac Abitibi et du grand lac Victoria.

CHRISTOPHERSON, lac.—Situé dans la région du grand lac Victoria. M. Christopherson est l'agent actuel de la Cie de la baie d'Hudson au grand lac Victoria. Il a rendu d'inestimables services à nos explorateurs et à nos missionnaires.

LEBRET, lac.—Dans le canton Rémigny. Le R. P. Lebret, O. M. I., était missionnaire au Témiscamingue en 1862.

PIAN, lac.—C'est une nappe d'eau du canton Rémigny. Le R. P. Pian fonda en 1863, la première résidence des missionnaires Oblats du Témiscamingue.

GERIN-LAJOIE, lac.—Dans le canton Beauneville. Ce nom a été substitué à celui de lac "Kaishcogomau". Gérin-Lajoie est le célèbre auteur de "Jean Rivard", le défricheur.

LANGELIER, lac.—Dans le canton Deanneville. Ainsi dénommé en l'honneur de Sir François Langelier, le présent lieutenant gouverneur de la province de Québec.

GABOURY, lac.—On a substitué ce nom à celui le Petit Roger, dans le canton Beauneville. M. Gaboury est le représentant actuel du comté de Pontiac à l'Assemblée Législative de Québec.

KLOCK, lac.—Situé dans le canton Devlin. Ce nom figurait déjà sur nos cartes. Il rappelle le souvenir d'un grand marchand de bois de la région.

GAGNON, lac.—Cette nappe d'eau est placée en plein Témiscamingue. Ce nom est ici celui d'un de nos plus fins lettrés, M. Ernest Gagnon, ancien fonctionnaire du ministère des Travaux Publics.

GIRARD, lac.—Situé dans le canton Devlin. M. J. E. Girard est le directeur des arpentages au ministère des Terres.

CHEVRIER, lac.—Dans le canton Devlin. Che-

vrier est le nom du Supérieur actuel des RR. PP. Oblats à Ville-Marie.

REBOUL, lac.—A été substitué à Winawiak. Il est situé dans la région du grand lac Victoria. Le R. P. Reboul O. M. I., fut le premier missionnaire des chantiers du Témiscamingue, 1877.

POIRE, lac.—Ce nom remplace celui de "Moose Horn", dans la région du grand lac Victoria. Cette nouvelle dénomination a été motivée par le fait que M. Poiré—devenu plus tard Mgr. Poiré et curé de Sainte-Anne de la Pocatière—a succédé en 1839 à M. l'abbé de Bellefeuille, comme missionnaire de l'Abitibi. M. Poiré a laissé une relation fort intéressante de sa mission.

POITRAS, lac.—Au lieu de lac Anwatan, dans la région du grand lac Victoria. Le R. P. Poitras, O. M. I., fut missionnaire au Témiscamingue en 1869.

DOZOIS (Lac).—Substitué au lac Bireh, et situé dans la région du lac Victoria. L. R. P. Dozois a fait la mission du Téminscamingue.

DELEAGE (Lac).—Au lieu de lac Kahneh, dans la région du grand lac Victoria. Le R. P. Déléage fut l'un des missionnaires du Témiscamingue à la baie d'Hudson.

SOULIER (Lac).—Au lieu de lac Opikwan, dans la région du grand lac Victoria. On a voulu ici rendre hommage au R. P. Soulier, de France, qui honora d'une visite en 1876 la mission du Témiscamingue.

RIVARD (Lac).—Ce nom remplace désormais sur la carte le vocable barbare de lac "Kanokitchisi-

nowatch" dans le voisinage de la rivière Kanimitti. Il a été ainsi dénommé en l'honneur de M. Adjutor Rivard, secrétaire de la Société du Parler français, et le principal promoteur du grand Congrès de la langue française pour juin 1912.

GLADU (Lac).—Substitué à l'appellation algonquine "Kamamagogogiwasinowatch" dont personne ne regrettera la disparition. Le R. P. Gladu est un ancien missionnaire du Témsicamingue.

ALLARD (Rivière).—C'est un affluent de la grande rivière Harricana placé dans le nord de l'Abitibi. Ainsi dénommé en l'honneur de l'honorable M. Allard, ministre des Terres et Forêts.

TURGEON (rivière).—Grand cours d'eau situé au nord du canton Demeloise, dans l'Abitibi. Cette dénomination géographique a été donnée à l'époque où l'hon. M. A. Turgeon agissait comme ministre des Terres et Forêts.

TACHE (Lac).—Dans le canton McCorkill. Dénommé en l'honneur de M. Eugène E. Taché, qui exerça pendant de nombreuses années les fonctions de sous-ministre de terres et forêts, et décédé en mars 1912.

McKENZIE (baie).—M. McKenzie est l'un des premiers explorateurs de la région de Chibougaman et l'un des plus grands propriétaires de terrains miniers.

DENIS (Baie).—Se trouve placée dans le lac Chibougaman. M. Théo. Denis, surintendant des Mines, a fait partie en 1911, d'une expédition d'ingénieurs de mines dans cette région.

GASTONGUAY (Lac).—Placé au sud-ouest du lac Chibougamau. M. J. N. Gastonguay, ingénieur civil, est le surintendant des chemins de colonisation, au ministère de la Colonisation.

DULIEUX (Lac).—Placé dans le canton Scott. Dénommé en l'honneur de M. Dulieux, ingénieur de mines, ayant fait partie de l'expédition de 1911.

FARIBAULT (rivière).—Affluent de la rivière Chibougamau. Ainsi dénommé en l'honneur de M. Faribault, l'un des principaux membres de la Commission de Géologie du Canada.

DATES CANADIENNES

1er mai 1867.—A Québec, sacre de Sa Grandeur Mgr Jean Langevin, premier évêque du nouveau diocèse de Saint-Germain de Rimouski.

2 mai 1882.—L'assemblée législative de Québec ratifie la vente de la partie est du chemin de fer du Nord au syndicat Sénécal.

3 mai 1536.—Jacques Cartier érige une croix à Stadaconé.

4 mai 1818.—Premier bateau à vapeur entre Québec et Lévis.

5 mai 1860.—Mort de Mgr Jean-Charles Prince, premier évêque de Saint-Hyacinthe.

6 mai 1890.—Incendie de l'asile des aliénés de la Longue-Pointe. Vingt-cinq pertes de vie.

7 mai 1898.—A Saint-Thuribe, comté de Portneuf, sur les bords de la petite rivière Blanche, effon-

drement de terrain d'environ une lieue en superficie. Plusieurs fermes détruites.

8 mai 1685.—Mgr de Laval nomme M. l'abbé Jean-Baptiste de la Croix-Chevrière de Saint-Vallier, son vicaire-général.

9 mai 1899.—L'honorable M. Rosaire Thibaudeau est nommé shérif du district de Montréal et l'honorable M. Charles-Ernest-Alphonse Gagnon, shérif du district de Québec.

10 mai 1869.—Ouverture du chemin de fer du Canadien Pacifique.

11 mai 1876.—Mgr. Ignace Bourget se démet de l'évêché de Montréal. Son coadjuteur, Mgr. Fabre, lui succède.

12 mai 1857.—Inauguration de l'Ecole normale Laval, à Québec.

13 mai 1836.—Mgr. Jean-Jacques Lartigue est nommé premier évêque de Montréal.

14 mai 1863.—Ouverture du troisième concile provincial de Québec.

15 mai 1889.—Louis Riel se rend prisonnier au général Midleton.

16 mai 1889.—Conflagration à Saint-Sauveur de Québec. Plus de 700 maisons détruites, 1600 personnes sans abri. Le major Short et le sergent Wollick perdent la vie.

17 mai 1894.—On érige un monolithe sur la Pointe à Callières destiné à commémorer le débarquement des premiers colons à Montréal, le 18 mai 1642.

18 mai 1908.—Mort de sir Louis-Napoléon Casault, ancien juge en chef de la Cour Supérieure de Québec.

19 mai 1535.—Jacques Cartier part de Saint-Malo pour son second voyage au Canada.

20 mai 1873.—A Londres, mort de sir Georges-Etienne Cartier.

21 mai 1850.—Fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste de New-York.

22 mai 1864.—Bénédiction de la première pierre de l'église du Gésu, à Montréal.

23 mai 1794.—M. l'abbé Pierre Denault est élu coadjuteur de Mgr. Hubert, évêque de Québec.

24 mai 1870.—Seconde invasion du Canada par les Fenians. Ils traversent la frontière près de St-Albans.

25 mai 1615.—Arrivée des premiers Récollets au Canada.

26 mai 1703.—A Québec, mort du gouverneur de Callières.

28 mai 1754.—Assassinat de Jumonville et de neuf des siens par une troupe d'Anglo Américains commandée par Washington.

29 mai 1882.—Erection de la préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent.

31 mai 1832.—Le choléra asiatique éclate pour la première fois au Canada

GLANURES CANADIENNES

Le Patriote de l'Ouest, un vaillant journal canadien-français publié à Duck Lake, Sask., a commencé la publication des **Mémoires** de Louis Schmidt, qui fut un des principaux lieutenants de l'infortuné Louis Riel dans la rébellion de 1885.

Ces réminiscences jettent un jour tout nouveau sur cette page de l'histoire de l'Ouest Canada. Espérons que les **Mémoires** de M. Schmidt seront publiées en volumes afin qu'ils atteignent un plus grand nombre de lecteurs.

* * *

M. Pamphile LeMay vient de nous donner une nouvelle édition de sa traduction française de l'**Evangéline** de Longfellow. Le poète a revu et corrigé son oeuvre de jeunesse. Il y a ajouté la traduction de trois ou quatre autres poèmes de Longfellow.

Le tout forme un joli volume de plus de deux cents pages, illustré du portrait de Longfellow et précédé d'une préface d'Edouard Richard, l'auteur d'**Acadia**.

Cette préface datée de juillet 1902, est cependant publiée pour la première fois.

* * *

La **Canadian Antiquerian** publie dans sa dernière livraison un travail de M. Lapalice, archiviste

de la fabrique Notre-Dame de Montréal, sur le premier registre d'état civique de Montréal.

Montréal a ses registres originaux, au complet, intégralement et sans lacunes, depuis son commencement. C'est une gloire dont peuvent s'énorgueiller bien peu de nos paroisses. Québec avait commencé ses registres en 1621, mais l'incendie de 1640 les détruisit tous. La lacune ne fut que partiellement remplie par la tradition des familles encore alors existantes. Trois-Rivières ne possède que quelques feuillets détachés de ses registres de 1634.

Les registres de Montréal s'ouvrent en 1642. Les Jésuites redigèrent ces registres de 1642 au 12 août 1657, date où les Sulpiciens arrivés à Montréal, furent chargés de la paroisse et y continuèrent les registres commencés par les Jésuites, sans interruption, de suite, et sans aucune remarque.

Le **Canadian Antiquarian** publie le fac-simile de l'entrée originale dans le registre rapportant la mort de Dollard et de ses compagnons. Cette entrée se lit comme suit :

"Le 3 de juin (16[illegible]). Nous avons receu nouvelles par un huron qui sestoit sauvé d'entre les mains des Iroquois qui l'avoient pris prisonnier au combat qui s'estoit fait 8 jours auparavant contre les dits Iroquois qui estoient au nombre de huit cent et dix-sept françois de cette habitation et quatre Algonkins et environ quarante hurons au pied du Long Saut que treize de nos françois avaient esté tuez sur la place et quatre emmenez prisonniers, lesquels du depuis nous avons appris par 4 autres hurons qui se sont sauvez avoir esté cruellement brus

ley par les Iroquois en leur pays. Or les noms des di françois morts estoient Adam Daulat, commandant aagé de 29 ans, Jacques Brassier 29 ans, Jean Tavernier dit lalochetière ,armurier, 28 ans, Nicolas Tiblement serrurier, 25 ans, Laurent Hébert dit La Rivière 27 ans, Aloniec de Lestr chaufournier 31 ans, Nicolas Josselin 29 ans, Robert Jurie 24 ans. No'avons appris qu'il s'est sauvé par les hollandois et retourné en France, Jacques Boisseau 23 ans, Louis Martin 21 ans, Christolphe Anger dit des Jardins 26 ans, Estienne Robin dit des Forges 27 ans, Jean Valets 27 ans, René Doucin 30 ans, Jean Le Compte 26 ans, Simon Grevet 25 ans, François, Crusson dit Pilote 24 ans."

Ce texte, éloquent en sa concision, raconte un des faits d'armes les plus grands de l'histoire de Ville-Marie et de la Nouvelle-France.

* * *

Le monument Cartier-Brébeuf, érigé sur le bord de la petite rivière Lairet, afflnent de la rivière Saint Charles, dans le quartier Limoilou, a été offert à la ville de Québec par l'abbé Robert Lagueux, curé de Saint-Roch, fidéicommisaire du Cercle Catholique de Québec. La seule condition posée est que la ville s'engage à entretenir ce monument et ses alentours.

Ce monument consiste en une croix haute de trente pieds et surmontée des armes de Cartier. Il se trouve exactement à l'endroit où Cartier hiverna et où l'on trouva en 1840, les débris de l'un de ses navires.

* * *

On nous communique la note suivante:

"Dans son intéressant article sur le Régiment de Carignan paru dans les **Mémoires** de la Société Royale, 1902, M. Sulte dit, page 81, que Sidrac Dugué de Boisbriant "épousa à Montréal, en 1667, Marie Moyen, veuve du seigneur major Lambert Closse".

Le distingué historien commet là une légère erreur, Marie Moyen était la belle-soeur de Lambert Close. La femme de ce dernier se nommait Elisabeth. Il n'y a, d'ailleurs, qu'à consulter Tanguay, vol. I, pour constater la chose."

T. R.

LE PAIN BENIT

Ponec super mensam paves propositionis.

Vous metterez sur la table les pains de proposition.

Exode 25-30

Avant d'entrer dans le sujet principal de cette étude, annoncée par le titre ci-dessus, je crois devoir faire quelques réflexions préliminaires et me permettre quelques digressiens qui seront comme une sorte d'introduction et m'excempteront des notes explicatives.

Bien des changements ont été faits depuis un certain nombre d'années dans les rubriques et les cérémonies de l'Eglise en Canada: bien des usages

aussi sont disparus dans la province de Québec qui, toute entière, formait le seul diocèse de Québec avant le 13 mai 1836, jour où Mgr Lartigue fut nommé titulaire du nouveau diocèse de Montréal, dont il prit possession le 8 septembre suivant. Jusque-là, on avait suivi partout et sans exception, l'ancien Rituel de Québec de Mgr de Saint-Vallier, et le petit Manuel des Cérémonies de Saint-Lazare, que Mgr Plessis avait apporté de Rome en 1820 et qu'il avait fait mettre en pratique dans tout son vaste diocèse.

Il y avait donc alors complètement uniformité partout et nos bons habitants de la campagne, accoutumés à ce bel ensemble qu'ils voyaient dans toutes les églises, étaient portés à croire que ces usages et ces cérémonies faisaient partie essentielle de la religion: aussi, lorsque furent introduits les premiers changements, plusieurs ne se genèrent point de dire, mais bien à tort, que la religion changeait.

Non, la religion catholique, qui a été fondée par celui qui a dit: "Je suis la vérité—**Ego sum veritas**", ne peut pas changer: car la vérité est éternelle—**Veritas Domini manet in aeternum**; de même qu'elle est fondée et appuyée sur le roc de Pierre contre lequel les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. L'enseignement de ses dogmes et de sa morale ne peut donc pas varier; mais ce qui peut changer ce sont les cérémonies, ses rubriques, ses usages, et cela suivant les temps et les lieux. Et encore ces changements dans l'ordre religieux sont bien moins fréquents que dans l'ordre civil.

Mgr Plessis d'abord, et ensuite Mgr Signay, qui tenaient tous deux à faire régner l'uniformité partout, avaient su donner au clergé le goût des cérémonies bien faites; aussi étaient-elles observées strictement à la lettre, surtout à la cathédrale de Québec, sous le regard d'aigle du premier et sous la surveillance presque minutieuse du second. Puis après eux, Mgr Turgeon, qui avait fait le voyage de Rome avec Mgr Plessis comme secrétaire et qui conserva toute sa vie l'amour, l'estime et l'admiration qu'il avait conçus pour ce grand évêque, ne voulut jamais permettre aucun changement dans le diocèse, tant qu'il gouverna, malgré la pression étrangère qu'il eut à subir à ce sujet.

Mais a dit un poète:

"L'ennui naquit un jour de l'uniformité".

Si cela peut être vrai en général dans le monde, il y a certainement exception pour les cérémonies, les rubriques et les usages de l'Eglise où l'uniformité en tout et dans tous les pays plaît toujours, parcequ'elle va si bien avec l'unité d'enseignement perpétuellement donné par son chef suprême et infaillible.

On pourrait donc regretter cette uniformité d'autrefois, qu'on ne retrouve plus aujourd'hui dans la province de Québec, si l'abandon qu'on en a fait n'avait pas été déterminé par le désir si louable de se rapprocher de plus en plus des usages de Rome, que cette mère de toutes les Eglises tend constamment à établir dans l'univers catholique. Cette pensée suffit à tout bon catholique pour accepter volontiers les efforts faits pour atteindre ce but.

Si je ne craignais pas d'ennuyer le lecteur, j'entreprendrais de parler des différents changements qui se sont faits à ma connaissance, non seulement dans l'ordre religieux, mais aussi dans l'ordre civil et matériel : de ce que j'ai vu autrefois et de ce qu'on ne voit plus à présent ; de ce qu'on voit aujourd'hui et de ce qu'on ne voyait pas autrefois........ de mes souvenirs enfin qui remontent à plus de soixante-cinq ans, "**grande aevi spatium,** grand espace de temps," comme disait Tacite. Et dans un jeune pays comme le nôtre, où tout marche à pas de géant dans la voie du progrès, que de changements pendant ces soixante-cinq ans ! Mais cela me conduirait trop loin.

Ces changements, il est vrai, se sont opérés souvent d'une manière presqu'imperceptible, par la raison que nous changeons nous-même avec le temps : **tempora mutantur et nos mutamur in illis.** Le présent fait oublier le passé. Cependant on aime toujours à entendre parler de ce passé que d'autres ont connu ou qu'on a oublié soi-même, et les petits détails piquent la curiosité et intéressent toujours. C'est là l'attrait inaliénable de l'histoire.

Forsan haec olim meminisse juvabit.

Peut-être qu'on aimera un jour à s'en rappeler, a dit Virgile, et ce qui était vrai de son temps l'est encore aujourd'hui.

Les fondateurs et les premiers collaborateurs de l'**Abeille** du séminaire de Québec l'ont bien compris lorsqu'ils ont placé en tête de ce petit journal ce vers de Virgile, dont on voit aujourd'hui l'à-propos, puisque ce sont les petits détails historiques qu'elle ren-

ferme qui lui donnent le grand prix qu'on y attache.

C'est la même pensée qui m'a engagé à publier toutes les petites particularités qu'on va lire sur le pain bénit, cet ancien usage dont le souvenir irait se perdre dans le gouffre de l'oubli, comme tant d'autres souvenirs, si les revues et les journaux, ces grands collecteurs de matériaux pour l'histoire, ne lui donnaient l'hospitalité.

J'aime à dire encore, avant d'entrer en matière, que le premier qui a introduit des innovations dans les cérémonies de l'Eglise et les usages du clergé dans la province de Québec, est le pieux et saint évêque Bourget, de Montréal.

Dans ses différents et nombreux voyages à Rome, il avait pu se convaincre qu'il fallait travailler à se conformer, autant que possible, aux usages du centre de l'unité catholique. Il entreprit donc cette tâche avec le courage, l'énergie et la persévérance qu'il mettait dans tout ce qu'il voulait faire, et, pour la mener plus vite à bonne fin, il composa dans ce but un ouvrage particulier pour son diocèse.

Les premiers changements qu'il introduisit (notamment le collet romain au lieu du rabat français en usage ici depuis l'origine du pays) surprirent d'abord et suscitèrent bien des contradictions, parmi les anciens du clergé surtout, et parmi le peuple même, non seulement à Montréal, mais encore et principalement à Québec où l'on aimait à s'amuser à ce propos.

"Le Français, né malin, forma le Vaudeville", a dit Boileau, et je crois qu'on peut bien dire du Ca-

nadien, par imitation de ce vers du législateur du Parnasse :

"Baptiste, né badin, à tout proops pointille."

Oui, il aime à s'égayer, à rire un peu de tout, c'est le fonds de son caractère. Aussi les bons mots ne manquèrent pas pour tourner en ridicule les petits surplis courts, la manière d'encenser..... et tous les nouveaux changements auxquels cependant on s'accoutuma peu à peu, et qu'on a fini par adopter presqu'en tout et partout. La routine, il faut bien en convenir, aime à s'identifier avec les bons comme avec les mauvais usages et c'est une dame qui tient fortement à garder ses possessions. C'est ce qui fait comprendre pourquoi il est si difficile de changer des usages, surtout lorsqu'ils sont anciens et généralement répandus dans un pays.

Je ne sais si on pourrait s'empecher de rire aujourd'hui en voyant tout à coup entrer au choeur de la basilique de Québec un prêtre, ou un clerc quelconque, affublé d'un camail tel qu'on l'a porté jusque vers 1850 ; et je ne sais si on ne rirait pas moins en voyant quelque prêtre ou quelque clerc, après s'être assis au choeur, placer solennellement sur sa tête le bonnet carré de tradition française, dont l'usage remontait à l'origine de la colonie. Et cependant tout le temps de mes études au séminaire de Québec, terminées en 1841, le camail et le bonnet carré furent en usage, et on n'en riait pas. Il est vrai qu'on ne trouvait pas cet habit et cette coiffure d'une grande élégance, mais c'était l'usage ; et que de choses plus ou moins acceptables, plus ou moins ridicules même, l'usage fait adopter et conserver

sans qu'on y fasse grande attention!

Le bonnet carré était une espèce de pyramide carrée par le haut et recouverte d'une houppe de fil de soie, ou même simplement de laine noire. On conserve au collège de Sainte-Anne le bonnet carré du fondateur, M. Painchaud, et on fait bien; car un temps viendra, et bientôt, où personne n'aura vu des bonnets carrés et on sera curieux alors de voir cette relique du temps passé.

Si le bonnet carré n'avait pas sa raison d'être aussi haut qu'il était et aussi peu propre à être maintenu en équilibre sur la tête, le camail au moins était d'une grande utilité dans les froids rigoureux de l'hiver; car dans ce temps il n'y avait pas de poêles dans les églises, et à Québec le clergé allait, même dans les plus grands froids, faire la levée des corps à domicile.

On portait le camail depuis le jour des morts inclusivement jusqu'à l'office du Samedi-Saint aussi inclusivement. On ne mettait sous le camail qu'un surplis sans manches qu'on appelait **alumelle**. Le surplis à manches et le bonnet carré reparaissaient au matin de Pâques, et jusque vers 1835 les écoliers qui faisaient partie du choeur à la cathédrale étaient **poudrés** pour cette circonstance. Cette nouvelle toilette donnait un air de fête qui réjouissait tout le monde.

Lorsque je passai à Paris, en 1869, je fus bien surpris, le jour des morts au matin, de voir, par un temps chaud et magnéfique, les séminarites de Saint-Sulpice, revêtus du camail et conservant un usage abandonné en Canada depuis plusieurs années. Il

paraît qu'on y a renoncé depuis cette époque.

Le camail qui était de drap noir et doublé, au moins à l'intérieur du capuchon, était terminé en arrière par une pointe qui pouvait aller jusqu'aux talons. Un demi cercle de bois flexible ou de baleine, allant du front jusqu'au cou en arrière, tenait le capuchon bandé en forme de crête de coq sur la tête. On ôtait ce capuchon, qu'on renvoyait sur le dos, pendant les saluts du Saint-Sacrement, depuis l'élévation jusqu'à la communion, et aussi pendant que le choeur était encensé.

Lorsque l'usage du camail eut cessé à l'église, quelques curés de la campagne le conservèrent pour s'en servir lorsqu'en hiver ils allaient au cimetière, ou lorsqu'ils portaient le Saint Viatique aux malades. Mais il est probable qu'aujourd'hui on aurait peine à en trouver un seul quelque part.

Le bonnet carré aussi est complètement passé de mode et a été remplacé partout je le crois au moins, par la barrette, petite coiffure plus élégante, moins massive et plus convenable que le bonnet carré qu'on dit être d'origine janséniste.

Mais enfin, parlons du pain bénit ; il en est bien temps, dit en souriant le lecteur.

"Le pain bénit, dit le Père Richard, auteur de l'analyse des conciles, est un pain qu'on offre à l'église pour être bénit par le prêtre célébrant, être partagé entre les fidèles et mangé avec dévotion." C'est, dit Bergier, un pain que l'on bénit tous les dimanches, à la messe paroissiale et qui se distribue ensuite aux fidèles."

Un concile de Nantes, tenu vers 660, parle des euloges ou de parties de pain coupées et qu'on devait donner après la messe à ceux qui n'avaient pas communié. Des savants commentateurs croient apercevoir là l'institution du pain bénit, tel qu'il a existé parmi nous jusqu'à ces derniers temps, et alors on pourrait croire que cet usage remonterait aux temps primitifs de l'Eglise."

"Dans les premiers siècles de l'Eglise, dit encore Bergier, tous ceux qui assistaient à la célébration du Saint-Sacrifice, participaient à la communion; mais lorsque la pureté des moeurs et la piété eurent diminué parmi les chrétiens, on restreignit la communion sacramentelle à ceux qui s'y étaient préparés, et, pour conserver la mémoire de l'ancienne communion qui était pour tous, on se contenta de distribuer à tous les assistants un pain ordinaire bénit par une prière."

"L'objet de cette cérémonie, continue Bergier, est donc le même que celui de la communion qui est de nous rappeler que nous sommes tous enfants d'un même père, et membres d'une famille, assis à la même table, nourris par les bienfaits d'une même providence, appelés à posséder un même héritage, frères, par conséquent, et obligés à nous aimer les uns les autres. Cette leçon ne fut jamais plus nécessaire que dans un temps où le luxe a mis une énorme disproportion entre les hommes."

Saint Paul disait aux Corinthiens: "Nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain et un seul corps, nous tous qui participons à un même pain."

Pour exprimer cette union on s'envoyait des euloges, ou pains bénits, au quatrième siècle.

(A suivre)

REPONSE

Le sieur Léodarius (Volume XVIII, III, p. 96.)

Comme je prépare une nouvelle liste des habitants de Montréal à ses débuts, je dois vous dire que ce nom de Léodarius cité par M. Sulte, m'a moi-même préoccupé, mais je crois avoir trouvé la solution du problème.

A mon humble avis, il n'y a pas eu à Montréal, de colon nommé **Léodarius,** et M. Benjamin Sulte a été victime d'une double erreur commise par M. Huguet-Latour, le compilateur de l'Annuaire de Ville-Marie.

En effet, c'est ce dernier qui le premier a lancé le nom de Léodarius, mais si l'on refère au registre des baptêmes de Montréal, on constate que l'acte qu'il abrège a été rédigé en latin par le P. Chs Albanel. Cet article établit qu'un enfant né du mariage d'Augustin Hébert et d'Adrianne Duvivier a été baptisé et a reçu le prénom de Leodegarius, traduction latine de Léger. (Voir le R. P. Deschamps, S. J. **Les noms des Saints**). Le parrain est Césarius Leodegarius, c'est-à-dire César Léger, un colon bien connu, celui-là.

A cette époque (1650), on ne l'ignore pas, tous les actes de l'état civil, à Montréal, sont en latin. Cependant, ce n'est qu'exceptionnellement qu'on traduit en cette langue le noms de famille et c'est la similitude parfaite entre le prénom du baptisé et le nom du parrain qui a, sans doute par distraction, engagé l'officiant à latiniser les deux mots.

E. Z. MASSICOTTE.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XVIII LEVIS—JUIN 1912 No. 6

LE PAIN BENIT

(Suite et fin)

L'usage du pain bénit fut recommandé par Léon IV au neuvième siècle. Un concile du treizième siècle, tenu à Winchester, en Angleterre, obligea les prêtres à refuser de donner le pain bénit, ainsi que l'eau bénite, à ceux qui seraient coupables de quelques grands crimes, et cette privation était regardée comme une peine considérable.

Dans plusieurs diocèses de France, autrefois, chaque ménage devait présenter le pain bénit à son tour. Cependant le seigneur, patron de la paroisse, pouvait choisir le jour que bon lui semblait pour présenter seul le pain bénit. De là l'usage des pains bénits de dévotion que des particuliers, des sociétés ou des confréries avaient le privilège d'offrir à certaines fêtes, surtout aux fêtes dans lesquelles la loi n'obligeait pas à offrir le pain bénit. Ces usages ainsi que la loi qui forçait chaque paroisse à rendre le pain bénit à son tour, ont été transportés par nos pères de France en Canada.

Autrefois encore en France, dit Bergier, dans les paroisses de la campagne, l'offrande du pain bénit se faisait sans appareil et sans dépense superflue. C'était ordinairement une mère de famille qui faisait cette offrande, et souvent, elle communiait afin de joindre ensemble le symbole et la réalité."

Mais que n'altèrent pas les temps impitoyables !
Nos pères plus méchants que n'étaient leurs aïeux,
Ont eu pour successeurs des enfants plus coupables
Qui seront remplacés par de pires neveux."

Sans admettre, comme absolument vrai, ce que dit ici le poète, on peut bien convenir au moins de la vérité du dicton qu'on finit par abuser de tout et que souvent les usages les plus respectables, comme les actions les plus saintes finissent, grâce à la malice de notre pauvre nature, par produire des inconvénients tels qu'il devient plus avantageux, et souvent nécessaire même, de les supprimer. C'est ce qui est arrivé pour le pain bénit.

Un des abus en France, des plus inconvenants et des plus superstitieux, était d'en mettre de petits morceaux dans les coins des maisons pour chasser ou faire mourir les rats et les souris qui en mangeraient.

Je ne crois pas que le même abus ait été introduit et mis en pratique en Canada; mais un inconvénient moins grave et causé souvent par une distraction, était qu'on laissait dans les bancs des petits morceaux de pain bénit et les souris ne manquaient pas de les parcourir pour s'en emparer. Cette gente trottemenu, comme l'appelle Lafontaine, vivait ainsi dans une sainte abondance propre à scandaliser les faibles. Quant aux rats, il leur était plus diffi-

cile de jouir du même avantage, parce qu'à raison de leur plus forte corpulence, ils ne pouvaient s'introduire dans l'église aussi facilement que leurs cousines les souris. D'ailleurs, étant plus activement pourchassés par les bedeaux, ils n'avaient que les restes et vivaient dans la disette et la misère; de là probablement le proverbe : **Pauvre comme un rat d'église.**

Cela cependant n'était rien comparé aux abus et aux autres inconvénients de différents genres qui ont engagé les autorités religieuses à supprimer ou à laisser tomber cet ancien et respectable usage du pain bénit. Quelques-uns de ces abus et de ces inconvénients remontaient à l'origine de la colonie. Les petites misères causées par les prétentions souvent ridicules de ceux qu'on appelait dans le temps les **Puissances,** allèrent du haut en bas, se propagèrent et continuèrent plus ou moins jusqu'à nos jours parmi le peuple qui voulut, lui aussi, faire valoir des prétentions, satisfaire des jalousies et faire parade d'orgueil et de vanité.

La première fois qu'il est question de pain bénit dans le pays, c'est à la messe de minuit à Québec en 1645, et pour la première fois aussi il est fait mention de quelques difficultés à ce sujet. "Le pain bénit, dit le **Journal des Jésuites,** se fit lorsque le prêtre alla pour ouvrir son livre. Ce fut le premier depuis plusieurs années qu'il avait été intermis pour la préférence en la distribution que chacun prétendait. Ce renouvellement se fit pour la dévotion des taillandiers qui eurent dévotion de le faire à la messe de minuit, et les esprits se trouvèrent disposés à

remettre cette coutume. M. le gouverneur (de Montmagny) eut le château pour le faire le dimanche d'après; ce que l'on fit pour obvier aux brouilleries des préférences prétendues, fut d'ordonner qu'en ayant donné au prêtre et au gouverneur, on donnerait à tout le reste comme il viendrait et se trouverait à l'église, commençant tantôt par en haut et tantôt par en bas."

Le lendemain, 26 du même mois de décembre, le **Journal des Jésuites** ajoute: "Le pain bénit du dimanche fut transporté au lundi jour de Circoncision, M. le gouverneur le donna; il y eut quelques paroles ensuite à qui on le donnerait après lui, et il fut trouvé plus à propos de le donner aux deux marguilliers, M. Giffar et M. Deschaletets, et puis commencer par le haut de la côte Ste-Geneviève, comme par une rue, puis revenir par en bas, comme par une autre rue, et continuer de la sorte. Le P. Vimont en dressa un catalogue."

Le même **Journal des Jésuites** dit au 17 avril 1661: "Le pain bénit de Mons. le gouverneur fut donné et bénit au contentement de tout le monde, entre le **Kyrie** et le **Gloria**; une faute fut faite de donner le pain bénit à Mons. le gouverneur devant que d'en donner au choeur."

Ce n'est pas sans raison que le **Journal des Jésuites** fait ici la remarque que le pain bénit du gouverneur "fut bénit au contentement de tout le monde entre le **Kyrie** et le **Gloria**," car, entre autres difficultés que le gouverneur d'Argenson eut avec Mgr de Laval, dès son arrivée en Canada, il y en eut une, à propos du pain bénit, bien ridicule du côté de ce

gouverneur. Il se faisait un honneur de rendre le pain bénit les jours de grandes fêtes, et, pour rendre cette action plus remarquable et plus solennelle, il se permettait de faire apporter son pain bénit à l'église pendant la messe et au son des fifres et du tambour. "L'évêque, dit l'élégant et savant auteur de la **Vie de Mgr de Laval** (1) jugea avec raison que cet usage était peu conforme aux rubriques, et surtout peu favorable au recueillement nécessaire pendant les offices du culte divin. "Le jour de Pâques 1660, il donna ordre que la bénédiction et l'offrande du pain bénit se feraient désormais avant la messe. Ce règlement pourtant bien sage, acheva d'indisposer M. d'Argenson."

Tous les paroissiens tenant feu et lieu étaient obligés, d'après la loi française, de donner, ou plutôt de **rendre**, comme on s'exprimait presque toujours, le pain bénit à leur tour et de payer en même temps l'offrande qui était, suivant le tarif, un cierge ou sa valeur, c'est-à-dire 10 ou 15 sous. Pour le grand nombre c'était un bonheur et un honneur de remplir ce devoir ; mais pour quelques-uns, c'était une charge et une occasion de murmurer. Ceci arrivait dans la classe des pauvres qui ne pouvaient offrir, et encore en se gênant beaucoup quelquefois, qu'un ou deux pains ordinaires.

Pour plusieurs c'était une occasion de se glorifier devant la paroisse, car il y avait souvent lutte entre les paroissiens à qui donnerait le plus beau pain bénit ; non pour la plus grande gloire de Dieu, mais pour sa propre gloire. Cette vanité des uns, qui en-

(1) L'abbé Auguste Gosselin, 1er vol., p. 220.

gageait à des dépenses non proportionnées aux moyens, ainsi que la mesquinerie et le mauvais vouloir des autres, qui ne donnaient que des pains ordinaires lorsqu'ils pouvaient faire mieux, furent deux des principales causes qui engagèrent les supérieurs ecclésiastiques à supprimer ou à laisser tomber cet usage du pain bénit.

Dans plusieurs paroisses on voyait des pains bénits de dix ou douze étages et quelquefois plus, c'est-à-dire, de dix ou douze galettes supportées par des cousins et ornées d'étoiles fixées aux bords de ces galettes par de petites chevilles de bois terminées en pointes par les deux bouts. Les bords de ces galettes, ainsi que les cousins et les étoiles, étaient souvent dorés ou argentés. Le tout était orné de petits pavillons de diverses couleurs et cette brillante pyramide était ordinairement couronnée par une imitation d'ostensoir en pâte semblable à celle des galettes, des cousins et des étoiles. On mettait quelquefois plusieurs cierges allumés autour de cette imitation d'ostensoir. A la cathédrale de Québec était de plus suspendue au-dessus des pains bénits une colombe de bois argentée figurant le Saint Esprit.

La dernière galette du haut était ordinairement réservée pour le curé.

Quelquefois de gros et riches paroissiens, voulant battre les autres, faisaient **crêmer** en sucre blanc une partie de leur pain bénit et couronnaient le tout par un pain de savoie. C'était le **nec plus ultra** dans le genre, ou, comme on dit familièrement, c'était le bout.

Cette belle pyramide était construite et placée

avant la messe près de la balustre, dans le choeur ou dans le bas-choeur, lorsqu'il y en avait un, et la bénédiction se faisait ordinairement après que le célébrant avait récité le **Gloria in excelsis,** ou après l'aspersion de l'eau bénite qu'on donnait, dans ce temps, toujours en faisant le tour de la nef de l'église.

Alors le bedeau et son assistant revêtus de leur costume, ou souvent dans la campagne ceux des plus grands clercs, apportaient le pain bénit (ou plutôt à bénir, mais on disait le **pain bénit** avant comme après la bénédiction) devant les marches de l'autel, et le célébrant du haut des marches ou au bas, faisait la bénédiction pendant laquelle le clergé et le peuple se tenaient debout. A la cathédrale on apportait le pain bénit devant le trône de l'archevêque qui faisait la bénédiction.

Quand la pyramide n'était pas trop haute, les bedeaux la mettaient sur leurs épaules; c'était plus solennel et c'était aussi un petit tour de force dont ils aimaient à donner le spectacle.

La bénédiction achevée, on portait le pain bénit à la sacristie et alors le bedeau, seul quelquefois, mais le plus souvent avec un aide, sans perdre de temps, car il fallait être prêt à faire la distribution au **Credo,** coupait les gros et les petits morceaux, plaçait à part les cousins et les étoiles qu'il fallait aussi distribuer, coupait le chanteau à donner à celui qui devait rendre le pain bénit le dimanche suivant, faisait la part du curé..... sans oublier cependant de s'assurer par lui-même, en goûtant, si ce pain bénit était bon et bien conditionné. C'était comme son droit ou, si l'on veut, comme compensation pour tout ce trouble qui l'empêchait de prier et de bien

entendre la messe.

J'ai dit que pendant la bénédiction tout le monde se tenait debout et ne s'asseyait qu'après cette prière; mais lorsqu'il y avait un pain bénit extraordinaire, on voyait quelquefois dans la nef un homme rester debout après les autres et regarder avec une figure rayonnante de joie et avec un grand intérêt la riche pyramide qu'on transportait à la sacristie. C'était le paroissien qui rendait le pain bénit ce jour là et qui ne s'asseyait qu'après s'être assuré que tout était arrivé à bon port et sans accident. Il ne reprenait pas non plus sa place sans avoir jeté auparavant, à gauche et à droite, un regard de satisfaction pour répondre aux signes approbateurs des voisins et des amis.

Au moment de la bénédiction, un clerc recevait du bedeau un cierge allumé et placé au haut d'un petit bâton enguirlandé et fleuri, et il allait se placer en dehors de la balustre ou dans le bas-choeur, et le célébrant allait lui faire embrasser l'instrument de la paix après la bénédiction. Alors ce petit clerc plaçant dans la bourse ou la tasse d'argent la petite pièce, ordinairement un quinze sous, qu'avait donnée pour l'offrande celui qui rendait le pain bénit, commençait seul, rapidement et joyeusement, la quête dans toute l'église, en commençant par le choeur d'abord et ensuite par le banc d'oeuvre.

Voilà ce qui se faisait à la campagne ordinairement; mais, à la cathédrale, au lieu du célébrant c'était l'évêque qui bénissait le pain bénit qu'on apportait devant son trône et le premier assistant allait faire embrasser l'instrument de la paix.

Lorsque, dans certaines fêtes particulières, il y

avait pain bénit de dévotion, c'était souvent des personnages importants et choisis qui venaient à l'offrande et faisaient la quête, conduits par le bedeau en gants blancs. Quelquefois, c'était un charmant petit couple d'enfants à la figure ouverte et joyeuse, et d'autres fois c'était un couple d'un âge plus avancé et aux manières plus compassées. On pourrait dire que ces différents quêteurs, qui attiraient l'attention plus que ce qui se passait à l'autel, était encore un inconvénient qui ne compensait pas la collecte plus abondante qui se faisait ce jour-là. Beaucoup cependant ont regretté qu'on n'ait pas conservé l'usage des pains bénits de dévotion, comme souvenir, à certaines fêtes, comme à la Saint-Jean-Baptiste et aux fêtes des corps de métier.

J'ai dit tantôt qu'ordinairement on donnait **quinze sous** à l'offrande: dans quelques paroisses, on fixait cette petite pièce de monnaie dans le cierge même amolli par la chaleur. C'était plus apparent, la gloriole s'en mêlant, on mettait souvent un **trente sous** et quelquefois même un **écu**.

Aussitôt que le **Credo** était entonné, le bedeau, ou son assistant, sortait de la sacristie avec son panier rempli de gros et de petits morceaux. Les gros morceaux étaient pour les marguilliers de l'oeuvre, le premier capitaine, les parents et les amis à qui on voulait faire honneur; et les petits morceaux, de la grosseur d'une bouchée environ, pour les autres assistants.

Souvent, avant cette distribution générale, et lorsqu'il y avait un pain bénit de première classe, le bedeau commençait par passer avec un panier rempli de cousins et d'étoiles, qu'il distribuait ici et là,

à la grande préoccupation et à la grande curiosité de tous, et aussi, bien souvent, au grand mécontentement de ceux qui s'attendaient à en recevoir, à qui on n'en donnait pas. On faisait le signe de la croix avec le petit morceau que chacun prenait au panier que le bedeau passait de banc en banc, et on avait un si grand respect pour ce pain bénit que quelquefois on voyait des bons paroissiens faire le signe de la croix avec le cousin qu'ils avaient en main. On conçoit facilement quelles distractions et quels sujets de mécontentement devait donner cette distribution dans l'église de gros morceaux, d'étoiles et de cousins, à la vue de tout le monde: aussi pour obvier, au moins en partie, à ces inconvénients, on défendit dans plusieurs paroisses de faire cette distribution dans l'église. Elle se fit alors à domicile, avec beaucoup plus de difficultés, il est vrai, mais avec moins de danger de déplaire et de créer des jalousies.

La distribution du pain bénit dans le choeur se faisait par le cérémoniaire et c'etait toujours, pour les chantres, des gros morceaux placés dans une corbeille.

Le chanteau était un morceau des galettes, plus gros que les gros morceaux mêmes, que le bedeau donnait à celui qui devait rendre le pain bénit le dimanche suivant, lorsqu'il était dans son banc; mais s'il n'était pas présent à l'église, on le lui envoyait à sa demeure.

Quelquefois le bedeau mettait ce chanteau, ainsi que certains petits restes de pain bénit, en réserve et caché quelque part C'était alors à qui des petits

clercs serait le plus habile pour découvrir la mine. Pendant la messe même ces espiègles de petits clercs se donnaient facilement un prétexte pour aller à la sacristie afin d'y prendre, à la barbe du bedeau, quelques morceaux de pain bénit sucré. C'est si bon de la galette "quand elle est bien faite et qu'il y a du beurre dedans", comme dit la chanson, et surtout lorsqu'elle est prise et mangée en cachette.

C'était bien là un petit inconvénient, mais auquel il y avait remède. Un autre encore était que les personnes qui devaient communier à la grand'-mese du dimanche, mangeaient par distraction leur petit morceau de pain bénit et étaient alors obligées de s'abstenir de la communion et de faire un second voyage à l'église.

On ne peut pas dire, à proprement parler, que le pain bénit a été aboli dans l'archidiocèse de Québec; mais Son Eminence le cardinal Taschereau ayant fait connaître, vers 1877, son désir, conforme à celui d'un bon nombre de curés, de voir tomber l'usage de le donner à raison des nombreux inconvénients qu'il entraînait, on a cessé peu à peu de le rendre.

Dans mon **Histoire de la paroisse de Charlesbourg**, j'ai dit à la page 190: "Il y avait à Charlesbourg un usage qui remontait à l'origine de la paroisse et que M. Bédard (curé) fit abolir en 1825; c'était de vendre les restes du pain bénit, quand il y avait restes, au profit de la fabrique. Mais, depuis cette année là, ceux qui rendirent le pain bénit rapportaient les restes chez eux après la messe."

Il est probable que le même usage existait ailleurs

qu'à Charlesbourg, et qu'on était persuadé avec raison que le pain bénit offert à l'église lui appartenait en entier, et ne pouvait être employé que pour les fins du culte sacré. Semblable en quelque sorte aux douze pains de Proposition de l'ancienne loi, qui ne pouvaient être mangés que par les prêtres seuls.

Il n'y a pas assez longtemps que l'usage du pain bénit a cessé d'exister pour qu'il soit déjà oublié et pour qu'on n'en parle plus. Non, on en parle souvent et on en parlera encore longtemps. On dit quelquefois, par exemple, d'un faux dévot, avec un petit grain de malice, que c'est un mangeur de pain bénit. On en parle encore à propos de politique— et où ne la met-on pas cette tortueuse politique?— et on dit, en temps d'élection surtout, que tel candidat qui, pour faire mousser sa candidature, ne manque pas d'aller, au su et au vu de toute la paroisse, faire visite au curé et d'entendre la grand'-messe, qu'il a mangé du pain bénit.

Mais mieux que cela et dans un ordre de choses plus conforme au précepte de la charité envers le prochain, on appelle, dans certaines paroisses, **pains bénits**, des personnes pauvres, infirmes et sans appuis, qui vivent de la charité publique et qu'on transporte pour un temps plus ou moins long de maison en maison pour être soignées et entretenues. On dit de ces pauvres malheureux qu'ils passent en pains bénits.

L'abbé CHARLES TRUDELLE

UN PERSONNAGE MYSTERIEUX (1)

A la Baie-du-Febvre, depuis près de cent ans, on a créé une légende qui se raconte comme ceci : Caulaincourt, duc de Vicence, maréchal de France, juge du duc d'Enghien, disparu de France en 1815, s'est réfugié en Canada, à la Baie-du-Febvre, où il a vécu deux ans. Proscrit par les Bourbons il ne savait où se cacher et choisit une colonie anglaise pour échapper à leurs coups, seulement lorsqu'il sût que lord Dalhousie arrivait au Canada comme gouverneur, il annonça que cet homme, étant son ennemi personnel, il devait partir pour éviter la persécution.

Les témoins de ces faits et ces dires je les ai presque tous connus. Ils affirmaient que le personnage en question se nommait le comte d'Ancourt? On disait aussi que Mons. l'abbé Raimbault, du séminaire de Nicolet, connaissait son identité ; de même que Mgr Plessis. Puis, on ajoutait que MM. Kimber et Vézina, des Trois-Rivières, le fréquentaient intimement. Ensuite, on me rapportait que "le comte" possédait de belles armes, des uniformes et des cartes militaires dont il faisait étalage en parlant de ses compagnes. Un jour, enfin, apercevant un carrosse sur la route, chose inusitée en ce temps-là, il avait saisi ses armes et était allé se cacher dans la forêt. A ses intimes il montrait des blessures, reçues dans divers combats.

Voilà bien une affaire complète, n'est-ce pas? Voyons maintenant ce qui en est.

---

1 Voir le Bulletin des Recherches Historiques, vol XVIII, p. 105.

1. Caulaincourt n'était pas maréchal de France. Il avait été petit officier de l'armée dans sa jeunesse. Il fut toujours employé dans la diplomatie.

2. Il était en Allemagne lorsque le duc d'Enghien fut jugé à Vincennes, près de Paris.

3. Il resta en France après la chûte de Napoléon et vécut sur son fief de Caulaincourt, en Picardie, d'où il eut à se défendre constamment des attaques du parti Bourbon, jusqu'à sa mort en 1827. Les prétendus **Mémoires** du duc de Vicence ne sont pas de lui mais d'une femme qui radotait et qui, d'ailleurs, n'a rien écrit pour nous éclairer sur le comte d'Ancourt.

4. Comme le vrai Caulaincourt n'a jamais vu l'Amérique, où donc M. Barthe a-t-il découvert les "particularités" dont il parle ? Il n'est pas besoin de chercher pour savoir où était Caulaincourt de 1815 à 1827, ou si vous voulez de 1815 à 1817.

5. Les Bourbons voulaient le proscrire en 1815, mais l'empereur de Russie obtint qu'on le laissât tranquille chez lui. Les Bourbons se vengèrent néanmoins, au moyen de leur presse qui se conduisit d'une manière infâme à l'égard du protégé d'Alexandre.

6. Dalhousie aurait donc eu des difficultés avec d'Ancourt? Du temps où les Anglais avaient un pied à Saint-Domingue? En tous cas, il n'y a aucun rapport entre Caulaincourt et Dalhousie. Où, M. Barthe a-t-il pris les paroles étranges qu'il met dans la bouche de Dalhousie?

7. Un nom d'emprunt. Rien de semblable ne se rencontre dans l'histoire de Saint-Domingue. J'es-

père vous en dire plus long, avant peu, sur les exilés de Saint-Domingue réfugiés au Canada. Notre commerce avec cette île était assez considérable avant la révolution de 1815.

8. L'abbé Raimbault écrivait en 1821 qu'il ne savait rien du comte d'Ancourt dont il avait fait la connaissance banale à la Baie.

9. Mgr Plessis disait que le comte ne ressemblait pas, par son langage, aux fonctionnaires instruits du groupe de Napoléon—et que, de plus, il ne savait qui était cet homme.

10. M. Kimber, marchand des Trois-Rivières, n'est pas une autorité. Il recevait cet étranger, voilà tout.

11. L'avocat Pierre Vézina semble avoir imaginé d'identifier le comte avec Caulaincourt. On allait jusqu'à dire que le comte avait des remords de sa participation au meurtre du duc d'Englien! Là-dessus, Vésina ne douta plus!

12. Des armes, des uniformes, des cartes militaires. Caulaincourt n'avait jamais, en Europe, traîné un tel bagage avec lui. Pourquoi en Canada?

13. Se croyait-il dans un pays sauvage? Bien entendu, le carrosse passa tout droit. Cet homme qui se cachait ou plutôt se montrait partout, bavardait à la façon d'un aventurier et s'accusait d'un crime qu'il n'avait pas commis.

14. Il n'est pas du tout probable que le duc de Vicence put montrer des blessures qu'il aurait reçues à la guerre. Son frère, le général, tué à la Moskowa, en 1812, pouvait faire parade de semblables cicatrices.

Que reste-il de tout cela? Rien. Cependant, le "comte" y était. Ce pouvait être un honnête homme forcé de fuir son pays en ces années de trouble—mais s'il a tenu les propos qu'on lui prête, c'était un imposteur, un aventurier qui abusait de la sottise de son entourage. Ceux d'entre nous qui gobent les chevaliers d'industrie, les barons et les fils des lords ne sont pas plus fins que les gens de 1816.

Dans les commentaires qu'on a faits sur notre personnage mystérieux il est question de Waterloo. A quel propos? Durant la campagne de 1815, Caulaincourt resta dans la capitale, chargé du service diplomatique. Que serait-il-il allé faire dans le Brabant? Au retour de Napoléon après Waterloo, c'est Caulaincourt qui le vit et le reçut le premier, sur l'escalier du palais. Quinze jours plus tard, ils se dirent adieu, à Paris, Caulaincourt partant pour sa terre natale et Napoléon pour Rochefort. Ici je ferai observer qu'il existe un tableau montrant l'empereur sur le navire qui l'emporte à Saint-Hélène. Caulaincourt y est! c'est un comble.

Voulez-vous le mot de la fin? En 1857, me trouvant avec des vieillards de la Baie, le mot concluant fut dit par l'un d'eux: "Lui et sa femme parlaient toujours de Saint-Domingue."

La révolution de cette île en 1815 pouvait en avoir chassé quelqu'un qui s'est réfugié au Canada.

BENJAMIN SULTE

Les registres paroissiaux de Rimouski, des Trois-Pistoles et de l'Ile-Verte, tenus par les Récollets (1701-1769)

(Suite et fin)

Deuxième registre (1749-1767)

Le Père Ambroise ouvre ce registre le 1er janvier 1749, et le tient jusqu'au 22 septembre 1750. Y a-t-il lacune au registre à partir de cette date jusqu'au 24 octobre de l'année suivante ? Cela semble probable : pas un seul acte n'y est inscrit jusqu'au 24 octobre 1751, alors que le Père Maurice Lacorne y consigne l'acte suivant, le seul qu'il ait inscrit :

L'an mil sept cent cinquante et un le 24 octobre je frère Maurice Lacorne recollet ptre passant par rimousky, le missre étant absent certifie avoir baptisé le nommé Pierre lepage, fils de pierre lepage et de veronique rious les père et mère de légitime mariage. Le parrain a été pierre Lepage de St-Barnabé la marraine a été marie Destrepanie En foy de quoy j'ay signé Le jour et an que dessus, frère Maurice Lacorne recollet ptre."

Puis le Père Ambroise reprend la plume le 8 novembre 1751 et tient le registre jusqu'au 23 avril 1767. Il y a en tout dans le second registre 138 actes faits par le Père Ambroise : 16 du 1er janvier 1749 au 22 septembre 1750, et 122 du 8 novembre 1751 au 23 avril 1767.

Du 23 avril 1767 jusqu'à l'année 1774, il y a une lacune aux registres de Rimouski. A cette date est ouvert un nouveau registre par Monsieur Trubault,

qui se dit "curé de tous ces endroits (les postes du Domaine du roi sur le fleuve?) Cependant, comme l'atteste une note qui a été mise immédiatement après le dernier acte du Père Ambroise Rouillard, au deuxième registre, quelques actes rédigés sur les feuilles volantes par un missionnaire Jésuite, le Père Labrosse, entre 1771 et 1774 ont pu dans la suite être obtenus des Pères Jésuites qui en avaient la possession, par l'intermédiaire de l'abbé Cyprien Tanguay, curé de Rimouski, de 1850 à 1859, et ils ont été collés dans le deuxième registre à la suite des actes du Père Ambroise et dans le troisième registre. Sauf le premier, qui est manuscrit, les autres, au nombre d'une douzaine environ, sont inscrits sur des formules **ad hoc**, imprimées, avec des blancs pour les écritures nécessaires La formule début ainsi: "Je soussigné prêtre de la Compagnie de Jésus, Missionnaire des Postes du Domaine du Roi." Le premier acte du Père Labrosse, l'acte manuscrit, porte qu'il est "Missionnaire des Postes du Domaine du Roy, du golfe du fleuve Saint-Laurent, Acadie, terres et îles adjacentes." Cet acte est du 5 octobre 1771.

Parmi les actes inscrits par les Récollets, surtout par le Père Ambroise, on relève quelques baptêmes de Sauvages.

Troisième Registre (1774 à 1796)

Ce registre avait été commencé comme livre de comptes de la fabrique par le Père Ambroise Rouil-

lard, en 1751. N'ayant que 2½ pages d'écrites, le cahier fut repris en 1774, par M. Trutault, comme registre des baptêmes, etc. Je copie en entier les comptes tenus par le Père Ambroise.

"Livre de compte des Recestes (Revenant a Leglise de la paroipe de Pt Germain de Rimousky | fait en Lannée 1751 jusque a ce jour 13e, avril de la susdite année|

Au nom de notre Seigneur Jésuschrist a commencé Le Livre des Comptes de Leglise paroipsialle de St Germain dans la Seigneurie de Rimousky.

Compte que rand par devant nous pere Ambroise rouillard Mipionnaire de la ditte pavoire de St. Germain a Rimousquy; Le sieur Jean Pinaux cy devant Marguillier de Leglipse, et ce, pour deux ennés: commençant le premier jour de l'enné mille sept cent quarante neuf; et finissant à pareilles jour. De lenné, mille sept cent cinquante: En présence de Joseph Laurant appresent Marguillier et de M. paul lepage de mollé encien marguillier et autres habitants.... Et par compte ayant été vûe et examiné clos et areté dans la mayon curialle par nous mipsionnaire fesant dans la mayon curialles, en presence des cy deplus les fonctions curialles, en presence des cy deplus nommés la recette sest trouvé exeder la depense de la somme de 12 T 10 d. que le dit rendent comte prompt de payer au nouvaux marguillier le plus top que faire se poura fair et passé clos et arepté par devant nous missionnaire sousigné en presence des susdits marguilliers témoins qui ont signé avec nous. De ce enquis suivant lordonnance en foy de quoy j'ay signé le present acte le jour et an que desus.

MOLE LEPAGE.

De l'année mille sept cent cainquante six fait recette Joseph Laurent comptable cy devant Marguillier et chargé de la paroisse de St Germain dioxcesse de Québec de la somme de:

Geant (ayant ?)..................56 # En
de plus.........................5 # ½ ¾
de Castor
de plus Dix martes...............10 martes
de plus pour la dépense fait pour La ditte Eglisse
quarante huit livres de livrée pour la dorure du tabernaqueble a parbluau a La ditte Eglisse.................48 # L
de plus douze Livres pour des hosties...12 # L
de plus sept Livres pour de la toille.... 7 # L

Compte que rend par devant nous Ambroisse Rouillard Recollet Misisonnaire de la paroisse de St. Germain de Hihouskuy faisant les fonctions curialles dans la ditte paroisse. Le nom é Joseph Laurens marguillié en charge...... Joseph Laurent cy devand marguillie rde Leglisse de St. Germain de Rimousquy et continuent la charge de marguillier de la dite Eglisse rendent ses compte pour deux ant et fenissant le 11ème du moy de may de Lennée 1756 et continueant tojours la même charge de Marguilliers en présence du Sieur molé Lepage encien marguilliers Et Sïeur Jean pinau encien Marguillier Et font compte ayant été vue examiné (los et arretté dans la maison Curialle par nous Missionnaire faisent Le fonction curialles En presence des cy dessu

nomé La recette cest trouvé excedé La depense de la somme de quarente Livre que Le rendent compte a remy seur le champt et ce en Bonne expece.

Et argent Scavoir....

En Expece........................56 #
En castor Cainq livre et demy et demy quarteron a quatre livre
La livae se monte..................21 # 10 L
Dix martte a trois livre se monte..30 #

Le total de la dite somme se monte 107 # 10 L

Fait et pace, aretté et clot par devant nous missionnaire joussinne en présence des susdits marguillier temoins qui on signe de ce en qui suivant sordondance, en foy de quoy jay signe le present acte Le jour Et en que desus.

Jean Pinaut.

Registres paroissiaux des Trois-Pistoles

Le premier registre, le seul qui intéresse les Recollets, fut inauguré en 1713, le 8 septembre. Il débute ainsi : "Extrait des registres des baptêmes de l'église paroissiale de Notre-Dame des Anges, diocèse de Kébec."

Suit le premier acte, en date du 8 septembre 1713. C'est l'acte de baptême de "Catherine Rioux" fille de sieur Nicolas Rioux, Seigneur des Trois-Pistoles, et de Dame Louise Asselin, ses père et mère, née du jour de la nativité de Notre-Dame." L'acte est ré-

digé par le "curé de Kamouraska et desservant les paroisses de Rimouski, de Notre-Dame des Anges de Trois-Pistoles et de St-Jean-Baptiste de l'île verte."

Ce curé ne signe pas, mais l'acte suivant le fait connaître : c'est M. Auclair. Il a inscrit sept actes, tous des actes de baptême. En voici les dates : 8 septembre 1713, 1er novembre 1715, 8 octobre 1718, 26 février 1721, 30 avril 1724, 30 novembre 1726, 26 mai 1729.

Le Père Ambroise succède au curé de Kamouraska, et inscrit son premier acte le 29 mars 1731 : c'est aussi un acte de baptême. Il ne signe pas non plus, mais il se dit "frère Ambroise Rouillard recollet, Missionnaire desservant les paroisses de St-Germain de Rimousky, Notre-Dame des Anges des trois pistoles et St-Jean-Baptiste de l'île verte." Les deux actes suivants sont aussi de lui : le 29 août 1733 et le 29 novembre 1735.

Puis le Père Charles Barbel, qui ne signe pas non plus, mais comme le Père Ambroise, s'intitule "missionnaire des paroisses de etc" inscrit deux actes, l'un en 1736 (le mois et le jour ont été laissés en blanc), l'autre le 5 mai 1738.

L'acte suivant, daté du 21 décembre 1742, est du Père Luc : celui-ci n'a pas signé, mais il se désigne comme ses prédécesseurs.

Le Père Ambroise réapparait le 2 février 1746 Il ne signe pas. Le 25 janvier 1748, qui est la date du suivant acte, le Père Ambroise se dit "desservant dans la paroisse de Notre-Dame des Anges." Cet acte est signé, et désormais le Père Ambroise signera presque tous ses actes

Suivent cinq actes inscrits par ce missionnaire, le 25 mars 1748, le 24 avril, le 27 juin et le 6 juillet 1749, le 4 mai 1750.

M. Plante, "missionnaire de St-Louis de Kamouraska" inscrit l'acte suivant, le 2 août 1750. Le Père Ambroise reprend ensuite le registre, et y inscrit une série d'actes, dans l'ordre suivant : il s'y désigne de façon bien diverse :

20 février 1751—il s'y dit missionnaire des trois paroisses.

14 mars 1751—faisant les fonctions curiales à l'Ile Verte.

17 mai 1752—idem, à N.-D. des Anges aux Trois-Pistoles.

14 juin 1752—idem.

27 octobre 1752 (2 mariages)—Missionnaire de St-Jean de l'Ile Verte.

15 mars 1753—Aucune désignation.

13 janvier 1754—desservant les trois paroisses.

25 janvier 1754—faisant les fonctions curiales à l'Ile Verte.

24 août 1755—idem, à N.-D. des Anges.

29 août 1755—missionnaire.

9 septembre 1755—faisant les fonctions curiales à N.-D. des Anges.

Les autres actes inscrits par lui le sont à la date des 20 et 22 mai 1756 ; des 25 et 26 mai, des 3 et 10 octobre 1757 ; des 18 août et 17 septembre 1758.

Ensuite vient un acte de baptême "par nous soussigné prêtre aumônier des vaisseaux de sa majesté missionnaire actuel de la susdite paroisse.... au défaut d'un prêtre comme il nous a été assuré. Ls.

Chesnot prêtre aumônier (comme ci-dessus)."

Puis deux actes par M. Trutault, curé de Kamouraska. Au second il se dit "maintenant aux 3 pistoles." Ces deux actes sont de 1760. Du même, encore un acte, le 21 janvier 1761.

Le Père Ambroise reparaît le 3 juillet et le 31 octobre 1763, et le 22 juillet 1766.

Ce dernier acte clôt la première partie du registre, celui des baptêmes. Au recto du vingt-cinquième folio s'ouvre le "Registre pour enregistrer les mariages de la paroisse de Notre-Dame des Anges."

Il est inauguré et rempli presque en entier par le Père Ambroise jusqu'à la mort de celui-ci, trois actes inscrits par M. Trutault, le 3 mai 1761, et deux le 28 janvier 1769, le Père Ambroise tient le registre du 15 novembre 1735 au 15 mai 1769, et y inscrit 31 actes, où alternent baptêmes, mariages et sépultures, malgré l'intitulé de cette partie du registre.

Dans son dernier acte, le 15 mai 1769, le Père Ambroise se dit "curé de la paroisse de St-Germain à Rimouskuy. Suit un acte de M. Trutault, le 12 janvier 1770, puis le registre est tenu par le Père de Labrosse, Jésuite, dont le premier acte est du 6 septembre 1770.

Titulaire de la paroisse des Trois-Pistoles, d'après les registres paroissiaux.

Le titulaire de cette église était à l'origine Notre-Dame des Anges; les registres en témoignant abondamment, ainsi que nous l'avons constaté. En 1812 il n'est encore mentionné que N.-D. des Anges.

En 1814, Mgr Plessis, dans une pièce consignées aux registres des Trois-Pistoles, désigne la paroisse

sous le nom de "Notre-Dame des Trois-Pistoles, et l'on voit encore aux registres cette année "Notre-Dame des Anges."

En 1826, dans un document signé de Mgr Panet, le 14 juillet, on lit "Notre-Dame" tout court: Quatre ans plus tard, en 1830, apparait pour la première fois "Notre-Dame des Neiges". On retrouve encore ce nom en 1833 et 1846.

Enfin, un décret de Mgr l'évêque de Tloa, en date du 5 septembre 1852, consacre définitivement le titulaire de Notre-Dame des Neiges. Au commencement du décret l'évêque écrit "paroisse de N.-D. des Neiges", et vers la fin: "pour assurer à jamais à toute la paroisse la toute-puissante protection de la Reine des Anges, sa sainte patronne (de la paroisse)."

Et depuis, Notre-Dame des Neiges a usurpé définitivement la place de Notre-Dame des Anges.

La raison de ce changement? Celle-ci probablement. Notre-Dame des Anges n'a pas d'office propre au bréviaire romain. La fête de Notre-Dame des Neiges ayant été introduite au Canada, lorsque depuis de longues années Notre-Dame des Anges était titulaire de la paroisse des Trois-Pistoles, on trouva commode de prendre pour office du titulaire celui de Notre-Dame des Neiges. C'est ainsi, par exemple, que l'Hôpital-Général de Québec, dont le titulaire est demeuré Notre-Dame des Anges, célèbre cette fête avec l'office de l'Assomption Mais aux Trois-Pistoles, cette adaptation d'un office étranger à la fête du Titulaire de la paroisse, entraîna le changement du Titulaire lui-même.

Il paraît aussi qu'à Rome Sainte-Marie Majeure

s'appelle indifféremment Notre-Dame des Anges ou Notre-Dame des Neiges.

Les archives paroissiales des Trois-Pistoles contiennent un cahier des recettes, dépenses et décisions des Marguillers, commencé le 1er juin 1791.

Dans ce registre, au cours d'un acte de reddition de comptes des marguillers, le 21 juillet 1806, signé par M. Charles Hot, prêtre, il est dit: "Messire Joseph Dorval à son départ ayant emporté par inadvertance une partie des papiers de la fabrique." Ces papiers n'ont pas été restitués, semble-t-il.

Registres paroissiaux de l'Ile-Verte

Les Récollets ne figurent qu'au plus ancien registre. Ce registre est ainsi intitulé: "Extrait du registre des baptêmes, mariages et enterrements de l'église paroissiale de St-Jean-Baptiste de l'île verte, paroissiale (sic) du diocèse de Québec."

Le Père Ambroise Rouillard ouvre le registre le 20 juillet 1766, par deux actes de mariage. Il se dit "faisant les fonctions dans la ditte paroisse." L'année suivante 1767, le 5 juin, il s'intitule "curé de (et aussi dans) l'île verte." Le 8 juillet de cette même année il enregistre la sépulture d'une femme "morte sans sacrement faute de m'avoir averti."

En 1768 le registre est tenu par M. Trutaut, qui y inscrit quatre baptêmes, en deux fois.

Suit un acte du Père Ambroise, non daté. C'est son dernier acte. Le registre passe alors à l'année 1770, et n'est plus tenu par les Récollets. Le Père

Ambroise y figure avec dix actes.

Onze Récollets en tout furent, d'après les registres, missionnaires à Rimouski, aux Trois-Pistoles et à l'Ile Verte. Ce sont les Pères Bernardin Leneuf, Michel Brûlé, Florentin Favore de Belle-Roche, Gélase de Lestage, Ambroise Rouillard, Charles Barbel, Albert Millard, Bernard Bultel, Luc Hendrix, Bertin Mullet, Maurice de Lacorne.

P. HUGOLIN, O. F. M.

Glanures Canadiennes

M. Louis-Joseph Doucet vient de publier un nouveau recueil de poésies, **Les palais chimériques**.

Il est l'auteur de **La chanson du Passant** (poésies, Montréal, 1908), **La Jonchée nouvelle** (poésies, Montréal, 1910), **Ode au Christ** (poésies, Montréal, 1910) ; **Contes du vieux temps** (prose, Montréal, 1910), **Sur les remparts** (poésies, Québec, 1911.)

* * *

La paroisse de Sainte-Agathe des Monts, comté de Terrebonne, a célébré cette année, le cinquantenaire de sa fondation.

Le territoire occupé par cette paroisse est formé de tout le canton Beresford et de parties des cantons Morin et Doncaster.

Les premiers colons de Sainte-Agathe-des-Monts furent les frères Narcisse et Olivier Ménard, et Jean-Baptiste Dufresne.

Le premier curé de Sainte-Agathe-des-Monts fut M. l'abbé J. N. Ritchot. La première messe fut dite le 19 juin 1861.

M. le docteur Edmond Grignon a publié à l'occasion de ce cinquantenaire un album historique qui est rempli de portraits et de renseignements des plus intéressants sur les premiers colons de Sainte-Agathe.

M. Grignon a dédié son travail "aux vaillants défricheurs, aux zélés missionnaires et à tous les hommes courageux qui ont arrosé de leurs sueurs le sol des Laurentides."

* * *

Madame Léandre Hamelin, de Louiseville, vient de publier, en une jolie plaquette de 64 pages, la **Généalogie de la famille Savoie**.

La famille Savoie est une des premières familles françaises qui vinrent s'établir ici au Canada. Elle compte aujourd'hui 250 ans d'existence. Ses ancêtres débarquèrent dans la colonie en 1632. Ils furent témoins des événements les plus considérables de notre histoire, entre autres celui de la dispersion des Acadiens.

Madame Hamelin avait déjà publié en 1910 une généalogie de la famille Hamelin qui a obtenu un succès mérité.

* * *

Le DEVOIR du 31 mai publie la lettre que lord Dufferin, gouverneur-général du Canada, écrivait, le 29 août 1872, à sir Georges-Etienne Cartier, à l'occasion de sa défaite dans Montréal-Est.

"Bien que je sois tenu par mes fonctions de rester à l'écart de toute lutte politique, écrivait lord Dufferin, je suis certain de ne commettre aucune faute constitutionnelle, en vous exprimant le regret profond et extrême, avec lequel j'ai appris votre défaite à Montréal. A l'instar de presque tous ceux qui ont atteint un haut rang dans la vie parlementaire, vous avez été appelé à supporter l'une des vicissitudes proverbiables auxquelles est exposée la fortune des hommes publics, mais à l'encontre de plusieurs de ceux dont la carrière a été des plus brillantes, vous pouvez vous consoler, en songeant que la distinction que vous avez obtenue, n'a pas été purement personnelle, mais que votre nom est indissolublement attaché à la plus grande et à la plus glorieuse époque de l'histoire de votre pays. Cette époque coïncide avec votre entrée dans la vie politique et se termine dans cette consolidation des Provinces, à laquelle votre courage, votre génie et votre habilité ont si largement contribué."

* * *

M. l'abbé Camille Roy donne l'appréciation suivante des **Visions d'aveugle,** recueil de poésies d'une jeune fille aveugle, Mlle Clara Lanetôt, qui vient de paraître, à Montréal:

"Cette petite aveugle a vraiment du talent. Sa poésie est fort agréable et d'une grande délicatesse de sentiment. Il y a bien ici ou là quelques vers qu'il serait bon de retoucher...

"C'est tout de même merveilleux qu'une pauvre aveugle ait dans son esprit de pareilles visions de lumière.

"Mlle Clara Lanctôt n'a jamais pensé à la publicité.

"Aveugle depuis l'âge de huit ans, élève de Nazareth durant 12 ans, elle n'a paru en public que pour chanter la gloire de Dieu et rendre hommage à son alma mater et aux institutrices qui cultivaient son talent littéraire et musical."

* * *

Sous le titre **Législation civile du Canada concernant le mariage et le divorce en regard de la Législation ecclésiastique et en particulier des règles du décret "Ne Temere"** le R. P. Duvic, O. M. I. professeur de théologie morale à l'Université d'Ottawa, vient de publier un ouvrage important qui est appelé à rendre les services les plus signalés à toute notre classe dirigeante et spécialement aux messieurs du clergé.

L'auteur a su condenser en une centaine de pages des renseignements complets sur un sujet très vaste et qui est devenu d'une brûlante actualité surtout depuis que les journaux et les ministres protestants lancent toute espèce d'accusation contre le mariage catholique et le décret "Ne Temere."

L'auteur qui est un professeur savant, expérimenté, et une véritable autorité dans les questions de théologie morale, a fait de longues et patientes recherches dans le dédale des lois civiles de la province de Québec et des autres provinces du Canada, pour y bien préciser la situation que l'Etat a fait à l'Eglise dans la législation du mariage. Il expose avec une vive clarté les principes catholiques et note au passage en les censurant d'un trait vengeur les em-

piètements et les défectuosités de la loi civile. Avec Pie IX, il dit: "Parlez, revendiquez toujours des gouvernements la liberté de l'Eglise".—Proclamer la vérité toute entière, sans en rien dissimuler ni retrancher: telle a été la pensée inspiratrice de son oeuvre.

Dates Canadiennes

1er juin 1842.—Les Jésuites rappelés au Canada arrivent à Montréal au nombre de six.

2 juin 1887—A Longueuil, bénédiction solennelle de la nouvelle église paroissiale.

3 juin 1778—Premier numéro de la **Gazette littéraire** publié à Montréal par Fleury Mesplet.

4 juin 1788—A Saint-Pierre de l'île d'Orléans, mort de Mgr D'Esglis, évêque de Québec.

5 juin 1898—Bénédiction solennelle et consécration de l'église de l'Immaculée Conception, à Montréal, par Mgr Bruchési.

6 juin 1665—Construction du fort Richelieu (Sorel).

7 juin 1881—A Chambly, inauguration du monument de Salaberry.

8 juin 1760—A Montréal, mort de Mgr de Pontbriand, évêque de Québec.

9 juin 1881—Incendie du faubourg Saint-Jean, à Québec. 600 maisons détruites. Pertes: $1,500,000.

10 juin 1857—La cité de Trois-Rivières reçoit son incorporation.

11 juin 1879—Tremblement de terre à Montréal.

12 juin 1883—A l'Assomption, fête du cinquantième anniversaire de la fondation du Collège.

13 juin 1873—Funérailles de sir G.-E. Cartier, à Montréal.

14 juin 1846—Incendie du théâtre de Québec.

15 juin 1875—La banque Jacques-Cartier ferme ses portes.

16 juin 1909—Mort de l'honorable Rosaire Thibaudeau, sénateur et shérif de Montréal.

17 juin 1673—Joliet, le Père Marquette et cinq autres Français entrent dans le Mississipi.

18 juin 1903—M. L. O. David, greffier de la cité de Montréal, est nommé sénateur pour la division des Mille-Iles, en remplacement de feu l'honorable M. Masson.

19 juin 1610—M. de Champlain défait les Iroquois près de l'embouchure de la rivière Richelieu.

21 juin 1764—Premier numéro de la **Gazette de Québec.**

22 juin 1903.—Ouverture des fêtes du cinquantenaire de la fondation du collège de Lévis.

23 juin 1902—Le couvent de Beloeil est détruit par un incendie.

24 juin 1834—Ludger Duvernay fonde la Société Saint-Jean-Baptiste, à Montréal.

25 juin 1882—Mort de Mgr Joseph-David Déziel, fondateur de la ville de Lévis.

26 juin 1889—Le lieutenant-gouverneur Angers visite son Alma Mater, le séminaire de Nicolet.

27 juin 1853—On commence la construction de l'aqueduc de Montréal.

28 juin 1672—Le Père Albanel découvre la baie d'Hudson.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVIII LEVIS—JUILLET 1912 No. 7

Abrégé de la Vie de Madame la Comtesse de Pontbriand, mère de Mgr de Pontbriand, évêque de Québec

Les Vies de Madame de Pontbriand

Il existe quatre VIES de madame de Pontbriand.

La première eut pour auteur dom Trotier, ancien prieur de l'abbaye bénédictine de Saint-Jacut, voisine du château de Pontbriand. Ce bénédictin avait pendant plusieurs années guidé l'âme de cette sainte dame, et en partant de Saint-Jacut il continua à correspondre avec elle. Le récit de dom Trotier a pour titre : ABRÉGÉ DE LA VIE DE MADAME LA COMTESSE DE PONTBRIAND et il se divise en douze chapitres. Il n'a pas été publié.

On conserve aux Archives départementales d'Ille et-Vilaine, à Rennes, une notice biographique inédite, intitulée : ABRÉGÉ DE LA VIE DE MADAME LA COMTESSE DE PONTBRIAND, DU TIERS-ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE. Elle n'est pas signée. On l'at-

tribue au Père Joseph Thébaut, ancien prieur des Frères-Prêcheurs de Dinan et vicaire-général de la Congrégation Dominicaine de Bretagne.

En 1790, M. R. Cathenos, "recteur, ancien maire de Taden et ancien administrateur du district de Dinan", publiait, à Saint-Malo, un in-12 de 220 pages, portant pour titre : VIE DE MONSIEUR DE LA GARAYE ET DE MADAME DE PONTBRIAND, SA SŒUR.

Enfin, en 1896, le R. P. Chapotin, des Frères-Prêcheurs, se servant des travaux de dom Trotier, du R. P. Thébaut et de l'abbé Cathenos, en y ajoutant le résultat de ses recherches personnelles en Bretagne, en Anjou et à Rome, mettait au jour, sous le titre LA COMTESSE DE PONTBRIAND, une nouvelle vie de la mère du dernier évêque de Québec sous la domination française.

C'est L'ABRÉGÉ DE LA VIE DE MADAME LA COMTESSE DE PONTBRIAND de dom Trotier que la mère Daneau de Muy de Sainte-Hélène a eu sous les yeux pour faire son travail.

P.-G. R.



La Mere Daneau de Muy de Sainte-Helene

Marie-Charlotte Daneau de Muy naquit à Boucherville le 23 novembre 1694, du mariage de Nicolas Daneau de Muy, capitaine d'une compagnie du détachement des troupes de la marine, et de Marguerite Boucher, fille du célèbre gouverneur de Trois-Rivières.

M. de Muy fut nommé, le 23 juillet 1707, gouverneur de la Louisiane, mais il mourut à la Havane en allant prendre possession de son gouvernement.

Marie-Charlotte reçut son instruction au monastère des Ursulines de Québec.

"A sa sortie du pensionnat, elle alla passer plusieurs années dans la famille de sa mère, où les vertus de ses vénérés aïeuls étaient encore un admirable sujet d'édification pour tous.

"M. de Muy avait formé de beaux projets pour l'établissement de sa fille chérie, mais le ciel en avait fait de plus magnifiques encore. Heureuse est cette chère mère d'avoir répondu aux avances de l'époux des âmes, de n'avoir voulu que lui pour objet de ses attentions et de son amour ! Elle chante aujourd'hui ce cantique que les vierges seules ont le droit d'entonner, et elle en savourera à longs traits les ineffables douceurs pendant toute l'éternité !

"Ce fut en 1716 qu'elle vint rejoindre aux Ursulines de Québec une de ses tantes et deux de ses cousines.

"Deux ans plus tard, la mère Marie-Charlotte de Muy de Sainte-Hélène s'engageait définitivement dans la maison de sainte Ursule, et ce fut son oncle, Mre Philippe Boucher, curé de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy, qui reçut ses vœux.

"Dès son entrée en religion, cette véritable fille de sainte Angèle montra une grande ferveur, et jamais depuis elle ne cessa d'offrir un parfait modèle d'oubli constant de soi-même, d'esprit de sacrifice, et d'abnégation entière de sa propre volonté, vertus peu comprises des partisans du monde, mais infiniment précieuses aux yeux de Dieu.

"La mère Dareau de Muy de Sainte-Hélène était faible de tempérament et fort délicate ; elle trouva moyen cependant de travailler avec zèle et succès à l'instruction de la jeunesse, d'abord en qualité de maîtresse-générale de l'externat. "C'était une personn d'esprit et de mérite, dit sa notice ; elle n'a point épargné ses talents à notre saint institut, ni sa belle voix quand il s'agissait de chanter les louanges de Dieu." Les supérieures se donnèrent l'appui de ses lumières en la nommant à l'office de première portière, qui la faisait entrer dans le conseil. Les quelques loisirs que lui laissaient ses fonctions étaient employés selon cet avis du livre de l'Imitation : "Ne soyez jamais oisif, mais occupez-vous à lire, à écrire, à prier, à méditer, ou à travailler à quelque chose qui regarde le bien commun." Parmi les écrits de la mère Sainte-Hélène se trouve l'ABRÉGÉ DE LA VIE DE MADAME LA COMTESSE DE PONTBRIAND. Ce résumé charmant fut tracé de mémoire et quoique écrit à la hâte, il ne laisse pas d'offrir une preuve 'e son talent. Mais c'est surtout comme annaliste de la guerre de Sept Ans, qu'il faut étudier la trempe d'espri et de caractère de cette petite-fille du GRAND-PÈRE BOUCHER. Que de confiance dans le salut de la patrie ! que de ferveur à le demander au ciel ! que d'intérêt à toutes les particularités qui le concernent ! Elle prévoyait peu l'issue des événements dont, sans le savoir, elle se faisait l'historien. Ce ne fut qu'à la veille du grand siège, à ce moment où l'on apprenaît l'abandon complet de la colonie par la mère-patrie, que la plume lui échappe des mains avec ce mot si plein d'une douloureuse vérité : "Le pays est à bas. !"

"Les circonstances de la mort de la mère Daneau de Muy de Sainte-Hélène rappellent celles de la première annaliste des Ursulines, la mère Bourdon de Sainte-Agnès. La mère Sainte-Hélène s'offrit-elle aussi en sacrifice pour le salut de la patrie ? Nous ne le savons. Toujours est-il que sa santé, quoique faible, s'était soutenue jusque-là ; mais aux jours où la ruine du pays et la déroute de l'armée française parurent inévitables, ce cœur vraiment français semble vouloir se briser pour fléchir le ciel. Malgré son énergie naturelle, son corps succomba sous l'effort, et singulière coïncidence ! à l'heure même où l'on rendait à Montcalm les derniers devoirs dans leur église (14 septembre 1759), les Ursulines recueillaient le dernier soupir de celle dont la plume élégante et facile, avait écrit tant de belles pages à la gloire du héros de Carillon !

"Nous avons ressenti cette perte avec une vive douleur, disent les Annales des Ursulines. Ce fut M. Briand, vicaire-général du diocèse, qui assista cette chère sœur jusqu'à son dernier soupir, et avec la plus entière charité. Nous avons bien lieu d'espérer qu'elle est parmi les saints, qui sont sortis de cette vallée de misères et de larmes, attachés à la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ." [1]

1 LES URSULINES DE QUÉBEC, tome second, p. 359.

Lettre à une demoiselle pour servir de discours préliminaire ou de préface à cette vie

La demande que vous me faites, ma chère sœur, a quelque chose de bien particulier. Vous voulez que je vous fasse un précis de la vie de madame la comtesse de Pontbriand. Ce travail surpasse assurément ma capacité qui devrait vous être connue.

Une autre raison me dispenserait humainement parlant de faire ce que vous désirez de moi, c'est la rapidité avec laquelle j'ai été obligé de lire cette vie.

Il est vrai que ma constance à poursuivre la promesse que Monseigneur[1] m'avait faite de me la prêter, m'a mérité que la personne qui l'avait entre les mains ait surpris un demi consentement de Sa Grandeur pour me l'apporter ; mais regrettant que trois personnes seulement eussent la permission de la lire j'eus l'honneur de lui écrire pour obtenir ce bien pour notre communauté, ne doutant point de l'avantage qu'elle en tirerait pour l'animer à la perfection par un si rare exemple.

Il n'en fallut pas davantage pour renouveler toutes les difficultés de Monseigneur. Il voulut ravoir le livre en sorte que pour l'achever il me le fallut dévorer plutôt que de le lire.

Toutes ces raisons, ma chère sœur, seraient plus que suffisantes pour m'empêcher d'entreprendre cet ouvrage, si la tendresse que j'ai pour vous ne me faisait surmonter les choses les plus difficiles. Je me

1 Mgr de Pontbriand.

suis donc mise en œuvre, comptant ne faire qu'un bien petit précis, et insensiblement j'ai fait une vie entière. L'auteur ne s'est guère plus étendu que moi, s'étant borné à n'écrire que ce qu'il avait vu lui-même, ou appris par les lettres de cette illustre dame.

On n'y garde pas non plus un ordre bien exact, n'ayant point eu d'autre guide que ma mémoire. On n'en doit point être surpris, ce n'est que pour édifier que j'écris et non point pour flatter l'oreille des lecteurs et auditeurs. J'ai abrégé les endroits dont je ne me souvenais pas bien, ne voulant rien avancer qui ne fut véritable. J'ai en d'autres amplifié la matière par des réflexions et applications même de l'Ecriture Sainte. Encore faut-il faire valoir le talent puisque l'on dit les filles rhétoriciennes nées ; j'en aurais bien fait d'avantage si j'eusse écouté les sentiments que cette vie admirable excitait en mon cœur.

Enfin j'ai fait de mon mieux sans étude ni travail cependant, n'ayant eu pour cela que des moments très interrompus. Après tout il y en a assez pour imiter si chacun veut mettre la main à l'œuvre ; tout l'essentiel y est compris, il n'y a que les termes auxquels je ne me suis point attachée c'est ce qu'on ne pouvait exiger de moi dans cet ouvrage.

Si l'humilité de Monseigneur, notre illustre prélat, voulait céder au bien public nous serions informé des sentiments de madame la comtesse à la mort puisque c'est Sa Grandeur qui l'a assistée à ce dernier passage ; mais il ne faut pas espérer cette grâce, je me garderai même bien que ceci vienne à sa connaissance, il n'en serait pas content. Quoique j'en sois persuadé je ne laisse pas de passer outre ne croyant pas que ma

mémoire soit si absolument sous la juridiction épiscopale qu'on puisse m'empêcher de m'édifier avec mon prochain des bonnes pensées qu'elle me suggère.

On trouve à la fin de cette vie cent une lettres desquelles j'ai extrait ce que j'ai cru le plus capable d'édifier et je l'ai inséré dans la vie. Il est fâcheux qu'elles finissent en 1720 quoiqu'elle ne soit morte qu'en 1732. Nous perdons beaucoup d'actions mémorables de cette grande servante de Dieu, tout ce qu'on voit d'elle depuis cette année ce sont quelques fragments de lettres qui parlent de sa retraite à Saumur, de son établissement à Josselin dont l'auteur s'est servi pour achever de composer sa vie. Il parait cependant qu'elle n'a cessé de lui écrire que les trois mois où elle l'a cru mort. Que sont devenues celles qu'elle lui a écrites pendant douze ans ? C'est ce que la Providence n'a pas permis que nous sachions. Fasse le ciel que nous profitions d'un si grand modèle ! C'est, ma chère sœur, la récompense que j'attends de ma peine que vous interveniez auprès du Seigneur pour que je ne vois pas une simple admiration de tant de rares vertus mais qu'elles m'engagent à me donner toute entière à celui dans l'amour duquel je suis,

Ma chère sœur,

Votre très humble et très obéissante servante,

. . . .

La Vie de Madame la Comtesse de Pontbriand

Madame la comtesse de Pontbriand vint au monde le 30 novembre 1677. Elle fut nommée au baptême

Marie-Angélique-Silvie. Monsieur le comte et madame la comtesse de LaGaraye, ses père et mère, étaient des personnes des plus distinguées de la Bretagne, et joignaient à leur noblesse, de grands biens de fortune, mais ce qui est le plus estimable, ils étaient encore plus riches en vertus.

La mort les ayant enlevé de ce monde à peu de temps l'un de l'autre, ils laissèrent en mourant quatre enfants, trois garçons et une fille. L'aîné des garçons mourut sans enfants. Les deux autres, savoir monsieur le comte de LaGaraye dont nous parlerons ci-après et monsieur le chevalier de Blaison vivent encore, et sont dans le monde la bonne odeur de Jésus-Christ.

Quoique notre jeune demoiselle fut dans un âge très tendre, elle sentit vivement la perte qu'elle venait de faire, et elle comprit qu'elle avait besoin d'un secours puissant pour se soutenir. Elle le chercha dans le ciel, et s'adressant à la sainte Vierge et à St-Joseph elle les pria avec larmes de vouloir bien lui servir de père et de mère, puisque Dieu lui avait ôté deux personnes qui lui étaient si chères et si nécessaires.

Il parait qu'elle fut exaucée, car ayant été mise chez une de mesdames ses tantes, elle eut pu dès lors servir de modèles aux jeunes demoiselles. Rien de plus doux, de plus complaisant que cette aimable enfant. Elle faisait les délices de tous ceux qui la voyaient, surtout de sa chère tante qui n'avait pas de plus grand plaisir que d'être en sa compagnie.

Cette dame qui l'aimait tendrement cultiva avec soin de si rares qualités, et ne manqua pas de lui inspirer surtout un air de grandeur convenable à la vérité à sa naissance mais qui fut par la suite une belle

matière de combats pour cette illustre dame lorsque la grâce se fut absolument emparée de son cœur. L'auteur n'en fait pas le détail mais nous avons occasion d'en voir quelque chose dans ses lettres qui bien que minces en apparence ne laissent pas d'etre d'un grand mérite devant Dieu.

Elle apprit sans difficulté tout ce qui était nécessaire aux personnes de son sexe en sorte que sa conduite tant extérieure qu'intérieure étant si bien règlée on aurait pu se dispenser de la mettre au couvent. Cependant comme c'était la coutume d'y mettre les jeunes demoiselles, lorsqu'elle fut en âge, on ne crut pas la devoir distinguer des autres, elle le désira elle-même.

Elle fut donc mise, dit l'auteur de sa vie, comme une chaste colombe dans le couvent du Colombier à Rennes où elle avait trois tantes.

Si la vie de mademoiselle de La Garaye avait été si bien réglée jusqu'alors selon son petit âge, elle crut étant dans cette maison devoir redoubler sa ferveur. Elle était la plus assidue à tous les exercices des pensionnaires, et son amour pour Dieu croissant de plus en plus elle forma la résolution de se consacrer à lui par la profession religieuse. Elle fut même jusqu'à ce point qu'elle fit voeu de chasteté par avance.

Comme on parle volontiers de ce que l'on aime, une des parentes de notre jeune demoiselle l'étant venu visiter, elle crut qu'il était de son devoir de lui découvrir son dessein. Cette dame, qui jugeait des choses selon les maximes du monde, commença par lui faire un long discours pour la détourner et si elle ne réussit pas d'abord, ce fut là néanmoins ce qui fut la

principale cause de ce changement. Elle lui fit entendre que tous les dehors de la vie religieuse avaient en effet quelque chose de charmant, mais que ce n'était rien moins dans la pratique que ce qui paraissait ; qu'on faisait voeu de pauvreté à la vérité sans cependant vouloir manquer de rien ; qu'on vivait en apparence dans un état d'humilité mais que le désir de régner n'en était que plus vif ; qu'en vain faisait-on profession de pratiquer toutes les vertus, que les passions d'envie, de jalousie, de haine, de vengeance, etc., y étaient plus fréquentes et plus vives que dans le monde. Elle détailla tout cela bien pathétiquement ayant un grand désir que son étalage ne fut pas perdu et qu'il porta coup dans ce jeune coeur susceptible de toutes les impressions. Enfin elle ajouta : Non, ma chère amie, vous ne serez point religieuse, ou si vous l'êtes je vous déclare que vous serez la dupe de votre frère aîné. Il pense à se marier et pour que son parti soit meilleur, je sais qu'il a fait complot avec ces bonnes nonnes de leur donner une bonne somme d'argent si elles peuvent vous attirer chez elles.

Ce discours, comme on l'a dit, n'eût pas pour lors grand effet ; mais quelque temps après, monsieur son frère étant venu lui rendre visite, elle lui fit la même confidence qu'elle avait faite à cette dame de sa vocation. Ce monsieur, soit par intérêt ou par une véritable estime pour la vie religieuse, commença par beaucoup louer son dessein, et la féliciter du bon choix qu'elle faisait. "Que vous êtes heureuse, lui dit-il, ma chère soeur, de prendre un si bon parti. Vous allez faire dès ici bas ce que vous ferez un jour dans le ciel pendant toute l'éternité, c'est l'office des anges de

louer Dieu sans cesse. Que n'ai-je assez de courage pour vous imiter ! "

Il lui fit ensuite un admirable et touchant discours sur la vanité des choses de la terre et sur le mépris qu'on en devait faire, relevant beaucoup l'état qu'elle voulait embrasser.

Mademoiselle de La Garaye qui ne s'attendait à rien moins fut fort surprise de l'entendre parler de la sorte, et lui dit aussitôt que ce n'était pas le moyen de la confirmer dans son dessein que de lui parler ainsi, qu'il fallait au contraire qu'il lui eut fait un portrait affreux de la religion ; qu'elle voyait bien que ce qu'on lui avait dit n'était que trop vrai, qu'il était d'intelligence avec les religieuses pour lui faire abandonner le monde, mais qu'il n'aurait jamais le plaisir de se vanter de s'être joué de la simplicité de sa soeur, qu'elle ne voulait plus être religieuse. En effet elle sortit du couvent peu de temps après et retourna chez messieurs ses parents.

Ce fut là où toutes les grâces naturelles et surnaturelles dont le Seigneur avait orné le corps et l'âme de mademoiselle de La Garaye parurent avec éclat. Elle était belle, bien faite, elle avait beaucoup d'esprit naturel enjoué soutenu cependant d'un air de grandeur et de modestie qui la rendaient digne du respect et de l'admiration de toutes les personnes qui la fréquentaient. Elle était l'âme de toutes les compagnies où elle brillait au dessus de toutes les personnes de son sexe.

Il ne faut pas s'étonner si elle fut bientôt recherchée avec empressement des meilleurs partis de la province, chacun désirant posséder une personne d'un si

grand mérite. Le jeune comte de Pontbriand fut de ce nombre et fut le plus heureux. Le mariage fut presque aussitôt conclu et ce qu'il y a de particulier, c'est qu'elle l'épousa sans penser au vœu de chasteté qu'elle avait fait quelques années auparavant. Dieu le permettait ainsi afin que tant d'illustres enfants qu'elle devait mettre au monde fussent une source de biens pour les différents états qui les partagent aujourd'hui : ecclésiastiques, religieux et séculiers et surtout pour le Canada dans la personne de notre illustre et très digne prélat, son dernier fils.

Notre jeune comtesse n'était alors âgée que de 17 ans. Elle changea d'état mais elle ne changea pas de moeurs. Si elle était avant son mariage l'exemple des jeunes demoiselles, elle fut alors celui des personnes mariées. Jamais deux coeurs ne furent plus unis que fut le sien avec celui de monsieur son époux.

Cependant le démon, qui prévoyait de grands biens de cette illustre alliance, tâcha de la troubler. La jeune dame ne goûta pas d'abord monsieur son époux et par un reste d'enfance, comme elle le dit elle-même, plutôt que par malice, elle se mit à le contredire en tout. C'était assez qu'il dit une chose pour qu'elle dit le contraire ; elle se plaisait même en compagnie de le tourner en ridicule. Monsieur de Pontbriand ne répondait à tout cela que par des tendresses pour sa chère épouse et depuis elle a avoué qu'elle était surprise qu'il eut pu supporter ses manières avec tant de patience.

Messieurs ses parents qui veillaient un peu sur la conduite de la jeune dame s'appercevant de cette façon d'agir se crurent obligés de l'en avertir. Monsieur le

président de Marboeuf lui fit connaître les obligations d'une femme envers son mari et lui dit qu'il avait admiré cent fois la patience de monsieur le comte de Pontbriand mais qu'elle devait craindre les justes effets de son ressentiment et qu'il n'est que trop ordinaire qu'un amour méprisé se change en fureur.

Madame la comtesse ouvrit alors les yeux et connut sa faute. Elle alla aussitôt à confesse, car elle avait si peu cru mal faire que jamais elle n'avait pensé à s'en confesser.

Le confesseur à qui elle s'adressa étant un homme expérimenté l'instruisit parfaitement de ses devoirs sur cet article et depuis elle se fit une obligation essentielle d'observer fidèlement ce qui lui avait été prescrit. Elle regla sa maison sur les plus vertueuses, elle prit elle-même le soin de veiller sur ses domestiques afin qu'ils approchassent des sacrements et fussent assidus au service divin dont elle leur donnait l'exemple mais surtout n'en souffrant point chez elle de moeurs corrompus. Elle les assemblait le soir après le souper, leur faisait elle-même la prière, engageant elle-même les personnes étrangères qui se trouvaient chez elles de se mettre de la partie, ce qu'elle faisait avec tant de grâce qu'il était impossible de la refuser.

Il semblait qu'il ne pouvait rien manquer au bonheur parfait de madame la comtesse de Pontbriand.

De grands biens de fortune, l'estime générale de tout le monde, un mari qu'elle aimait et dont elle était réciproquement, tendrement et uniquement aimée, un grand nombre d'enfants des plus accomplis resserraient les noeuds de leur union conjugale ; rien n'était plus heureux ni plus florissant que leur état présent. Ma-

dame la comtesse dont la piété était déjà des plus exemplaires pensant à se perfectionner de plus en plus avait engagé monsieur son époux de les réformer un peu dans leur train. et l'avait fait même contenter tous jeunes qu'ils étaient de ne vivre plus que comme frère et soeur ; mais Dieu ne l'avait pas doué de si rares qualités pour se borner à un état commun avec les personnes pieuses. Il voulait posséder son coeur sans partage, et en faire dans l'état de viduité un modèle des plus accomplis de toutes les vertus.

Monsieur le comte de Pontbriand tomba malade d'une maladie qui parut si légère que le médecin à son quatrième jour n'y trouvait aucun danger. Cependant vers le soir, le malade commença à s'agiter et à se troubler, il demanda qu'on lui fit venir monsieur le prieur d'une abbaye de Bénédictins qui est à une lieue de Pontbriand et qui selon qu'on peut le juger était non seulement ami, mais aussi confesseur de monsieur et madame. On lui dit qu'il était 7 heures du soir et qu'il serait encore temps le lendemain. Le malade y accéda ne pensant pas que sa fin fut si proche.

On commença alors à craindre pour sa vie. La tristesse se mit dans le château. On n'osait se parler d'un malheur qui paraissait que trop certain. Madame de Pontbriand qui n'était accouchée que de la veille en fut très inquiète. Elle parlait déjà de se lever pour l'aller voir, mais monsieur de Pontbriand pour la tranquiliser se fit porter dans sa chambre. Il ne fut pas plutôt arrivé qu'il lui prit une faiblesse. On l'emporta promptement et à 4 heures du matin il mourut

le jour de la Purification de l'année 1710, à la fleur de son âge.

On ne crut pas devoir annoncer cette mort à madame la comtesse dans l'état où elle était. Il y avait à craindre qu'ayant été si unis pendant leur vie ils n'eussent qu'un même tombeau à la mort. On prit donc des précautions. Monsieur le prieur des Bénédictins fut choisi pour lui apprendre cette triste nouvelle.

Il vint au château et lui dit qu'ayant appris qu'elle avait fait d'heureuses couches il venait pour l'en féliciter ; mais que comme les joies de ce monde ne sont jamais parfaites, il avait été très mortifié d'apprendre que monsieur le comte était bien mal, qu'elle n'ignorait pas que la santé et la maladie, la vie et la mort étaient entre les mains de Dieu, que nous devions recevoir avec soumission tout ce qui venait de sa part.

Il voulait continuer mais il n'en avait déjà que trop dit pour un coeur aussi alarmé qu'était celui de madame la comtesse. Elle l'interrompit en disant : "Ah ! mon mari est mort ! Assurément, mon cher mari est mort, et on me l'a caché. Dites moi, monsieur, ne le célez point, mon mari ne serait-il point mort ?"

Il n'était plus temps de reculer. Il lui répondit qu'il était vrai qu'il était mort, mais qu'il vivait pour l'éternité, ayant tout lieu d'espérer de son salut. Il lui en dit pas davantage, croyant qu'il devait laisser quelques moments à une si juste douleur.

Si ce monsieur s'acquitta avec peine de cette commission ne doutant point du coup qu'il allait porter au coeur de cette illustre dame, il eut la consolation de voir cette amazone chrétienne se comporter

dans cette occasion d'une façon d'autant plus surprenante qu'il connaissait mieux que personne la tendresse qu'elle avait pour ce cher époux. Elle versa des torrents de larmes et on l'entendit s'écrier dans le fort de sa douleur : "Ah ! Seigneur, pourquoi séparez-vous deux coeurs si unis, tandis que vous en laissez tant d'autres qui vivent dans la discorde ? Vous savez, mon Dieu, qu'il n'y a que quinze jours que nous prîmes ensemble] la résolution d'être tout à vous. Fait-il me priver sitôt de ce secours ?" Puis retournant aussitôt ses pensées vers cet Etre Suprême, elle adora son bon plaisir, baisa la main qui la frappait si rudement en apparence, et lui fit un généreux sacrifice non seulement de son mari mais aussi de ses enfants et d'elle-même.

Après ces premiers mouvements qu'elle ne put refuser à la nature, elle demanda si monsieur son époux avant que de mourir avait reçu les derniers sacrements et comme on lui eut répondu qu'il avait été surpris, parce qu'on le croyait pas si mal, sa douleur se renouvela. Que ne m'a-t-on laissé lever, dit-elle, mon cher mari n'aurait pas été privé d'un si puissant secours.

Ensuite elle donna ordre de faire dire mille messes pour le repos de son âme, et comme elle n'ignorait pas que les prières des pauvres ont un grand pouvoir auprès de Dieu elle leur fit distribuer sur le champ 500 livres leur recommandant de prier Dieu pour monsieur son mari. Après cela elle fit approcher monsieur le prieur et lui dit : "Vous me voyez, monsieur, entre la vie et la mort, je vous supplie de ne point sortir du château que mon sort ne soit décidé de façon ou d'autres ;.et si vous voyez que les faiblesses conti-

nuent (car elle y était déjà tombée plusieurs fois) je vous supplie de me faire donner mes sacrements que je demande de tout mon coeur avec toute l'humilité et la confiance dont je suis capable.

(A suivre)

Au Lendemain de la Conquête

Tristes effets d'un gouvernement ombrageux (1763)

Le gouverneur Murray, qui avait le pouvoir en mains à cette époque, se montra dans le principe fort méfiant envers les Canadiens. Il n'osait se livrer à des catholiques, à un peuple qu'il n'avait pas encore pu apprécier, et contre lequel son entourage et ses instructions le mettaient toujours en garde. Quelques faits feront encore mieux juger de la disposition des esprits, dans ces jours nébuleux et feront comprendre jusqu'à quel point nos guides politiques et religieux se voyaient incessamment circonscrits dans leurs procédés.

Le général anglais exigeait qu'on lui demandât permission pour tenir des assemblées, même celles qui avaient pour but des fins religieuses. Voyez, à cet effet, les actes de délibérations de la Fabrique de Notre-Dame de Québec–"assemblées pour reconstruire le presbytère. Acte de délibération des marguilliers

pour réparer l'église, etc." Ces actes portent que ces assemblées sont convoquées avec la permission de son Excellence.

En 1765, MM. Boisseau, Amiot, etc., lui ayant de nouveau demandé la permission de tenir une nouvelle assemblée de cette nature, le gouverneur n'y consentit qu'à la condition expresse que deux des membres de son conseil y seraient présents.

La même année, le gouverneur, ayant lui-même appelé en assemblée, à Québec, les citoyens et les délégués des diverses paroisses du district, on exigea d'eux, dès l'ouverture de l'assemblée, avant tout autre préliminaire, qu'ils prêtassent serment selon la formule anglaise (serment du test.) Ils s'y refusèrent d'un commun accord, parce que, disaient-ils, ils ne pouvaient en conscience, se prêter à cette mesure. L'assemblée fut aussitôt dissoute.

Voilà à quels désagréments les méfiances du pouvoir exposaient les chefs du peuple. Voilà à quelles épreuves étaient exposés des hommes francs, dévoués et intègres. Et c'est ce même serment que le secrétaire du gouverneur, Goldfrap, intimait aux curés et à tous les ecclésistiques en général de venir prêter entre ses mains, à Québec, sous la désignation de serment de fidélité, ou de SE PRÉPARER A LAISSER LA COLONIE !......

La conduite du gouverneur envers le chapelain Beaudouin et celle de ses successeurs au pouvoir à l'égard des curés MM. De la Valinière, Besson de la Garde, Montgolfier, Lotbinière et autres, fait bien comprendre quelle position on voulait faire au clergé Les projets de loi dont on menaçait déjà nos commu-

nautés religieuses, après que le gouvernement eût mis à sa propre disposition les biens et les revenus des propriétés des Jésuites, laissait voir qu'on pourrait, sans scrupule aucun porter atteinte aux autres propriétés de l'église, en Canada ; et se fût-il permis un nouveau pas, le gouvernement ne l'aurait pas fait plus menaçant que les premiers.

Quoiqu'il en soit de la politique du gouverneur Murray, il était résolu de repasser en Angleterre où il avait à répondre aux plaintes d'une nature assez grave proférées contre lui par ceux qui ne voulaient voir dans les Canadiens qu'un peuple de mécontents qu'une poignée de papistes ardents etc., etc. Ces injustes procédés l'avaient décidé à demander de confier à d'autres mains l'administration de la province, et c'est sur ses pressantes représentations que le colonel Irving se décida à prendre provisoirement les rênes du gouvernement. Heureusement le général Murray se justifia si bien qu'il fut approuvé et comblé de faveurs ; mais ses adversaires, pour ne pas être confondus, manoeuvrèrent de façon qu'une autre personne fut chargée de la direction des affaires et le Brigadier général Guy Carleton, dès lors bien connu des Canadiens, fut élevé au rang de Lieutenant-Gouverneur. Oh ! la politique !......

L'empressement des gouverneurs à faire des règlements restrictifs qu'ils révoquaient plus tard, quand ils avaient pris des renseignements convenables, ne se remarque pas seulement dans la conduite du général Murray, mais dans celle de son successeur pareillement. Dès les premières années de son administration ce militaire se montra assez zélé sur ce point.

On se rappelle encore, qu'au mois de juillet de 1768, il porta une ordonnance qui défendait aux communautés religieuses de recevoir des novices, avant qu'elles eussent atteints l'âge de trente ans et qu'elles fussent munies de sa permission ou de celle de ses Lieutenants ! Comme si l'église la protectrice des maisons religieuses et la gardienne des intérêts des personnes qui les composent n'avait pas eu ses règlements ! ou encore, comme si l'église avait forfait à ses devoirs !... Voilà les humiliations dont on abreuvait nos Evêques !... N'était-ce pas se rendre ridicule que de se ravir aux âmes bien disposées la liberté de se livrer, dans le silence et la solitude du cloître, à la contemplation, aux oeuvres de charité, et ce, jusqu'à ce qu'il plût à un général d'armée de lever les obstacles que sa politique croyait devoir jeter sur le chemin de celles qui veulent se donner à Dieu ! Et, ces personnes adonnées aux exercices et aux pratiques de la vie spirituelle devaient-elles préférablement prendre l'avis d'un militaire que celui d'un Evêque ou d'un directeur approuvé de la vie intérieure ?

Ces restrictions intempestives, ces contrariétés désolantes, ces empiètements de l'autorité civile sur les lois et sur les droits des enfants de l'Eglise étaient acceptés par eux pour éviter les conséquences plus graves d'une opposition ou d'une résistance même partielle ou momentanée. D'ailleurs, c'est la soumission aux autorités constituées, c'est l'abnégation, c'est le renoncement à ses idées qui font le caractère propre des Vierges du cloître. Mais quels conflits de pouvoirs, quelles clameurs, quelles restrictions n'eût pas amené l'empiètement de l'Evêque sur l'autorité civi-

le ?—En supposant que l'Evêque, ou ses vicaires-généraux, eussent tenté des mesures de cette valeur, dans l'ordre civil, auraient-ils trouvé tant de vertu, tant de mansuétude, tant de placidité ?

Constatons cependant, que sur les représentations qui lui furent faites, le gouverneur révoqua cet ordre, au mois de mai 1770, mais seulement au moment de s'embarquer pour l'Europe. Que de troubles il se fût épargné, le débonnaire agent du pouvoir s'il eût consulté avant d'émettre pareilles ordonnances ! Il eût épargné des humiliations au chef de l'Eglise en Canada ; il eût montré plus de condescendance aux enfants de l'Eglise catholique, plus de respect pour des droits acquis et plus d'égards pour les lois canoniques. Probablement il eût gagné en considération et en affection auprès des peuples, tout en passant pour administrateur habile, pour protecteur vigilant et plein de droiture et pour homme pacifique et délicat à l'endroit des intérêts et des consciences de ceux qu'il devait régir, et dont il était par là même, le défenseur.

Mais c'était agir en conformité à l'esprit du temps On se faisait partout une idée erronée des monastères d'après les principes pernicieux et les fausses idées des philosophes de cette désastreuse époque. Bientôt nous verrons Joseph II en Allemagne et Loménie de Brienne, en France, de concert avec les ministres du Roi, le frivole Maurepas, l'inconstant Malesherbes et autres, donner dans ces trompeuses doctrines propagées par les ennemis de l'Eglise qui prétendaient que la vie claustrale était injurieuse et dommageable à la société. Ici c'est un militaire qui sans examen, sans

attribution aucune, impose ses caprices comme règles aux Vierges du cloître ! N'est-ce pas à l'Eglise seule, société libre et indépendante, à donner des règles à ses enfants, selon l'état de vie où ils s'engagent pour la servir, plutôt qu'au pouvoir civil, qu'elle doit régir et qui néanmoins se pourvoit dès qu'il veut définir dans quelles limites l'Eglise doit exercer ses droits ?— Mais enfin, si les maisons religieuses étaient régies par des ordres militaires et par des règlements du Bureau de la Guerre, les personnes qui les composent seraient-elles longtemps religieuses. Dans quel immense ridicule allaient s'engouffrer les prescriptions du besogneux fils de Mars qui osait sans réflexton aucune, devons-nous dire, substituer l'arbitraire et le caprice aux saintes lois de l'Eglise qui ont la sanction du temps et des peuples ! ! !

C'était en effet une sage politique de favoriser les monastères après une époque de crise et de désolation comme la jeune colonie venait d'éprouver. L'acte de 1763, dit le Traité de Paix, n'avait pas malheureusement rassuré les maisons religieuses ; et certains officiels, pour perpétuer le malaise des esprits, lui donnaient une interprétation bien peu en harmonie avec les aspirations générales. Après le martyr des privations, des troubles et des spectacles émouvants pour ces servantes de Dieu et les vierges du cloître, vinrent donc des jours d'anxiétés et d'épreuves. Elles devaient elles aussi, malgré leur timidité, malgré le respect qui leur était dû, après les souffrances du dévouement le plus éprouvé, résister aux machinations de la politique. On voulut même rompre leurs voeux, puisqu'on ne pouvait leur ôter leurs propriétés, leurs

modestes logements comme on avait fait aux Jésuites et aux Récollets.

Quand la tempête fut calmée, rentrant lentement dans l'ordre, elles dûrent réparer leurs humbles retraites. Au travail nécessaire pour se procurer la subsistance de chaque jour, il fallait joindre au travail de l'institut, le travail de surérogation pour subvenir aux frais de reconstruction. Heureuses celles qui avaient conservé assez de forces et de santé, dans leur indigence extrême et prolongée, pour être utiles au prochain et pour aider à relever leurs humbles demeures.

Dieu bénit leurs efforts. La piété les soutint dans leurs labeurs. Leur tâche s'accomplit à l'aide de sacrifices multipliés ; et, par des voies toutes providentielles, les vocations devinrent plus nombreuses, les secours arrivèrent, lentement il est vrai, pour ne pas fatiguer les donateurs, mais assez régulièrement pour ne pas décourager les directeurs de ces admirables institutions. L'ardeur du zèle répara les brèches, l'esprit d'ordre présida avec une intelligente économie à la direction des affaires et, peu de temps après, toutes nos maisons religieuses purent soulager bien des souffrances, recueillir bien des délaissés, instruire bien des abandonnés et reprendre l'exercice toujours soutenu de leurs oeuvres humbles et méconnues, mais toujours actives et toujours précieuses, bien qu'accomplies dans le silence. L'évêque Briand, de son côté, toujours prudent, sage et libéral, se montra le soutien de ces diverses maisons et les protégea plus spécialement à l'époque déplorable qui précéda et à celle qui suivit la cession du pays.

La Providence divine voulut qu'il en fut ainsi dans un moment d'angoisse, où l'autorité civile oubliait que son premier devoir est de protéger et de défendre les corporations comme les individus. Quand l'autorité avilit, elle persécute et s'avilit.

J. O.

L'Ancien cimetière de Québec

Dans la " Gazette de Québec " du 11 octobre 1764, nous lisons :

Lettre de Monf. Recher, curé de Québec, aux Imprimeurs,

Le 7me du mois dernier j'ai louai pour quelques années à un Particulier de cette Ville un emplacement dans mon jardin près la Cathédrale, pour y bâtir une maifon de bois, penfant qu'il le feroit fans toucher au fol du dit jardin ; mais, à mon grand Regret, il en eft arrivé tout autrement : Le dit Particulier a entrepris d'y creufer une cave, et en le faifant chofe inouïe, il a eu la témérité d'exhumer plufieurs corps morts qui y étoient enterrés, pour les enterrer de nouveau à côté du dit jardin ; ce qui n'a pu que remplir le Public d'indignation, et certes avec raifon ; car quoi de plus contraire aux droits de l'humanité que de troubler ainfi le repos des morts, et de remuer leurs cendres ? N'eft-ce pas un crime chez toutes les Nations policées ? Les Barbares eux-mêmes ne refpectent-ils pas la fépulture ? Auffi j'en fus faifi d'horreur, fi-tôt que je l'appris ; et m'étant en diligence transporté fur le lieu, je fis ceffer cet ouvrage détestable en présence de plusieurs anglais qui s'y trouvèrent, et je renvoyai les journaliers que le Particulier fufdit avait mis en œuvre, je protefte donc par ces préfentes, que je vous prie de rendre publique, que je n'ai aucune part

à cet ouvrage d'iniquité, que je le défavoue, le condamne et le détefte de tout mon coœur.

Je fuis, Meffieurs,
Votre très humble serviteur,
J. FEL. RECHER, curé de Québec.

A Québec, le 3me
d'Octobre, 1764.

Dans la GAZETTE DE QUEBEC du 16 avril 1767 nous lisons encore : " Québec, le 16 avril.

Meffieurs les Imprimeurs,

Un règlement qui manque, et dont le manqne ne fait honneur aux Meffieurs Anglois de cette ville eft le mur du Cimetière de la Cathédrale, qu'on pourroit réparer promptement, fi chacun de ces dignes Brétons vouloit foufcrire un chelin feulement.

Une autre chofe qui leur attire des reproches, eft, que par la grande quantité de neige, et par la dureté de la terre, les corps qu'on y enterre pendant l'hiver, ne font pas enterré à la profondeur de deux pieds et quelques uns même pas à cette profondeur, particulièrement l'infortuné Monsieur qu'on y a enterré depuis peu. Je penfe que cette affaire mérite l'attention du public. Et comme tout le monde fçait la grande chaleur qui règne ici en Eté, il y a tout lieu de craindre, par les raisons citées ci-deffus, que les exhalaifons de la terre ne viennent à produire des maladies très dangéreuses.

Je ne doute pas que la charité seule n'engage les Messieurs Anglois à faire quelque chofe à cette occasion (comme j'ôfe que la majeure partie d'eux n'étoit pas informée de cet inconvéniant jusqu'à préfent] et à empêcher par là que leurs amis décédés, qui font

enterrés dans cet endroit, ne foient exposé en proye aux cochons, qui courent continuellement à l'abandon dans les rues de cette capitale.

Je fuis, Meffieurs, votre très humble serviteur,

Un ANGLOIS.

Dans la GAZETTE DE QUEBEC du 30 avril 1767, nous lisons encore :

A Meffieurs les Imprimeurs,

J'ai vu dans votre Gazette No 120 une obferva-tion faite et fignée UN ANGLOIS, elle concerne un prétendu Cimetière derrière l'Eglise paroiffiale de cette ville, lequel, dit-il, est en très mauvais état, et fes intentions feraient de faire reparer le mur qui l'environne et qui eft tombé en partie, je crois devoir informer l'auteur de ces réflexions, que ce prétendu Cimetière n'eft autre chose qu'un jardin dépendant du Prefbitère [ou maison curialle] qu'il a été tel, jufqu'au temps du fiège de Québec ; où le Prefbitère de Monsieur le Curé ayant été brûlé en même temps que l'Eglise, le dit jardin a été négligé, mais non abandonné, et par conféquent c'eft à la fabrique, et non à d'autres à le reparer. Et puisque l'occafion s'en préfente, je prie Messieurs les Anglois de ne plus s'en servir comme d'un Cimetière, afin que M. le Curé, lorfqu'il le jugera à propos, puiffe fe fervir de fon jardin, comme tout particulier jouit sensiblement du fien.

Je fuis véritablement, Messieurs,

HY- MORIN, marguiller en exercice,
de la Paroisse de cette ville,
pour la préfente année.

[A Québec, le 29 avril 1767)

LA FAMILLE PHANEUF

Dans le DEVOIR de Montréal M. J.-A-Z. Phaneuf donne des renseignements historiques intéressants sur la famille Phaneuf.

M. Phaneuf cite un ouvrage publié aux Etats-Unis en 1897 et intitulé FARNSWORTH MEMORIAL. On trouve dans ce livre l'origine et la signification du nom de famille Phaneuf.

Le nom de Farnsworth apparait pour la première fois en Angleterre, dans un document officiel daté de 1291. Roger de Farnsworth agit comme témoin et appose sa signature au bas d'un testament. L'emploi de la préposition DE avant le nom de famille Farnsworth est d'un usage constant pendant plus d'un demi-siècle. Comme cette forme est essentiellement française, on peut en conclure, ou du moins en présumer, que ceux qui portèrent ce nom étaient descendants de Normands qui accompagnèrent Guiliaume le Conquérant en 1065.

Farnworth ou Farnsworth est un mot anglo-saxon signifiant "propriétaire d'une ferme considérable"

Le nom est donc composé de français, d'anglais et de saxon. Comme les noms de famille remontent au début du treizième siècle, environ 150 ans après la conquête normande, on conçoit assez facilement la raison du mélange.

A quelques milles de Manchester, existe une ville manufacturière de 25,000 âmes appelée Farnworth. C'est là, ou dans les environs que naquit en 1612 Mathias Farnsworth ou Farnworth, grand-père de

Claude-Mathias, le premier Paneuf canadien.

Le nom de Mathias et celui de son épouse, Mary Farr, se voient pour la première fois dans les régistres de Lynn, Massachusetts, à l'occasion de la naissance d'un de leur fils, Joseph, le 17 novembre 1657. Mathias alla se fixer à Grotton, Maine, vers 1660. Il eut onze enfants et l'ouvrage dont il a été parlé plus haut, contient plus de 5000 noms de ses descendants. Une page consacrée à Claude Mathias, nous apprend que tous ceux qui descendent de ce dernier sont connus au Canada sous le nom de Farneth, Fanef, Faneuf et Phaneuf.

Dans un travail très documenté, fruit des patientes recherches du Frère Elie, professeur au Mont-Saint-Louis, on peut se convaincre que tous les Phaneuf descendent de Claude-Mathias et par suite sont d'origine anglaise.

Durant l'hiver de 1704 un corps expéditionnaire, composé de hardis canadiens et de quelques aborigènes, s'emparait de Deerfield, après une course des plus périlleuses. A la suite de cette expédition, Claude Mathias, âgé de 14 ans, fut fait prisonnier par des sauvages du Sault-au-Récollet. A son arrivée à Ville-Marie, les Messieurs de Saint-Sulpice s'intéressèrent à son sort, lui firent donner une bonne instruction élémentaire et l'initièrent aux vérités de la foi. Dès 1706 l'eau régénératrice coulait sur son front et le faisait entrer dans le giron de l'Eglise romaine.

En 1706, le nom de Claude-Mathias figure dans une supplique adressée à Sa Majesté, pour lui demander des lettres de naturalité.

En 1711, notre jeune homme obtenait des Mes-

sieurs de Saint-Sulpice une concession de "quatre arpents ou environ de terre de front sur vingt de profondeur, sise à la Rivière des Prairies, en la mission Saint Joseph."

Deux ans plus tard, le 2 octobre 1713, il épousait Catherine Charpentier. De cette alliance naquirent douze enfants, dont sept garçons et cinq filles. Six des premiers firent souche et eurent chacun une très nombreuse postérité. C'est ce que démontre clairement un intéressant tableau synoptique fait par le frère Elie. Ce tableau établit la lignée directe des ascendants de plus de 500 familles.

Joseph, un des fils de Claude-Mathias, s'établit à Sainte-Rose vers 1740. Plus tard ses autres enfants allaient défricher d'importantes concessions sur les riantes et fertiles rives du Richelieu. Saint-Antoine et Saint-Denis, peuvent être considérées comme les châteaux-forts de la famille, car chacune de ces paroisses a été témoins de plus de cent mariages de Phaneuf. De là leurs descendants se répandirent dans les contrées avoisinantes, et plus tard un certain nombre émigrèrent aux Etats-Unis, tandisque plusieurs autres allaient se fixer dans l'Ouest canadien.

Le 2 octobre 1913, il y aura exactement deux siècles que Claude-Mathias Farneth ou Phaneuf, l'ancêtre commun de tous les Phaneuf, épousait, à Saint-Joseph des Prairies, Catherine Charpentier.

M. J.-A.-Z. Phaneuf suggère à tous les Phaneuf du Canada et des Etats-Unis de se réunir le 2 octobre 1913 dans la vieille paroisse de Saint-Joseph des Prairies pour célébrer cet anniversaire deux fois séculaires.

A Propos de Franc-Maconnerie.

Barruel dans ses Mémoires (t. IV. p. 412, Edition Pitrat, Lyon 1819) rapporte ce qui suit :

"Le 21 juillet 1798, le Jury (anglais) de Québec condamna à mort le nommé David Léan, accusé et convaincu d'avoir parcouru le Canada en émissaire, déguisé en marchand. Il tramait une conspiration qui devait livrer aux Jacobins toute la colonie. Il avait pris toutes les précautions de la secte. Il s'était uni à des FF.·. liés par le serment du plus profond secret. L'usage des piques et des autres armes à fournir à la populace n'avait pas été oublié. Les FF.·. de Québec et de Montréal devaient, le printemps suivant (1798) se trouver prêt à seconder une flotte de 10,000 hommes envoyés par les tyrans de France (alors sous la domination de la Terreur maçonnique.)

"En remontant à la source du complot il fut démontré qu'il avait été tramé à Philadelphie, et que David Lean n'était que l'émissaire du sieur (et F.·.) Adet, alors ambassadeur des "Pentarques" auprès des Etats-Unis."



Un grand nombre de monuments existent dans notre province de Québec, édifiés à ceux qui se sont illustrés de quelque façon au pays depuis le commencement de la colonie : hommes d'armes, hommes politiques, religieux, philanthropes ont été honorés dans

quelque uns de leurs plus distingués prédécesseurs. Pourtant, jusqu'ici, on n'avait pas pensé au premier véritable colon, à celui qui est le père du cultivateur canadien, et on peut dire même de la vraie famille canadienne : Louis Hébert.

L'idée d'édifier un monument à Louis Hébert, au premier défricheur canadien, est heureusement née et elle fait son chemin ; elle ne peut que réussir. Déjà, plusieurs des descendants de ce colon ont envoyé leur adhésion au promoteur de cette belle œuvre patriotique, M. l'abbé A Couillard Després, d'Iberville, qui, en temps voulu, entrera en communication avec le comité de Québec. Parmi les descendants de Louis Hébert qui s'empresseront sans doute d'appuyer le projet d'un monument au premier canadien, on remarque les familles Couillard, Fournier, Angers, Taché, Boucher, Taschereau, Guyon et leurs alliés dont le promoteur attend l'adhésion.

A l'occasion du dévoilement du monument à Louis Hébert, il y aura une magnifique fête de famille à Québec. Nul doute que tous les descendants du premier défricheur du sol de notre patrie tiendront à honneur d'y assister.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVIII LEVIS—AOUT 1912 No. 8

Abrégé de la vie de Madame la comtesse de Pontbriand, mère de Mgr de Pontbriand, évêque de Québec

(SUITE)

Conversion de Monsieur le comte de La Garaye

La mort de monsieur le comte de Pontbriand ayant été l'occasion d'une conversion des plus belles, des plus constantes et des plus utiles au bien public, on ne sera pas fâché de trouver cette digression dans la vie de madame la comtesse de Pontbriand puisque la sainteté de monsieur son frère ne peut qu'ajouter un nouveau lustre à la sienne.

Dans le séjour que monsieur le prieur fut obligé de faire à Pontbriand il eut l'avantage de faire connaissance avec monsieur le comte et madame la comtesse de LaGaraye qui étaient venus complimenter madame leur soeur sur la mort de monsieur son mari.

Un jour que monsieur le comte s'entretenait avec

lui sur le renversement que cette mort précipitée allait causer dans cette famille, il lui dit d'un ton à peu près semblable à celui dont les deux mestres de camp de l'empereur parlèrent aux deux Macaire l'Egyptien et l'Alexandrien en passant le Nil et qui marquait assez le combat que faisait déjà dans son coeur la grâce avec la nature : "Que vous êtes heureux, dans vos monastères ! Vous voyez de sang-froid tous les renversements de la fortune sans en être ébranlé ; vous êtes au-dessus des vagues de la mer agitée d'où vous voyez tous les naufrages comme dans un port assuré."

"Il est vrai, monsieur, lui répliqua monsieur le prieur, que nous possèdons cet avantage ; mais il ne nous est pas si particulier qu'il ne puisse aussi être commun à tout le monde car il n'est point pour cela nécessaire de se retirer dans un cloître ; il n'est pas non plus nécessaire d'abandonner ses biens et les avantages de la fortune mais il les faut posséder sans attache et être prêts de les remettre entre les mains de Dieu de qui nous les tenons quand il lui plaira nous les retirer, par ce moyen l'âme demeure toujours dans son assiette, ne voulant que la volonté de Dieu, qu'on est assuré qui s'accomplit toujours dans le bien comme dans le mal qui nous arrive."

Après de semblables discours ces messieurs se séparèrent et le danger de madame de Pontbriand n'étant plus évident, monsieur le prieur s'en retourna chez lui. Mais ce ne fut pas pour longtemps. Il fut bien étonné lorsque le lendemain de grand matin il vint un laquais le prier de la part de monsieur le comte de La Garaye de venir à Pontbriand.

Lorsqu'il y fut arrivé, monsieur de La Garaye

lui dit : "Sortons du château." Ils allèrent se promener. Alors monsieur le comte, voulant décharger son coeur dans lequel Dieu opérait déjà de si grandes choses, lui dit : "Monsieur, avant tout, dites moi s'il vous plaît, s'il y a un Dieu ?"

Cette demande faite par une personne si distinguée surprit un peu monsieur le prieur. Avant de dire sa réponse il faut comme lui faire connaître ce qu'était monsieur de La Garaye avant sa conversion.

C'était un gentilhomme riche, beau, bien fait, qui avait beaucoup d'esprit, mais qui vivait effectivement comme s'il n'y avait point de Dieu et comme si les plaisirs, les divertissements eussent été sa dernière fin.

Madame son épouse également accomplie vivait de la même sorte, non pas qu'ils fussent adonnés à aucuns vices, mais les compagnies, la bonne chère, en un mot toutes les satisfactions des sens faisaient leur félicité.

Comme on trouvait toujours dans cette maison bonne table et des manières engageantes, c'était l'abord de tout ce qu'il y avait de beau monde. Monsieur de La Garaye était conseiller au parlement mais il n'assistait guère à son semestre. La chasse était surtout la passion dominante de l'un et de l'autre. On voyait madame la comtesse montée sur un cheval, dont ils avaient bon nombre et des plus beaux, vêtue en amazone, sauter les fossés, traverser les rivières à la nage, poursuivre un sanglier, malgré les cris des chiens. Personne de ceux qu'elle défiait de la suivre n'en avait le courage si ce n'était quelquefois monsieur son époux.

C'est dans cette disposition que la grâce trouva le coeur de monsieur le comte de Pontbriand. Mais elle en triompha si parfaitement que comme un autre saint Paul Dieu ne lui eut pas plutôt dessillé les yeux pour connaître ses égarements qu'il dit comme ce grand apôtre : "Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?" et qu'ayant connu cette sainte volonté il l'exécuta sans délai.

Monsieur le prieur n'eut pas de peine comme on le peut penser à convaincre monsieur de La Garaye de la vérité de l'existence d'un Dieu ; ce que ce même Dieu opérait dans son âme était plus que suffisant pour lui prouver son existence. Cependant il y procéda avec ordre lui prouvant par mille raisons divines et humaines que Dieu seul est l'auteur et le créateur de toutes choses. Il lui cita saint Augustin qui interrogeant toutes les créatures animées et inanimées leur demande si elles sont leur Dieu et si elles se sont formées d'elles-mêmes et lui rapporta la réponse que ce saint docteur leur fait faire : "Non, nous ne sommes point votre Dieu et nous ne sommes point créées. C'est cet être suprême incompréhensible à qui nous sommes comme vous redevables de notre être et qui nous a tirées du néant où nous serions éternellement demeurées sans sa bonté toute puissante."

Monsieur le comte reprenant la parole lui dit : "Monsieur, je suis persuadé que vous êtes un honnête homme et que vous ne voudriez pas me tromper. Si ce que vous dites est vrai, comme je n'en doute point je reconnais le tort que j'ai eu de vivre jusqu'à présent comme s'il n'avait point eu de Dieu ! Voici donc ce que j'ai résolu cette nuit : c'est de vendre ma char-

ge, tous mes meubles, ma vaisselle d'argent, et de n'en avoir plus que de terre, de donner aux pauvres tout le revenu de mon bien, de les servir toute ma vie, vivant avec eux et comme eux, trop heureux si je puis par là obtenir miséricorde d'une vie passée dans l'oubli de Dieu ; ce qu'il disait fondant en larmes.

Monsieur le prieur qui était un homme prudent, quoiqu'il fut persuadé de la sincérité des sentiments de monsieur de La Garaye, crut devoir lui représenter la difficulté de son entreprise. Il lui dit que les changements de conduite dans des personnes de sa qualité étaient de conséquence et exposés à la critique, que celui qu'il projettait étant de difficile exécution il fallait qu'il pensât mûrement s'il pouvait le mettre en pratique sans quoi il se rendrait le sujet de la raillerie du public, d'ailleurs que quant il se sentirait aller de force pour cela il devait penser qu'il était lié avec une épouse, que si elle n'agréait pas cette façon de vivre c'était un écueil capable de faire échouer tout son dessein. "Hé bien, reprit monsieur le comte, ma femme est ici. Qui empêche que nous ne sachions ses sentiments, pour moi je suis résolu de renoncer au monde. Si cette façon de vie ne lui plaît pas nous en chercherons une autre qui soit de son goût afin de me donner parfaitement à Dieu."

Ils rentrent tous deux dans le château et vont à l'appartement de madame. On fit sortir ses femmes de chambre et ses laquais, et lorsqu'ils furent tous trois seuls, monsieur le comte lui parla à peu près en ces termes : "Madame, Dieu m'a fait la grâce cette nuit de m'ouvrir les yeux et de connaître le mauvais usage que j'ai fait jusqu'à présent d'une vie qu'il ne m'a-

vait donnée que pour l'aimer et le servir, l'ayant employée en jeux et en divertissements inutiles, je suis résolu de réparer le passé et pour cela de vendre ma charge, mes meubles, ma vaisselle d'argent pour n'en avoir plus que de terre et d'employer le reste de mes jours au service des membres de Jésus souffrant, vivant avec les pauvres sans distinction. Voyez si cela vous convient afin que nous cherchions quelque autre moyen qui vous agrée, si celui-ci ne vous convient pas.''

Madame la comtesse ne répondit d'abord à ce discours que par des larmes abondantes. Monsieur le prieur, pensant qu'elies venaient de la peine qu'elle ressentait du changement de monsieur son époux, prit la parole et lui dit que ce que monsieur le comte venait de lui dire ne la devait point alarmer, qu'il ne ferait rien sans son consentement et qu'il venait de lui déclarer qu'ayant résolu un changement de vie il prendrait celui qui lui pouvait convenir.

''Ah ! monsieur, répliqua madame la comtesse, mes larmes ne viennent pas de tristesse mais de joie. Monsieur sait bien que m'ayant proposé il y a un an de réformer un peu son train je lui dis qu'il ne le fallait point faire à demi mais d'une manière digne de Dieu. Monsieur de La Garaye dit que cela était vrai. ''Rien ne peut donc, ajouta-t-elle, me faire plus de plai sir que les sentiments où je le vois.'' Que j'ai de contentement, mon cher mari, lui dit-elle en l'embrassant de la résolution que vous prenez aujourd'hui. Je consens de tout mon cœur et je veux être jusqu'à la mort la compagne inséparable de vos travaux, et je vous di rai que j'ai été occupée toute la nuit de cette pensée,

mais j'ai eu assez peu de courage ou plutôt j'ai eu la lâcheté de ne vous en pas parler."

"Vous voyez maintenant, monsieur, dit monsieur le comte, les sentiments de madame ; voilà du papier et de l'encre, qui empêche que vous ne vous fassiez dès à présent un réglemeut de vie ou que vous ne vous dictiez ce que nous devons écrire nous-mêmes."

Monsieur le prieur répéta à peu près ce qu'il avait déjà dit en particulier à monsieur le comte et leur représenta qu'un changement d'une telle importance demandait une mûre délibération, qu'ils avaient besoin non seulement de courage pour entreprendre, mais aussi de constance pour persévérer afin qu'on ne put leur reprocher qu'ils n'avaient pu achever ce qu'-ils avaient commencé ; que pour mériter le secours du ciel dont ils avaient tant de besoin il leur conseillait de choisir un directeur éclairé, de faire une retraite sous sa conduite, de purifier leurs âmes par une bonne confession générale afin de se mettre en état de connaître la volonté de Dieu ; de faire toutes leurs prières et des aumônes particulières à ce dessein ; enfin de ne rien négliger pendant ce temps de tout ce qu'ils croiraient capable d'attirer les bénédictions du ciel sur une si sainte entreprise et surtout leur recommanda de tenir la chose secrète.

Monsieur le comte, qui ne pouvait manquer d'approuver un conseil si prudent, dit à monsieur le prieur : "Vous serez, s'il vous plaît, monsieur, cet habile directeur que je choisis. Monsieur le prieur après quelques politesses et aveu de son insuffisance, accepta la commission s'estimant heureux que Dieu voulut se servir de lui pour une si glorieuse conquête

de la grâce.

Monsieur de La Garaye dont la parfaite conversion ne souffrait point de délai lui dit : " Monsieur, dès après-midi nous irons, s'il vous plaît, chez vous pour faire cette retraite." Monsieur le prieur s'y accorda.

"Pour moi, dit madame la comtesse, comme je ne puis pas vous suivre, messieurs, je vais partir pour Saint-Malo, où l'on donne actuellement une retraite aux femmes, et nous nous rejoindrons ici après pour conclure notre projet.

Aussitôt après le dîner, madame monte en carrosse pour aller à Saint-Malo et monsieur s'en va avec monsieur le prieur à son couvent. Y étant arrivé il ne voulut point qu'on eut égard à sa qualité mais désira d'être traité sans distinction comme les religieux. Il prit une de leurs cellules, assista à tous leurs exercices tant de jour que de nuit, avec une ferveur et une modestie qui charmaient ces saints religieux qui fondaient en larmes de voir ce seigneur dans un état si différend de celui où il avait été jusqu'alors. Il en versait lui-même en abondance tant de componction de sa vie passée, que par la douceur qu'il goûtait au service de Dieu. Il déplorait tous les moments qu'il avait dérobés à cette beauté suprême qui mérite tous nos respects et notre amour pour se livrer à un tyran tel que le monde, dont les charmes sont trompeurs, et les plus grandes satisfactions si fades qu'elles ne peuvent remplir ni contenter un cœur qui n'est fait que pour Dieu. Je ne parle point ici de ses amertumes, monsieur de La Garaye ne les ayant guère éprouvées puisque tout lui riait dans la fortune.

On entendait ce parfait pénitent fondant en larmes s'écrier comme un autre Augustin converti : "Que je vous ai tard aimé, beauté toujours ancienne et toujours nouvelle, que je vous ai tard aimé ! C'est trop peu que le reste de mes jours mais du moins seront-ils employés à vous aimer et vous servir uniquement ; acceptez, Seigneur, le sacrifice de nos biens et de ma personne, comme le seul que j'aie à vous offrir pour réparer mes égarements passés."

La première chose que fit le comte étant dans la retraite fut d'écrire à tous ces recteurs des endroits où il avait été à la chasse pour les prier de publier au prône que toutes les personnes auxquelles monsieur de La Garaye avait pu faire tort par lui ou par ses gens, en chassant les vinrent trouver pour leur déclarer à quoi il se montait voulant que chacun fut crû sur sa parole, chargeant les dits recteurs devant Dieu de tout ce qui manquerait d'être réparé par leur faute.

Il fit de plus de grandes aumônes aux pauvres, délivra des prisonniers détenus pour dettes. En un mot il n'omit aucune bonne œuvre en son pouvoir. Il fit sa confession générale avec beaucoup de larmes et de reconnaissance envers Dieu de la grâce qu'il lui avait faite.

S'entretenant quelque fois avec monsieur le prieur sur son changement de vie, il lui disait : "On parlera de moi pendant un mois ou plus, chacun à sa manière, après quoi on n'y pensera plus ; mais qu'on me blâme ou qu'on me loue pourvu que je plaise à mon Dieu peu m'importe ce que le monde auquel j'ai renoncé dise de moi, ce qu'il disait fondant en larmes, son âme étant inondée de consolations célestes.

La retraite étant finie on retourna à Pontbriand comme on était convenu. On ne peut exprimer la joie que ressentit madame la comtesse de Pontbriand apprenant ce que la grâce avait opéré dans le cœur des deux personnes les plus chères qu'elle eut au monde. Elle en bénit Dieu dans son cœur le remerciant de ce que du sujet de sa douleur il en avait procuré un si grand avantage à sa famille.

Alors on ne fit plus de mystère. Monsieur le comte et madame la comtesse ne rougirent point de se déclarer serviteurs de Jésus-Christ et de faire connaître les miséricordes de Dieu sur eux. Ils prièrent monsieur le prieur de leur faire un règlement de vie qu'ils puissent suivre avec fidélité, ce qu'il fit. Monsieur le comte fit présent de son carosse à monsieur son frère. Madame vendit une montre de cent pistoles et en donna le prix aux pauvres. Elle donna aussi la dot d'une religieuse, à quoi servirent les diamants qui étaient aux boucles de ses souliers. Ils retournèrent ensuite à la Garaye. Lorsqu'ils approchèrent du château une troupe de pauvres vint au-devant de leurs futurs protecteurs, car cette nouvelle s'était déjà répandue. Aussitôt que monsieur et madame les apperçurent, ils mirent pied à terre pour les embrasser. Monsieur le comte après leur avoir donné l'aumône, les pria à diner le lendemain, leur recommandant d'amener avec eux tous les nécessiteux qu'ils trouveraient.

Étant rentré chez lui il fit assembler tous ses domestiques qui étaient au nombre de 18 et leur dit : "Mes enfants, jusqu'ici vous m'avez regardé comme votre maitre mais il ne tiendra qu'à vous désormais

d'être mes égaux. Je ne vous demande que de m'aider à servir les membres de Jésus-Christ en la personne des pauvres. Vous vivrez avec moi et comme moi, vous n'aurez point de gages, je vous fournirai tous vos besoins. Cependant comme il y en a peut être qui seraient fachés de n'avoir rien amassé dans leur jeunesse, je m'engage à leur donner durant leur vie cent livres par an à prendre du jour de ma mort. Voyez si cela vous convient. Au reste, je vous donne jusqu'à demain à huit heures pour délibérer."

Chacun se retira bien triste d'une telle proposition. Le lendemain voulant aller habiller à l'ordinaire leur maître et leur maîtresse, ils furent bien surpris de trouver monsieur le comte une hache à la main qui fendait du bois pour apprêter lui-même à diner aux pauvres qu'il avait convié la veille, et madame la contesse qui balayait les degrés et appropriait les salles pour les recevoir. Un spectacle si touchant renouvela leurs larmes. Monsieur le comte leur demanda leur dernière résolution. Il n'y en eut que trois qui eurent le courage de rester avec lui. Il congédia les autres, les récompensant libéralement des services qu'ils lui avaient rendus.

Il mit ensuite un des trois qui étaient demeurés à la porte du château avec ordre de dire à tous ceux qui viendraient : "Messieurs que venez vous faire ici ? Si c'est pour aider mon maitre à servir les pauvres, entrez, à la bonne heure, vous y serez très bien reçus mais si ce n'est que pour lui rendre visite, sachez qu'il n'en reçoit point."

Tout le monde ne manqua pas de venir comme on l'avait prévu mais on fut bien sur-

pris du compliment de ce nouveau suisse et du changement de cette maison qui peu de temps auparavant était l'abord de tout ce qu'il y avait de beau monde. Chacun en pensa à sa manière, les uns le blâmaient, d'autres l'approuvaient se confondant eux-mêmes de se voir si éloignés de la vertu de ce Seigneur, mais ceux qui firent le plus paraître leur mécontentement furent les compagnons de plaisir de monsieur de La Garaye lesquels fâchés de ne plus trouver les satisfactions qu'ils avaient coutume de goûter dans cette maison s'en retournèrent vomissant milles injures contre le portier et contre son fou de maître, se promettant bien de se moquer de lui quand cette belle humeur serait passée, qu'ils ne donnaient au plus qu'une lune pour cela.

Monsieur le comte qui s'était bien attendu à tout ceci ne faisait qu'en rire et bénissait Dieu en son coeur de se voir méprisé d'un monde qu'il avait jusque-là tant aimé. Il s'appliqua sérieusement au service de Dieu par la pratique des bonnes oeuvres. Il changea sa maison en un hôpital, où tous les pauvres étaient bien reçus et dans la seule année 1710 il en nourrissait plus de 300.

Il vendit tous ses chevaux, ses chiens de chasse, sa vaisselle d'argent, ses meubles précieux. D'abord il ne distingua point sa table de celle des pauvres mais s'étant apperçu que le bouilli lui faisait mal, il fit faire un petit réfectoire où il mangeait avec madame la comtesse et les personnes qui venaient servir les pauvres avec lui car il ne les recevait qu'à cette condition. Les évêques même se firent un devoir de l'assister dans cette oeuvre de charité.

Il fit faire une belle apothicairerie qu'il pourvut de drogues nécessaires et en composa lui-même. Madame la comtesse apprit à soigner, ce qu'elle fit avec une adresse merveilleuse. Afin que les malades fussent soignés plus à propos, il gagea un chirurgien. Enfin, il veilla soigneusement à ce que tout fut dans l'ordre et pour le spirituel et pour le temporel, faisant lui-même la prière plusieurs fois le jour et des exhortations des plus pathétiques. Quoiqu'il eut des chapelains, il ne s'en rapportait qu'à lui pour ce qui regardait le service de Dieu, ce qu'il fait encore à présent.

Son zèle ne se borna pas au seul soin des pauvres de son hôpital. Il n'y eut aucun nécessiteux qui n'eut part à ses libéralités. Il délivra les prisonniers détenus pour dettes, soulagea les criminels, prit soin des enfants trouvés, dota de pauvres filles, soit pour les marier ou les faire religieuses, fonda des séminaires pour l'instruction de la jeunesse. En un mot, il n'omit rien de ce qu'il crut nécessaire pour avancer la gloire de Dieu et soulager le prochain.

Sa charité ne se borna pas non plus à un seul endroit. Tout le monde et de toutes parts y avait recours. Sachant qu'on détenait dans les prisons de Dinan un grand nombre d'anglais, il écrivit au roi pour avoir la permission de les soulager. L'ayant obtenue, il les fit habiller selon que leur état le permettait, leur fit donner des chemises, pourvut à leur nourriture, ce dont la reine Anne étant informée, elle lui écrivit pour le remercier, et comme elle sut que ce seigneur aimait beaucoup la chasse elle lui envoya douze des plus beaux chiens qu'elle put trouver pour cet exercice, avec des colliers d'argent sur lesquels

ses armes étaient gravées.

Il faut avouer que la grâce agit avec beaucoup plus d'avantages sur les grands cœurs que sur les personnes du commun, surtout lorsqu'il est question d'actions généreuses. Il est vrai que Dieu par un secret de sa Providence qu'il ne nous est pas permis d'approfondir prend plaisir de se communiquer aux âmes les plus simples, et qu'il arrive souvent qu'une pauvre femmelette, comme le dit saint Bonaventure surpassera en sublimité d'oraison, en connaissances mêmes spéculatives et son amour de Dieu les plus savants docteurs, comme on l'a vu non seulement dans les Thérèse, les Gertrude, les Madeleine de Pazzi, etc., mais dans des personnes de basse condition, de pauvres servantes comme une bonne Amelle, Marie Joseph Dessel, Marie Des Vallées et tant d'autres. Dieu le permettant ainsi pour confondre l'orgueil des superbes et leur faire connaître que tout don parfait vient du père des lumières et qu'il les communique à qui il lui plaît.

Cependant on ne peut nier que quand la vertu se joint à la noblesse du sang les actes en sont plus grands et plus héroïques que dans les personnes du commun, et c'est ce qu'on peut remarquer dans la conversion de monsieur le comte de La Garaye où je ne sais ce qu'on doit le plus admirer ou de son renoncement parfait à toutes les choses du monde ou de sa promptitude à suivre les premiers mouvements de la grâce.

Dès le premier combat que cette même grâce livre à son coeur, il se rend, il interroge : "Que vous êtes heureux dans vos cloîtres ! etc." Il désire un bon-

heur qu'il croit ne pouvoir posséder. On ne lui a pas plutôt répondu qu'il consiste dans le détachement du monde, et non dans la seule retraite ; que cette semence prend aussitôt racine en son coeur, il forme la résolution de suivre la voix qui l'appelle dès le lendemain. Il s'éclaircit de ses doutes, il découvre ses nobles et généreux sentiments, tout prêt à les mettre sur l'heure en exécution s'il n'eut cru qu'il était plus à propos de faire céder sa ferveur aux sages remontrances d'un prudent conseiller.

On lui dit qu'il ne peut rien faire sans le consentement de madame son épouse. Il n'étudie point le moment favorable pour s'ouvrir à elle : "Ma femme est ici, sachons ses sentiments." Les a-t-il connus : "Voilà du papier, de l'encre, écrivez ou dictez nous ce que nous devons faire." On lui propose une retraite pour s'attirer et s'assurer la protection du ciel. Il ne dit pas comme Augustin chancelant : "Demain demain," mais plutôt : "Pourquoi demain, ce sera dès aujourd'hui." Est-il revenu chez lui, il ne délibère point sur la façon de renvoyer ses domestiques dont la fortune étant attachée à la sienne rendait leur séparation plus triste. Il les assemble dès le même soir : "Voilà mon projet, je ne vous donne que cette nuit à réfléchir. Demain, sur les huit heures, il faut déclarer votre résolution." Et dans cet intervalle, il commence avec madame son épouse sa généreuse entreprise et se font les serviteurs des serviteurs de Jésus-Christ et cela à la fleur de leur âge, monsieur n'ayant que 36 ans et madame 28.

O grâce de mon Dieu, que vous avez d'empire sur un coeur docile à vos impressions ! O coeur sage-

ment magnanime dont l'héroïsme chrétien surpasse infiniment ce qu'on admire de plus grand dans les faux sages de l'antiquité !

Cette conduite de monsieur de LaGaraye n'a pas été pour quelques années seulement. Depuis l'année 1710, loin de diminuer, sa ferveur et ses aumônes vont toujours en augmentant. Ce sont les maladies les plus dégoûtantes et les plus dangereuses qu'on traite avec le plus d'attention dans cette sainte maison. La gale, la teigne, les écrouelles, la peste sont celles qui attirent le plus l'attention de monsieur et madame. De quelques sortes de maladies qu'on sait attaqué, on accourt à LaGaraye pour se faire guérir. Monsieur est des plus habiles en médecine et en chirurgie. C'est lui qui fait toutes les opérations. Il saigne, il coupe, il taille, il fait l'opération de la pierre, il extirpe les cancers, etc.

Madame son épouse le seconde parfaitement. Elle abat les cataractes qui se forment sur les yeux avec une dextérité non pareille, elle fait elle-même les lits des malades et leur rend les services les plus bas et et les plus humiliants avec une charité et une joie qui charme tout le monde. Il y avait 112 personnes dans cet hôpital il y a 3 ans peut-être ont-elles augmentées. Un trait de charité venu à ma connaissance fera je crois plaisir au lecteur. Un jour que monsieur de La Garaye avait quelques personnes étrangères à diner chez lui comme il allait se mettre à table, un jeune homme lui amena sa soeur qui avait été piquée d'un serpent à la jambe. Le venin avait déjà gagné la cuisse et aurait monté plus haut si ce jeune homme n'avait eu l'industrie de lui lier fortement la cuisse au

dessus du mal, ce qui en arrêta le progrès. Monsieur de LaGaraye ayant comme on l'a dit un habile chirurgien aurait pu s'en rapporter à lui pour cette cure et aller diner avec les personnes qu'il avait ce jour à sa table. Il ne le fit pas néanmoins mais sans s'en rapporter à personne il fit plusieurs incisions dans la partie malade. Ses habits furent tous gâtés du sang venimeux qui en sortit. Il lava les plaies avec de l'eau de vie et de la thériaque, en fit prendre une bonne prise à la malade, et l'ayant ainsi mise hors de danger il la fit mettre au lit et puis alla se mettre à table jusqu'à ce qu'elle fut en état de soutenir une autre opération.

Toutes les heures de la prière qui se fait plusieurs fois par jour et des repas et autres exercices sont marquées. Au son de la cloche tout le monde marche. Un jour, monsieur l'évêque de Saint-Brieuc étant venu lui rendre visite, le diner des pauvres sonna, monsieur prit congé de lui, le priant de trouver bon qu'il le laissât pour aller les servir, que madame pour cette fois en serait dispensée restant pour entretenir Sa Grandeur. L'évêque bien édifié de cela voulut aller participer à cette bonne oeuvre et servit les pauvres avec lui.

Le temps de la récréation, madame joue des instruments et chante des cantiques spirituels. Après cela chacun va au laboratoire faire l'ouvrage qui lui est destiné jusqu'à ce que la prière ou le service des pauvres l'appelle. Madame peint parfaitement en miniature.

La bénédiction de Dieu se répand visiblement sur les biens comme sur les travaux de cet illustre sei-

gneur. Il a des secrets de toutes sortes pour faire fructifier les grains qu'il fait semer pour les pauvres. Quand on demande aux villageois pourquoi leurs terres ne rapportent pas autant que les siennes, ils répondent : "Ah ! c'est que Dieu n'est pas avec nous comme avec Monsieur le comte."

Il n'y a jamais un contre-temps dans cette sainte maison. Ce que l'un veut l'autre le veut aussi. Une sainte joie toujours répandue sur le visage de madame la comtesse fait aimer et respecter la vertu. On n'en sort qu'avec un désir d'être à Dieu et en se confondant de sa lâcheté voyant un tel exemple. Il y aurait mille choses à dire mais les personnes étant vivantes on est obligé de taire les vertus secrètes car pour les autres le monde entier en est informé. La réputation d'un si grand homme vole partout, il porte avec raison le nom de grand hospitalier, charge abolie depuis très longtemps mais que le roi a rétablie en faveur de ce seigneur.

Il y a quelques années que le roi l'ayant fait venir à la cour avec madame son épouse, il s'entretint avec lui un très long temps. Ce que fit pareillement la reine avec madame la comtesse qui ne parut devant Sa Majesté qu'avec un habit de rat de castor. Elle voulut selon la coutume lui baiser le bas de sa robe. La reine la relevant lui fit baiser sa main. Le roi fit donner à monsieur le comte 50 mille livres pour payer les frais de son voyage. Sur le champ il les employa à fonder un hôpital et comme il manquait 4 mille livres pour rendre la fondation complète il les ajouta du sien. Ainsi il retourna avec ses chers pauvres triomphant également de la libéralité et de la privauté d'un si grand monarque.

Madame la comtesse dans l'état de viduité

Il est temps de retourner à notre pieuse veuve que nous avons laissé plongée dans la douleur quoique parfaitement soumise aux volontés de Dieu. Se voyant dégagée des liens du mariage à l'âge de 33 ans elle renonça pour toujours au monde et à tous ses engagements. Elle eut bien voulu se faire religieuse mais se voyant chargée de dix enfants tous dans un âge très tendre elle vit bien que cela était impossible, c'est pourquoi elle se résolut de vivre dans le siècle comme elle aurait fait dans le cloître.

La première chose qu'elle fit fut de renouveller son voeu de chasteté qu'elle avait fait 2 ans avant son mariage, ce qu'elle fit par écrit signé de son sang. Elle fit venir monsieur le prieur et lui dit : "Vous saurez, monsieur, qu'ayant fait voeu de chasteté lorsque j'étais au couvent j'ai contracté mariage sans jamais m'en ressouvenir que 4 ans après. Aujourd'hui puisque Dieu me rend ma liberté par la mort de mon mari je le renouvelle entre vos mains, voulant avec la grâce de Dieu le garder fidèlement jusqu'à la mort, et si Dieu me rend la santé (car elle n'était pas tout à fait hors de risques) je ne veux l'employer désormais qu'à lui plaire et à le servir." Elle prononça la formule qu'elle avait dressée pour cela qui est des plus touchantes.

Quand elle fut relevée, elle ne différa pas d'un moment à mettre la main à l'ouvrage de sa perfection Elle demanda à monsieur le prieur qui comme on l'a

dit était depuis longtemps ami de cette maison s'il n'avait point remarqué en elle quelque chose qui put particulier déplaire à Dieu. Voulant commencer par la réformer il lui dit qu'elle avait trop d'attaches au jeu. Elle promit dans le moment de ne jouer jamais aux cartes et elle fut fidèle à sa promesse excepté une fois qu'ayant été passer quelque temps chez monsieur le marquis de Nevit, son parent, on la pressa si fort un jour de faire une partie d'ombre qu'elle fut obligée de céder aux instances qu'on lui fit ne voulant pas faire connaître la promesse qu'elle avait faite sur cet article.

Cependant faisant réflexion sur sa trop grande complaisance qui lui avait fait manquer de parole à son Dieu, elle en conçut beaucoup de douleur. Elle alla à confesse et depuis ne retourna jamais à faire une pareille faute. On a lieu de croire par ses lettres que son directeur la mortifia beaucoup à cette occasion, car après lui avoir fait quelques reproches sur sa façon d'agir avec elle, elle lui dit : "Est-ce parce que j'ai joué à ces vilaines cartes ? je vous assure que je ne l'ai fait que malgré moi, et que mon coeur n'était nullement occupé de mon jeu, je conversais avec mon cher Jésus au fond de mon coeur pendant ce temps là; j'avoue néanmoins que j'ai fait une grande faute de jouer après avoir promis à Dieu de ne le plus faire. Je vous promets que cela ne m'arrivera plus."

Elle pria aussi monsieur le prieur de lui faire un règlement de vie qu'elle put observer fidèlement. Il lui en fit un par lequel elle devait se lever à cinq heures, s'habiller seule sans le secours de sa femme de chambre, faire elle-même son lit, approprier son petit

cabinet où elle était logée fort à l'étroit l'ayant choisi exprès et dans l'endroit le plus malsain de la maison pour se mortifier. Ensuite elle faisait une heure d'oraison mentale, allait faire ses prières dans la chapelle du château et puis revenait dire les heures de l'office de Notre-Dame qu'elle récitait avec mesdemoiselles ses filles. Elle entendait la sainte messe, et puis s'occupait ou à ses affaires qui étaient considérables ou bien elle travaillait pour les pauvres ou pour l'ornement des autels.

S'il y avait quelque dévotion dans les villes ou églises voisines de son château, elle ne manquait pas d'y assister ne revenant quelquefois qu'à une heure après-midi. Elle communia d'abord deux fois la semaine et puis sa ferveur augmentant tous les jours, elle les rendit plus fréquentes jusqu'à ce qu'enfin on lui permit de communier tous les jours.

Elle devait aussi selon ce règlement balayer la chapelle de son château. Cet exercice lui coûtait beaucoup car pour n'être point apperçue elle se levait dès 4 heures. Elle en revenait toute en sueur ayant toujours sur son corps délicat une piquante haire ou une ceinture de fer dont les pointes lui enfonçaient bien avant dans la chair qu'elle portait alternativement. Elle marque à son directeur dans une de ses lettres la peine qu'elle ressentait dans ce travail car avec une simplicité merveilleuse jusqu'aux plus légers mouvements de son coeur. Elle lui dit : "Je me suis levé ce matin dès 4 heures pour balayer ma chapelle. J'étais toute en sueur et très fatiguée. Je murmurais contre vous à chaque coup de balai, disant "Il croit qu'on a des forces infinies, etc." Par là l'on

voit que toutes ces actions ne se faisaient point naturellement chez elle comme on aura plus d'une occasion de le voir et que par conséquent la violence qu'elle faisait continuellement à sa nature lui acquerrait des trésors infinis de mérites.

Après le repas elle faisait environ une demie heure de récréation avec sa famille qu'elle passait à chanter des cantiques spirituels ou à les jouer sur la viole ou sur le clavecin. Après cela elle reprenait ses exercices partagés à peu près comme le matin entre la prière et le travail.

Elle disait son office avec ses demoiselles, l'auteur dit quelques fois ses enfants. En général elle leur faisait faire un quart d'heure d'oraison mentale pour les accoutumer à ce saint exercice qu'elle regardait avec tous les pères de la vie spirituelle comme la nourriture de l'âme comme l'aliment est celle du corps. Pour elle, elle y passait les heures entières comme nous le dirons en son lieu, ayant un peu anticipé la suite de cette histoire.

(à suivre)

MGR DUPLESSIS-MORNAY

D'une antique et noble maison de la Bretagne, aujourd'hui au département du Morbihan, la famille Duplessis-Mornay prétendait descendre des Duplessis du Berry. C'est une famille qui eut des titres nombreux à l'estime publique. Son attachement constant à la foi, malgré les changements et les altérations que

la prétendue réforme de Calvin introduisit dans diverses provinces de la France, et ses constantes dispositions loyales et généreuses envers son Roi l'avaient placé haut dans l'estime de ses compatriotes.

Louis-François Duplessis-Mornay, l'objet de cette esquisse, naquit en 1663, à Vannes, en Bretagne. Il était fils de Charles Duplessis de Mornay, seigneur de Mesnil-Terribus, qui se distingua dans les guerres que la France eut à soutenir à la fin du dix-septième siècle.

Il était capitaine de cavalerie à la bataille de Rocroi, en 1643, [1] où il eut une jambe cassée. Cette fâcheuse circonstance l'obligea de laisser le service du Roi. Enfin il était un des principaux seigneurs du pays et il s'était acquis une grande réputation par les armes. Il avait épousé Marie-Anne du Quesnel, [2] noble et vertueuse femme qui était d'une maison illustre, mais que sa piété et sa vertu élevaient encore au dessus de sa naissance. Elle était en tout point digne de son noble époux et sa vertu lui mérita toujours d'être citée avec éloges.

Ce grand seigneur présentait toujours sa nombreuse famille comme une preuve des bénédictions de Dieu sur sa maison. Elle se composait de dix enfants dont cinq garçons, qu'il s'évertuait à élever dans la crainte du Seigneur et dans l'amour de leurs frères, en marchant eux-mêmes avec ardeur dans les voies de

---

1 La maison Duplessis-Mornay, en Berry, portait fascé d'argent et de gueules de huit pièces au lion morné, de sable, couronné d'or brochant. Ce qui se peut traduire ainsi : Lion morné, c'est-à-dire qui n'a pas de dents, de griffes, ni de queue ; fascé veut dire traversé horizontalement. D'ARGENT et de GUEULES, pour de blanc et de rouge, mis par dessus les bandes, c'est ce qui est rendu par BROCHANT.

la perfection.

Trois de ses fils prirent de bonne heure service dans l'armée.

Charles, l'aîné, ne s'est pas marié. Il est mort sous-brigadier de la première compagnie des mousquetaires du Roi.

Henri, le deuxième, prit, comme son frère, le parti des armes ; il se distingua au service et ses belles qualités lui procurèrent en peu de temps de l'avancement. Après avoir successivement mérité les grades militaires, il fut crée chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, en 1694, [1] pour sa belle conduite à la bataille de Nerwinde. Deux ans après, il était major de Dieppe. Au siège de Namur (1692), il avait été blessé au visage, ce qui ne l'empêcha pas, un an plus tard, de se signaler à la journée de Nerwin (1693), où le maréchal de Luxembourg écrasa les phalanges du prince d'Orange.

---

1 La bataille de Rocroi est une des plus brillantes dans les annales de la France. Louis XII et Richelieu s'étaient lignés et entendus, dès 1635, contre l'Empereur, avec le roi de Suède et le duc de Saxe-Weimar, afin de préserver l'Allemagne et l'Italie. Le fort de la guerre était du côté de Flandre, dont les troupes espagnoles couvraient les dix provinces. Elles sortirent du Hainaut au nombre de vingt-six milles hommes et attaquèrent les frontières de la Champagne qu'elles ravageaient. Elles pénétrérent jusqu'à Rocroi, place forte, à environ soixante lieues de Paris, espérant en quelques journées atteindre cette capitale.

La France n'avait à leur opposer qu'un jeune homme sans expérience. Mais ce jeune homme était l'intrépide duc d'Enghien, plus tard le grand Condé. Le jeune homme gagna la bataille par lui-même. D'un coup d'oeil il voyait le danger et la ressource. Il enfonça la cavalerie espagnole, aussi serrée que la phalange macédonienne. Dans cette memorable journée (19 mai 1643), les armées françaises conquirent ce renom dont jouissaient les bandes espagnoles qui trouvèrent leur tombeau à Rocroi. Dix mille hommes restèrent sur le champ de bataille et cinq mille furent faits prisonniers.

2 Fille d'Henri, seigneur de Ponchon, du Planquer, Flammerville, et de Charlotte de Bigan (Moreri].

Le troisième, François, était devenu par sa valeur et par sa régularité major d'un régiment et chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. Il est mort à Sarre-Louis, Prusse-Rhénane, le 18 décembre 1719.

Louis-François que l'on voit désigné sous le nom de Pierre et qui était le quatrième des fils de Charles Duplessis-Mornay, devint évêque de Québec, à la mort de Mgr Jean-Baptiste de la Croix-Chevrières, deuxième évêque de cette ville. Son attrait le porta de bonne heure à la vie religieuse. Il se maintint dans la piété et la discipline comme il sera montré dans ces pages.

Le cinquième, le plus jeune de ses fils, Jacques, mourut dès le bas âge.

Nous verrons que les cinq filles, fruits de cette heureuse alliance, avaient pris et unanimement le meilleur parti et qu'elles se donnèrent de bonne heure à Dieu. Aucune d'elles n'osa s'engager dans le mariage. Toutes donnèrent leur préférence à la vie religieuse, excepté l'aînée, Marie, qui mourut à l'âge de vingt-deux ans, sans s'être engagé dans le mariage.

Anne fut religieuse du Tiers-Ordre, à Beauvais.

Madeleine était ursuline, à Clermont.

Françoise fut religieuse en l'abbaye de Saint-Paul de Beauvais.

Marie-Henriette fit profession au monastère de

---

1 Que Louis XIV venait de créer pour soutenir l'enthousiasme des Français après trente années de guerres heureuses qui les avaient douloureusement forcés de songer que toutes leurs victoires avaient pour effet de ruiner l'agriculture et d'épuiser la patrie. Le 10 avril 1693, l'édit de création fut enrégistré au Parlement et le 8 mai suivant le Roi prit la croix et en distribua aux princes de sa maison. Le lendemain, Sa Majesté en fit nouvelle distribution et des nombreuses distributions suivirent celles-ci.

Bon-Secours, au faubourg de Saint-Antoine, à Paris.

Comme on le voit cette pieuse et nombreuse famille a donné plusieurs sujets à l'église. Il est regrettable que nous n'ayons que des renseignements assez restreints sur ces pieux personnages que leurs vertus a rendus chers à la religion. Nous n'avons à bien dire que ce que uous ont fourni Moréri et ses conrinuateure, les rédacteurs du grand ouvrage : TABLIA CHRISTIANA.

Le jeune Louis-François avait étudié de bonne heure et fut admis à l'âge de quatorze ans dans la milice du sanctuaire au couvent des Capucins de Meudon.

Ses études ne l'empêchèrent pas de remplir tous ses devoirs et toutes les observances avec cette régularité et cette ferveur qui avaient signalé ses débuts dans la carrière monastique. Il assistait régulièrement au chœur et remplissait toutes ses obligations avec piété, ne se dispensait des exercice sous aucun prétexte.

Cette scrupuleuse exactitude jointe à la haute capacité qu'il avait montrée et à une vertu solide fit de bonne heure jeter les yeux sur lui pour l'élever aux diverses charges de la religion.

Dans les charges qu'il exerça, il fit paraître un grand zèle pour le maintien de la discipline et gouverna toujours avec tant de prudence et de charité que ses frères s'estimaient heureux de vivre sous sa direction.

C'est au mois de février 1674 que M. Duplessis-Mornay fut admis dans la milice du sanctuaire, bien qu'il eût sollicité la faveur d'y prendre rang bien des

années avant cette époque. On en augura bien de ses goûts et de son inclination pour la vie solitaire et monastique. Depuis bien des années, le jeune abbé Duplessis-Mornay qui avait été si distingué par sa piété et sa régularité à suivre les offices de l'église des RR. PP. Capucins, avait demandé à être associé à leur ordre et avait pris l'habit des Frères Mineurs de l'étroite observance.

M. de Mornay était de l'ordre des Capucins, ceux des religieux de l'ordre de Saint-François qui suivirent la réforme que le R. P. Mathieu de Basci avait introduite en Italie, en 1528, et avait été approuvée par le Pape Clément VII. Son entrée en religion ne fut l'ouvrage ni des conseils, ni de l'influence de ses parents ; ses réflexions, sa piété seules l'influencèrent et le décidèrent à se donner à Dieu. On remarquait en lui un talent élevé, réel, et plusieurs même regrettaient de voir une intelligence aussi belle se mettre sous le boisseau et ravir à ses concitoyens son concours si précieux d'ordinaire dans les affaires auxquelles néanmoins il cherchait à se soustraire. Comme si un homme doué d'heureux talents et d'une belle intelligence ne pouvait pas se donner à la pratique de la pénitence et à la vie mortifiée sans déroger !

Malgré les fortes instances que son humilité pût faire faire, le R. P. de Mornay avait été choisi comme gardien ou supérieur du couvent des Capucins de Meudon et avait rempli, avec édification pour ses confrères pendant une vingtaine d'années les diverses charges de l'Ordre et cela de façon à mériter les suffrages de son couvent. Les honneurs qui auraient été capables de causer quelques dérangements aux autres,

ne firent aucune impression sur son cœur.

Le R. P. Duplessis-Mornay était prieur d'Arbois (Arbosa et Arbosium, disent les anciens diplômes), une des commanderies des chevaliers de Malte, au département de Jura. Arbois est une charmante petite ville de la Franche-Comté, en Bourgogne, au diocèse de Saint-Claude, depuis 1542, car, avant cette date, ce diocèse n'existait pas et Arbois faisait partie du diocèse de Besançon. Le prieuré était de l'ordre de Saint-Benoit. Il y avait un couvent d'hommes et un autre de femmes. Ce prieuré était de nomination royale. L'église n'était pas sans intérêt sous la belle architecture gothique.

Après avoir reçu les saints ordres, le R. P. Duplessis-Mornay s'était appliqué à l'étude de l'Ecriture Sainte, des interprétations des Saints-Pères et des meilleurs commentateurs. Comme il avait l'esprit ouvert et brillant et qu'il étudiait avec beaucoup d'assiduité il faisait des progrès incroyables dans la vertu comme dans les sciences. Les grandes occupations qu'il avait ne l'empêchaient pas de lire tous les jours la vie des saints et de s'acquitter de diverfes pratiques de dévotion qui fortifiaient sa foi et soutenaient sa piété.

Tous les jours le R. P. de Mornay priait pour les fidèles défunts et cet humble enfant de Saint-François certifiait avoir reçu de merveilleux secours de cette pratique. Il tenait autant qu'il le pouvait son esprit élevé vers Dieu afin de ne pas le laisser entacher de cette contagion qui atteint infailliblement ceux qui se livrent continuellement aux affaires temporelles.

Sa constance à l'étude, sa piété soutenue, comme

aussi ses belles qualités rendaient le vertueux P. Duplessis-Mornay propre à toutes sortes d'emplois. Son activité et sa belle réserve lui attiraient les sympathies du grand nombre.

Les Capucins comme aussi les Récollets, tous dignes enfants du séraphique père saint François d'Assise, étaient en grande considération dans le grand siècle, que la foi illustra si merveilleusement lorsque la religion couvrit la France d'établissements de charité et d'institutions religieuses qui l'élevèrent à un si haut degré au-dessus des autres nations, sés émulles dans le bien. Illustre et glorieuse époque où la foi de nos ancêtres brilla d'un si beau lustre et qui édifie enre les enfants de l'Eglise.

Les Récollets étaient en honneur à la cour de Versailles. Louis XIV comme ses glorieux prédécesseurs les avaient d'abord favorisés parce qu'ils faisaient gratuitement les fonctions d'aumôniers de ses troupes et qu'il avait trouvé parmi eux des hommes d'élite. On sait que l'un d'eux fut grand aumônier de France, le R. P. Poisson, né à Saint-Lô, en Normandie, et religieux de la maison de Meudon : et la maison de Meudon lui fournit plusieurs sujets distingués.

Le R. P. Duplessis-Mornay etait aussi du couvent de Meudon, situé à deux lieues seulement de Paris.

Meudon est un village très ancien et dont Rabelais a été curé avant de passer à Saint-Maur. Ce petit village n'a pas d'autre mérite que son beau site. On y jouit d'un beau coup d'œil sur Paris et sur ses environs. A Meudon, "que Louis, la nature et l'art ont embelli," il y a des terrains superbes autour d'un

magnifique palais, construit dans le dix-septième siècle, pour le cardinal de Lorraine, sur les dessins de Philibert De l'Orme. Ces terrasses ont été disposées sous la direction du célèbre Mansard, lorsque le marquis de Louvois fut devenu propriétaire du Palais de Meudon. Le jardin fut dessiné par Le Nôtre. Le tout enfin a été chanté par Delille qui a immortalisé les créations de ces hommes de goût par ses délicieuses poésies.

Mgr de Saint-Vallier, le deuxième évêque de Québec, avait dès 1712 demandé un coadjuteur qui lui vint en aide pour parcourir avec plus de fruits les vastes contrées qui constituaient son immense diocèse. Le prélat avait successivement visité l'Acadie, les îles du golfe Saint-Laurent, la contrée qu'arrose le Saguenay et ambitionnait de porter ses pas et le secours de son ministère aux nations sauvages qui habitaient les vastes régions qui bordent les grands lacs comme aussi celles qu'arrose le Mississipi, afin que tous les enfants de l'Église eussent part au moyen de sanctification que leur offre cette bonne mère par le ministère des premiers pasteurs.

L'évêque de Québec avait entendu parler avec éloges de l'habileté, du zèle et des grandes vertus du R. P. Duplessis-Mornay dans le maniement des affaires. On exaltait sa prudence, son profond savoir, sa justice, mais pardessus tout sa douceur et sa solide et constante humilité. Comme on le lit dans la notice sur Mgr de Saint-Valier, l'évêque de Québec avait déjà fait des démarches pour s'assurer et à son église les services de M. Languet de Gergy qui était alors curé de Saint-Sulpice de Paris, que ses supérieurs ne

voulurent pas néanmoins soustraire aux grands travaux qui l'occupaient. [1]

Après la paix d'Utrecht (1713), le R. P. Duplessis-Mornay désirant servir le Roi sans demeurer à son prieuré d'Artois, demanda au ministre un emploi compatible avec son état. Louis XIV qui désirait rétablir les ambassades dans les cours étrangères, se rappelant les nombreux services de la maison Duplessis-Mornay envers l'état pressa le prieur d'Arbois d'ac-

---

1 M. Languet de Gergy, frère de l'archevêque de Sens de ce nom, était originaire de Dijon et descendait d'une famille distinguée dans la magistrature. Il avait fait ses études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice avec son frère qui fut depuis évêque de Soissons et archevêque de Sens. Pour lui il entra dans la communauté des frères de la paroisse......Il avait eu le désir d'aller travailler en Canada, c'est ce qui donna à Mgr de Saint-Valier, évêque de Québec, alors retenu prisonnier en Angleterre, la pensée de le demander pour coadjuteur. Mais Louis XIV n'ayant pas goûter ce projet, M. Languet ne songea plus qu'à s'acquitter de son mieux du modeste emploi dont il était chargé. Il s'en acquitta en effet si parfaitement que son curé ne crut pas pouvoir lui donner un plus digne successeur et lui résigna la cure, quelques jours avant sa mort........Il fonda la maison de l'ENFANT-JESUS, dirigée par les dames de Saint-Thomas de Villeneuve, et destinée tout à la fois à élever de jeunes filles nobles et sans fortune, et à fournir du travail à près de quinze cents pauvres femmes. Les profits de cet établissement étaient une de ses principales ressources pour le reste de ses bonnes œuvres, dont le nombre et la variété étaient incalculables. On porte jusqu'à un million le montant des sommes qu'il distribuait chaque année aux pauvres, ce qui donnait lieu au public de supposer que la cure lui rapportait des revenus énormes, bien qu'il ait pu démontrer, en 1726, qu'il n'en retirait pas même de quoi en entretenir sa communauté.

Son principal titre de gloire et l'achèvement de l'église de Saint-Sulpice, dont les travaux étaient demeurés suspendus depuis quarante ans. Il les reprit en 1718, et il eut la consolation de pouvoir faire consacrer son église en juin 1745. Il mourut subitement cinq ans après, âgé de soixante-quinze ans. Ses grandes qualités étaient relevées en lui par une piété solide, un parfait détachement et une rare modestie qui lui fit resuser plusieurs évêchés..........
(VIE DE M. EMERY, t. 1. p.p., 87, 83

cepter l'ambassade à Lisbonne. [2]

Le R. P. Duplessis-Mornap appréciant les vues de son monarque sur lui, consentit à se laisser nommer à ce poste d'honneur, mais en faisant connaître qu'il ne changerait rien à son régime de vie. Il voulut s'interdire avant tout le luxe des habits, les dépenses frivoles, les banquets, les autres divertissements qui lui eussent ravi et son temps et ce qu'il destinait aux pauvres. Le bon prieur se laissa nommer à ce poste ; puis il demanda à la Cour et obtint les services de M. Le Juin de Neuf-Ville qui l'y accompagna. Bientôt ce dernier revêtit seul et pendant une douzaine d'années les devoirs de cet emploi. Il mourut à Lisbonne le 20 mai 1728 à l'âge de quatre-vingt-un ans. Quoiqu'il en soit, le R. P. Duplessis-Mornay pendant son ambassade s'était acquis les bonnes grâces du roi de Portugal, Jean I.

L'ABBÉ L.-E. BOIS.

(à suivre)

Une Excellente Idée

Le PATRIOTE DE L'OUEST demande qu'il soit fait une monographie ou description détaillée de chacune des localités où les Canadiens-Français sont déjà établies au Nord-Ouest, afin de faciliter le groupement des nôtres, qui veulent aller s'y établir.

---

2 D'ailleurs les Capucins étaient fort en honneur à cette époque dans toute la France. L'auteur des MEMOIRES SUR L'EGLISE AU XVIIème SIECLE, le savant Picot, dit que les Pères Capucins avaient en France, quinze provinces et dans la province seule de Paris vingt-deux maisons et quatre hospices. ...Voilà ce que la piété et la Prévoyance de plusieurs siécles avaient légué a l'église de France [t, 1. p. 71.)

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVIII LEVIS—SEPTEMBRE 1912 No. 9

Abrégé de la vie de Madame la comtesse de Pontbriand, mère de Mgr de Pontbriand, évêque de Québec

(SUITE)

Ce que fit madame la comtesse après la mort de monsieur son mari

Madame de Pontbriand étant demeurée veuve comme on l'a déjà dit à l'âge de 33 ans avec dix enfants des plus accomplis, mais très jeunes, renonça généreusement au monde, quoiqu'elle fut encore en état d'en goûter tous les plaisirs, étant jeune, belle et fort avantagée de la nature. Elle eut bien voulu se débarrasser de tous les soins domestiques où elle se voyait plongée après la mort de monsieur son époux, mais messieurs ses parents s'étant assemblés ne jugè-

rent personne plus capable qu'elle de gérer les affaires de sa maison. Elle fut donc élue unanimement tutrice de messieurs ses enfants.

Se voyant chargée de cette tutelle, quoique contre son gré elle prit toutes les mesures possibles pour s'en bien acquitter, Et afin que le soin d un gros temporel comme elle le nomme souvent dans ses lettres ne nuisit point à son spirituel, auquel elle voulait s'appliquer sur toutes choses, elle prit un agent sur lequel elle se déchargea des principales et plus distrayantes affaires sur lesquelles elle n'avait que la surintendance. Elle donna des précepteurs à messieurs ses enfants, se réservant le soin de les instruire elle-même afin de les former à la vertu dès leur plus tendre enfance.

Notre pieuse comtesse ayant ainsi réglé toutes les affaires temporelles de sa maison s'adonna entièrement à la perfection de son âme. Elle crut que pour y réussir elle avait besoin d'un directeur pour la conduire sûrement dans les voies de Dieu qui lui avaient été jusqu'alors inconnues. Elle s'en expliqua à monsieur le prieur, lui avouant ingénument que ce ne serait pas lui qu'elle choisirait, parcequ'elle le craignait trop et qu'elle appréhendait qu'il n'exigea d'elle une trop grande perfection. D'ailleurs prévoyant qu'il n'était pas pour longtemps où il était elle ne voulait pas s'exposer à un changement si prompt en matière de direction en commençant pour ainsi dire une nouvelle vie.

C'est ce qui lui fit choisir un ecclésiastique de mérite mais avec cette réserve qu'elle ne faisait rien sans consulter son cher frère, c'est ainsi qu'elle appelait monsieur le prieur. Il avait beau la rebuter, la renvoyant à son directeur pour les décisions qu'elle lui

demandait elle retournait toujours à la charge. Elle lui mandait dans une de ses lettres : "Savez-vous, monsieur, que vous me faites beaucoup de peine quand vous me renvoyez à mon directeur. Je ne me sens pas la même facilité de m'ouvrir à lui comme à vous ; je ne sais d'où cela vient, car assurément je ne le crains pas tant que vous.

Pendant un an que monsieur le prieur resta dans son abbaye il lui fit toujours beaucoup de difficultés de la conduire jusqu'à ce qu'enfin ses supérieurs le rappelèrent comme on l'avait prévu. Cet éloignement ne servit qu'à augmenter la confiance de madame de Pontbriand en sorte qu'elle se résolut de n'avoir plus d'autre directeur que lui. Elle lui écrivit lettres sur lettres pour le faire consentir de se charger de son âme. Il lui répondit toujours qu'il ne le pouvait point lui alléguant entre autres raisons qu'étant dans un emploi qui l'obligeait de changer de poste quelques fois plus souvent que tous les huit jours, il n'avait pas d'apparence de risquer des lettres de conséquence et qu'ainsi elle devait se désister de son dessein. Ce refus ne la rebuta point. Elle lui manda qu'il lui était absolument impossible de s'ouvrir à d'autres qu'à lui sur ce qui se passait dans son âme et sur les faveurs qu'elle recevait de Dieu. Enfin ce monsieur ne pouvant résister à de si pressantes sollicitations communiqua ses lettres à son supérieur qui lui dit qu'il devait acquiescer au désir de cette sainte dame.

Il lui écrivit donc et lui manda que ce qu'elle demandait était d'une grande importance et pour elle et pour lui, que s'il s'ingérait dans la conduite des âmes sans y être appelé de Dieu il courait risque de se

perdre et les personnes qu'il conduirait, Dieu n'étant point obligé de lui communiquer ses lumières dans un emploi où il se serait engagé témérairement sans vocation, qu'il lui conseillait de faire des prières particulières pour connaître sur cela la volonté de Dieu.

Madame la comtesse comprit la conséquence. Elle redoubla ses prières et oraisons, ses aumônes, ses mortifications, fit dire des messes, tout étant dirigé à cette intention. Voici ce qui lui arriva à ce sujet et ce qu'elle manda à son futur directeur.

"Ce matin étant à l'oraison il y avait bien une heure, je voulais en sortir, mais il ne m'a pas été possible. Je ne savais ce qui m'y retenait. J'y suis resté encore demie heure. Enfin j'ai demandé à Dieu avec ardeur de me faire connaître celui qu'il m'avait choisi pour directeur de ma conscience. Je pensais à vous, monsieur, lorsque j'ai entendu distinctement ces paroles au fond de mon âme : "C'est lui." Je me suis abaissée dans mon néant dans une grande crainte qu'il n'y eut de l'illusion et j'ai entendu de même ces autres paroles : "C'est de moi, ma fille ; aimez-moi" Ma crainte a redoublée et comme je priais Dieu de ne pas permettre que je fusse trompée j'ai entendu celles-ci : "Méprise souffrances". Ces paroles m'ont rassurées parce que le démon ne les peut suggérer.

Ce religieux fit voir cette lettre à son supérieur qui lui ordonna de se charger de cette sainte âme. Il n'y eut point de pratiques de vertu à laquelle madame de Pontbriand ne s'adonna, mais on peut dire que la charité envers les pauvres fut sa vertu chérie. Elle ne refusa jamais l'aumône à ceux qui la lui demandaient pour l'amour de Dieu. Elle avait outre cela un jour

dans la semaine destiné à faire l'aumône générale. Là, tous les pauvres de la campagne s'assemblaient et elle leur distribuait largement leur nécessité ne manquant pas en même temps de leur faire l'aumône spirituelle leur faisant dire leur pater, et ave, leur catéchisme et surtout leur faisant produire un acte d'amour de Dieu et lorsqu'elle en voyait quelqu'un qui le prononçait avec affection elle redoublait son aumône.

Elle accoutumait ses enfants à cette même charité envers les pauvres, les chargeant de la faire eux-mêmes, dans les jours particuliers. En sorte qu'il y avait entre eux un saint empressement à qui irait le plus tôt avertir leur chère mère lorsqu'il s'en présentait à la porte du château. Elle leur recommandait de leur faire dire leur pater avant de leur donner l'aumône. C'est ainsi que cette sainte mère formait insensiblement et comme naturellement ses enfants aux plus solides vertus, heureuse de n'avoir pas travaillé sur une terre ingrate puisque comme dit l'auteur de cette vie qui a eu l'honneur de les connaître particulièrement il n'en est pas un qui ne méritât un éloge particulier.

Son désir pour l'oraison mentale, et son progrès dans ce saint exercice

---

Il ne faut pas s'étonner de voir notre pieuse comtesse avancer à pas de géants dans la vertu, elle ne négligeait rien de ce qu'elle croyait nécessaire pour parvenir à une haute sainteté. Comme elle n'ignorait pas que l'oraison mentale est un des plus sûrs moyens pour y arriver, ce fut là, aussi celui qu'elle employa

le premier. Non seulement elle se fit instruire de la pratique de ce saint exercice mais connaissant que c'était un don du ciel que Dieu n'accorde pour l'ordinaire qu'aux âmes humbles et détachées d'elles-mêmes, elle le désira de tout son cœur. Elle le demanda avec humilité et par ses prières constantes et réitérées elle obtint plus qu'elle ne demandait, puisque ne désirant qu'une oraison commune capable de la faire sortir d'elle-même pour aimer uniquement Dieu, elle fut par la suite élevée à un si haut degré qu'elle peut passer pour la Thérèse de son siècle.

Je n'entreprendrai point ici d'en faire le détail, je dirai seulement qu'elle a passé par tous les états de la plus sublime contemplation, les paroles intérieures quoiqu'elles fussent fort fréquentes étaient ce à quoi elle s'attachait le moins, les oubliant souvent après les avoir entendues.

Dans quelque élévation qu'elle se soit trouvée en matière d'oraison elle la commençait toujours par un acte d'humilité s'abîmant profondément dans son néant devant la majesté de Dieu qui daignait jeter les yeux sur une abominable, une chienne de pêcheresse comme elle, car voilà les sentiments qu'elle avait d'elle-même et qu'on voit si souvent répétés dans ses lettres. Il ne faut pas après cela s'étonner si Dieu qui résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles, l'a fait passer d'abord par l'oraison commune où elle se servait des méthodes ordinaires mais d'une façon qui n'était pas ordinaire, puis par l'oraison de recueillement où toutes ses puissances étaient absorbées en Dieu, dans l'oraison d'inaction où véritablement elle ne faisait rien d'elle-même ; mais où Dieu agissait

sur son âme d'une manière ineffable, et enfin dans l'oraison d'union (je passe tous les autres degrés où elle a été élevée) où elle contracta le mariage spirituel.

Le jour auquel elle reçut cette grâce fut pour elle comme on le peut penser un jour de fête. Le fils de Dieu l'épousa et lui fit des caresses inexplicables, comme à sa chère épouse. Le temps lui paraissait bien court et il lui fâchait bien de sortir d'un si doux entretien pour aller se plonger dans des affaires du monde. Cependant comme elle en avait beaucoup surtout ce jour ayant des lettres de conséquence à écrire qui devaient partir par la poste, elle le dit à son cher époux avec cette simplicité qui lui plaît si fort et qui n'est propre qu'aux âmes qui lui sont intimement unie. Notre Seigneur lui dit : "Allez." Malgré ce congé elle ne pouvait se résoudre à se retirer. Lors il lui répéta : "Allez, ma chère fille, aimez moi de tout votre cœur." Ce sont ces paroles qui ont été les plus fréquentes de toutes celles qu'elle a souvent entendues. Alors toute embrasée d'amour elle s'écria : "Ah ! mon cher maître, voulant me congédier pourquoi ajoutiez vous cela : Elle resta encore quelque temps et puis elle s'en alla écrire ses lettres qui furent bientôt faites et puis elle revint caresser son cher Jésus à son aise. Elle passa toute la journée dans une joie qui ne se peut exprimer s'imaginant toujours embrasser son cher époux qui lui était toujours présent. Et comme dans le monde on fait une fête particulière dans ces sortes de jours elle en voulut faire une aux pauvres. C'était justement celui de l'aumône générale. Elle la fit plus ample qu'à l'ordinaire. Il y en eut un qui eut besoin d'une chemise. Elle fut promp-

tement lui en chercher une des plus fines et la lui donna, pensant que c'était à Jésus-Christ qu'elle la donnait.

On ne peut décrire toutes les faveurs que cette fidèle épouse de Jésus a reçues dans l'oraison. On ne parle point d'extases, ni de ravissements, mais ses sens étaient suspendus de telle sorte quelle passait plusieurs heures de suite à genoux sans s'en appercevoir. Les dernières années de sa vie, elle se trouvait dans une si grande faiblesse causée par les opérations divines qu'elle était obligée de s'appuyer. Cette faiblesse lui passait lorsqu'elle laissait l'oraison.

A certaines fêtes et temps de l'année comme l'avent, Noël, etc., elle recevait des grâces plus particulières. Un jour méditant sur le mystère de l'Incarnation du verbe, le très saint enfant Jésus parut devant elle et il lui sembla qu'on le faisait couler dans son cœur.

Toutes ces faveurs l'enflammaient d'un si grand amour pour Dieu qu'elle eut voulu se mettre en pièces pour lui marquer sa reconnaissance ; et c'est ce qui la portait à faire des pénitences si grandes et si excessives qu'on est surpris comment un corps si délicat les pouvait supporter sans interruption. Elle prenait 3 ou 4 fois la semaine la discipline jusqu'au sang. Ses plaies ne se refermaient jamais comme elle le marque à son directeur. Elle portait une pesante haire et la ceinture de fer à pointes aiguës alternativement. Elle se frottait les jambes avec une brosse très rude ; elle se disciplinait avec des orties et en mettait dans son sein.

Elle ne mangeait que les viandes les plus grossiè-

res et en très petites quantités. L'avent et le carême elle ne mangeait qu'une pomme le soir, et demandait incessamment à son directeur la permission de ne point manger du tout, quoiqu'elle avoue qu'elle avait grande faim. Elle ne buvait point le soir en carême quelque soif qu'elle eut. Le feu qui la consumait au dedans était si grand que sa gorge en était toute enflammée et ses lèvres fendues, sa poitrine et surtout l'endroit vis-à-vis du cœur était tout brûlant. Les assauts d'amour de Dieu étaient si grands que sa bile en était émue ce qui lui donnait une amertume considérable dans la bouche dont elle était ravie pensant au fiel et au vinaigre dont notre Seigneur fut abreuvée dans sa passion.

Elle couchait sur une simple natte et après toute habillée la haire sur le corps. Cela était, disait-elle, plus modeste. Elle se déchaussait seulement pour une plus grande propreté.

Les maladies n'étaient pas capables de modérer sa ferveur. Dans une fièvre tierce qu'elle eut qui l'obligeait de garder le lit, le jour que la fièvre était violente elle allait son train ; dans les jours d'intervalle qu'elle avait ne diminuant rien de ses oraisons et de ses pénitences, son directeur les lui défendait il est vrai aussitôt qu'il en avait connaissance, mais comme il était éloigné il se passait du temps avant qu'elle put le le lui faire savoir et recevoir sa réponse. Dès le plus petit soulagement qu'elle ressentait elle recommençait ses importunités. "En vérité, monsieur, lui écrivait-elle, est-il possible que pour une bagatelle vous me laissiez si longtemps sans rien faire pour un Dieu qui en fait tant pour moi : et qui me comble de grâces tous

les jours ; qu'Importe que ce corps de péché périsse. D'autres fois elle lui disait qu'il serait responsable à Dieu du bien qu'elle ne faisait pas puisque c'était pour lui obéir. Elle se réjouissait et remerciait Dieu quand il lui envoyait quelques souffrances.

Elle eut un rhume considérable sur la poitrine qui lui dura très longtemps, qu'elle ne ménagea pas plus, des fluxions dans la tête qui l'empêchaient de se tenir prosternée en terre. Comme elles étaient occasionnées par l'humidité de son cabinet, elle fut obligée de le changer par obéissance.

Elle allait toujours en augmentant. Ses oraisons étaient de huit heures par jour et si la soumission qu'elle avait pour les ordres de son directeur ne l'eut obligée de se coucher à minuit elle aurait passée les nuits entières à s'entretenir avec Dieu, tant elle y trouvait de charmes. Le peu de temps qu'elle était au lit, il lui était quelques fois impossible de dormir, ainsi elle pouvait dire qu'elle était occupée jour et nuit de son bien aimé.

Dès le commencement de sa vie pénitente elle eut le courage dans un saint transport d'amour de Dieu de ciseler sur son sein avec des ciseaux le sacré nom de Jésus. Ce même amour de Dieu et de la pénitence était si grand que quelque fois elle ne sentait pas les plus violentes douleurs.

Comme on savait son amour pour la mortification une personne lui promit de lui donner une petite couronne de fer dont les pointes étaient aussi aiguës qu'une épingle qu'on lui montrait. Elle prit cette épingle et se l'enfonça dans le pouce traversant les chairs de part en part au grand étonnement de la personne qui

en fut témoin. Son directeur lui défendit de se servir de cette couronne comme on le voit parcequ'elle lui écrit : "J'ai reçu aujourd'hui la couronne en question. Je ne perds pas beaucoup de ne la point mettre, les pointes ne sont pas telles qu'on me les avait faites."

Pour la mortification de son goût elle était extrême. On a déjà vu comment elle se privait non seulement de toutes les délicatesses mais même du nécessaire. Elle en vint à ne manger plus que du pain noir et malgré cela, disait-elle, ne faisait qu'engraisser dont elle était bien fâchée désirant d'être bien maigre. Elle avait toujours dans la bouche de l'absinthe, de l'aloès et autres herbes amères. Elle semait de cendre ce qu'elle mangeait dans certains jours pour ôter le peu de saveur qu'elle y pouvait trouver. Elle avait de plus une bouteille de fiel si pourri qu'il faisait bondir le cœur. Elle en mettait dans sa bouche. Son directeur quoique fort austère comme on a lieu de le juger en eut horreur et cassa la bouteille. Elle fit ce quelle put pour en avoir une autre. "Si vous voulez, lui dit-elle dans une lettre, j'aurai une nouvelle bouteille de fiel car vous avez eu la bonté de casser celle que j'avais."

On voit par certains petits traits répandus dans ses lettres qu'elle était d'un naturel gai. Se plaignant un jour à son directeur de ce qu'il ne lui répondait point sur plusieurs choses qu'elle lui avait écrites elle lui dit : "Vous avez beau faire, je suis femme, je parlerai tant qu'il faudra bien que vous me répondiez".

Un autre trait de cette nature fait voir que son directeur la mortifiait dans les choses les plus innocen-

tes. Après lui avoir témoigné la crainte qu'elle a de de la fatiguer par ses fréquentes lettres, elle lui dit que c'est toute sa consolation et puis elle ajoute aussitôt qu'elle s'attend bien que quelque beau matin il lui défendra de lui écrire.

Cette gaieté l'étonnait quelquefois et il parait que pendant un temps elle la regarda comme une tentation "Je suis toujours fort joyeuse, dit-elle dans une lettre je suis avec 3 jeunes demoiselles qui sont fort sages et moi aussi (c'était mesdemoiselles ses filles) en sorte qu'un rien nous fait rire. Cela ne passe pourtant pas la demie-heure de récréation. Quelque temps après elle lui marque qu'elle n'est plus si gaie. Elle accoutumait ses enfants à l'exercice de la présence de Dieu.

Ils avaient entre eux quelques petits signes dont ils étaient convenus pour se la remettre, ce dont a été souvent témoin l'auteur de cette vie avec beaucoup d'édification.

A l'approche de certaines fêtes ses deux filles aînées faisaient avec elle quelques jours de retraite pour s'y préparer. Elle leur faisait à tous dans ces jours des instructions particulières et tout cela dans son petit cabinet qu'elle trouvait alors bien étroit.

Il ne faut pas cependant se persuader que madame la comtesse de Pontbriand fut toujours dans les douceurs sensibles. Dieu ne l'aurait pas voulu priver du plus grand bien qu'il donne à ses élus qui sont les croix. Il est impossible qu'ayant tant d'affaires temporelles à gérer, elle n'eut quelque fois des contretemps considérables, mais il n'en est point parlé dans sa vie. On aperçoit seulement dans ses lèttres, deux ou trois occasions où l'on peut conjecturer qu'elle eut

beaucoup de peine, les sujets n'en sont point détaillés soit que son directeur en fut informé ou non. Cette grande âme qui préférait la gloire de Dieu à sa propre satisfaction ne lui en parle que pour lui témoigner le chagrin qu'elle a de le voir offensé par ces | personnes, surtout une fois elle lui dit qu'elle a beaucoup prié, et même fait dire des messes pour arrêter les péchés qu'on commettait dans cette occasion contre Dieu. D'ailleurs comme elle se réjouissait et remerciait Dieu lorsqu'il lui envoyait des douleurs au corps ou autres peines temporelles, elle n'avait garde de s'en plaindre. Elle dit pourtant en quelques endroits qu'elle a bien des croix mais non pas par plaintes, et sans autre explication.

Elle n'était pas si insensible aux peines intérieures. Dieu pour purifier cette sainte âme se cachait quelques fois à sa chère épouse. Alors toutes les grâces qu'elle avait reçues jusque là lui paraissaient des illusions, elle sentait tout le poids de sa misère, cette sainte ardeur pour l'oraison et la mortification disparaissait, elle gémissait jour et nuit comme une chaste tourterelle jusqu'à ce que son bien-aimé se fut montré à elle. Elle n'était pas de ces âmes lâches qui se tiennent tranquilles en son absence. Elle cherchait comme l'épouse du cantique par les rues et les places publiques, ne se donnant point de repos qu elle ne l'eut trouvé, et quoique dans ces moments laborieux et pleins d'angoisses l'exercice de la mortification lui fut insupportable, elle redoublait ses austérités. Ce fut dans une de ces occasions qu'elle renouvella le saint nom de Jésus qu'elle avait autrefois gravé sur son sein comme on l'a déjà dit. Elle prenait de rudes et san-

glantes disciplines, ses bras étaient d'abord de coton, dit-elle et puis sa ferveur se ranimant elle la prenait avec plus de zèle que jamais.

On voit dans ses lettres de fréquentes alternatives de grâces et de soustractions de ces mêmes grâces. Il est vrai que ces dernières n'étaient pas de longue durée. Comme elle écrivait souvent et de longues lettres ses affaires ne lui permettaient pas toujours de les terminer comme elle aurait voulu. Elle ne les fermait quelquefois que plusieurs jours après les avoir commencées. Tantôt c'était des ardeurs pour la mortification et pour l'oraison par où elles commencaient des grâces les plus choisies dont elle rendait compte à son directeur pour lequel elle n'avait rien de caché, et puis elles finissaient par les dérélictions les plus accablantes.

Il lui prenait des dégoûts extrêmes de la vie qu'elle menait, il lui prenait envie de manger des viandes délicates. Ses austérités la faisaient trembler. Elle pensait qu'elle en avait trop embrassé, qu'elle ne pourrait jamais persévérer, qu'une infinité de personnes seraient sauvées sans en tant faire. Les plaisirs de la vie auxquels elle avait renoncé avec tant de générosités lui présentaient leurs charmes dans la licence innocente avec laquelle les prennent les personnes d'une piété commune.

Après cela revenant victorieuse de ces fréquents combats de la nature contre la grâce elle recommençait ses instances pour augmenter ses mortifications. "A quoi pensez-vous, monsieur, lui disait-elle de me laisser ainsi à rien faire ? Je ne suis qu'abomination et que péché cependant Dieu ne cesse de me faire des

grâces et je n'ai pour lui aucun retour."

Quelquefois ses lettres commencaient par les désolations intérieures dont elle était travaillée et puis une heure après c'était toute autre chose de quoi elle s'étonnait beaucoup.

Il faudrait des volumes entiers pour décrire parfaitement les actions admirables de cette illustre veuve Mais nous nous bornerons à faire une petite récapitulation de ses vertus avant que de parler de sa retraite chez les hospitalières de Saumur.

Sa foi

On ne peut voir une foi plus vive et plus constante que celle de madame la comtesse de Pontbriand. Elle méprisa toujours toutes les tentations que le malin esprit voulut lui suggérer en cette matière et en fut toujours victorieuse. Son attachement à l'église était des plus grands. Elle gémissait sans cesse en apprenant le progrès que faisait le jansénisme dans le troupeau de Jésus-Christ. Elle faisait des prières continuelles à Dieu afin qu'il lui plût de réunir au bercail tant d'ouailles qui s'en étaient séparées. Un seul trait que je vais rapporter fera connaître son attachement au saint-Siège, et qu'elle n'était point de ces dévotes qui suivent aveuglement la conduite de leur directeur bonne ou mauvaise.

On a pu remarquer dans tout le cours de cette histoire la confiance qu'avait madame de Pontbriand pour le religieux bénédictin qui la conduisait. Il était en effet d'un très grand mérite et par conséquent méritait son estime. Cependant ayant ouï dire que

dans son ordre et surtout dans sa congrégation il y avait plusieurs religieux qui étaient contraires au pape refusant de signer la bulle Unigenitus elle eut le courage de s'en expliquer à lui dans une lettre lui faisant assez entendre que s'il était de ce nombre elle ne voudrait pas être conduite par un tel directeur. Que le lecteur pèse un peu les circonstances de cette action et il verra qu'elle peut être pas la moins admirable de sa vie.

De cette même foi procédait son profond respect pour le très saint sacrement de l'autel. Un jour pendant son octave, étant dans l'église, elle se laissa un peu aller au sommeil. Elle en conçut tant de peine que pour s'en punir et ne pas dormir davantage elle s'enfonça bien avant dans le bras une grosse épingle qu'elle y souffrit 4 heures de temps. Dieu pour la récompenser de sa ferveur ne permit pas qu'elle en fut incommodée par la suite, ce qu'on aurait pu craindre dans une partie aussi nerveuse qu'est le bras.

Son espérance et sa confiance en Dieu

Il ne faut pas douter que l'espérance des biens que Dieu promet à ceux qui combattent généreusement en cette vie ne soutint merveilleusement notre pieuse comtesse dans la sévérité qu'elle avait pour elle-même, mais on ne peut s'empêcher d'admirer sa grande confiance en Dieu. Ne pouvant se résoudre de borner ses aumônes et autres œuvres de piété qu'elle faisait faire par argent surtout dans les villes dont elle était dame comme missions, retraites et autres, elle marque à son directeur : "Il est vrai que j'ai beau-

coup d'enfants, mais s'ils sont bons serviteurs de Dieu ils ne manqueront jamais de rien'', persuadée qu'elle était que Dieu n'abandonne jamais ceux qui le servent de tout leur cœur.

Sa charité

Il est juste que traitant des vertus théologales que madame de Pontbriand a pratiquées, je dise quelque chose de son grand amour pour Dieu avant que de parler de sa charité envers le prochain. C'était là son plus grand attrait. Elle en était si embrasée qu'elle désirait que tout le monde aima ce Dieu d'amour. Elle traversait les mers en esprit pour s'unir aux missionnaires qui travaillaient à la conversion des âmes. Elle priait sans cesse son divin époux d'éclairer les infidèles pour augmenter le nombre de ses adorateurs.

Dans les commencements de sa conversion elle était si occupée de ce divin amour que quand elle rencontrait quelqu'un elle disait avec un saint transport ''Aimez-vous Dieu ? Il me semble que vous l'aimez de tout votre cœur.'' Elle croyait que tout le monde devait brûler du même feu qui la consumait.

Pour sa charité envers le prochain il est impossible de la surpasser. Elle ne pouvait refuser aucun pauvre sans lui donner l'aumône. Son directeur prenant avec elle quelque arrangement sur cet article la voulut borner à deux mille livres par an mais elle lui manda que cela ne se pouvait. Elle en donnait plus de trois mille et quelque fois dans un seul jour elle donnait 50 écus.

Elle visitait les prisonniers. Quand elle allait à

Dinan ou en d'autres villes, c'était presque les seules visites qu'elle faisait. Elle leur faisait l'aumône spirituelle de même que la corporelle, les instruisant, les les consolant dans leurs disgrâces par ses pieux discours. Elle visitait aussi les malades quelques dégoûtants qu'ils fussent. Elle ensevelissait les morts quand elle en savait quelques-uns qui avaient besoin de cette assistance, leur fournissant de quoi les ensevelir. Elle aimait tant les pauvres que si elle n'avait point eu d'enfants elle en aurait toujours eu quelques-uns à sa table. Mais elle craignait avec raison que les infirmités et les misères attachées à la pauvreté ne fussent dommageables à de jeunes personnes susceptibles de ces sortes d'incommodités plus que ne le sont les personnes avancées en âge. Elle leur donna toutes les chemises de monsieur son époux et l'argent qu'elle avait mis à faire faire le lit de son petit cabinet l'ayant voulu faire elle-même.

Madame la comtesse de La Garaye lui ayant un jour demandé l'aumône pour une pauvre demoiselle, elle lui donna 5 livres mais de mauvaise grâce, dit-elle parce qu'elle aimait mieux la faire aux personnes de ses terres. Aussitôt s'appercevant de sa faute, elle la répara en donnant à la même personne secrètement la même somme pour l'amour de Jésus-Christ, ce qu'elle n'avait pas fait disait-elle de bon cœur la première fois ainsi qu'elle s'en accuse dans une lettre qu'elle écrit à son directeur.

Madame de Pontbriand fit un acte de charité des plus héroïques à la mort de monsieur son époux. Il était mort comme on l'a dit, et mort sans sacrement par la faute de son médecin qui n'avait pas connu sa

maladie. Il était naturel que notre illustre veuve se ressentit de son ignorance, et qu'étant elle-même en danger ne s'en servit plus. Elle en conféra il est vrai avec monsieur le prieur et le résultat fut qu'elle n'en prendrait point d'autre pour le présent dans la crainte de perdre celui-ci de réputation, sacrifiant généreusement non seulement son juste ressentiment mais encore sa vie pour sauver l'honneur de celui qui humainement parlant était la cause de la perte qu'elle venait de faire. Je laisse au lecteur à juger de la grandeur et de la magnanimité de cette action la comparant à ce qu'il aurait fait en pareille circonstance.

On ne finirait point si on voulait rapporter tous ses faits merveilleux en cette matière.

Son humilité et sa patience

On a cru devoir joindre ces deux vertus ensemble parce que les actes qu'on va rapporter les renferment également. Mademoiselle sa seconde fille n'ayant été qu'ondoyée elle fit faire les cérémonies de son baptême. Elle voulut qu'elle choisit un parrain et une marraine parmi les pauvres, qu'elle traita magnifiquement ce jour là, les servant elle-même à table aidée de mademoiselle sa fille pour laquelle se faisait la fête.

Allant à Saumur pour accomplir le vœu qu'elle avait fait de faire une neuvaine à Notre-Dame des Hardiliers et voulant éviter les honneurs qu'on n'eut pas manqué de lui rendre sous son nom elle le déguisa se faisant appeler madame des Bassignets, nom qu'elle prit d'une dépendance de ses terres. Plusieurs

fois dans ce même voyage laissant ses domestiques à l'auberge elle alla demander à diner par charité dans les hôpitaux des villes par où elle passait et fut refusée dans un. Mais pour ne pas faire tort aux vrais pauvres en feignant de l'être pour se mortifier elle avait soin de mettre un louis d'or dans le tronc avant de sortir sans qu'on s'en apperçut. Elle en donna plus à celui où elle avait été refusé jugeant qu'il était dans une grande nécessité. Ces actes lui coûtaient infiniment en égard à sa naissance et à l'air de grandeur dans lequel on l'avait élevé et qu'elle ne dépouilla jamais malgré tous les combats qu'elle livra à sa nature sur cet article. Lorsque quelques-uns de ses domestiques étaient malades elle en prenait soin elle-même leur rendant les services les plus bas et les plus pénibles.

On lui rapporta qu'un de ses laquais avait dit que s'il avait une femme comme elle il lui donnerait cent coups de bâtons et lui ferait bien passer ses bigoteries. Elle prit aussitôt la défense de l'accusé, disant qu'il n'avait peut-être pas dit la chose de cette façon, qu'il ne fallait pas croire tout ce qu'on dit, que quand même il l'aurait dit c'était apparamment dans quelque moment de mécontentement où il échappe souvent des paroles que l'on voudrait retenir, et l'ayant eu à peu de temps de là occasion de le pourvoir, elle le fit d'une façon fort avantageuse et lui donna une bonne somme d'argent. Voilà comment elle se vengea de son insolence. Madame de Pontbriand voulant avancer dans la vertu par la mort à elle-même priait ses confesseurs et ses directeurs de ne la point épargner Il y en eut un qui la prenant au mot la traita très ru-

dement, la mortifiant en tout, lui disant des paroles outrageantes. Il n'était que son confesseur et la pieuse comtesse sentait vivement cette conduite un peu trop sévère, mais elle tâchait de l'excuser se persuadant que c'était son humeur, ou que peut-être elle y avait donné occasion, et elle allait lui en demander pardon, ce qui lui coûtait beaucoup. Enfin, ses supérieurs en ayant eu connaissance l'en reprirent et lui firent changer de manières à son égard.

Monsieur le bénédictin quoique plus poliment ne la ménageait pas non plus jusque là qu'il se crut obligé dans une grande maladie qu'elle eut et qu'on croyait apparamment mortelle, de lui écrire pour lui demander pardon de toutes les duretés qu'il lui avait dites dans ses lettres. Notre pieuse veuve dont l'humilité se sentit blessée ne put souffrir cela. Elle lui répondit : "C'est vous moquer de moi, monsieur, de me demander pardon comme si vous m'eussiez offensé. Sachez que vous ne m'avez jamais rien dit qui égalât ce que mérite une abominable pécheresse comme moi."

C'est dans ce sentiment qu'elle lui demanda un jour s'il ne serait pas à propos qu'elle écrivit sa confession générale pour l'exposer en un lieu où tout le monde la put voir l'ayant signé de son nom étant prête de le faire au moindre mot qu'il lui eut dit et cela à dessein de détruire la bonne opinion qu'on avait de sa vertu.

Cette même humilité lui fit mettre en doute si elle ferait un de messieurs ses enfants chevalier de Malte, comme on lui conseillait. Voici comment elle s'en explique dans une lettre à son directeur.

"On me conseille de faire mon petit Léonique chevalier de Malte. Je crains qu'il n'y ait peut-être quelque vanité en cela. Je crains, d'engager un enfant si jeune dans des obligations dont il n'est pas en état de connaître l'importance. Mandez-moi, je vous prie, monsieur, votre sentiment sur ce sujet." Sans doute il la releva de son scrupule car monsieur son fils est reçu dans cet ordre.

Elle demande aussi dans une autre lettre s'il ne serait point mieux qu'elle ne se fit point suivre par un laquais dans le séjour qu'elle faisait à Dinan pour satisfaire sa dévotion. La crainte de faire parler l'avait jusque là empêchée d'écouter son humilité mais elle lui déclare que s'il est de ce sentiment elle méprisera tous les discours du monde. Elle parle à peu près dans les mêmes termes lorsque quelques fois étant retenue par la crainte de faire paraître sa mortification, elle ne faisait pas certaines choses qu'elle avait envie de faire. Demandant conseil à son directeur sur cela elle lui dit : "On s'en appercevra, mais qu'importe, tout le monde sait que je suis une pécheresse et qu'il faut que je fasse pénitence. Les grands cœurs peuvent bien être arrêtés dans leurs bonnes œuvres extérieures par un sentiment d'humilité, mais jamais par le respect humain.

De la façon dont s'exprime en plusieurs endroits madame la comtesse de Pontbriand, son naturel la portait à l'impatience. Aussi était-elle continuellement en garde afin qu'il ne lui échappa rien. En cette matière non seulement elle veillait sur les mouvements de son cœur, mais elle priait les personnes qui étaient auprès d'elle d'examiner en quoi elle pourrait

manquer à l'extérieur pour l'en avertir, et elles l'assuraient qu'il ne paraissait aucunes fautes.

Comme elle avait l'esprit vif, pénétrant, quelque chose de mâle, il ne lui fallait pas beaucoup de temps pour se mettre au fait des choses qu'on lui disait. Une parcelle lui en faisait comprendre vingt. Il ne se peut qu'elle ne se sentit rebutée lorsque les pauvres villageois venaient la trouver soit pour leurs affaires ou pour lui exposer leur misère. Alors pour se vaincre elle-même elle les laissait faire tout leur narré sans les interrompre. Ce qu'elle dit de façon, en rendant compte à son directeur, à laisser penser qu'elle ne faisait pas en cela un petit acte de vertu.

Nous apprenons aussi par une lettre qu'elle lui écrivit en mil sept cent vingt un acte admirable d'humilité qu'elle fit dans un monastère de la Visitation où mesdames ses filles sont religieuses. Voici comme elle s'explique : "J'arrive de Rennes, où j'ai fait un voyage pour assister à la prise d'habit de deux de mes filles, dans la grande Visitation. Ce n'est point moi qui fait leur vocation mais Dieu." Voilà tout ce qu'on apprend dans cette vie sur cet article. Mesdames ses filles y sont cependant toutes trois religieuses.

Elle poursuit : "J'ai passé quelques jours dans le couvent. J'avais eu quelqu'envie d'y demeurer mais leur office est trop long. J'ai obtenu de madame la prieure la permission de me tenir à genoux à la porte lorsque les religieuses passaient pour aller au réfectoire, leur demandant de vouloir bien prier Dieu pour moi. J'ai eu une autre fois permission de m'y tenir prosternée afin que toutes les religieuses passassent sur moi, mais aucunes ne l'ont fait ayant passées

à côté. On peut juger de l'édification que causa un tel acte d'humilité parmi ces saintes filles.

Elle fait encore dans la meme lettre le récit d'une protection du ciel sur sa famille. "Dans le temps que j'étais à Rennes le feu prit à la ville. Elle fut presque entièrement brûlée mais Dieu a conservé les maisons de mes frères, de ma sœur (apparamment la neuve de monsieur son frère aîné) et la mienne.

(A suivre)

MGR DUPLESSIS-MORNAY

(SUITE)

Cependant l'humble disciple de François d'Assise ayant dès son arrivée à Lisbonne jugé les fonctions diplomatiques peu compatibles avec ses goûts, demanda son retour en France et fut tout de suite proposé à l'évêque de Québec, parce que la cour de France espérait dès lors disposer Mgr de Saint-Vallier à se démettre de sa charge d'évêque de la Nouvelle-France. Cette disposition de son souverain à son endroit contrista beaucoup l'évêque de Québec. Cependant, les difficultés s'aplanirent et le Rev. P. Duplessis—Mornay fut proposé de nouveau comme coadjuteur de Mgr de Saint Vallier et accepté avec grande satisfaction.

Nommé coadjuteur de l'évêque de Québec par le docte, le modeste et le courageux pape Clément XI Mgr Duplessis—Mornay se résigna espérant servir les dessins de la Providence en cédant aux vues de ses

supérieurs. C'était dans le temps des tristes démêlés de la cour de Rome avec le jansénisme français. Le vénérable pontife dont l'inépuisable charité a rendu le nom immortel voyait avec plaisir, avec une joie inqualifiable, un enfant de saint François, un moine pauvre, de l'ordre des mendiants élevé au siège épiscopal de la Nouvelle France, qu'avaient déjà illustré la foi et le zèle apostolique de Mgr de Laval—Montmorency et les vertus de son successeur, Mgr de la Croix—Chevrières de Saint-Vallier.

Les bulles pontificales sont datées du mois de mars 1713.

Par ces bulles, Mgr Duplessis—Mornay était nommé évêque d'Euménie, ville de la Phrygie Pacatienne dont le siège relevait autrefois de Laodicée. Sa Grandeur reçut en même temps l'institution de coadjuteur de Mgr l'évêque de Québrc.

Mgr Duplessis—Mornay fut sacré à Paris le 22 avril 1714 dans l'église des Capucins de la rue Saint-Honoré, par Son Éminence le cardinal Armand Gaston de Rohan, le premier de ce nom qui fut cardinal évêque de Strasbourg pendant plus de quarante-cinq ans. Son Eminence le prélat consécrateur était assisté de l'évêque de Viviers, Mgr de la Garde de Chambonas et de Mgr de Malézieux, évêque de Cavaur, qui venait de prendre possession de son siège épiscopal.

Samedi, le 19 mai 1714, l'évêque d'Euménie prêta serment d'office au roi, pendant la messe, la veille de la Pentecôte, dans la chapelle du château de Versailles.

Voilà donc un humble moine élevé à l'épiscopat.

Les ordres religieux ont été de tout temps l'ornement de l'Eglise. Ils lui ont toujours été utiles dans les circonstances difficiles où elle s'est trouvée. L'Eglise de Dieu semble vouloir parfois les élever aux dignités pour faire briller leurs vertus et leurs mérites, Elle les présente, dirait-on pour des modèles, comme aussi pour faire connaître leurs manières de vivre pleine d'austérité et de mortifications qu'elle oppose à ia vie des hommes sensuels : c'est la remarque d'un savant écrivain. [1]

Après son sacre Mgr Duplessis - Mornay se rendit à Cambrai pour y exercer les fonctions épiscopales. L'aimable et pieux archevêque de cette ville, l'immortel Fénélon était mort (janvier 1715). M. Jean d'Estrées, abbé d'Evron, de Préaux et de Saint-Claude qui avait été ambassadeur en Portugal (1692) ayant été nommé archevêque de Cambrai au mois de décembre 1719 mourut avant d'avoir été sacré le 3 mars 1718 à l'âge de cinquante-deux. Il était frère du maréchal d'Estrées qui avait pris le nom de maréchal de Couvres, et le cardinal de la Trémouille fut appelé à ce siège archiépiscopal au mois de mai 1718.

Le cardinal de la Trémouille, Joseph-François, archevêque de Cambrai, était alors ambassadeur de France à Rome. Au moins, il en avait le titre quoique le Rev. P. Lafitteau, plus tard évêque de Listeron, en eut fait, et seul, toute la besogne avec le titre de chargé d'affaires.

Quoiqu'il en soit, le cardinal mourut à Rome, en janvier 1720, et fut remplacé l'année suivante par le

(1) Fleury, MOEURS DES CHRETIENS.

trop célèbre ministre d'Etat Dubois, qui fut sacré archevêque de Cambrai, par le cardinal de Rohan assisté de l'évêque de Nantes et de l'ilustre Massillon, évêque de Clermont. Cette cérémonie avait eu lieu au Val-de-Grâce. En 1721, Dubois fut aussi promu au cardinalat, et ses fonctions auprès du régent, le duc d'Orléans' le retenaient toujours éloigné de la ville épiscopale où Mgr Duplessis-Mornay dut continuer sa résidence.

Sa conduite à Cambrai, témoigna que l'évêque d'Euménie ne manquait ni des talents qui font l'orateur, ni des connaissances qui font le sage administrateur, non plus que des vues élevées qui doivent caractériser un évêque. Cependant la vie solitaire avait pour le prélat plus d'attraits que la vie active. Attachant peu de prix aux distinctions, ce pieux ascète donnait plus volontiers son temps aux exercices de la vie religieuse n'embrassant les affaires que par devoir, que par l'inpulsion de sa conscience dans la vue d'être plus utile au prochain. Son dévouement à la cause de Cambrai a suffi pour lui assurer une place parmi les bienfaiteurs de cette métropole, tant ses services furent soutenus et positifs. Ils lui assurèrent un souvenir durable dans l'affection du clergé de la métropole et de cette province ecclésiastique en général et une place bien grande dans l'estime et la vénération des fidèles.

Non seulement Mgr Duplessis Mornay dut Cambrai pendant que le cardinal Dubois exerçait les fonctions de ministre d'Etat, pendant la régence du duc d'Orléans, mais le Régent étant mort le 2 décembre 1723, la régence fut continuée par le duc de Bourbon

quoique le Roi fut majeur [1]

Sur les lettres que Mgr de Saint-Vallier avait reçues de la Louisiane, Sa Grandeur se décida à entreprendre ce périlleux voyage après qu'il se serait acquitté envers les populations ee l'Acadie qu'il s'était engagé à visiter. Comme les chanoines et les anciens du Clergé le voulaient détourner d'entreprendre ces courses trop fatigantes l'évêque de Québec écrivit à Mgr Duplessis—Mornay de visiter les populations de la Louisiane, délaissées à cause de leur éloignement. Le digne coadjuteur acquiesça aux vues de Mgr de Saint-Vallier.

Mgr l'Evêque d'Euménie se proposa de visiter les missions de la Louisiane. Il n'était qualifié que de grand-Vicaire. Mais les circonstances ne lui permirent pas de s'y rendre. Le coadjuteur se chargea toutefois du gouvernement de l'Eglise de la Louisiane. Des prêtres de son ordre ou de sa congrégation en furent longtemps les desservants avec quelques prêtres séculiers attachés aux missions de l'Illinois et autres.

---

(1) Le roi Louis XV, né à Fontainebleau, le 10 février 1710, mourut au mois de mai 1774. Il fut d'abord nommé duc de Bretagne, puis roi de France, à cinq ans et quelques mois, par les intrigues du duc d'Orléans. Le maréchal de Villeroi était son gouverneur et l'évêque de Fréjus son précepteur étant encore l'abbé de Fleury. Il fut plus tard élevé au cardinalat. Cet éminent personnage était né a Lodive, le 22 juin 1655. Il dut ses succès à ses rares talents et à ses profondes études. Les agréments de son esprit, l'élégance de ces manieres et ses grands talents le servirent moins que sa droiture et la solidité de son esprit. Ce fut Louis XIV qui le nomma a l'évêché de Fréjus en 1698. En 1715, il avait donné sa démission à cet évêché et cette même année avait été nommé précepteur du Prince dont il fut plus tard le ministre. Son administration commença en 1726, à l'époque de l'exil du duc de Bourbon Le cardinal garda les rênes jusqu'à l'age avancé de quatre vingt-dix ans.

Tout le monde est d'accord sur la prudence et la dignité de l'éminent prélat qui a soutenu la monarchie avec sagesse à l'époque ou la Cour voyait le vice en horreur.

En 1722, Mgr Duplessis-Mornay envoya deux prêtres Capucins qu'il chargea de veiller sur les besoins spirituels des colons de la Louisiane. L'état des établissements qui s'y étaient formés réclamait cette mesure. Il n'y avait pas encore d'église où les fidèles se pussent réunir, pas de logement pour les prêtres Les désordres étaient grands et multipliés et les colons en général étaient sans mœurs, sans respect pour les enseignements de la Religion, au grand scandaie des créoles et des Indiens.

L'Evêque d'Euménie s'occupa longtemps des moyens de rémédier à ce déplorable état de choses. Sa Grandeur voulut y assurer des logements aux missionnaires, prendre des mesures contre les épidémies, contre la pauvreté d'une classe de misérables et contre tous les désordres qui faisaient des divers postes de la colonie des lieux de souffrance et de désolation.

Les désordres qui afflgeaient la colonie affectèrent toujours le prélat qui avait été de bonne heure au fait des troubles qui la désolaient et que sa mansuétude l'avait en tout temps porté à pallier. Sa Grandeur avait été néanmoins obligé d'interdire toutes fonctions au R. P. de Beaubois ; cependant le fait avait été tenu secret pour ne pas causer de scandale. Mais voilà que deux ans s'étaient à peine écoulés depuis cette déplorable affaire que le comte de Maurepas, ministre de la marine, voulut que ce P. de Beaubois fut réinstallé et prit seule la direction des affaires spirituelles de la colonie, ce qui n'était n'était guère de mise. Le comte alléguait que le roi ayant accepté la rétrocession de la Louisiane concédée antérieurement à la colonie des Indes avait voulu que le P. de Beaubois fut

seul chargé de la direction des missions et qu'il y était envoyé dans un esprit de paix et de conciliation. Le comte se plaignait de prétendus vérités du R. P. de Raphaël de Luxembourg capucin et supérieur des missions de la Louisiane.

Mgr l'évêque Duplessis-Mornay fit réponse au ministre d'Etat que le R. P. de Beaubois restait sous l'interdit et que Mgr Dosquet alors à Québec en ayant été informé avant de partir pour la Nouvelle France, donnerait toute son attention à l'arrangement de cette affaire.



Mgr de Saint-Vallier étant mort le 26 décembre 1727, le chapitre de la cathédrale de Québec s'assembla et nomma M. l'abbé Boulard, vicaire-général capitulaire, selon les prescriptions du Concile de Trente car la juridiction ne souffre point d'interruption. Elle passe aux mains du Chapitre dès le moment du décès de l'évêque.

Mgr Duplessis-Mornay ne sachant rien de ce qui s'était passé à Québec depuis le départ des vaisseaux ignorait le décès de l'illustre évêque de la Nouvelle France. Il avait fait, dans l'hiver de 1728, des tentatives pour se démettre de la charge de coadjuteur de Québec, après avoir exercé pendant plusieurs années, comme nous l'avons vu plus haut, les fonctions épiscopales à Cambrai, depuis la mort de l'illustre archevêque Fénelon. Cependant les choses avaient tourné en longueur. Ce ne fut qu'au mois de mars que le digne prélat put faire accepter sa démission à la cour qu'il sollicitait depuis plus d'un an d'accueillir.

C'est alors que le Roi appela à la dignité de coad-

juteur M.M. Frs. Machéo de Presnaux, vicaire-général de Mgr Joseph Languet de Gergy, évêque de Soissons, qui fut nommé par le Roi, coadjuteur de Mgr de Saint-Valier évêque de Québec, pour lui succéder en cette capacité. Mais on apprit le décès de Mgr de Saint-Valier avant que l'on eut pu procéder à la consécration de Mgr de Presnaux, ce qui annula tout ce qui avait été fait.

Mgr de Saint-Vallier était mort avant que l'évêque coadjuteur, Mgr d'Euménie, eût donné sa démission. Cet acte de démission était nul puisque le coadjuteur de Mgr de Mornay ne pouvait plus résigner une charge qui n'existait plus depuis le décès de l'évêque de Saint Vallier et que l'évêque Duplessis-Mornay était devenu lui-même le titulaire du siège de Québec. La nomination de M. l'abbé de Presnaux se trouva nulle, inutile et non avenue. M. Machéo de Presnaux fut plus tard nommé évêque de Conseraus de la province d'Anch. Il ne faut pas toutefois le confondre avec Mgr Jean-Chrétien de Macheo de Presnaux qui fut évêque de Périgneux. (1)

Il fallut donc recourir à d'autres arrangements pour l'administration de l'Eglise du Canada.

La nouvelle du décès de Mgr de Saint-Vallier fut transmise à la cour qui se tourna du coté de Mgr Plessis—Mornay pour l'avertir qu'il n'existait plus d'autre coadjuteur de Québec, mais qu'il était le seul titulaire de ce siège puis qu'il avait donné sa démission

---

[1] Mgr de Pressaux fut évêque de Périgneux de 1732 à la fin de 1771. Quand à l'abbé Frs Naches de Presnaux, il était dès 1726, évêque de Conserans et successeur de Mgr de Verthamont. Il administra ce diocèse jusqu,en 1752.

à la coadjutorreie dans un temps ou il était juridiquement et canoniquement Evêque de Québec. Voilà ce qui obligea de recourir à d'autres procédés pour le choix d'un autre Evêque de Québec si toutefois l'Evêqce d'Euménie résignait cette charge.

(à suivre)

——— : ooo : ———

M. Errol Bouchette, assistant bibliothécaire, a la bibliothèque du Parlement à Ottawa, décédé le 13 août 1912, avait publié plusieurs études, entr'autres Robert Lozé ; Emparons-nous de l'industrie ; L'Évolution économique ; Études sociales et économiques sur le Canada ; L'indépendance économique du Canada.

M. Bouchette avait aussi publié les Mémoires de son père, feu Robert-Shore-Milnes Boucheite.



M. l'abbé Stanislas-Alfred Lortie, professeur de philosophie à l'université Laval de Québec, est décédé à Curran, Ontario, le 19 août 1912.

Outre un cours de philosophie en trois volumes qui a eu deux éditions, M. l'abbé Lortie avait publié plusleurs études d'économie sociale dont l'une avait eu les honneurs de la reproduction dans les Mémoires de la Société d'économie sociale de Paris, en 1904 (Compositeur typographie de Québec.)

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVIII LEVIS—OCTOBRE 1912 No. 10

Abrégé de la vie de Madame la comtesse de Pontbriand, mère de Mgr de Pontbriand, évêque de Québec

(Suite)

Son obéissance

Personne ne fut jamais plus soumise que le fut madame la comtesse de Pontbriand à ses directeurs. Elle ne faisait rien sans consulter et sans permission. Quelque ardeur qu'elle eût pour la mortification, elle cessait tout au premier ordre ; quelque éloigné que fut monsieur le bénédictin, il ne se passait rien dans son âme, grand ou petit, qu'il n'en fut informé, ce qu'elle faisait avec une sincérité, candeur, simplicité, netteté, gaieté qui montre la grandeur de son génie. On ne voit point dans toutes ces lettres aucuns de ces scrupules ou embrouillements d'esprit si familiers aux dévotes.

Elle eut cependant une peine que j'ai omise en parlant de ses souffrances intérieures, mais qui pourra trouver ici sa place. Elle est de nature à n'être bien comprise que par les personnes qui en ont fait l'expérience.

On a déjà dit que cette pieuse comtesse ne faisait rien sans consulter son directeur. Celui-ci étant fort éloigné elle avait à sa campagne un ecclésiastique de mérite, peut-être même était-ce son chapelain. Quoiqu'il en soit, madame de Pontbriand s'adressait à lui pour la résolution de ses doutes. Dieu permit pour l'éprouver que le démon se servit de cela pour la troubler. Cette personne lui causa quelques distractions pendant son oraison Il n'en fallut pas davantage pour alarmer une conscience aussi délicate. Dans la crainte de dérober quelques unes de ses pensées à son cher Jésus, elle écrivit aussitôt à son directeur, et cette seule démarche la délivra de sa peine, comme elle lui marqua peu de jours après. Cependant on voit par la suppression d'une bonne partie d'une de ses lettres qu'elle eut encore une autre fois des peines plus considérables sur le même sujet qui la mirent dans une grande angoisse, et l'on peut juger par quelques mots qui sont à la fin que son directeur l'en délivra pour toujours, car comme le dit sainte Thérèse le démon jaloux du progrès que fait une âme dans la vertu fait tout ce qu'il peut pour l'empêcher et comme il voit qu'un directeur sert beaucoup dans ces occasions c'est aussi de ce côté là qu'il dressa sa batterie pour lui faire abandonner le bien entrepris, surtout lorsqu'il rencontre des âmes timorées, que la seule ombre du mal effraie en cette matière. C'est pourquoi la

sainte conseille d'examiner la droiture de ses intentions pour ne pas donner dans le piège du tentateur et d'aller toujours son train si le directeur ne nous porte qu'au bien, sans réfléchir sur une certaine attache inséparable de la confiance, et dont on n'est pas maitresse mais aussi pour ne pas abuser du conseil de la sainte il faut que cet examen soit sincère et ne pas prendre le change.

On s'est un peu étendu sur cet article parceque c'est un écueil de la vie spirituelle contre lequel plusieurs font naufrage, abandonnant le bien qu'on avait commencé, n'ayant pas assez de forces ni de confiance en Dieu pour pratiquer la vertu sans secours humain et ne voulant pas d'un autre côté s'exposer à des fautes que le malin esprit leur fait paraître manifestes.

Madame de Pontbriand fit encore paraître son obéissance en une autre occasion sur une matière qui la touchait sensiblement. Elle allait souvent à Dinan avec la permission de son directeur passer l'avent et le carême pour entendre les prédications dont elle était privée à sa campagne. Elle le faisait avec d'autant plus de facilité qu'ayant mis mesdemoiselles ses filles au couvent, les plus grands de ses messieurs au collège, elle laissait les petits à Pontbriand avec leur précepteur, son chapelain et son homme d'affaires et la plus grande partie de ses domestiques, n'emmenant qu'un petit nombre avec elle à Dinan. Alors débarrassée de tous soins, elle s'occupait uniquement de Dieu et de son salut. Le fréquent séjour qu'elle faisait dans cette ville lui fit arrêter un confesseur, auquel elle se confessait tous les huit jours ; quoique sans besoin c'était sa pratique

Ce confesseur apprenant qu'elle communiait tous les jours, n'approuva pas cette conduite, et sur ce qu'elle lui dit qu'on lui avait permis, il la tança rudement, la traita d'entêtée, et lui défendit de communier qu'à certains jours qu'il lui marqua. La pieuse comtesse sentit vivement ce coup, mais comme elle était parfaitement soumise et qu'elle regardait toujours la volonté de Dieu dans les personnes qui lui tenaient sa place elle lui répondit modestement qu'encore qu'on lui eut permis la communion journalière, puisqu'il ne le jugeait pas à propos elle ne le ferait que lorsqu'il le lui permettrait.

Cette soumission à laquelle il ne s'attendait pas le surprit beaucoup. C'est madame de Pontbriand elle-même qui fait ce récit dans une lettre qu'elle écrit à son directeur. Elle ajoute qu'un peu de ressentiment faisait agir ce confesseur. Il avait érigé une confrérie de Jésus crucifié. Il fallait porter à l'extérieur une croix rouge et faire certaines choses singulières qui sentaient la nouveauté. Ce bon personnage ne doutait point que s'il pouvait attirer dans cette dévotion une personne d'un si grand mérite sa société se fut fort accréditée. C'est pourquoi il lui en avait fait dit-elle, la confidence une des premières, n'ayant encore que trois personnes d'associées. Il lui recommanda sur toutes choses de n'en point parler à son directeur, lui disant qu'elle serait une traitresse si elle le faisait. Tout cela fut très suspect à madame de Pontbriand. Ce n'était pas sa coutume de faire des choses extraordinaires sans le consulter ainsi. Elle refusa absolument de faire ce qu'il souhaitait dans une occasion qu'elle estimait dangereuse et sur ce qu'il lui dit

qu'elle pouvait prendre son parti si elle ne le faisait pas elle lui répondit qu'il était tout pris et le laissa sans doute car elle n'en dit rien davantage.

Sa délicatesse de conscience était des plus grandes. Malgré cela elle ne savait que dire à confesse, elle y allait néanmoins tous les huit jours comme on l'a dit mais quelques recherches exactes qu'elle put faire elle ne trouvait tout au plus que de légères imperfections et rarement des choses qui allassent jusqu'au péché en sorte qu'elle était obligée d'avoir recours à sa vie passée, ce qu'elle déplore presque dans toutes ses lettres comme un aveuglement étrange, se croyant la plus grande de toutes les pécheresses.

Un jour une demoiselle s'étant fait une camisole madame la comtesse la mit sur elle et trouvant qu'elle lui faisait bien elle passa dans une autre chambre pour se faire voir. Sans doute que sa belle taille lui donna alors quelque petite complaisance. Voilà une grosse faute pour elle ! Aussi la fait-elle bien valoir à son directeur, lui en faisant peser toutes les circonstances.

Elle aimait beaucoup la propreté. Elle marque dans ses lettres que quand elle se coiffait, elle avait soin que ses coiffures furent mises d'une façon qui lui fit bien au visage· Une autre, ajoute-t-elle, serait bien aise de paraître malpropre.

On n'a pas de peine à croire ce que dit son directeur que l'air de grandeur dans lequel madame sa tante l'avait élevée et qui convenait à sa naissance lui a été par la suite une belle matière de combats. Une fois s'étant apparemment senti trop d'attaches à ses cheveux elle se les coupa sur le champ. Ah ! si l'épouse du cantique a blessé le cœur de son époux par

un de ses cheveux, c'est-à-dire par l'amour et la pureté d'intention avec lesquels elle agissait dans ses actions les plus minces figurées par ces cheveux quelle plaie d'amour n'aura point fait notre généreuse amante dans celui de son bien aimé, lui sacrifiant cet ornement qu'elle avait reçu de la nature pour n'être jamais un objet de complaisance à des yeux mortels.

Ses habits n'étaient que de basin blanc l'été et de laine brune en hiver. Avec cela, disait-elle, elle avait toujours l'air orné.

Sa mortification

Quelque chose que nous ayons dit de son ardeur pour la mortification il ne faut pas se persuader qu'elle fut pour cela insensible. Dans les commencements qu'on lui eut permis de porter la haire, elle marque à son directeur : "On est fort aise le soir de se dévêtir. Je trouve que cela attendrit la peau car lorsqu'il me faut après mettre la ceinture de fer je la trouve bien plus sensible." On lui fit présent d'une haire garnie de pointes mais elle n'ajoute point si elle eut permission de s'en servir. Une fois son directeur lui prit sa discipline de fer et la lui rendit apparemment quelque temps après car elle lui marque : "Je ne puis vous exprimer la joie que je ressentis l'autre jour lorsque vous me rendîtes ma discipline que vous m'aviez prise dans mon cabinet. Mais que me sert-il de la ravoir si je n'ai pas la permission de m'en servir ?"

Une de ses peines était de ne pouvoir cacher à sa femme de chambre ses mortifications, surtout ses sanglantes disciplines mais elle se consolait sur ce qu'elle

lui avait promis le secret.

Sa table était toujours bien servie, mais ce n'était que pour exciter son appétit, et afin d'avoir un continuel sacrifice à faire à Dieu de son goût puisque, comme on l'a dit, elle ne mangeait presque point quoiqu'elle eut bien faim. On y faisait toujours quelque lecture pieuse et quelque fois elle reprenait le livre et lisait tout le temps du repas.

Le lait lui faisait du bien et elle l'aimait beaucoup. Elle n'en voulait pourtant point manger qu'elle n'eut permission de son directeur. "Vous m'avez permis, lui dit-elle, de ne point manger de dessert, je trouve cependant que le lait me rafraîchit ; si vous vouliez bien me changer cette mortification en une autre.

Elle aimait aussi beaucoup le café plus encore pour le bien qu'il lui faisait que pour le goût qu'elle y trouvait. On ne manquait pas de la solliciter d'en prendre et elle se rendait assez facilement sur cet article par le besoin qu'elle en sentait. Mais voyant que son directeur n'en approuvait pas le fréquent usage, elle essaya de s'en abstenir d'abord plusieurs fois la semaine et puis le carême entier. Enfin elle lui manda qu'elle était prête de le laisser tout à fait et de résister aux instances qu'on lui ferait d'en prendre s'il le jugeait à propos.

Elle portait des chemises de grosse toile, et elle était si détachée de la chair et du sang qu'elle était insensible à la perte de ses enfants qui lui mouraient en bas âge. Mademoiselle sa fille dont elle accoucha à la mort de monsieur le comte de Po tbriand mourut la même année. Monsieur son directeur lui écrivit

pour lui en faire compliment. Elle lui répondit : "Je vous suis bien obligée, monsieur, de la part que vous prenez à la mort de ma petite fille. Hélas ! c'est un petit ange dont nous devons envier le bonheur."

Son désir de la retraite

Quelque vertueuse que fut la vie que menait madame de Pontbriand dans son château elle soupirait sans cesse après la retraite. Le soin d'un gros temporel, le monde qu'elle ne pouvait s'empêcher de voir, mille autres choses inévitables aux personnes de sa qualité lui faisaient désirer quelque solitude inconnue où elle put s'entretenir cœur à cœur avec Dieu. On a déjà dit comment elle passait les avents et carêmes à Dinan. Elle s'y retira tout à fait lorsqu'elle eut placé ses enfants. Elle mit monsieur le comte, son aîné, en possession de son bien et du château de Pontbriand. Il lui en coûta, dit-elle à son directeur dans une lettre, beaucoup de bien, mais comme il est homme de bien, elle n'y a point de regrets par le bon usage qu'elle prévoit qu'il en fera. On voit effectivement dans d'autres lettres qu'elle écrit au même que ce jeune seigneur s'était porté au bien dès sa jeunesse.

Mesdames ses filles étaient religieuses, ses autres enfants étaient ou dans des collèges ou peut-être à l'armée, car elle marque à son directeur, le pressant de consentir à sa parfaite retraite : "Je ne suis plus nécessaire à mes enfants, j'ai marié mon fils aîné, les autres sont si loin que je ne reçois de leurs nouvelles que pour leur faire tirer de l'argent ce que leurs fer-

miers feront aussi bien que moi.''

Lorsqu'elle fut retirée à Dinan avec un train médiocre elle ne voulut point s'engager à des visites de grand monde, se furent les églises, les hôpitaux, les prisonniers, les pauvres honteux, et quelques personnes dévotes et âgées qu'elle visitait. En un mot elle faisait toutes les œuvres de charité qui étaient en son pouvoir. Elle fait le détail de son petit ameublement qui était fort simple. Cependant cette vie ne lui plaisait point encore. Elle était connue et par conséquent respectée dans Dinan, c'est ce qui lui faisait souhaiter de se retirer si loin qu elle put être regardée comme une personne du commun pour laquelle on n'eut aucune considération.

L'hôpital de Saumur où elle avait été demander à diner par aumône lui plaisait beaucoup. Il n'y avait que la permission qu'elle ne pouvait obtenir de son directeur. Elle lui écrivait sur cela continuellement. ''Notre petite sœur, lui demande-t-elle une fois, veut être de la partie. O quand pourrais-je posséder ce bonheur !'' C'était mademoiselle Dupin de Pontbriand, sa cousine, qui était sans doute de la confraternité de monsieur le bénédictin, car tantôt elle l'appelle notre petite sœur tantôt elle dit notre bonne amie ne marche pas dans la perfection elle y vole, d'autres fois elle dit ma cousine. Elle était confidente de madame de Pontbriand, elle menait la même vie et l'on peut croire qu'elle demeurait chez elle. Elles se soutenaient l'une l'autre dans la pratique de la vertu où l'on a toujours besoin d'une personne de confiance ainsi qu'elle le marque dans une autre occasion.

Monsieur le Bénédictin lui opposa toujours de puissantes raisons pour le détourner de son dessein. Il lui marque dans une lettre qu'étant infirme comme elle l'est il est impossible qu'elle puisse avoir les soins et les soulagements qu'elle a chez elle dans les endroits où elle sera surtout étant inconnue et que par là elle met sa vie en danger, d'ailleurs qu'il est impossible qu'elle se puisse si bien cacher que ses enfants à force de recherches n'aient connaissance du lieu de sa retraite, que quand ils l'auront une fois découvert elle ne pourra plus y vivre inconnue, enfin il mit tout en œuvre pour lui faire abandonner son entreprise.

Madame de Pontbriand lui leva toutes ces difficultés. Elle lui dit qu'elle ne s'inquiète pas pour sa santé que Dieu en prendra soin ; comme elle ne désirait que la mort elle n'était pas d'humeur à chercher des soulagements pour prolonger ses jours ; quant à ses enfants elle lui dit qu'elle n'avait jamais prétendu leur cacher le lieu de sa retraite, que quand elle y serait une fois rendue elle la leur ferait savoir, mais qu'elle voulait d'abord faire la chose secrètement pour éviter les obstacles qu ils ne manqueraient pas d'y apporter, enfin elle ajouta deux raisons de conscience qui l'obligèrent de se rendre. Elle n'eut pas plutôt ce consentement tant désiré qu'elle se mit en état de l'exécuter. Elle fit la distribution de ses biens envers ses enfants qu'elle partagea tout également ne se réservant qu'une somme modique qu'un de messieurs ses frères avait soin de lui faire tenir tous les ans.

Son projet ne put être si secret qu'il ne vint enfin à la connaissance de messieurs ses enfants. Ils firent tout leur possible pour la détourner, prières, lar-

mes, tout fut employé en vain sur un cœur qui n'était flexible qu'aux mouvements de la grâce. Comme ils savaient le crédit que son directeur avait sur son esprit ils lui écrivirent pour le prier de se mettre de leur parti. Il ne put leur refuser une demande si raisonnable en apparence et qui marquait leur tendresse pour une mère d'un si grand mérite.

Madame de Pontbriand qui avait prévu cela lui écrivit en ces termes : "Quelques précautions que j'aie prise je n'ai pu empêcher que mes enfants n'aient découvert mon dessein. L'aîné et le troisième, qui sont ici, ne paraissent devant moi que les larmes aux yeux. Je n'en suis nullement attendrie ; il me prend même envie d'en rire quelquefois. J'aurai encore une autre batterie à soutenir de la part de mes filles quand je serai à Rennes, mais j'espère que Dieu me fera la grâce de triompher de leur tendresse. Ils ne manqueront pas de vous écrire pour vous prier de traverser mon dessein ; il ne faut pas s'en étonner c'est un orage qu'il faut essuyer avant que de se rendre où Dieu nous appelle."

En effet elle partit sans attendre la réponse de cette lettre et sans savoir où elle allait, car quoiqu'elle eut écrit et fait écrire aux Hospitalières de Saumur pour savoir si elles pouvaient prendre chez elles une dame d'environ 50 ans et une demoiselle de 30 elles avaient répondu que cela leur était impossible, c'est ce qui lui fit marquer à son directeur : "Je pars mais sans savoir en quel endroit me fixer ; j'ai toujours espérance que ce sera à Saumur.

Elle fut à Rennes où elle vit mesdames ses filles. On peut penser que les sollicitations recommencèrent

quoi qu'inutilement, madame de Pontbriand demeura ferme dans son dessein. Etant arrivée à Angers elle renvoya tous ses gens, dans la crainte que s'ils la suivaient plus loin on ne la questionnât pour savoir de quel côté elle serait demeurée.

Elle prit le chemin de Saumur espérant toujours que Dieu lui ouvrirait les portes de l'hôpital pour avoir la consolation de vivre inconnue. Elle se présenta effectivement sous le nom de madame des Vallées, c'était le nom d'une de ses terres. Elle y fut reçue favorablement, ainsi qu'elle écrivit à son directeur. Voici ce qu'elle lui marque à ce sujet :

"Je partis d'Angers où j'avais congédié mes domestiques sans savoir où la Providence me conduirait toujours dans l'espérance que ce serait à Saumur. En effet arrivant à l'hôpital j'y fus reçu gracieusement de madame la supérieure sous le nom de madame des Vallées. Il m'arriva une aventure assez particulière. Comme nous nous entretenions une religieuse me dit "Madame, vous avez un autre nom. J'ai l'honneur de vous connaître." Et comme je lui eus dit que je ne croyais pas avoir ce bien elle me dit : "Madame je vous connais pour vous avoir donné l'aumône. "Chacun se prit à rire, et la supérieure voulut la faire taire mais elle lui dit : "Ma mère, je sais bien ce que je dis. Il y a environ douze ans que madame allant faire une neuvaine à Notre Dame des Hardiliers vint ici demander à diner. J'eus l'honneur de lui en donner moi-même, mais m'étant apperçu qu'elle mettait quelque chose dans la boîte des pauvres je dis à une de mes sœurs : Assurément cette dame n'est rien moins que ce qu'elle veut paraître. Elle vient

ici nous faire l'aumône sous prétexte de la demander et ayant ouvert la boîte nous y trouvâmes un louis d'or. Dans le même temps il vint un laquais demander si nous n'avions point vu une dame étrangère. Je lui dis qu'elle venait de sortir et lui racontait ce qui s'était passé et il me dit : C'est justement elle, voilà de ses tours ; elle en fait bien d'autres. Sur quoi j'eus la curiosité de lui demander votre nom. Il me dit que vous vous appelliez madame la comtesse de Pontbriand. Voilà, madame, d'où je vous connais et vous avez trop de sincérité pour ne le pas avouer."

Elle raconta le tout si bien circonstancié qu'elle me remit ce que j'avais presqu'oublié. Comme elles n'étaient que trois présentes je leur dit que cela était vrai mais qu'étant venue pour me cacher je ne pouvais rester chez elles qu'elles ne me promissent un secret inviolable ; elles me l'ont promis.

Elle lui marque ensuite la façon dont elle est dans cette sainte maison. "J'ai dit-elle, ma chambre qui est toujours d'un grand propre et a toujours l'air orné. Il n'y a cependant que 6 chaises de paille qui m'ont coûté 7 livres, un prie-Dieu, mon lit qui n'est fait que de guenilles que j'avais apportées est fort joli, je n'ai qu'une simple paillasse, cela suffit puisque je dors bien ; si j'ai froid cet hiver j'y mettrai une couverte de laine. Je pourrai aussi tapisser ma chambre de pattes. Pour ma nourriture je mange du bouilli le matin et le soir un peu de rôti. J'aime assez le laitage et le fruit cuit. Sans doute que ses grandes infirmités avaient obligé ses directeurs de mettre des bornes à sa mortification ou que peut-être elle ne voulait pas se rendre d'abord si singulière dans un endroit

où elle n'était point connue tant était grande son humilité.

Pour ce qui est des œuvres de piété qu'elle pratiquait, elle passait en oraison la plus grande partie de son temps, c'était son élément. Elle soulageait aussi les pauvres de l'hôpital, les galeux, les teigneux ; ceux qui étaient mangés d'écrouelles et autres maladies les plus dégoûtantes étaient ceux qu'elle se réservait, ce qui charmait tellement les religieuses qu'elles étaient dans une admiration continuelle de ses rares vertus, comme on le voit par une lettre que la supérieure écrivit à monsieur le bénédictin où elle lui marque : "Vous aviez bien raison, monsieur, de me dire, que je n'avais pas plutôt ouï madame des Vallées que je lui donnerais toute mon estime. On ne peut la lui refuser. Ses vertus sont pour nous d'un si grand exemple que je ne puis trop vous remercier de nous avoir procuré un tel bien."

Madame de Pontbriand voulut encore que sa charité s'étendit sur toute la ville, c'est pourquoi elle donna 700 livres au curé pour faire faire une mission comme elle avait fait souvent dans les autres, comme on l'a déjà dit. Elle lui recommanda de ne point dire d'où cela venait. Mais ce bonhomme ne se contenant pas de joie, fut promptement trouver Mgr l'évêque pour le prier d'en faire l'ouverture, ne manquant pas contre la parole qu'il avait donnée de lui nommer sa bienfaitrice par où l'on peut conjecturer que madame la comtesse ne fut pas longtemps sans être connue en ce lieu.

Ce prélat charmé de posséder dans son diocèse un si grand trésor fut rendre visite aux religieuses dans

le dessein de la voir. La vertueuse dame qui avait prévu cela et voulait éviter les louanges qu'elle n'eut pas manqué de recevoir dans cette occasion s'en alla secrètement dans une église où elle passa tout le temps que Mgr l'évêque fut au monastère. Il la demanda on la chercha inutilement, personne ne sachant où elle était. Lorsqu'elle fut revenue, on lui dit que Mgr était venu la voir, elle alla quelques jours après lui rendre sa visite vêtue fort simplement en laine selon sa coutume. L'évêque qui n'en était pas informé pris cela pour un mépris qu'elle faisait de sa personne et en fut vivement piqué.

Il dissimula cependant son ressentiment pour lors mais dans l'ouverture qu'il fit de la mission, où cette illustre veuve était présente, après avoir exhorté ses auditeurs de profiter d'un si grand avantage, il ajouta que c'était la réforme du cœur que Dieu demandait et non pas des habits, que celle-ci faisait plutôt des masquarades que de véritables conversions. Cette expression plaisante fit rire tout l'auditoire et il n'y eut personne qui ne jeta aussitôt les yeux sur la sainte comtesse. Elle sentit d'abord quelque émotion s'élever dans son cœur, mais elle la réprima remerciant Dieu selon sa coutume de cette petite humiliation.

On va voir par le trait suivant un acte de dégagement qui n'est pas du commun. Elle marque à son directeur : "Enfin, mes enfants ont découvert le lieu de ma retraite, mon fils aîné m'a écrit et on dit que deux de mes filles ont résolu de venir ici. J'aurais bien envie de ne les point voir. Mandez-moi ce que je dois faire au cas qu'elles prennent ce parti, et si je dois répondre à la lettre que j'ai reçue. Mesdames

ses filles changèrent de résolution. La vertueuse mère veut pas moins le mérite de son sacrifice puisqu'elle était déterminée de le faire si on l'eut approuvé.

La réputation de cette grande servante de Dieu se répandant partout, plusieurs villes voulurent l'avoir pour jeter les fondements d'un hôpital. Mgr l'évêque d'Angers lui ayant fait une seconde visite en fut si édifié et charmé de sa conversation et de sa sainteté qu'il désira de la mettre à la tête de l'hôpital des incurables d'Angers. Il l'en fit solliciter par madame de Saint-Vallé. Elle y consentait mais Dieu qui la voulait ailleurs empêcha la conclusion de cette affaire parceque mademoiselle Du Pin de Pontbriand, sa cousine, ne voulait point la suivre en cet endroit et qu'elle ne pouvait se passer d'une personne de confiance telle qu'était cette demoiselle. Elle en refusa encore d'autres.

Enfin la ville de Josselin, au diocèse de Saint-Malo, lui fit plusieurs instances, pour le même sujet, tous les principaux de la ville lui écrivirent faisant des propositions avantageuses pour cet établissement. Madame la comtesse de Quevarion la pressa fortement de se rendre. Notre pieuse comtesse prit du temps pour consulter Dieu et son directeur, cependant elle écrivit aux personnes qui lui avaient fait cette proposition, et leur marqua certaines conditions moyennant quoi elle accepterait l'offre qu'on lui faisait dont une était que l'évêque permit que le saint sacrement résidât dans la chapelle, s'engageant de sa part à certaines dépenses nécessaires pour cela, ce qui fut conclu comme elle le désirait.

Le jour qu'elle reçut la réponse de la lettre qu'-

elle avait écrite à son directeur sur ce sujet étant le matin en oraison et pensant à cet établissement elle entendit au fond d'elle-même ces paroles : "Tu iras." Peu de temps après elle reçut la lettre qui approuvait qu'elle s'en chargea.

Elle partit aussitôt et devant que de s'y rendre elle rendit visite à monsieur le comte de La Garaye et à monsieur le chevalier de Blaison ses deux frères où elle eut la consolation de les voir et ses deux belles sœurs approuver son entreprise.

Lorsqu'elle approcha de Josselin tous les principaux de la ville allèrent au devant d'elle. Madame la comtesse de Quevarion fut de ce nombre. La première station que fit madame la comtesse de Pontbriand fut d'aller à l'église se consacrer à Dieu pour le service des pauvres. Elle eut bien désiré faire ce chemin à pied mais madame de Quevarion qui voulut l'accompagner étant incommodée elle fut obligée de le faire en carosse.

Un des premiers soins de cette illustre fondatrice lorsqu'elle fut en possession de la maison qu'on lui avait destinée fut de faire mettre promptement la chapelle en état de loger le très saint sacrement et d'y dire la sainte messe. Madame la comtesse de Quevarion lui fit présent d'un calice et d'un ciboire d'argent doré; plusieurs autres personnes contribuèrent aussi à la décoration de ce saint temple. Madame la comtesse de Pontbriand y employa tout ce qu'elle put y mettre et elle fit faire tant de diligence qu'en peu de temps, la maison fut en état de recevoir bon nombre de malades de toutes sortes de maladies. La teigne, la gale, les écrouelles, les fièvres puerpérales et pesti-

lentielles n'étonnent point cette sainte famille puisque ce sont ces sortes de maux qui sont les plus souvent nommés comme les mieux traités tant chez monsieur le comte de La Garaye que dans les différentes occasions où cette généreuse dame s'est exposée pour le soulagement des membres de Jésus souffrant. Son dessein était lorsqu'elle aurait établi solidement son hôpital d'y faire venir des demoiselles de Saint-Thomas pour la gouverner, afin de n'avoir plus qu'à travailler à sa propre perfection tranquillement, délivrée de tous les soins de la terre, mais la mort la surprit si l'on peut parler ainsi d'une personne qui était toujours disposée à remettre son âme entre les mains de son créateur et qui n'avait point de plus grand désir que de voir la dissolution de son corps d'avec son âme afin de se réunir à son bien aimé. Elle la surprit puisque le mot est avancé avant que d'avoir pu exécuter ce projet. Ce fut une fièvre pourprée qui l'enleva de ce monde en très peu de jours et qu'elle avait sans doute gagnée en servant les malades, heureuse de mourir ainsi victime de la charité dont elle avait toujours brulée pendant sa vie. Ce fut le 8ième jour de mai de l'année 1732 âgée de 54 ans 5 mois et 8 jours.

C'est tout ce que l'auteur de cette vie nous apprend des derniers moments de madame la comtesse de Pontbriand, n'en ayant pas su lui-même davantage. Il déplore avec raison la perte qu'il a faite de plusieurs lettres que cette pieuse dame n'eut pas manquée de lui faire écrire sans un faux bruit qu'on avait fait courir qu'il était mort 3 mois avant qu'elle mourut. Dieu lui a voulu faire faire le sacrifice de la personne qui lui était la plus chère, l'ayant toujours conduite de-

puis le premier moment qu'elle se fut donné toute à lui, mais la divine Providence l'avait conservé pour faire connaître aux fidèles que son bras n'est point raccourci, et qu'il n'est point de siècle où il ne se plaise de faire sentir sa bonté et sa magnificence envers les âmes qui se livrent à lui sans réserve et pour confondre en même temps une infinité de lâches chrétiens de notre siècle en leur présentant en la personne de cette illustre veuve un modèle accompli de toutes les vertus.

En effet chacun ne se peut-il pas dire à soi-même dans cette occasion : "Pourquoi ne pourrais-je pas faire ce qu'elle a fait ? Elle était jeune, belle, délicate, elle avait de gros biens, tout lui riait dans la vie, elle a sacrifié tout cela pour se faire une humble servante de Jésus-Christ ; par une pratique constante de la plus sévère pénitence, encore une fois disons-nous à nous-mêmes, nous confondant de notre lâcheté et de notre délicatesse : pourquoi ne pourrais-je pas ce qu'elle a pu ? Ah ! c'est que je n'ai point d'amour pour Dieu !" Désirons-le au moins ce saint amour et prions cette sainte comtesse de nous l'obtenir.

L'auteur termine cette vie par une apostrophe apologique qu'il fait à son illustre pénitente qu'il convie d'aller jouir au ciel du fruit de tant de travaux et de peines qu'elle a souffert pour le mériter. Il la prie de se souvenir de lui dans le séjour de la gloire qu'elle possède pour une éternité.

——— : 000 : ———

Additions tirées en parti d'un abrégé de la vie de madame la comtesse de Pontbriand composée par un jacobin qui avait été son directeur. [1]

Elle embrassa le tiers ordre de saint Dominique et fit sa profession de foi en entrant en termes magnifiques. Elle est émise au long dans cet abrégé mais elle n'est pas venue jusqu'à moi.

Le laquais qui avait mal parlé d'elle tomba malalade de la petite vérole. Elle le soigna avec une charité et une affection surprenante, lui rendant les services les plus humiliants, surmontant généreusement toutes les répugnances que la nature ressentait d'une maladie si dégoûtante.

Allant à Saumur pour accomplir le vœu dont on a parlé, un jour qu'elle passait par une petite ville elle entendit que l'on parlait d'un pauvre malade. Elle se fit expliquer ce que c'était. On lui dit qu'il y avait un pauvre homme attaqué de la fièvre pourpre et qui était dans un état si pitoyable que personne n'en osait approcher. Ses entrailles s'émurent de compassion à ce récit. Elle voulut le voir. On lui représenta que ce serait exposer sa vie d'aller dans cet endroit, monsieur son chapelain et son directeur qui l'accompagnait fit son possible pour l'en détourner mais cette généreuse dame lui répondit : "Si Jésus-Christ était dans cet état voudriez-vous m'empêcher de l'aller voir ? Or la foi m'apprend qu'il est

1 Le R. P. Joseph Thébault.

dans ce pauvre. Ainsi ne vous opposez plus que j'aille lui rendre les services qui sont en mon pouvoir.

Personne n'osant répliquer à une réponse si pleine de foi et d'amour de Dieu, elle se fit mener à la chaumière de ce pauvre malade et après l'avoir consolé et conforté par ses pieux discours elle lui fit de grosses aumônes, donnant ordre que rien ne lui manquât, ce qui fut d'une si grande édification que tout le monde s'empressa depuis à soulager ce membre souffrant de Jésus-Christ dont auparavant chacun avait horreur, tant il est vrai que l'exemple des personnes de condition est d'un grand secours au commun du peuple pour lui faire pratiquer le bien.

Comme elle avait déguisé son nom chacun avait envie de connaître une dame si charitable. C'est pourquoi on écrivit aux villes plus considérables pour savoir qui elle était. Enfin on apprit que c'était madame la comtesse de Pontbriand.

Allant à Josselin pour y fonder un hôpital et voulant visiter messieurs ses frères, elle passa à Dinan dont plusieurs faubourgs de cette ville appartiennent à sa famille, monsieur le comte de La Garaye y ayant une vicomté. Tous les corps de la ville allèrent la visiter et la supplièrent avec larmes de rester chez eux pour y faire la même fondation quelle voulait faire à Josselin. Elle fut attendrie, son cœur désirant de leur accorder une demande si juste. Mais elle leur dit qu'elle avait donnée sa parole et qu'elle ne la pouvait retirer. Ils lui dirent que du moins elle leur promit de revenir dans deux ans quand elle aurait mis toutes choses en ordre où elle allait. Elle leur répondit qu'elle le ferait volontiers si elle était en vie mais

qu'assurément elle serait morte avant ce temps, ce qui arriva. Ce qui donna à penser que Dieu lui avait donné connaissance de la fin de sa vie.

Circonstances de sa mort

Ce fut comme on l'a déjà dit en sa vie d'une fièvre pourprée qui l'enleva en peu de jours. On donna aussitôt avis de sa maladie à monsieur le comte de la Garaye. Monseigneur arriva le premier pour avoir la consolation de voir une mère si chère et si digne d'être aimée et respectée, il la trouva dans un danger évident de mort, ce qu'elle ne croyait pas, et il lui proposa de recevoir les derniers sacrements. Sa grande foi lui faisant appréhender de les recevoir sans nécessité fit qu'elle s'y opposa d'abord ne se croyant pas assez malade pour cela mais monsieur son fils lui ayant dit que si elle voyait un de ses enfants dans cet état elle l'obligerait de les recevoir,elle se rendit à cet avis. Elle tomba ensuite dans une espèce d'assoupissement dont on s'apperçut qu'elle revenait lorsqu'on lui parlait de Dieu.

C'est dans cet état que la trouva monsieur le comte de la Garaye à son arrivée à Josselin. Il ne put d'abord rien tirer d'elle mais étant informé de son attrait il lui dit de ce ton de ferveur qui lui est si naturel : "Eh bien ! ma sœur, aime-t-on bien Dieu" A ces paroles la vertueuse mourante sembla reprendre une nouvelle vie pour lui témoigner par de doux transports combien elle aimait à la mort.

MGR DUPLESSIS-MORNAY
(SUITE ET FIN)

Mgr Pierre-Herman Dosquet était à Rome depuis quatre ans comme procureur des Missions étrangères. Il avait fait quelques années auparavant un séjour en Canada assez long pour en connaître les besoins ; et le pape Benoit XIII l'avait élevé à la dignité épiscopale au mois de décembre 1725, sous le titre d'évêque de Samos. Le Souverain Pontife désireux de mettre fin aux troubles qui s'élevaient en Canada et qui paraissaient affecter gravement l'évêque Duplessis-Mornay, nomma le nouvel évêque de Samos coadjuteur de l'évêque de Québec en lui conseillant d'entreprendre sans délai sa mission lointaine, tant pour consoler ceux qui souffraient dans le trouble que pour empêcher que les difficultés se propageassent ou prissent plus d'étendue.

L'évêque Dosquet, quoique sensible aux encouragements paternels du Pontife, se mit en route après bien des hésitations. Sa Grandeur se rendit à Paris où M. LePelletier, supérieur de la Communauté des prêtres de Saint-Sulpice, homme d'un grand mérite et qui s'intéressa toute sa vie à l'Eglise de la Nouvelle-France, lui exprima combien il était urgent de faire sans délai le voyage du Canada pour y faire le bien et pour y ramener la paix. Sur ce qu'il exposait des difficultés de l'administration, de la pauvreté de la colonie et de sa mauvaise santé qu'affectait considérablement le climat si variable du Canada, qui l'avait forcé déjà d'abandonner les travaux des missions aux-

quels on l'avait associé, M. le supérieur lui fit comprendre qu'il était capable de vivre à ses frais, qu'il serait secouru par M.M. les directeurs des Missions Etrangères, auxquels il avait été ci-devant associé, comme probablement aussi par les M.M. du séminaire de Saint-Sulpice, qu'il connaissait assez le pays, et que la bonne Providence pour laquelle il travaillerait lui trouverait des ressources suffisantes, que c'était, d'ailleurs, l'occasion de faire pour l'amour de Dieu, un grand sacrifice et de donner enfin aux enfants de l'Eglise l'exemple d'une charité immense.

Ces motifs si solides déterminèrent le prélat qui se soumit humblement à tout ce qu'on voulut de lui et se décida au long voyage malgré ses appréhensions. Mgr l'évêque de Québec lui donna les pouvoirs de juridiction et les procurations qui lui étaient nécessaires comme coadjuteur et comme administrateur du diocèse.

L'évêque de Québec, Mgr Duplessis-Mornay, se réjouissait ouvertement du choix qui avait été fait de Mgr Dosquet pour la direction de l'église de la Nouvelle-France puis exprima presque aussitôt le désir de l'avoir pour successeur au siège épiscopal de Québec. Effectivement Mgr Dosquet était animé des meilleures vues. On a pu mettre en doute l'habileté du jeune évêque comme administrateur, mais son dévouement a recueilli partout respect et admiration.

De son côté, Mgr Dosquet s'embarqua sur le vaisseau du roi l'ÉLÉPHANT. Plusieurs prêtres, entr'autres M. Charles Glandenet, des fonctionnaires civils attachés au gouvernement de la colonie prirent passage sur le même vaisseau qui, après une assez

longue navigation, fit naufrage dans la nuit du 1er au 2 septembre, au cap Maillou, un peu plus bas que le cap Tourmente, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Tout le monde échappa au naufrage ; mais une grande partie des effets fut perdue.

Le coadjuteur se rendit à Québec le 17. Le prélat n'eut qu'à se louer des dispositions des esprits. Tout le monde sans distinction se soumit avec un empressement louable à son obédience et chacun dans sa sphère se livra à ses travaux et à l'accomplissement de ses devoirs avec un zèle et une soumission qui eurent bientôt fait oublier les jours difficiles qu'on avait traversés.

Mgr Duplessis-Mornay sentait néanmoins l'anomalie que lui faisait sa position. Sa Grandeur désespérait de pouvoir traverser les mers et de ramener l'esprit ecclésiastique dans un clergé qu'il ne connaissait pas et dont il n'était aucunement connu. Comme nous l'avons déjà vu, faute de renseignements suffisants, le prélat croyait l'insubordination plus générale et le mal plus grand qu'il était. Aussi, un an après que Mgr Dosquet fut arrivé au Canada, l'évêque Duplessis-Mornay renouvela l'offre de sa démission ; mais le pape Clément XII ne fut élu qu'après un conclave de quatre mois. Le nouveau pontife si profondément humble, religieux et affable, quoiqu'il fut valétudinaire et de plus presque septuagénaire essaya par de nouvelles remontrances à décider l'évêque de Québec à se rendre dans cette partie de la vigne du Seigneur qu'il avait été appelé à cultiver, ou au moins à en surveiller l'accroissement, sous la direction de son coadjuteur.

La santé de Mgr Duplessis-Mornay ne s'étant nullement améliorée, le prélat ne put en aucune façon obtempérer aux vues de Sa Sainteté et profita des relations ouvertes pour offrir de nouveau sa démission au siège épiscopal de Québec.

Le pape Clément XII qui appréciait convenablement les dispositions de l'évêque de Québec, lui accorda finalement sa démission, le 12 septembre 1733.

C'est à cette époque que son coadjuteur, Mgr Dosquet, étant à Paris, fut reconnu avec les formalités et les cérémonies ordinaires, évêque de Québec.

Tout aussitôt l'évêque de Samos émana une procuration en faveur de M. Eustache Chartier de Lotbinière, archidiacre de la cathédrale, pour l'autoriser à prendre possession, en son nom, du siège épiscopal de Québec ; et cet acte judiciaire et religieux fut accompli le 8 août 1734, selon les formalités voulues par le droit en pareilles circonstances. Mgr Dosquet revint en Canada quelques semaines plus tard, mais le prélat n'y put guère séjourner plus d'un an environ.



Mgr de Mornay demeura à Paris et s'efforçait de rendre service au clergé et aux communautés de la capitale. L'humble évêque démissionnaire de Québec visitait ordinairement les hôpitaux, s'informait des malades, conversait avec eux et les préparait à la réception des sacrements. Sa charité était grande et n'excluait aucun de ces infortunés. Il pourvoyait avec soin et avec empressement aux petits besoins de ceux qui semblaient méconnus et que leur timidité empêchait de se plaindre. A son logis, le pieux évêque donnait audience à tous ceux qui désiraient l'inté-

resser à leurs affaires ; il écoutait avec douceur et patience, particulièrement lorsque ses visiteurs étaient des pauvres et toujours il leur promettait de leur aider à obtenir ce qu'ils demandaient, quoiqu'il ne pût bien les satisfaire qu'avec une peine extrême. L'aimable et sympathique vieillard s'efforçait de rendre service et d'obliger, malgré les exigences de ses nombreux solliciteurs.

Sa modestie ou plutôt sa grande humilité brillait en toutes circonstances. Jamais le prélat ne s'apercevait des honneurs qu'on voulait lui rendre. Sa retenue, sa réserve étaient grandes, même avec ses parents et ses amis auxquels il ne voulait toutefois rendre service que selon que l'exigeaient les règles de la charité et encore fort rarement.

Mgr Duplessis-Mornay mourut à Paris, le 28 novembre 1741, dans la soixante-dix-huitième année de son âge et la vingt-septième de son épiscopat.

Un accident cruel et imprévu mit fin à cette pieuse existence. Nous rapportons le tragique évènement comme il est raconté dans une lettre privée. Avouons-le, une grande obscurité entoure l'accident de ce char renversé.

Mgr Duplessis-Mornay, accompagné seulement de son serviteur, était sorti pour se rendre au séminaire des Missions-Etrangères. La voiture de Sa Grandeur suivait paisiblement la route, lorsque des chevaux attelés à la voiture d'un personnage de rang qui venait au devant de l'évêque, en apercevant la diligence qui venait dans la direction opposée, s'effrayèrent au moment où les deux voitures se rencontrèrent, se cabrèrent d'abord, puis s'emportèrent à l'instant où les

deux carosses se croisèrent, un de chaque côté de l'évêque, en le pressant tous deux des bouts des essieux. Le cocher de la diligence n'était guère plus maître de ses chevaux, mais l'autre équipage s'était remis et s'était éloigné déjà subitement laissant le prélat sur le pavé. Le valet de l'évêque n'écoutant que son zèle ne balançant aucunement, s'était lancé à la bride des chevaux fougueux et épouvantés, croyant les détourner et par là les empêcher de s'abattre sur Mgr. Malheureusement, dans le péril extrême on ne peut voir partout. Il fut impossible d'accuser les cochers. Ce sont les voitures qui, en se rencontrant, heurtèrent toutes deux et simultanément le prélat du bout des essieux.

Le bon évêque ainsi douloureusement pressé, se troubla, s'évanouit, et rudement renversé, resta immobile sur le pavé. Les chevaux continuèrent leur route, brisèrent bientôt le timon de leur véhicule et versèrent un peu plus loin. Le tout se fit, en un moment à la fois, pourrait-on dire.

Le conducteur de la diligence et les voyageurs qui s'y trouvaient s'empressèrent d'aller secourir l'évêque. On crie, on échange des reproches, des clameurs et des injures. La foule approche, se grossit, se serre, on veut voir, on veut savoir, on veut aider. Bientôt les cris, les murmures dominent la situation ; les plaintes de la victime se perdent dans le bruit. Le cocher étranger frappait ses chevaux avec une sauvage fureur, il injuriait, il blasphémait de la plus ignoble façon. Mais ses horribles jurons n'amélioraient pas la situation. Tous les chiens de l'arrondissement hérissé et haletants se trouvèrent bientôt dans la mê-

lée, y causant frayeurs et ajoutant aux embarras.

Cependant la foule en désordre nuit à l'éloignement des voitures et les voitures embarrassent la foule La circulation devient impossible. La consternation fut bientôt dissipée, lorsque les médecins appelés en toute hâte eurent déclaré qu'il n'y avait pas de danger imminent pour la vie du vénérable vieillard. Chacun néanmoins voulait avoir la triste consolation de voir le patient qui tout troublé, après être revenu à lui, les yeux fixés sur la masse compacte du peuple qui l'entoure regardait et ne voyait rien. L'évêque était accablé sous le double poids de la vieillesse et de la souffrance. La violence du choc avait paralysé la victime. Le prélat absolument inconscient de son état, ne pouvait donner aucun renseignement sur ses douleurs, sur le principal siège du mal. A l'instant le vénéré vieillard, le pieux évêque, tout sanglant, est dans les bras d'un inconnu! Il fut bien difficile de se procurer tout de suite une civière ; mais les secours arrivèrent on improvisa un brancard et le vénérable personnage fut emporté à son logis et ne vécut que pour être en proie à des souffrances atroces, accompagnées de cruelles opérations qui montrèrent bien son héroïque vertu mais qui ne purent le ramener à la santé, ni même améliorer en rien sa pénible condition.

Ce fut dans ces cruelles épreuves que la patience de l'illustre prélat parut admirablement, puisqu'au milieu des douleurs aiguës qu'il souffrait, nul ne l'entendit proférer la moindre plainte.

Il était entouré de ses confrères et de ses amis qui nourrissaient l'espoir de le conserver encore longtemps. Et cet espoir était partagé par un grand nom-

bre de personnes pieuses que son caractère plein d'aménité et sa piété affectueuse conduisaient auprès de lui. On ne pouvait voir sans éprouver une sympathie réelle et une vénération indicible ce beau vieillard couronné d'années et embelli par la gravité alliée à la douceur. Sa vieillesse, page d'une vie laborieuse, active et mortifiée, semblait devoir se prolonger sans être atteinte davantage des infirmités inséparables d'une longue carrière. Il y avait dans l'illustre et séraphique prélat les plus éminentes qualités du cœur, jugement sûr, fortifié par des études assidues et même prolongées, comme aussi par des méditations continuelles et surtout par un assemblage de vertus évangéliques qui lui méritaient les sympathies, le respect et la vénération de tous. Les regrets donnés à sa mort furent unanimes, sincères et profonds, dit un membre du clergé, dans une lettre datée de Paris, le 24 novembre 1741.

La maladie, les souffrances, l'agonie même semblèrent respecter jusqu'à la fin la sérénité des traits de l'ancien évêque de Québec. Ses blessures le faisaient beaucoup souffrir sans doute mais les défaillances de l'âge semblèrent n'avoir pas de prise sur se personne. Mgr Duplessïs-Mornay fut jusqu'à la fin, doux, pieux, modeste et bienveillant.

Le décès de Mgr Duplessis-Mornay eut été un événement plus considérable, eut produit un plus grand retentissement si le digne prélat eut été plus connu de ses ouailles. Quoiqu'il en soit, le corps de l'illustre prélat fut conduit à sa dernière demeure au milieu d'un immense concours.

Depuis qu'il avait été directement chargé de sa

direction, trois autres évêques avaient été successivement préposées à l'administration de l'église de la Nouvelle-France. Depuis près de quinze ans qu'il avait donné sa démission à l'évêché de Québec, bien des changements avaient eu lieu et bon nombre de membres du clergé, comme de ses ouailles avaient disparu. La mort ne laissait guère de place à ses titres au souvenir des citoyens de Québec, ni à la mémoire de son dévouement d'un autre temps. On prononçait toujours son nom avec la respectueuse sympathie donnée à une noble victime que le malheur atteint soudainement.

L'abbé L.-E. BOIS

NOTE.— Nous avons publié le travail de M. l'abbé L.-E. Bois sur Mgr de Mornay plutôt comme curiosité historique que comme document. La biographie de Mgr de Mornay est, en effet, remplie d'erreurs. Sur Mgr de Mornay on doit consulter l'étude de Mgr Henri Têtu dans le BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES, vol. IV, p. 258. M. l'abbé Bois a fait un panégyrique. Mgr Têtu a étudié son personnage sur des pièces incontestables. Ce qui change passablement sa physionomie.

Histoire de la race française aux Etats-Unis

M. l'abbé D.-M.-A. Magnan vient de publier une étude très intéressante : HISTOIRE DE LA RACE FRANÇAISE AUX ETATS-UNIS.

Cette histoire met en vive lumière la part prépondérante qu'ont prise les descendants de l'Ancienne et la Nouvelle-France, dans le développement si rapide du peuple américain.

L'historien rappelle d'abord ce que la Fille ainée de l'Eglise a fait pour assurer l'indépendance des Etats-Unis, vis-à-vis l'Angleterre, et tout ce qu'elle a accompli pour favoriser l'éclosion de la foi catholique dans ce vaste pays par ses missionnaires nombreux. Puis il nous montre l'action non moins bienfaitrice du peuple canadien-français dans ce pays de progrès. "Ce peuple minuscule," dit M. l'abbé Magnan, dispersé à tous les vents du ciel par la politique coloniale de son ancienne métropole, devint lui aussi un des facteurs de la grandeur des Etats-Unis."

Et l'historien nous dit pourquoi il a entrepris la tâche ardue d'écrire l'histoire de sa race sur ce sol américain. Il a voulu établir, sans s'écarter des enseignements que la grande République américaine et l'Eglise catholique en cette terre d'Amérique doivent beaucoup à la race française. Et là où l'ouvrage offre un intérêt vraiment empoignant, c'est quand il nous montre cette même race généreuse, dont l'idéal chrétien a inspiré tant de dévouement et d'abnégation, aujourd'hui en but aux injustices d'un "groupe puissant" dont il n'est plus permis d'ignorer les influences dangereuses au point de vue même de la conservation de la foi religieuse.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVIII LEVIS—NOVEMBRE 1912 No. 11

ANDRE THEVET

Anré Thevet naquit à Angoulême en 1502. Nos recherches, dans sa ville natale, sur sa famille et ses premières année n'ont pas abouti. Il est probable néanmoins qu'il était d'origine modeste et qu'il ne reçut qu'assez tard une éducation fort superficielle : car il porta toute sa vie le fardeau de son ignorance native, et, malgré ses efforts pour se donner les apparences de l'érudition, le bonnet dont le coiffa si libéralement le malin Rabelais, il laissa toujours passer le bout de l'oreille. A défaut de la science qui lui manquait, Thevet avait une extrême curiosité, une véritable passion de connaître, qui s'étendait à tout, aux livres, aux médailles, aux monuments, aux plantes et aux animaux. Il aimait les SINGULARITÉS, pour employer son langage, non pas seulement les objets extraordinaires, mais plus encore les objets rares ou peu connus. Ce fut un collectionneur de haute volée. S'il eut véeu de nos jours, il aurait été possédé de la manie du bric-à brac. On peut lui refuser le discernement, mais non ce goût des recherches patientes, cette admiration na-

tïve pour les [illegible] toutes les époques, cet enthou[illegible] les savants et pour la science, qu[illegible] un personnage, dont on p[illegible] aura pas le droit de dédaign[illegible]

Thevet [illegible] l'habit de Cordelier et étudia la [illegible] que la scholastique et les [illegible] aient eu pour lui beaucou[illegible] toujours fidèlement obser[illegible] car il lui arriva certain jour [illegible] aventure, qu'il nous raconte lui[illegible] inquiétudes de la foi, ils sont [illegible] trop spéculatifs en première inst[illegible] souvent les défenses d'aucun. [illegible] : attendu que estant à Sev[illegible] soubs pretexie que lon me [illegible] Sainct Thomas, me menerent li[illegible] d'iceux, crians que j'étais Lut[illegible] n'avais esté à la messe, sans [illegible] arrivé le soir auparavant et [illegible] rompu de la tempeste et ond[illegible] que, comme estant prest à parti[illegible] prison obscure, j'eusse devan[illegible] un agnus Dei, enchassé en or [illegible] bois rouge, faite à la grecque qu[illegible] Jérusalem, cela fut occasion [illegible] ennant aussi le dit agnus Dei, qu[illegible] inquisiteur, qui me commanda d[illegible] ville, sur peine d'estre attaint d[illegible] accusait." Thevet ne fut d[illegible] profession. Lorsque le [illegible] ignon, l'emme-

na avec lui au Brésil pour essayer d'y fonder une France américaine, notre Cordelier eut grand soin de ne jamais se mêler aux discussions religieuses, qui compromirent si rapidement les destinées de notre colonie, et même, dès qu'il comprit qu'il allait être forcé de se prononcer, il demanda à regagner la France.

Ce n'était pas en effet aux tournois théologiques que se complaisait Thevet : non pas qu'il ait jamais jeté le froc aux orties, ou qu'il ait témoigné pour la religion une indifférence, que ne comportaient ni sa robe, ni son caractère, mais les voyages l'intéressaient bien autrement. A vrai dire, il ne pouvait tenir en place. Il avait hâte de connaître par lui-même les villes et les pays dont il lisait la description. Ses supérieurs eurent le bon sens d'utiliser cette humeur voyageuse. Au lieu de le confiner dans un de leurs cloîtres, ils lui injolgnirent de courir le monde pour la plus grande gloire de l'ordre : seulement, comme ils n'étaient pas riches, ils l'avertirent qu'ils le soutiendraient de leur influence, mais non de leur bourse.

Thevet ne demandait rien autre chose : il se mit aussitôt en marche et partit pour l'Italie. Il eut l'heureuse chance d'être présenté à Plaisance au cardinal Jean de Lorraine, et sut lui plaire par sa naïve curiosité. Le cardinal était libéral et généreux. Il résolut de faire un heureux, et fournit à Thevet les moyens de visiter l'Orient. Ce dernier s'embarqua à Venise, et commença une longue série de pérégrinations, qu'il a racontées dans le premier de ses ouvrages, la COSMOGRAPHIE DU LEVANT, et sur lesquelles il est revenu plus tard dans sa COSMOGRAPHIE UNIVERSELLE.

On ne sait à quelle époque Thevet avait quitté la

France pour visiter l'Orient. Mais comme nous lisons dans sa COSMOGRAPHIE UNIVERSELLE que ses "lointaines navigations furent continuées dix-sept ans ou environ," et comme d'un autre côté, nous savons qu'il était revenu en 1554, puisque c'est en 1554 que parut à Lyon, chez Jean de Tournes et Guillaume Gazeau, la première édition de sa COSMOGRAPHIE DU LEVANT, n'avons-nous pas le droit de conclure qu'il commença ses voyages dix-sept ans auparavant, c'est-à-dire en 1537 ? Cette absence paraîtra peut-être un peu longue : mais Thevet ne se contentait pas de passer d'un lieu à un autre. Il faisait parfois de longs séjours. Ne nous a-t-il pas appris qu'il demeura deux mois à Chio, deux ans à Constantinople, neuf mois à Jérusalem et trois à Chypre ?

A peine de retour en France, une magnifique occasion lui fut présentée de satisfaire encore sa curiosité en visitant le nouveau monde. Villegaignon se disposait en effet à partir pour le Brésil, et faisait appel à tous les volontaires. Lors de son séjour à Malte, Thevet avait entendu parler de ce remuant personnage, qui passait pour un des plus braves chevaliers de la milice chrétienne. On lui avait vanté son courage, son intelligence et son activité. Le cardinal Charles de Lorraine, le neveu de son premier protecteur, était un des plus chauds partisans de Villegaignon. Il crut lui rendre service, et en même temps faire plaisir à Thevet en le lui donnant comme aumônier. L'un et l'autre acceptèrent avec empressement cette proposition, qui leur convenait à tous deux, et c'est ainsi que Thevet monta sur la petite flotte qui conduisait au Brésil nos nouveaux colons.

Le spectacle grandiose qui se déroulait à ses yeux frappa Thevet d'admiration. Il ne se lassait pas de contempler l'Océan et ses merveilles encore inconnues Les forêts vierges du Brésil, ses animaux et ses tribus barbares achevèrent de l'émerveiller. Il se mit à ramasser fièvreusement des notes, et commença une belle collection d'oiseaux, d'insectes, de plantes, d'armes et d'ustensils, dont il se promettait bien de faire l'ornement de son cabinet, quand il retournerait en France.

Cette occupation parait l'avoir absorbé, car il ne semble pas avoir joué un rôle actif lors des premiers jours de notre occupation. Uniquement adonné à la contempla ion des SINGULARITÉS de la nouvelle France, il ne se mêlait pas aux discussions qui commençaient déjà et allaient bientôt entraîner la ruine de la colonie ; mais poussé par une insatiable curiosité, il faisait partie de toutes les reconnaissances opérées dans l'intérieur du pays, ramassant ce qu'il rencontrait, interrogeant les indigènes, non seulement sur les productions du sol, mais aussi sur leurs mœurs, leur langue et leurs traditions. Il n'hésitait pas à s'aventurer fort loin dans le pays. C'est ainsi qu'il accompagna quelques matelots envoyés à la découverte par Villegaignon dans la direction de la Plata. Ce fut même dans cette expédition qu'il faillit devenir la victime des Patagons. Il était malade et attendait sur la grève le retour de ses compagnons, quand il fut assailli par les sauvages qui le dépouillèrent de ses vêtements et se disposaient à l'enterrer vivant dans le sable du rivage. Par bonheur survint un Ecossais, qui l'arracha aux mains des sauvages et le transporta à bord.

Cette mésaventure, les fatigues de ses excursions,

et surtout la crainte des discordes qu'il prévoyait, engagèrent Thevet à solliciter son congé. Aussi bien, il avait fait une ample moisson d'observations et de curiosités, il n'aspirait qu'à rentrer en France pour en faire part à ses amis. Villegaignon à ce moment cherchait sa voie ; il hésitait entre le catholicisme et la réforme. Il venait d'écrire à Calvin pour lui demander des colons et des ministres. Il s'imagina que Thevet, protégé du cardinal de Lorraine, pourrait devenir un témoin embarrassant, et lui octroya le congé demandé.

Thevet revint sans encombre en Europe. On s'occupait alors beaucoup du Brésil. Plusieurs négociants s'apprêtaient à y envoyer leurs navires, et de nombreux colons demandaient à s'y établir. Thevet fut très entouré, très interrogé : On le pria même, afin de satisfaire la curiosité générale, de composer le récit de son voyage, et de décrire cette France américaine qui hantait les imaginations. Thevet s'exécuta de bonne grâce, et, tout en surveillant la double réimpression de sa COSMOGRAPHIE DU LEVANT (Anvers, 1556 Lyon, 1556), composa son nouvel ouvrage. Afin d'ajouter plus de crédit à ses descriptions, il voulut les accompagner de gravures reproduisant les scènes étranges, dont il avait été le témoin, ou les objets curieux qu'il rapportait avec lui.

LES SINGULARITÉS DE LA FRANCE ANTARCTIQUE excitèrent à leur apparition (1558) une vive curiosité. On lisait alors avec avidité tous les récits de voyages relatifs au Nouveau Monde, et Thevet parlait d'un pays sur lequel l'attention publique s'était portée dans ces derniers temps. Sans doute Villegaignon, Barré, Coutal et les autres chefs de l'expédition avaient

donné de leurs nouvelle[illegible] à leurs amis et parents, et leurs lettres passaient [illegible] in, mais personne encore ne s'était [illegible] pour lui décrire les nouvelles de cette [illegible] nouvelle. La première ,édition fut si [illegible] enlevée, que Thevet dut en donner presque [illegible] seconde. Ce fut à Anvers qu'elle parut. El[illegible] composée hativement, car les fautes d'i[illegible] nombreuses. Il est visible que l'[illegible] pressé par l'impatience publique, et que [illegible] le correction en souffrit. Le succès de [illegible] pas à la frontière. Son livre fut [illegible] tellement apprécié qu'un certain [illegible] le traduisit en italien.

Les ouvrages de [illegible] on de voyageur, et surtout la cand[illegible] de son caractère lui valurent des [illegible] Le cardinal Charles de Lorrain[illegible] à lui, continua de lui témoigner [illegible] veillance. Un autre cardinal, l'arch[illegible] Jean Bertrand, garde des Sceaux depui[illegible] la dédicace de son livre, et sans doute [illegible] de lui témoigner sa gratitude. No[illegible] t, que Thevet fut nommé successi[illegible] la reine Catherine de Médicis, [illegible] mographe du roi. C'étaient deux [illegible] son existence matérielle, et, [illegible] un certain relief, lui permetta[illegible] travaux favoris. Il est probable que [illegible] protecteurs qui lui valurent cette [illegible]. Nous le trouvons peu après pourvu d'un [illegible] garde des curiosités du Roi. On ne [illegible] consistaient

ces fonctions, mais elles n'étaient pas purement honorifiques. Thevet parle à diverses reprises, dans ses autres ouvrages, des collections dont il avait la garde, et des visiteurs qu'il initiait à la connaissance de ses trésors. C'étaient surtout des plantes et des animaux, quelques pierres précieuses, et aussi des médailles, et ce que nous nommerions aujourd'hui des antiquités. Il avait lui-même ramassé la plus grande partie de ces curiosités, et cherchait à les augmenter avec un zèle louable. Les divers rois qui se succédèrent si rapidement en France depuis Henri II jusqu'au moment de sa mort en 1592, honorèrent Thevet de leur faveur. L'un d'entre eux, tout porte à croire que ce fut Charles IX, lui donna même une abbaye en Saintonge, celle de Masdion. Il ne semble pas y avoir beaucoup résidé, mais, ainsi que beaucoup d'autres abbés de l'époque, il en percevait régulièrement les revenus. Aussi bien, sur la fin de sa vie, Thevet semblait avoir oublié qu'il faisait partie de la milice de saint François. Il ne portait même plus la robe de cordelier, si du moins nous en croyons le beau portrait, en tête de sa COSMOGRAPHIE UNIVERSELLE, où il est représenté en costume du temps, front découvert, barbe majestueuse, tenant une sphère qu'il mesure de son compas. Des amours, chargés des attributs de la navigation, servent d'encadrement au portrait et à l'inscription suivante :

Andreae fuit haec Thevetis imago,
Toto qui impiger ambulavit orbe,
Europonque, Asiam, Africamque, partes
In quas scinditur orbis universus,
Lustravit, simul et plages remotas,
Antarcto positas polo sub astro,
Ignotasque dedit videre primus.

Ces charges de cour et ces honneurs, au lieu de l'endormir, surexcitèrent l'activité de Thevet. Il se crut obligé de prouver qu'il n'était pas indigne de la bienveillance royale, et, jusqu'à la fin de sa vie, ne cessa de composer de nombreux ouvrages. Nous avons de lui un DISCOURS DE LA BATAILLE DE DREUX AVEC LE PORTRAIT D'ICELLE (1563), et surtout une COSMOGRAPHIE UNIVERSELLE ILLUSTRÉE DES DIVERSES FIGURES DES CHOSES LES PLUS REMARQUABLES VUES PAR L'AUTEUR, ET INCOGNEUËS DE NOS ANCIÉNS ET MODERNES (1575). La COSMOGRAPHIE n'eut jamais les honneurs d'une seconde édition, mais, en 1858, le prince A. Galitzin en détacha tous les fragments relatifs à la Russie et en composa sa COSMOSGRAPHIE MOSCOVITE, qu'il enrichit de commentaires et de précieuses notes. Nous citerons encore de Thevet plusieurs cartes dont la plus curieuse est l'UNIVERS RÉDUIT EN FLEUR DE LYS, 1583, et enfin son grand ouvrage intitulé : LES VRAIS PORTRAITS ET VIES DES HOMMES ILLUSTRES, GRECS, LATINS ET PAYENS, ANCIENS ET MODERNES (1584). Le texte fut réimprimé en 1670-1671, avec de nombreuses augmentations et corrections, sous le titre d'HISTOIRE DES PLUS ILLUSTRES ET SAVANTS HOMMES DE LEURS SIÈCLES.

Telles sont les œuvres imprimées de Thevet : Il en laissa beaucoup d'autres, manuscrites, et pour la plupart inédites. M. Galitzin écrivait, en 1858, dans la préface de sa Cosmographie moscovite, que la bibliothèque impériale possédait une quantité de pièces le concernant. Bien que les recherches ne soient pas toujours faciles dans l'énorme accumulation de documents entassés àla rue Richelieu, nous avons, en effet, cons-

taté l'existence de divers manuscrits de Thevet. En voici l'indication exacte : 1o. LE GRAND INSULAIRE ET PILOTAGE ; 2o. DESCRIPTION DE PLUSIEURS ISLES ; 3o. HISTOIRE DE THEVET OU RELATION DE DEUX VOYAGES PAR LUI FAITS AUX INDES AUSTRALES ET OCCIDENTALES ; 4o. SECOND VOYAGE DANS LES MÊMES PAYS ; 5o. QUINZIÈSME LIVRE DE LA NATURELLE ET GÉNÉRALE DESCRIPTION DES INDES ; 6o. TRADUCTION DE L'ITINÉRAIRE DE BENJAMIN DE TUDELE ; 7o. DESCRIPTION DE TOUT CE QUI EST COMPRIS SOUS LE NOM DE GAULE.

Malgré ces labeurs incessants, Thevet trouvait le temps de ne pas oublier ses amis. Nous citerons parmi eux le président Bourdin, qui devint plus tard procureur général, et auquel on doit de savantes observations sur l'ordonnance de Moulins. C'était un bibliophile distingué, et Thevet, qui éprouvait pour les beaux livres la même passion que pour les autres raretés, s'estima fort heureux d'être admis dans sa bibliothèque. Deux professeurs au collège de France, Gilbert Genebrard, l'hébraïsant, et Jean Dorat, l'helléniste et le poète, furent également ses amis. Le premier lui dédia deux poèmes hébraïques qu'il imprima en tête de ses ouvrages, et le second lui adressa plusieurs pièces latines et grecques, qu'il eut grand soin de conserver. Ce fut encore Dorat qui le mit en rapport avec les poètes de la Pléïade. Parmi eux Joachim du Bellay, Etienne Jodelle et Baïf, composèrent en son honneur des odes et des épitres. Guy Lefevre de la Borderie lui dédia un véritable poème avec neuf strophes, neuf antistrophes et neuf épodes. Ronsard enfin,

"le maître du chœur", ne tarit pas en éloges sur son compte.

Thevet n'eût pas que des amis fidèles ou de faux amis, il eût également des ennemis acharnés. Nous citerons parmi eux Jean de Léry l'auteur du VOYAGE AU BRÉSIL, qui ne perd pas une occasion de tourner en ridicule et même d'attaquer dans son honneur l'auteur des SINGULARITÉS. Fumée, dans son HISTOIRE DES INDES, et Belleforest, dans ses ADDITIONS À LA COSMOGRAPHIE DE MUNSTER, ne l'ont pas épargné.

Léry et Fumée, par jalousie de métier, Belleforest, par ingratitude, avaient attaqué Thevet. On comprend moins l'acharnement de Thou. A l'entendre, Thevet n'aurait eu ni talent, ni conscience : "Il s'appliqua, dit-il, par une ridicule vanité à écrire des livres, qu'il vendait à de misérables libraires : après avoir compilé des extraits de différents auteurs, il y ajoutait tout ce qu'il trouvait dans les guides des chemins et autres livres semblables qui sont entre les mains du peuple. Ignorant au-delà de ce qu'on peut imaginer, il mettait dans ses livres l'incertain pour le certain et le faux pour le vrai, avec une assurance étonnante." A part le reproche d'ignorance, ou tout au moins de fausse érudition, rien n'est moins fondé que cette virulente attaque. Au lieu d'exploiter, Thevet fut, au contraire, et cela toute sa vie, plus qu'exploité : volé, Comme il avait beaucoup voyagé, beaucoup vu beaucoup retenu, et que, de plus, il était d'une inépuisable complaisance, les écrivains du temps faisaient volontiers appel à ses souvenirs : mais, s'ils aimaient à se servir de lui, ils ne lui rendaient que rarement justice. Lui qui, quoique en dise de Thou, poussait jus-

qu'au scrupule la délicatesse littéraire, lui qui citait toujours avec empressement ses autorités, combien de fois fut-il indignement pillé ! De temps à autre il en riait, et se moquait de ceux qui profitaient de ses labeurs "soubs prétexte de mendicité et repues franches", mais le plus souvent il s'en indignait. Sur la fin sa vie il était tellement habitué à ces plagiats qu'il s'étonnait naïvement quand, par hasard, on le citait : "J'en envoiay, écrit-il, à ce docte allemand Gesnerus, qui confesse avoir reçu de moy, snans user d'ingratitude, comme plusieurs autres ont fait de mon temps, s'estans servi de mes labeurs".

Le plus impudent et, pour Thevet, le plus regrettable de ces plagiats, fut commis par Jean Nicot de Villemain, ambassadeur de France en Portugal. Ce diplomate passe pour avoir introduit le tabac en France. Il reçut, il est vrai, d'un négociant flamand qui revenait d'Amérique, des graines de cette précieuse solanée, et les donna comme un présent de grande valeur, à la régente Catherine de Médicis, au grand prieur, et à plusieurs grands personnages. Mais Thevet, bien avant lui, en avait apporté des plants en Francs. Dès 1558, Thevet avait fait connaitre le tabac à ses ingrats compatriotes : il considérait même comme un titre d'honneur pour lui d'avoir introduit cette plante en France, et, dans sa COSMOGRAPHIE UNIVERSELLE, il eut grand soin de protester contre les prétentions de Jeaa Nicot. Le passage est curieux : "Je me puis vanter avoir esté le premier en France, qui a apporté la graine de cette plante, et pareillement semée, et nommé la dite plante l'herbe Angoumoisine. Depuis un quidam, qui ne feit jamais le voyage, quelque dix ans

après que je fus de retour de ce païs lui donna son nom". La légitime revendication de Thevet ne fut jamais écoutée. On ne voulut pas accepter cette dénomination d'HERBE ANGOUMOISINE qu'il avait pourtant le droit de lui imposer, et l'oublieuse postérité continua et continue encore à rendre grâces à Nicot d'un bienfait dont elle ne lui est pas redevable. Qu'il nous soit du moins permis de nous inscrire en faux contre cet inique jugement, et de proclamer bien haut que c'est à Thevet et rien qu'à Thevet, que le trésor public doit le plus magnifique de ses revenus, et la majorité de nos lecteurs une jouissance quotidienne.

PAUL GAFFAREL

VOLTAIRE

Dans l'automne de 1885, je passai quelques mois à Paris en la compagnie la plus intéressante et la plus éclairée que j'aie connue. Pour la seconde fois, je me trouvais dans la Ville-Lumière, que Victor Hugo a aussi appelée le cerveau de l humanité. Voltaire s'est contenté de décréter qu'elle est la première cité de l'univers Mais je n'avais pas encore eu l'occasion d'y voir d'aussi près les hommes et les choses.

Je ne fus pas lent à visiter l'Académie française, qui venait de couronner l'un de nos poètes et qui, depuis si longtemps, conserve intacte le dépôt de la langue incomparable. Or, un jour que j'avais franchi la Seine dans le but d'assister, à une séance publique des Quarante Immortels, — M. Jules Simon devait faire

l'éloge de son ami Mignet, et j'accompagnais M. Ferdinand de Lesseps, alors dans toute sa gloire.—Je ne psu me défendre d'un sentiment de tristesse et de mécontentement, peut-être même de colère, en apercevant sur la place de Rennes, près l'Institut, la statue de l'homme qui m'est le moins sympathique, qui s'est prosterné aux pieds de Frédéric de Prusse et de Catherine de Russie, qui n'a pas compris la fierté française ni l'importance de faire flotter le drapeau de la France sur d'autres continents que celui d'Europe, qui a aimé, s'il était susceptible d'affection, presque tous ceux que ses compatriotes ont eut raison de haïr, qui n'a guère parlé de Dieu sans blasphèmer, bref, qui a prostitué un immense talent aux causes les moins avouables. Ce même sentiment, je l'éprouvais quelques jours plus tard au Théâtre-Français, en applaudissant le CID de Corneille—ce maître de notre langue que Voltaire a tant déprécié—et en me heurtant au buste en marbre de l'auteur de la PUCELLE, qui est sorti du ciseau de Houdon.

Mon indignation ne connut plus de bornes, lorsque, après avoir lu sur le fronton du Panthéon cette belle inscription : "Aux grands hommes la patrie reconnaissante", l'on me montra dans l'un des caveaux de la crypte, le tombeau de Voltaire surmonté cette fois encore de la statue de Houdon. Est-ce bien véritablement son tombeau ? Quelques-uns prétendent que l'on fit consumer son cadavre par la chaux vive, aussitôt après sa mort, et que ce n'est pas le corps de Voltaire, mais celui d'un moine qui, en 1791, aurait été transféré au Panthéon. Cette poussière, plus ou moins authentique, m'occupa peu, je l'avoue. Mais je ne pus m'empêcher d'éprouver du soulagement après m'être

transporté de l'autre côté de la Seine, où je saluai la statue équestre que l'on a érigée en l'honneur de la vierge de Vaucouleurs — la plus grande de toutes les Françaises — que Voltaire a vainement essayé de salir dans un poème immonde.

Jeanne d'Arc et Voltaire, quel contraste ! La vertu opposée au vice, les voix célestes aux voix humaines, la foi naïve à la libre pensée railleuse, la foi qui enfante les preux à l'incroyance qui produit les lâches, le courage qui enseigne le devoir aux grands à la lâcheté qui leur conseille des bassesses, le désintéressement à la cupidité, l'intégrité territoriale de la France à la désagrégation, la délivrance à l'asservissement ; en un mot, la grandeur de la nation à sa déchéance. Tel est l'abîme qui sépare le savant Voltaire de l'illetrée Jeanne d'Arc.

La statue de l'insulteur de tant de gloires, que je rencontrai un peu partout, m'impressionna si défavorablement, que M. Paul de Cassagnac m'ayant demandé quelques lignes pour son journal le PAYS, sur l'importance de rouvrir les relations entre l'Ancienne et la Nouvelle-France, je ne pus m'empêcher de lui dire, au cours de la lettre que je lui adressai : "Pendant plus d'un siècle, la France n'a guère songé à ses enfants éparpillés dans les vastes espaces de l'Amérique du Nord. Elle semblait les croire à jamais ensevelis dans leurs "quelques arpents de neige", suivant la dédaigneuse expression de Voltaire. Vous élevez des statues au patriarche de Ferney. Pareil marbre ne pourrait tenir debout au Canada. Le peuple se souvient que cet homme néfaste banquetait, illuminait, lançait des feux d'artifice, jouait la comédie, au lendemain même de l'effondrement de la France en Amérique. Tel cet

autre histrion qui s'appelait Néron, sur les ruines de l'ancienne Rome. C'est incroyable apparemment, mais c'est historique". Les faits qui vont suivre établiront que cette appréciation n'est exagérée sur aucun point.

François-Marie Arouet de Voltaire naquit en 1694, de François Arouet, ancien notaire et trésorier de la chambre des comptes, et de Marguerite d'Aumapt, d'une famille noble du Poitou. Il fut instruit par les Jésuites au collége de Louis-le-Grand à Paris. En 1701, il eut même pour préfet le P. Charlevoix, le futur hisrorien de la Nouvelle-France. Comme tant d'autres, il les paya par l'injure, sa monnaie habituelle. De bonne heure, son parrain, l'abbé de Châteauneuf, l'introduisit dans la société des grands seigneurs et des incrédules. En ces temps-là, les abbés de Paris n'étaient pas toujours ce qu'ils sont au Canada. A vingt et un ans, il avait écrit contre Louis XIV une satire qui lui valut une année de Bastille. Elle se terminait par ce fameux vers :

J'ai vu ces maux, et je n'ai pas vingt ans.

A sa sortie de prison, M. Arouet changea son nom en celui de Voltaire, que portait un petit domaine appartenant à sa mère. En 1725, après avoir publié plusieurs poèmes et s'être querellé avec un chevalier de Rohan, il était de nouveau remis à la Bastille. Une réclusion de six moix lui permit de se livrer à l'étude de l'anglais, puis il passa à Londres où il publia maints livres et pamphlets. Ses LETTRES PHILOSOPHIQUES sur l'Angleterre, imprimées d'abord en anglais, ayant été brûlées par la main du bourreau, par ordre du parlement, il alla s'enfermer au château de Cirey, en Lorraine, chez son ancienne amie la mar-

quise du Châtelet, avec laquelle il vécut pendant vingt ans dans une liaison intime. Cette femme, qui ne demeurait pas avec son mari — une espèce de demi-séparation conforme aux mœurs du temps — n'était pas seulement éprise des plaisirs de la vie ; pendant que Voltaire travaillait à ses œuvres historiques et dramatiques, elle cultivait, à ses côtés, avec non moins d'ardeur, les lettres, les arts et les sciences, abordant même de hautes questions scientifiques, qu'elle a traitées dans plusieurs volumes : DISSERTATIONS SUR LA NATURE DU FEU, INSTITUTION DE PHYSIQVES, etc. Cette liaison que le jeune Saint-Lambert paraît avoir ébréchée, ne fut pas sans nuages.

En 1740, Voltaire se rendit à Berlin, sur les instantes invitations de Frédéric II, surnommé LE GRAND, qui venait de succéder à son père comme roi de Prusse. De retour à Paris, il fut chargé, trois ans plus tard, par le roi de France, d'une mission auprès de Frédéric, qui ne lui valut ni horreur, ni place, ni argent. Il devint ensuite l'hôte de la duchesse du Maine, à Nancy, où régnait Stanislas ; et à la mort de Mme du Châtelet, qu'il perdit en 1749, il retourna à Berlin (1720) où les pressantes sollicitations de Frédéric le rappelaient depuis longtemps.

Frédéric posait au général, à l'homme d'Etat, au plus grand roi que la Prusse eût produit, mais il se piquait davantage de son amour pour la philosophie, la poésie, l'histoire, les sciences et les arts. Elevé par une Française réfugiée, Mme Duval de Rocoulle, qui avait de l'esprit et des connaissances, il n'écrivait qu'en français, ne trouvait beau que ce qui

était composé dans cette langue, et ne se gênait pas de montrer son dédain pour l'allemand, une langue insupportable, selon lui. Il se complaisait même à écrire des vers français, entre deux batailles, et peu de rois en ont livré autant que Frédéric. Une fois même, se trouvant dans une position désespérée, résolu à périr s'il était vaincu, il écrivit à Voltaire :

Pour moi, menacé du naufrage,

Je dois, en affrontant l'orage,

Penser, vivre et mourir en roi.

Frédéric voulut se composer toute une cour de philosophes, de poètes et de savants. En correspondance avec Voltaire depuis 1736, il avait même publié une édition de luxe de la HENRIADE, avec une préface, dans laquelle il appelait l'auteur LE PRINCE DE LA POÉSIE FRANÇAISE, UN GÉNIE VASTE, UN ESPRIT SUBLIME. A son arrivée en Prusse, Voltaire fut installé par le roi à son palais de Potsdam, et nommé chambellan. Les choses allèrent bien pour commencer, l'un et l'autre s'accablant de compliments. "Il me traitait d'homme divin, a dit Voltaire ; je le traitais de Salomon. Les épithètes ne vous coûtaient rien. [1] Une autre fois, il écrivit à Frédéric : Vous pensez comme Trajan, vous écrivez comme Pline, et vous parlez français comme nos meilleurs écrivains. Quelle différence entre les hommes ! Louis XIV était un grand roi, je respecte sa mémoire, mais il ne parlait pas aussi humainement que vous, Monseigneur, et ne s'expri-

---

[1] Mémoires. A. Oeuvres X. L. p. 510.

mait pas de même. J'ai vu de ses lettres ; il ne savait pas l'orthographe de sa langue. "Ne voulant pas être en reste d'éloges, Frédéric lui avait répondu : "Si jamais je vais en France, la première chose que je demanderai, ce sera : Où est M. de Voltaire ? Le roi, sa cour, Paris, Versailles, ni le sexe (ni le sexe surtout !) ni les plaisirs n'auront part à mon voyage ; ce sera nous seul". Mais le penchant de Voltaire pour la raillerie ne tarda pas à lui valoir des brouilles, suivies de raccommodements, et trois ans plus tard (1853), n'y pouvant plus tenïr, il alla se réfugier en Suisse avec sa nièce; la fameuse Mme Denis, sa future héritière. "1" C'est des bords du lac de Genève qu'il entreprit cette campagne contre le Canada, qui devait nous rendre son nom à jamais exécrable.

"On cite souvent un mot de Voltaire au sujet du Canada. Il a écrit quelque part, à l époque de la cession de la colonie à l'Angleterre, que la France ne perdait là que QUELQUES ARPENTS DE NEIGE. Il serait intéressant de connaître le texte exact de Voltaire, et dans quelles circonstances il a laissé échapper cette boutade".

L'on a qu'à ouvrir le fameux roman de Voltaire : CANDIDE, pour trouver la réponse. Ce roman fut publié en 1750, l'année même où les troupes françaises commandées par Montcalm s'ensevelissaient sous les ruines de la colonie. A la veille d'aborder en Angleterre, l'un des personnages du nom de Martin, s'écrie :

"Vous savez que ces deux nations (la France et l'Angleterre) sont en guerre pour QUELQUES ARPENTS DE NEIGE vers le Canada, et qu'elles dépensent pour cette belle guerre beaucoup plus que tout le Canada ne vaut".

"1" Voltaire lui laissa 160,000 livres de rente.

Voltaire avait la spécialité de désavouer ses œuvres......du moins pour un temps, surtout quand il craignait qu'elles ne lui valussent une lettre de cachet, c'est-à-dire la Bastille ou l'exil. Aussi, quand parut CANDIDE l'un de ses nombreux factums contre la Providence, il le répudia tout comme il avait répudié la PUCELLE, et bien d'autres écrits qu'il se plaisait à faire courir. Cela n'empêcha pas les autorités de Genève d'ordoneur, dès son apparition, qu'il fût brulé par la main du bourreau. Dans une lettre à M. Vernes, il va même jusqu'à dire pour donner la change : j'ai lu enfin CANDIDE ; il faut avoir perdu le sens pour m'attribuer cette COCHONNERIE. J'ai, Dieu merci, de meilleures occupations. "Voltaire ne manquait jamais l'expression malpropre pour donner le mot propre. Cela n'empêchait pas que CANDIDE ne fût bien son enfant et qu'il ne l'adoptât plus tard. Ses ŒUVRES COMPLÈTES ne laissent aucun doute à cet égard. C'est de CANDIDE que Thomas disait : "Ce Voltaire est un mauvais génie qui est venu rire d'un rire de démon sur les maux de l'humanité,et qui déshonore l'espèce humaine".

Voltaire fut comédien partout : sur les planches, dans ses pièces, même dans les tragédies, dans ses pamphlets, dans toutes ses œuvres. A la cour de Versailles, il avait puisé ce goût du spectacle qui ne l'abandonna plus. Et ce goût était très répandu : presque partout les châteaux et les salons se transformaient en théâtres. L'on y invitait les actrices les plus renommées. Les frères et les sœurs du roi de Prusse jouèrent la comédie maintes fois avec Voltaire au château de Berlin. A son arrivée en Suisse, il acquit deux résiden-

ces : l'une qu'il appelait MES DELICES, près de Genève, et l'autre à Monrion, entre Nuchy et Lausanne. La maison des Délices dominait la ville et le lac de Genève, et l'on y avait une vue magnifique sur les glaciers des Alpes. C'est de là qu'il écrit à son ami Thiériot : "Les Délices sont à présent mon tourment : nous sommes occupés, madame Denis et moi, à faire bâtir des logis pour nos amis et pour nos poulets. Nous faisons faire des carrosses et des brouettes, nous nous plantons des oranges et des oignons, des tulipes et des carottes ; nous manquons de tout, il faut fonder Carthage."

Marie-Thérèse d'Autriche lui ayant offert l'hospitalité de sa maison, à l'exemple de Frédéric de Prusse, le philosophe de Ferney répond : "J'adore de loin ; je n'irai pas à Vienne ; je me trouve trop bien de ma retraite des Délices. Heureux qui vit chez soi, avec ses nièces, ses livres, ses jardins, ses vignes, ses chevaux, ses vaches, son aigle, son renard et ses lapins qui se passent la patte sur le nez".

Plus tard, il déménagea à Lausanne, puis à Ferney, situé à une lieue seulement de Genève. Pour charmer ses loisirs, il installa un théâtre, où il jouait ses comédies et ses tragédies. Voltaire se vante qu'on venait l'applaudir de trente lieues à la ronde. Les autres rôles étaient remplis par des acteurs qu'il formait lui-même. Mme Denis lui donnait la réplique. De Monrion il écrit que les gentilshommes et les belles dames interprétaient ses pièces avec autant d'art et de sentiments que les acteurs humains. Voltaire se plaisait à rappeler une tragédie anglaise qui commence par ces mots : "Mets de l'argent dans ta poche, et moque-toi

du reste''. Sa ladrerie inspira un jour à l'abbé de Voisenon la réponse suivante à des dithyrambes qu'il avait publiés sur les plaisirs champêtres :

O maison de Voltaire et non pas d'Épicure,
Vous renfermez une tête à l'envers,
Qui, sans connaître la nature,
Veut la célébrer dans ses vers,
Plutus est le Dieu qu'il adore,
C'est pour lui seul qu'il a vécu ;
Il donnerait Pomone et Flore
Pour un écu.

''Non, dit-il, le parfait bonheur
Ne se trouve point sur la terre !''
Pour le trouver, divin Voltaire,
Sais-tu qu'il faut avoir un cœur ?
Grand philosophe sans morale,
Toi qui fais un Dieu de l'or,
Oses-tu chanter encor
Les douceurs d'une vie innocente et frugale ?

Voltaire n'eut pas le monopole des épigrammes. S'il en écrivit un peu contre tout le monde, il ne fut pas non plus épargné. Jean-Jacques Rousseau lui lança plns d'un trait qui le fit écumer de rage.

JOSEPH TASSÉ



Une canadienne du temps passé

C'était sous le règne militaire, et l'usage de la vapeur n'était pas encore appliqué à la locomotive, ni sur mer ni sur terre. Les mouvements des troupes anglaises s'effectuaient par le grand chemin de la rive nord, entre Québec et Montréal.

Un jour d'été, vers les huit heures du matin, deux officiers anglais s'arrêtent chez mon grand'père, à Yamachiche, attachent leurs chevaux aux arbres de l'avenue, et trouvant la mère seule à la maison, (c'était au temps de la moisson) l'un d'eux, parlant français tant bien que mal, lui demande si elle ne pourrait pas leur donner quelque chose à manger. Ils n'avaient pas déjeûné, n'avaient sur leur route aucun hôtel, et ils étaient fatigués d'une longue course sans repos.

--Je n'ai, répond la mère, que les produits de la ferme, du lait, des œufs, du lard, du beurre et du pain, puis du thé ou du café ; si cela vous suffit, messieurs, je vous ferai volontiers une omelette au lard.

—Très bien, madame, nous pas demande mieux.

--Veuillez bien, messieurs, vous asseoir quelques instants, et vous serez servis.

La mère, qui n'était pas encore vieille, se met tout de suite à l'œuvre, jette un peu de bois sur un brasier fumant encore sous les cendres de l'âtre ; et, un instant après, tout le nécessaire est sous sa main : les ustensiles indispensables, les œufs, le lard, le beurre, la farine, la farine, le pain, etc.

Pendant ce temps-là les deux officiers avancent une petite table et des chaises en vue de la cuisine,

sous le prétexte d'adresser en français quelques paroles fort honnêtes et fort gentilles à leur hôtesse de circonstance, qui travaille pour eux. Puis, ils font semblant de consulter des papier déployés devant eux, tandis que leur conversation n'a trait qu'à ce qu'ils voient dans la maison. Les chapelets, les images, les médailles accrochées aux murs, sont l'objet de quolibets formidables pour des oreilles papistes. Rien n'échappe à leurs observations saugrenues, ni la personne de la mère, ni sa toilette, qui n'était point sans doute à la dernière mode d'Angleterre. Nous allons bien voir, s'étaient-ils dit, si elle va laver sa poèle, et si les Canadiens sont aussi propres qu'on le dit, etc.

Quand tout fut apprêté, la mère, impassible, invita les deux officiers à prendre place, l'un vis-à-vis de l'autre, au centre de la table, tenant elle-même l'un des bouts, pour les servir.

Ils avaient vraiment faim et parurent trouver l'omelette délicieuse......Cela ne les empêchait pas pourtant de continuer la causerie, et de manger en même temps du canadien-français, du redoutable PAPISH CLERGY et de beaucoup de ROMISH SUPERSTITIONS, usant de la plus complète liberté de parler sans aucune gêne, l'un et l'autre et croyant bien n'avoir d'autre auditeur que son compagnon.

Enfin, en prenant le café, celui qui parlait un peu le français, dit à la mère :

—Madame, je vais essayer de vous expliquer ce que mon ami me racontait tout à l'heure ; puis il commence à baragouiner une toute autre histoire que celle qu'elle venait d'entendre en anglais. Elle lui fait perdre contenance aussitôt, en lui disant :

—Monsieur, ne vous donnez pas la peine de répéter votre conversation. je l'ai parfaitement comprise.

—Comment, Madame, vous savez l'anglais et vous ne nous l'avez pas dit !

—Vous ne me l'avez pas demandé.

—THEN WE MUST BE ASHAME OF OURSELVES AND APOLOGIZE FOR OUR DISPARAGING REMARKS. Nous sommes tout à fait confus, et vous demandons pardon pour toutes nos paroles malséantes. Ne croyez pas que nous voulions vous offenser ou blesser vos sentiments, pendant que vous étiez assez bonne pour nous rendre un si grand service, etc.

—Tout cela n'est pas nécessaire, messieurs, vous ne m'avez pas étonné : je connaissais d'avance le mépris des Anglais pour les Canadiens et leur religion ; je n'en suis pas émue, comme vous le voyez. J'en ai la preuve une fois de plus, voilà tout. Qui que vous soyez, vous aviez faim, et je ne pouvais pas vous refuser la nourriture.

Ces messieurs, après avoir déposé deux pièces de monnaie sur la table, se hâtèrent de reprendre leurs montures et de s'éloigner au train rapide. Ils étaient pressés, très pressés ! bien plus pressés, qu'avant leur déjeuner ! !

RAPHAEL BELLEMARE

———— —— ——

Une lettre inédite du gouverneur Duquesne

Duquesne au ministre, 10 octobre 1754.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous témoigner ma satisfaction de ce que vous avez jugé à propos de différer le remplacement qu'il y avait à faire dans cette colonie, ce qui me donne aujourd'hui occasion de ne proposer que des sujets bien connus et dont la plupart se sont distingués à la rivière Oio (Ohio).

Sur ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander l'année dernière de vous proposer un sujet pour remplacer la lieutenance de Roy des 3 Rivières et ayant quelques raisons de me contenter de la conduite du sieur de Céloron, je l'ai relevé ce printemps pour remplir la majorité de Montréal qui devait vacquer par l'avancement du sieur de Noyon, et la raison qui m'a fait presser de faire revenir ce major commandant au Détroit a roulé en partie sur le peu de confiance que j'avois en cet officier pour les mouvements dont son poste devenait susceptible par le passage du détachement au portage de la Demoiselle.

Comme il me fallait au Détroit un commandant sur lequel je puis compter, je me félicite d'avoir fait choix du sieur De Muy, qui est le meilleur officier de cette colonie et à qui [illegible] plus de valeur, de talents, le probité [illegible] pour un établissement de cette importance.

Je veux bien croire que le sieur de Céloron aurait exécuté mes ordres, [illegible] exemple de désobéissance vis-à-vis feu Monsieur le marquis de la Jonquière

ne m'avait point du tout tranquillisé sur les opérations délicates qui devaient rouler sur lui.

D'ailleurs, le Détroit me paraissait si bouleversé par les plaintes que je reçus de toute part que, quand même je n'aurais pas espéré qu'il fut placé à Montréal j'aurais été forcé de le relever en attendant vos ordres, au lieu que le calme y règne à présent et qu'en vérité le sieur De Muy y a fait des prodiges.

Je croirais, Monseigneur, manquer à la délicatesse de mes sentiments si après avoir instruit des défauts du sieur de Céloron, je vous laissais ignorer toutes les parties que cet officier possède et que j'ay remarquée en luy dans les questions que je luy ai fait :

(1)—Il connait parfaitement la colonie et il est ce qu'on appelle officier.

(2)—Son esprit et son expérience le mettent en état quand il le voudra de bien instruire un général.

On s'est aperçu que la leçon qu'il vient d'essuyer a beaucoup diminué de la hauteur de son esprit, contre lequel il m'a promis d'être en garde le reste de sa vie, ce qui m'engage à vous demander pour luy l'expectative de la première majorité du gouvernement vacante et comme il est tojours payé en qualité de Major, je vous prie de vouloir bien accorder le brevet de major commandant du Détroit au sieur De Muy, et en cas que cette augmentation d'appointements forme un obstacle, ce dernier ne jouira des appointements de Major que lorsque le sieur de Céloron sera placé.

Tous les capitaines que je vous propose sont fort bons et s'il y avait eu une compagnie de plus à donner j'aurais été charmé de la procurer au sieur de Carqueville qui a si bien servy dans ces deux campagnes que

je m'engage à vous demander une expectative pour luy.

Le sieur de la Martinière qui commandait à la Pointe, à Beauséjour, avec toute la distinction imaginable en est arrivé impotent, à ne pouvoir plus espérer être jamais de quelque utilité au service du Roy.

Ce Capitaine qui est remply d'honneur et en vénération dans cette colonie, m'a témoigné beaucoup de délicatesse d'occuper une place qu'il n'est plus en état de remplir.

Je n'ai pu m'empêcher d'admirer ses sentiments pour vous demander en grâce, Monseigneur, de luy accorder sa retraite avec ses appointements en entier, vu la nombreuse famille dont il est chargé. Et je suis de plus si satisfait de la manière dont il a monté le poste de la Pointe à Beauséjour, non seulement dans la régularité du service, mais encore dans la plus exacte économie, que je n'hésite pas de vous demander une grâce qu'il mérite si justement par sa façon de servir peu commune et l'état déplorable où l'a réduit ce même, ce qui ne peut tirer à conséquence parce que son état est tel que je vous le définis.

Quant aux officiers subalternes que j'ay l'honneur de vous proposer, Monseigneur, j'ay choisy tous ceux qui se sont distingués dans les deux campagnes consécutives qu'ils viennent de faire.

J'y en ai compris quelques-uns de ceux qui se comportent le mieux dans les postes et qui ont par devant eux l'ancienneté.

Il n'y a plus moyen de garder dans le service le sieur Chevalier de Billy qui m'a envoyé sa démission

que je joins icy pour avoir la liberté de faire un mariage crapuleux.

Vous me faites défense, Monseigneur, de vous demander des croix de Saint-Louis, mais le moyen de pouvoir exécuter votre ordre avec toute l'exactitude et la soumission dont je suis capable dans les circonstances où je me trouve d'avoir mené cette colonie sur le ton de la parfaite obéissance et la régularité du service.

Quoique je ne sois parvenu à remplir tous ces objets que par l'impression de la crainte, sera-t-il dit, Monseigneur, que vous ne m'avez envoyé icy que pour châtier de droite et de gauche et que je n'obtiendrai pas de grâce pour faire sentir à cette colonie que si j'ai puni sévèrement, je me suis attaché à connaître le vray mérite pour en faire une distinction.

Ce n'est pas, Monseigneur, que je cherche le suffrage du Canadien qui naturellement est ingrat mais c'est pour couronner la justice et l'équité avec lesquelles je l'ay toujours mené, que je vous supplie de donner faveur à mes demandes.

Si je vous demande une croix de Saint-Louis pour le sieur de Contrecœur, elle lui revient non-seulement par son ancienneté, mais vous verrez encore combien j'avais jugé de sa capacité et de sa prudence qui luy ont valu le commandement du détachement de la Belle Rivière et vous en avez des preuves par sa conduite qui parle en sa faveur.

Je vous prie, Monseigneur, de regarder le sieur Beau, comme le grand ressort qui a fait agir mes entreprises.

C'est lui qui a eu toute la peine des arrangements et des précautions pour tous les transports.

C'est par conséquent luy qui a coopéré à la réussite de mon entreprise, par la célérité des secours qu'il a fait passer au fort Duquesne.

Il a été, de plus, chargé du commandement du détachement qui a fait la tournée du Détroit et de Missilimakinack, qui a fait un effet merveilleux dans l'esprit des Sauvages.

J'ai lieu d'espérer, Monseigneur, que vous ne vous refuserez pas à procurer la même décoration au sieur de Villiers, aprèe l'action brillante qu'il vient de faire dans la Rivière d'Oyo (Ohio), que tout militaire aura peine à croire dans un païs où l'on ne connait que les guerres de surprise.

Vous aurez vu dans un journal la sagesse et la prudence avec laquelle ce brave offcier s'est conduit malgré son ressentiment de l'assassinat de son frère, car s'il n'avait su contenir les sauvages et les canadiens, li n'aurait pas échappé un anglais à la fureur de leurs corps.

Je n'avais pas remarqué que le sieur de Sermonville, ayde-major de Montréal, est plus ancien que quelques capitaines qui ont la croix de Saint-Louis.

C'est un sujet fort attaché au détail de son employ et qui mérite qu'on le favorise de cette décoration.

Je ne puis me refuser de vous demander une pension de 150 livres pour la veuve de feu Monsieur Morin, qui est mort par trop de zèle pour suivre le projet dont je l'avais chargé.

La veuve du sieur Villiers de Jumonville, ensei-

gne en pied, qui était un sujet des plus distingués dans son grade, mérite comme la veuve de Monsieur Morin.

A mon arrivée dans cette colonie, j'eus l'honneur de vous rendre compte des services que venait de rendre le sieur de Langlade qui, à la tête des Saulteux et Ottawa de Missilimakinack et par ordre de feu Monsieur le Marquis de la Jonquière, avait marché pour aller châtier les Miamis, leurs frères, s'était acquis une si bonne réputation de la réussite de ce coup que je vous demandais pour lui une pension de 150 l. mais comme j'ai jugé par votre silence que vous naviez point envie de luy accorder cette grâce et que c'est un sujet à ménager par le pouvoir qu'il a sur l'esprit de ces sauvages, agréez, je vous supplie, que je vous demande une commission d'enseigne en second reformé pour luy, ce à quoi il se borne pour exiter son zèle, lorsqu'on aura besoin de luy.

Quoique je me sois refusé à l'empressement de bien des officiers pour passer en France, parce que je suis sur mes gardes avec les Anglais, le sieur de Béranger, des services duquel je peux bien me passer, m'a communiqué les affaires importantes qui l'appellent auprès de ses parens, ce qui m'a engagé à le luy permettre.

Je suis, avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Signé : DUQUESNE

QUEBEC

le 10 octobre 1754.

Cavelier de La Salle

M. l'abbé Hermas Langevin, curé d'Hochelaga, écrit de Rouen, à la date du 15 septembre, à son frère, Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, au sujet de l'illustre découvreur Robert-René Cavelier de La Salle :

"Rouen est la patrie de Cavelier de La Salle, le découvreur des bouches du Mississipi. Dans l'une des chapelles latérales de la cathédrale, on a placé une tablette en marbre noire sur le mur ; et sur cette tablette est gravé le médaillon de Cavelier de La Salle. Au-dessus du médaillon est l'inscription suivante que j'ai copiée très exactement :

A la mémoire de Robert Cavelier de La Salle baptisé à Rouen le 22 novembre 1643, en la paroisse de Saint-Herbland. Aujourd'hui réunie à l'église cathédrale de Notre-Dame.

Anobli le 12 mai 1675 par Louis XIV, en récompense des services rendus à son pays.

Mort le 19 mars 1687, après avoir découvert et exploré les bassins de l'Ohio et du Mississipi, et pendant vingt années du Canada au golfe du Mexique.

Fait connaître aux Sauvages de l'Amérique la religion chrétienne et le nom français.

Ce monument consacré à honorer son patriotisme et sa piété a été érigé par les soins de Monseigneur Thomas, archevêque de Rouen.

Primat de Normandie, l'an mil huit cent quatre-vingt-sept.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XVIII LEVIS—DECEMBRE 1912 No. 12

LEBLANC DE MARCONNAY

D'après les SOUVENIRS du baron de Frénilly, il y avait à Poitiers, en 1790, une famille riche, nombreuse, de grand ton, tenant table ouverte et que l'état révolutionné du pays n'empêchait point de s'amuser. C'était les Marconnay. Les femmes et les hommes de cette parenté affichaient leurs sentiments aristocratiques en dépit des nouvelles idées courantes.

Trois fils sont principalement notés : l'aîné, marquis, de haute taille, belle figure, manières hautaines, officier aux gardes du roi, habitait surtout Paris. Sa femme "fille de Titon, fripon le plus avéré de la Grande Chambre" était jeune, élancée, belle, fraîche.

Le second fils n'était qu'un fat, déployant du faste et suivant la pente de ses plaisirs.

Le troisième résidait à la campagne, marié, allant en ville pour voir le beau monde et y jouer son rôle de gentilhomme.

Ayant lu ces lignes, je me demande si notre journaliste, Leblanc de Marconnay tenait de près ou de loin à ce groupe de bons vivants. On sait qu'il arriva

de France vers 1834 et fut du petit nombre de Français, comme Narcisse Aubin, par exemple, qui mirent leurs plumes au service du parti Papineau. Il écrivait dans la MINERVE de Montréal. En 1836, il publia une comédie : VALENTINE OU LA NINA CANADIENNE qui fut jouée plusieurs fois à Montréal, au meilleur théâtre de la ville. L'année suivante il commença la publication du POPULAIRE, que les événements firent disparaître bientôt. C'était une feuille anti-bureaucratique, comme bien on pense. Son assistant rédacteur, qui appartenait aussi à la Minerve, se nommait Léon Gosselin, Canadien, avocat, instruit, minéralogiste, homme de talent, dont la femme, Mary Graddon, avait rédigé de 1833 à 1834, le MUSÉUM, revue mensuelle qui ne dura que ces trois années. Gosselin mourut à Montréal le 1er juin 1842.

Marconnay rédigea également l'AMI DU PEUPLE, à Montréal. Quelqu'un m'a dit qu'il était protestant. Vu qu'il se trouva mêlé à la politique de 1837, sa biographie est à faire, il me semble. Qui nous en parlera ? Tout ce que j'en connais, c'est qu'il vivait à Paris en 1848 et rien ne nous empêche de supposer qu'il y faisait de la propagande libérale à la manière de ce temps-là.

BENJAMIN SULTE



CAROSSEMEN



Je vais répondre à une question que nous nous sommes posée entre compagnons d'études, quand j'étais jeune. C'est une toute petite chose, rattachée de bien loin à l'histoire du Canada et qui prenait la forme joyeuse d'une scie d'atelier.

Explique-moi le Carossemen, disions-nous à tout propos.

Cela voulait dire qu'il n'y avait pas d'explication à attendre.

Après un demi-siècle, je crois avoir trouvé le mot de l'énigme, mais, hélas ! je reste le seul survivant de notre société de 1860 et je me réponds à moi-même, en mettant le BULLETIN dans la confidence.

Le Carossemen était à nos yeux un pirate qui enlevait les navires des côtes de l'Acadie et faisait esclaves les hommes qu'il capturait, vers 1615, du temps de Biencourt et autres personnages de la colonie française de cette région. Qui était ce forban dont parlaient les vieux livres ? Explique-moi le Carossemen !

Voici les ARCHIVES CURIEUSES DE L'HISTOIRE DE FRANCE, 1e série, XV, 363. On y voit un rapport de l'année 1612, que j'attribue au capitaine Foulques ou Foucques ou Fouque, de la Rochelle, commandant d'un vaisseau dans la compagnie du sieur de Monts allant en Acadie, l'année 1604, ensuite conduisant le JONAS qui en 1606, portait Lescarbot et Poutraincourt à Port-Royal.

Il paraîtrait que, sous Henri IV, les Barbaresques

respectaient le pavillon français, mais que, depuis la mort de ce prince (1610) ils faisaient main-basse sur les Français comme sur les autres. Leurs courses s'étendaient de Terreneuve au Maine, en ce qui concerne l'Amérique.

"Le Carossemen est un homme turc de nation âgé de cinquante ans ou environ........natif de la ville de Thunes (Tunis).........depuis quinze as il a assujetti tous les grands de Thunes sous son obéissance.........il a à présent sept cents esclaves à lui seul, tatn Italiens, Français, Espagnols, Flamands........ Ses vaisseaux prennent sur tous, tant Français que Flamands et autres, soit terreneviers ou pêcheurs venant de la Terre-Neuve, ou navires marchands, sans exempter aucune nation. Il y a trois ans, il ne prenait point sur les Français......conmme ils le font à présent.... Le Carossemen dit que ses galères iront jusque dans les ports de France."

Dans la parlance ordinaire, les navigateurs pouvaient bien donner le nom de Carossemen à n'importe quel chef de pirates qui les attaquaient mais en réalité ce pacha ne sortait point de la Tunisie.

Pourquoi l'appelait-on Carossemen ? Evidemment parce que ses sujets le nommaient ainsi. D'où vient ce nom ? De fort loin.

Corasmin, Corasminus, Carizmian servait à désigner un horde sauvage, qui occupait l'Hircanie persienne, contrées des anciens Parthes dont ces gens descendaient peut-être. Vers 1250 les Mongols chassèrent ce peuple qui se réfugia en Palestine, s'en rendit maître et, par la suite conquit l'Egypte, etc. Le nom de Corasmin ou Carossemen serait donc devenu un titre

que portaient les petits souverains ou lieutenants du Grand-Seigneur, comme nous avons dey, pacha, Ichédive pour qualifier ces sortes de vices-rois.

Avec si peu, on ne saurait écrire un chapitre de l'histoire du Canada, mais j'ai la consolation de savoir comment expliquer le Carossemen que nous prenions autrefois pour un Mamamouchi.

BENJAMIN SULTE

Arbre généalogique de Mgr Edouard LeBlanc, évêque de Saint-Jean, N. B. [Premier évêque acadien].

DANIEL LEBLANC, né en 1626, en France, venu à l'Acadie en 1650, et s'établit sur la rive nord de la rivière du Port-Royal, (aujourd'hui rivière Annapolis), au nord-est du marais à Belisle, environ neuf milles plus haut que le fort Port-Royal, et un demi mille plus bas que la chapelle St-Laurent, où il décéda entre les années 1693-1698. Daniel LeBlanc fut l'un des notables à Port-Royal, et, quand, le 24 mai 1690 (N.S.), Sir William Phipps, qui venait de s'emparer de la place, exigea de la part des habitants de Port-Royal et de ceux de la rivière du même nom, de choisir six d'entre eux pour former un conseil afin de garder la paix parmi eux et d'y administrer la justice, Daniel Leblanc fut l'un de ceux sur qui le choix tomba.

FRANÇOISE GAUDET, née en 1623, en France, et était veuve lorsqu'elle épousa Daniel LeBlanc : elle mourut chez Pierre LeBlanc, son fils, entre les années 1698-1700. De son union avec Daniel LeBlanc, Françoise Gaudet eut sept enfants, dont six fils, savoir : Jacques, Etienne, René (père du notaire), André, Antoine et Pierre. La fille se nommait Françoise et elle épousa Martin Blanchard. Etienne devint navigateur et quitta l'Acadie. Quant aux cinq autres garçons, ils étaient tous mariés en 1686, et dans le cours de cette année ou en 1687, quatre d'entre eux savoir : Jacques, René, André et Antoine quittèrent Port-Royal et se fixèrent au bassin des Mines, ne laissant avec leur père et leur mère que Pierre, qui venait de perdre sa première femme, nommée Marie Thériault.

Mariés en France, au commencement de l'année 1650.

II

PIERRE LEBLANC, né en 1664, au nord-est du marais à Belisle ; il était le plus jeune des sept enfants de Daniel LeBlanc et de Françoise Gaudet, et hérita de l'habitation paternelle, ou il décéda et fut inhumé le 5 novembre 1717.

MADELEINE BOURG (aujourd'hui orthographié Bourque), née en 1678, au Port-Royal, fille de Jean Bourg et de Marguerite Martin. Si elle vivait encore à l'époque du Grand Dérangement elle aurait été âgée de 79 ans. Son acte de sépulture n'est pas inscrit dans les régistres du Port-Royal. Voici les noms

des huit enfants issus de ce mariage : Madeleine, née en 1695, et décédée vers 1702 ; Joseph, né en 1698, marié en 1721, à Marguerite Bourgeois, et décédé à St-Denis sur le Richelieu, P. Q., le 19 octobre 1775 ; Anne, née en 1700, mariée le 10 janvier 1719 à Joseph Bourgeois et décédée à Bécancour, P. Q. ; Jean-Simon, né le 25 aout 1703, marié le 23 novembre 1722 à Jeanne Dupuis ; Marie, née le 1er janvier 1706, mariée 27 novembre 1721, à Claude Bourgeois, et décédée à St-Jacques de l'Achigan, P. Q., le 24 janvier 1781 ; Pierre, connu sous le prénom de Paul, né le 2 nov. 1708, marié le 6 octobre 1732, à Marie-Joseph Richard qui lui donna douze enfants, dont trois savoir : Charles dit Charlitte, Bonaventure dit Bounan et Joseph dit Coudjeau, tous trois mariés à trois des filles de Pierre Béliveau, sont morts à Memramcouk respectivement le 14 décembre 1817, le 17 mars 1826, et le 15 août 1819. Un autre Amand, se maria à Boston le 19 janvier 1764, à Marguerite LeBlanc, et on le retrouve à Québec le 4 juillet 1767, ou il fait réhabiliter son mariage contracté en présence de témoins, faute de prêtre. Un autre nommé Paul, épousa à L'Assomption, P. Q., le 10 octobre 1774, Marie Hébert, tandis que Basile se maria à Trois-Rivières, P. Q., le 24 janvier 1780 à Marguerite Amirault. Leur mère décéda à Nicolet le 1er janvier 1795 ; Madeleine, née le 5 juin 1714, et inhumée le 7 février 1715 ; et Charles, qui suit.

Mariés à Port-Royal, en 1694.

III

CHARLES LEBLANC, le dernier enfant issu de Pierre LeBlanc et de Madeleine Bourg, naquit au village des LeBlanc, sis à coté du Marais à Belisle, sur la rivière du Port-Royal, le 26 septembre 1716, et fut baptisé le même jour. Il était âgé de dix-huit mois et demi à la mort de son père. Il échappa à la déportation en 1755, avec sa femme et ses enfants, et plusieurs années plus tard il revint à Port-Royal où il séjourna quelques années et de là il alla se fixer définitivement à la Baie Ste-Marie, où il fut l'un des premiers colons, et s'établit à un endroit tout près de l'église St-Bernard, c'est-à-dire à l'Anse des LeBlanc, ou il décéda le 30 septembre 1805, et fut inhumé dans le vieux cimetière, à la Pointe de l'Eglise.

MADELEINE GIROUARD, née à Port-Royal, sur la fin du mois de novembre 1716 et a reçu les cérémonies du baptême quinze jours après. Elle fut enterré dans le vieux cimetière à la Pointe-de-l'Église Ci-suit son extrait de sépulture : "Le 8 juin 1805 a "été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le "corps de Magdelaine Girouard en son vivant épouse "de Charles LeBlanc, décédée de la surveille âgée de "près le 90 ans, mère, ayeule, bisayeule et trisayeule "de 180 enfants, petit-fils, arrière peiits-ffls et enfants "d'arrière petits fils dont 150 sont vivants dans cette "paroisse formant le nombre de 35 familles, en pré- "sence d'un grand nombre d'entre eux en particulier "de Charles LeBlanc, fils de François Comeau, "père et fils, et de Frédéric Melançon.

Mariés à Port-Royal, le 10 janvier 1735.

"(Signé) François Comeau, (Signé) Sigogne prêtre"

Madeleine Girouard était de deux mois moins âgée que Charles LeBlanc, son mari. Celui-ci ne lui survécut que quatre mois, et son acte de sépulture dit qu'il fut inhumé auprès d'elle.

IV

CHARLES LEBLANC dit CHARLITAN, issu des précédents, naquit au village des Le Blanc, sur la rive nord de la rivière du Port-Royal, le 15 avril 1738, et fut baptisé le lendemain. Il était l'ainé des garçons d'une famille de six enfants, savoir : ANNE-GERTRUDE, née 20 octobre 1735, épouse de Joseph Gaudet ; CHARLES dit CHARLITAN, susdit ; JOSEPH dit JOPPE, marié à ANNE DOUCET ; Pierre, époux de Marie-Praxède Belliveau ; FELICITE, mariée à François Comeau dit MAZA ; et MARIE-MODESTE-MADELEINE, née 5 janvier 1744, et mariée à Frédéric dit SOUDIC Belliveau. Charles dit CHARLITAN Le Blanc était âgé de 44 ans quand il contracta mariage et il décéda à l'Anse-des-Le-Blanc. Il fut inhumé à la Pointe-de l'Eglise vers 1850.

ANNE MELANSON, née vers 1759, fille de Pierre Melanson et d'Anne Melanson. Elle décéda à l'Anse-des-Le Blanc, laissant sept enfants, savoir : MARIE, femme de Jean dit JANEAU Comeau ; Anselme, (capitaine), marié 1. à Anne Gaudet, 2. à Anastasie Belliveau ; JOSEPH dit MORRISON, époux de Rosalie Thériault ; CHARLES, dit CHAT, marié à Marie Melanson ; NATALIE, femme de Charles Marin Belliveau dit SUCRE ; JEAN-BAPTISTE dit BONNI, mort cé-

novembre, à Belœil où il demeurait depuis quinze ans.

M. Huot était né à Belœil en 1844 et était le fils du capitaine C. H. Vilbon Huot et de Clémentine Vendandaigue. Il fit ses études classiques au séminaire de St-Hyacinthe, se fit admettre à l'étude du droit et entra comme clerc au bureau de MM. Mercier et Letendre, alors avocats à Saint-Hyacinthe et alla plus tard finir son droit au bureau de sir John Abbott, à Montréal.

M. Huot ne pratiqua pas sa profession d'avocat. Il exerça durant un certain nombre d'années le commerce des vins à Montréal, dans la maison Giberton & Drolet dont il fut l'associé.

M. Huot avait épousé en 1877, Mme Vve Aug, Langelier, de Saint-Jean, qui lui apporta une jolie fortune. M. Huot se créa une position très en vue dans le commerce. Il vint l'un des directeurs de l'ancienne banque Jacques-Cartier alors sous la présidence de l'hon. Alphonce Desjardins. Il fut candidat à l'échevinage à Montréal dans le quartier Centre contre l'échevin Rainville.

Instruit, M. Huot s'intéressait également beaucoup aux sciences et il faisait partie de

plusieurs sociétés scientifiques, entre autres de la société des numismates de la province de Québec. C'était aussi un littérateur ; et il a publié plusieurs plaquettes entre autres "La prise du fort de Saint-Jean en 1775."

***

Le dévoilement du monument élevé en l'honneur de François-Xavier Garneau ; notre historien national, monument dû à la générosité de l'honorable G. E. Amyot, conseiller législatif, a donné lieu à une manifestation inoubliable de patriotisme et de reconnaissance nationale, dans la vieille cité de Champlain

Ce superbe monument est l'œuvre de M. Paul Chevré, auteur du monument Mercier. L'artiste a représenté Garneau dans l'attitude du profond penseur. Il est assis et sa main droite, qui tient une plume, est appuyée sur le bras du fauteuil, comme pour se reposer des pages si intéressantes qu'elle a tracées. Au-dessus du fauteuil, on voit des livres, quatre volumes, représentant l'œuvre de Garneau. Le piédestal est tout festonné et orné de feuilles de laurier. Le monument est en bronze et le piédestal en marbre rouge. Sur l'une des faces du monument, est l'inscription suivante : François-Xavier Garneau, 1807-1866. "Offert au gouvernement provincial par l'ho-

CANADIANA

Le Révérend Père Philéas-Frédéric Bourgeois est décedé au collège Saint-Joseph de Memramcook, au Nouveau-Brunswick, le 3 avril 1913.

Né à Memramcook le 17 novembre 1855, de parents acadiens, M. Bourgeois fit ses études au collège même de sa paroisee natale.

En 1873, il entrait chez les Pères de Sainte-Croix, à Saint-Laurent de Montréal. Il prononça ses vœux à Memramroock en 1877 et fut ordonné prêtre à Moncton le 25 septembre 1879.

Professeur dans les collèges de son ordre de 1879 à 1882, il fit ensuite un stage de huit ans dans le ministère paroissial. En 1890, il reprenait l'enseignement qu'il ne quitta que pour se préparer à la mort.

Le Révérend Père Bourgeois était l'auteur des ouvrages suivants :

Panégyrique de l'abbé Sigogne. 1892.

L'école aux apparitions mystérieuses. Montréal, 1896.

L'histoire du Canada en 200 leçons.---- Montréal, 1903.

Deuxième livre de lecture. --- 1906.

Troisième livre de lecture. --- 1907.

Henry Wadsworth Longfellow, sa vie, ses œuvres littéraires, son poème "Evangéline". 1907.

***

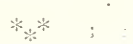
Dans la livraison de mars et avril 1913 du BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE QUÉBEC, le Révérend Frère Marie-Victorin, de l'Institut des Ecoles Chrétiennes, publie une petite étude très intéressante sur la maison de Charles LeMoine, fondateur de Longueuil.

C'est dans cette maison qu'on installa la chapelle provisoire de Longueuil dans les premiers temps de la paroisse.

Cette maison fut occupée par les membres de la famille de Longueuil jusque vers 1690.

Huit ans plus tard, en 1698, lorsque la paroisse de Longueil obtint son premier curé résidant, les seigneurs de Longueuil furent heureux de céder leur maison pour la transformer en presbytère.

Cette maison fut occupée comme presbytère jusqu'en vers 1815 ou 1818, puis elle servit de maison d'écoles. C'est en 1831 que les vieux murs qui renfermaient tant de souvenirs s'écroulèrent sous le pic des démolisseurs.



Ceux qui sont un peu au fait de leur histoire du Canada savent que le 6 mai 1776 deux vaisseaux de guerre anglais de 50 canons chacun, l'ISIS et le MERLIN, entraient dans le port de Québec portant deux compagnies du 29e Régiment et un parti de matelots. Ces deux vaisseaux relevèrent les citoyens de Québec de leur anxiété. En effet, ils craignaient encore le retour offensif des Américains.



M. Lucien Huot est mort subitement, le 23

libataire ; et MADELEINE, née 11 mars 1796 et mariée à Germain dit BENJAMIN Belliveau.

MARIES A LA BAIE STE-MARIE EN 1780.

V

JOSEPH DIT MORRISON LEBLANC, issu des précédents, naquit en 1786, à l'Anse-des-Le Blanc où il décéda.

ROSALIE THERIAULT, fille de Hilarion Thériault et de Marie Madeleine Belliveau. De Joseph dit MORRISON Le Blanc et de Rosalie Thériault naquirent les dix enfants suivants, savoir : THÉRÈSE-CHARLOTTE, née 13 octobre 1814, 1ère femme de Jovite Belliveau ; EDOUARD dit DIKE, époux de Dorothée Gaudet ; ELIZABETH, décédée non mariée le 6 octobre 1898 ; MARIE, décédée non mariée ; MATHURIN TOUSSAINT, dit TURINE, marié à Catherine Le Blanc ZACHARIE, mort en bas âge ; LUC, époux de JULIE VITALINE BELLIVEAU, PERE ET MERE DU PREMIER EVEQUE ACADIEN ; MADELEINE, mariée à Hilaire Comeau, père et mère de feu le sénateur Ambroise H. Comeau et de M. l'abbé Désiré Comeau, curé de Ste-Anne du Ruisseau à l'Anguille ; ANNE-LÉONISE, morte non mariée ; JOVITE-EUSTACHE (capt.), marié 1. à Marie-Elizabeth Comeau, 2. à Léonise Gaudet.

MARIÉS A LA POINTE-DE-L'EGLISE EN 1813.

VI

LUC LEBLANC, né à l'Anse-des-Le Blanc, le 9 novembre 1824. Après son mariage il alla s'établir au Township Line, autrement dit Village d'Ohio, sis à deux milles de l'Anse-des-LeBlanc et à un mille du Pont-de-Weymouth. Il décéda le 6 septembre 1891.

JULIE-VITALINE BELLIVEAU, née à l'Anse-des-LeBlanc, le 19 mai 1829, fille de Joseph Charles dit L'ESCARGO Belliveau et de Marie-Marguerite Comeau. Elle décéda le 5 novembre 1908.

MARIÉS A ST-BERNARD LE 27 OCTOBRE 1854.

VII

De cette union sont issus les enfants dont les noms suivent : MARGUERITE, née 14 mai 1857, 1ère femme de François à Gervais Comeau et mère de l'épouse du professeur J. Alphonse Benoit, à l'Ecole Normale de Truro ; MADELEINE, née 4 août 1859, et décédée à l'âge de 3 ans ; ROSALIE, née 12 mai 1862' et mariée à Louis à Charles Thériault ; JEAN-BAPTISTE, né 6 août 1864, et époux de Clara Lovitt ; et EDOUARD-ALFRED, premier évêque acadien, dont suit l'extrait de baptême :

"Le 19 octobre 1870, j'ai baptisé Edouard-Al-"fred né le 15 de ce mois, fils légitime de Luc Le-"Blanc et de Julie Belliveau. Le parrain a été Jean "LeBlanc et la marraine Rosalie LeBlanc.

(Signé) Richard Kearns."

L'extrait de baptême qu'on vient de lire est inscrit en latin dans le règistre de la paroisse de St-Bernard, et la pièce ci-dessus en est une traduction fidèle.

PLACIDE P. GAUDET.

norable G. E. Amyot, conseiller législatif."
De magnifiques gerbes de fleurs ont été placées sur le socle du monument par la société St-Jean-Baptiste, l'Institut Canadien, la province de Québec, la Chambre des notaires et la cité de Québec.

***

M. l'abbé P.-H.-D. Casgrain, chargé de recevoir les immigrants catholiques au port de Québec, vient de publier un EXAMEN CONSCIENTIAE destiné à rendre possible aux prêtres latins l'audition de la confession en langue ruthène. L'auteur, qui sait plusieurs langues, met les questions ruthènes en regard du latin avec la prononciation phonétique française. Ces feuillets peuvent rendre d'importants services.

***

Les CLOCHES DE SAINT-BONIFACE publient en supplément la RELATION DU DÉTROIT ET DE LA BAIE D'HUDSON de Nicolas Jérémie.

La RELATION de Jérémie fut publiée pour la première fois dans le RECUEIL DES VOYAGES AU NORD de Jean-Frédéric Bernard, à Amsterdam, en 1732. Il y a longtemps que cette édition est épuisée, et il est presque impossible aujourd'hui de se procurer un exemplaire de cet ouvrage qui remonte presqu'à l'origine

des luttes dans la Baie d'Hudson, entre la France et l'Angleterre.

Le Père de Charlevoix fait en ces termes l'éloge de Jérémie : "J'ai connu l'auteur qui était un fort honnête homme et un habile voyageur. Sa RELATION est fort instructive et judicieusement écrite."

***

Le R. P. A. G. Morice, O. M. I., vient de publier, en trois volumes de 400 pages, l'"HISTOIRE DE L'EGLISE DANS L'OUEST CANADIEN." Dans ce volumineux travail, l'auteur couvre une période qui s'étend de 1659 à 1905. Il faut avoir passé à travers cet ouvrage pour en bien saisir l'importance à tous les points de vue, de la documentation surtout, et pour comprendre l'immense labeur qu'il a dû nécessiter. De fait, cette Histoire de l'Eglise est en même temps l'histoire de ces vastes territoires découverts par nos ancêtres de France, par nos pionniers canadiens et ouverts à l'évangélisation par nos missionnaires.

Cette histoire vient à son heure ; il est opportun, au moment où l'Ouest se développe, où les races diverses venues par l'immigration poussent celles qui y ont été les premières, ou, du moins leur disputent d'immenses intérêts, de bien savoir quel est le rôle que les nôtres

HERALD" de l'époque disait, le 19 novembre 1838: "Nous venons de visiter les nouveaux gibets construits par M. Bronsdon, et nous croyons qu'on les érigera en face de la prison, afin que les rebelles prisonniers puissent obtenir un coup d'œil qui sans doute ne manquera pas de leur procurer un sommeil profond et des rêves agréables ! On peut pendre six ou sept hommes à la fois sur le nouveau gibet, mais dans un cas pressant on peut en "accomoder" (!) davantage."

Joseph Duquette n'avait que 21 ans lorsqu'on le pendit pour avoir défendu ce qu'il croyait être juste ; Robert était un cultivateur de St-Philippe de Laprairie, chef d'un groupe d'insurgés. Il était grand admirateur de Papineau ; F. X. Hamelin était l'ami de Robert et tous deux étaient officiers de la milice avant de se révolter ; les frères Sanguinet appartenaient à l'une des meilleures familles du pays, leur père était propriétaire de la seigneurie de LaSalle, dans le comté de Laprairie ; Decoigne, jeune notaire à Napierville, était âgé de 24 ans et marié. C'est le 21 décembre. 1838, que tous ces patriotes payèrent de leur vie l'amour de leur pays.

Moins de deux mois plus tard, le 15 février 1839 Narbonne, Nicolas, Daunais, Hindelang et DeLorimier furent exécutés. L'avenue qui s'étend de l'endroit où furent exécutés les patriotes, porte le nom du dernier nommé : avenue DeLorimier, et quand la prison sera disparue, cet artère restera pour rappeler aux générations futures le sacrifice des martyrs de 1838-39.

Des centaines de patriotes furent enfermés dans

la prison qui doit bientôt disparaître. Parmi eux furent le Dr Wolfred Nelson, qui devait plus tard devenir maire de Montréal ; M. R. A. R. Hubert, qui fut plus tard protonotaire, fut aussi incarcéré dans la prison actuelle. Il en est de même de feu le shérif Leblanc, qui fut aussi incarcéré comme prisonnier politique.

Notre première Chambre d'Assemblée

Demain,—17 décembre,--est l'anniversaire de l'ouverture de la première Chambre d'Assemblée élue par le suffrage populaire. Reportons-nous par la pensée à ce jour mémorable qui ouvrait une ère nouvelle à la politique canadienne jusque-là écrasée sous le poids du militarisme et du despotisme le plus effréné.

Des élections générales avaient eu lieu durant l'été, et le peuple bas-canadien avait choisi 35 Canadiens-français et 15 Anglais. Les villes de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sorel,---alors William Henry---, avaient élu 9 Anglais et seulement 3 Français, tandis que les campagnes avaient donné au parti français une écrasante majorité.

Parmi les sommités parlementaires de cette première Chambre, signalons tout d'abord Joseph Papineau et Pierre Bédard, les deux plus grandes figures du régime parlementaire à son début ; Q. A. de Bonne et J.

L'ouvrage se termine par une étude sur le pain et la panification, la pâtisserie, les entremets, la décoration des tables la combinaison des couleurs, la confection des desserts la conservation des fruits et la façon de servir.

Un certain nombre de menus sont indiqués avec les prix de revient.



LA PRISON DE MONTREAL

Quelques détails sur la vieille prison de Montréal qui sera vendue aux enchères prochainement.

Les plans de cette prison furent faits en 1825 par l'architecte Blaicklock. L'édifice fut érigé de 1830 à 1840, mais fut livré au gouvernement en 1837 et 1838.

Borthwick raconte qu'en avril 1837, le grand jury ayant visité la nouvelle prison, fit rapport que la nourriture y était insuffisante (½ lb. de pain et un gallon d'eau par jour), et que la vie y était insupportable. Un prisonnier qui y était incarcéré raconte dans une lettre du temps qu'il était enfermé dans une cellule où un homme pouvait à peine se retourner quand il était couché, et il ajoute : "Point de lit ni de paillasse, pas même une couverture pour se couvrir la nuit."

En 1852, l'intérieur de la prison fut démoli et reconstruit sur un plan différent, tel qu'il existe encore

et la même année l'aile nord-est de la bâtisse fut agrandie de huit pieds.

Jusqu'à l'année 1873, le terrain de la prison s'étendait jusqu'à la rue Notre-Dame, ou plutôt Sainte-Marie, comme on l'appelait alors, et interceptait la rue Craig. Lorsqu'on décida, en 1873, d'ouvrir cette dernière rue, il y eut une entente entre la ville et le gouvernement, et le mur de la prison fut reculé jusqu'à l'endroit où il est actuellement.

Jusqu'à cette époque la potence, qu'on érige maintenant dans la cour en arrière de la prison, s'élevait dans le coin sud-est de l'enceinte du terrain, et juste où se trouve aujourd'hui la pesée publique.

C'est là, où aujourd'hui passent chaque jour des milliers de personnes et où des centaines de cultivateurs vont faire peser leurs denrées, que furent exécutés les patriotes-martyrs : Cardinal, Duquette, Robert, Hamelin, les deux Sanguinet, Decoigne, Narbonne, Nicolas, Hindelang et DeLorimier.

C'est de la prison qui va disparaitre bientôt, que Cardinal écrivait, le 20 décembre 1838, à sa chère femme, les paroles angoissantes qui suivent : "Demain, à l'heure où je t'écris, mon âme sera devant son Créateur et son Juge. Je ne crains pas ce moment redoutable. Je suis muni de toutes les consolations de la religion. Oh Dieu ayez pitié de moi, de ma femme et de mes enfants, je vous les recommande, veillez sur eux, servez-leur d'époux et de père et ne tardez pas de les réunir tous avec moi dans votre saint paradis."

Et c'est en décrivant ce gibet où Cardinal et les autres patriotes devaient mourir que le "MONTREAL

ont joué de tout temps dans ce vaste pays qui est de plus en plus le grenier du monde, comme on avait prédit qu'il serait, il y a plusieurs années.

En outre d'une documentation qui fait de l'Histoire du R. P. Morice une œuvre très sérieuse, l'ouvrage est abondamment illustré des portraits et des signatures de ceux qui ont joué un rôle dans ces vastes contrées.

A côté de l'Histoire religieuse se déroule dans l'Ouest l'histoire politique qui est au plus haut point intéressante Dans le livre du R. P. Morice, on revit les troubles de la Rivière Rouge et la Rébellion de la Saskatchewan, avec la lutte scolaire qui n'est pas encore finie après tant d'années.

L'auteur termine son livre par une histoire du Klondyke.

***

Mademoiselle Amélie DesRoches, institutrice d'enseignement ménager, de Neuville, (Pointe-aux-Trembles), Portneuf, vient de publier un ouvrage très pratique et des plus intéressants sur l'Hygiène de l'alimentation. C'est la première publication de ce genre au pays et il est très agréable de constater que l'auteur a su accomplir un travail réellement sudérieur.

Le livre, écrit dans un style simple sans prétention, tient compte des progrès modernes de l'art culinaire et de la situation particulière de notre pays au point de vue de la production alimentaire. Il sera, aussitôt que connu, très apprécié par le personnel enseignant des écoles ménagères et par toutes les femmes qui ont le bon esprit de s'occuper d'économie domestique.

La première partie de l'ouvrage comprend des observations sur l'hygiène de l'alimentation et les propriétés chimiques des aliments, une liste des articles recommandés, tolérés ou interdits et une étude des substances alimentaires dans leurs rapports avec la guérison des maladies dyspepsie, diabète, affections du foie, goutte, obésité, etc.

Une seconde partie traite de l'art culinaire, indique les termes employés en cuisine, étudie la qualité et le mode d'emploi des produits dont une maison doit être pourvue.

La troisième partie consiste en des considérations théoriques et pratiques sur les diverses manipulations culinaires : confection des soupes et potages, des viandes de toutes sorte, utiisation des pâtes alimentaires, préparation des sauces, etc.

A. Panet, dont les noms sont bien connus, et que l'on retrouve à toutes les pages des débats législatifs. Il y avait aussi de beaux noms et des intelligences d'élite comme de Salaberry, le chevalier de Lorimier, Hertel de Rouville Ph. de Rocheblave, Ch. de Lotbinière ; de grands industriels, de riches marchands comme J. McGill, J. Frobisher et J. Young.

La Chambre siégeait alors dans l'ancien palais épiscopal, l'un des plus beaux édifices de la ville de Québec. Il était situé sur le rempart, à l'endroit même où se trouvait naguère le parlement provincial, sur le terrain aujourd'hui abandonné, entre le sommet de la côte de la Montagne et la petite terrasse-Bienville. C'était un grand bâtiment de pierre de taille, dont le principal corps de logis avec la chapelle au centre faisait face au fleuve. Une aile de soixante et douze pieds de longueur, avec un pavillon au bout, formait un avant-corps du côté de l'est. La chapelle, qui pouvait mesurer soixante pieds sur trente-six, avait été convertie en salle de délibérations à l'usage de la Chambre d'Assemblée législative.

⁂

Le premier acte fut la prestation du serment d'office. Chaque député, avant de se rendre à son siège, dut se soumettre à cette exigence parlementaire, devant trois commissaires spéciaux, les honorables Pierre Panet, Jenkin Williams et James Monk, M. Boutil-

lier huissier de la verge noire,—le MAGASINE DE QUEBEC l'appelle huissier à baquette noire, vint ensuite transmettre un message du lieutenant gouverneur Sir Alured Clarke, administrateur en l'absence de Lord Dorchester.

Ce message était conçu dans la forme qui suit :

"Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

"L'usage parlementaire et la manière convenable de conduire les affaires que vous allez entreprendre, rendent nécessaire que vous ayez un Orateur ; c'est mon plaisir que vous retourniez dans votre Chambre, et que vous fassiez choix d'une personne capable de remplir cet office, que vous me présenterez pour mon approbation Jeudi prochain à midi auquel temps je vous déclarerai les causes pour lesquelles j'ai convoqué cette Assemblée".

Il importait donc d'élire un orateur. On serait tenté de croire que cette élection se fit sans orage, vu la grande majorité de la députation française, et que le parti anglais, sentant son impuissance, laisserait faire ce qu'il ne pouvait empêcher. Il en fut tout autrement. M. McGill, de Montréal, proposa aussitôt l'ajournement. Cette temporisation ne devait avoir d'autre effet que de surchauffer les esprits qui, en-dehors de la Chambre surtout, étaient déjà assez excités. Le public avait désigné d'avance au poste d'orateur M. J. A. Panet, homme sage, modéré et très intelligent. Les Anglais auraient voulu un des leurs.

L'ajournement fut voté et fixé au lendemain, par une majorité de neuf.

Et la première séance de la Chambre était close, sans résultat.

***

Le 18 décembre, à l'heure dite, toute la députation, moins quatre de ses membres, était rendue à son poste, prête à engager la bataille qui promettait des émotions à la galerie.

M. Louis Dunière, l'un des députés de Hertford, proposa comme orateur M. J. A. Panet, député de la haute-ville de Québec. M. DeBonne appuya cette proposition par un discours destiné à faire ressortir toutes les brillantes qualités de M. Panet, sa science légale et surtout sa connaissance approfondie des lois municipales.

Malheureusement M. Panet parlait peu la langue anglaise, et M. McGill sut tirer bon parti de ce côté faible chez le candidat à la présidence, pour proposer à son tour un Anglais sachant le français. Ce fut le signal du combat, et la joute fut serrée.

M. McGill proposa M. Grant, député de la haute-ville de Québec conjointement avec J.-A. Panet, en disant que la qualification essentielle à un président d'une chambre mixte, était une connaissance parfaite des deux langues, sans quoi les débats seraient retardés et souvent rendus difficiles. "M. Grant, dit-il possède les deux langues à un égal degré ; il

est versé aussi bien que M. Panet dans la connaissance des lois du pays ; la situation qu'il occupait sous l'ancien gouvernement l'a mis au courant des formalités requises dans l'administration."

M. Bédard répliqua à M. McGill en disant que M, Panet savait assez l'anglais pour bien remplir les fonctions d'orateur.

M. Richardson soutint qu'il était de l'intérêt des Canadiens d'adopter la langue de la métropole, et son discours fut si chaleureux qu'il entraîna à sa cause M. Pierre-Louis Panet ; "Pour résoudre la question, dit ce dernier je vous demande si cette colonie est ou n'est pas une colonie anglaise ? Quel est le langage du souverain et du Parlement de qui nous tenons la constitution qui nous réunit ici ? quel est ce langage de l'Empire ? quel est celui d'une partie de nos compatriotes ? quelle sera la langue de l'autre province et de tout le pays dans une certaine époque ?"

"Eh ! quoi, s'écria M. Papineau, parce que les Canadiens, devenus sujets de l'Angleterre, ne savent pas la langue des habitants des bords de la Tamise, ils sont privés de leurs droits ? D'ailleurs M. Grant ne saurait être élu orateur, car les électeurs de la Haute-Ville de Québec signent, au moment où je parle, une pétition pour faire invalider son élection."

M. Grant proposa alors M. McGill qui, dit-il, est maître des deux langues, et mieux en

état que lui, et peut être que tout autre député de remplir la position d'orateur.

M. Lees appuya cette proposition ; mais objection s'étant élevée contre M. Grant, parcequ'il était membre du Conseil Exécutif, M. Walker proposa M.Jordan,député d'Effingham.

MM. de Bonne, Bédard et J. A. Panet prononcèrent alors des discours qui jetèrent la déroute dans le camp de l'opposition. M. Panet rappela que dans les îles de Jersey et de Guernesey, l'on parlait le français, bien qu'elles fussent sous la domination anglaise.

L'on prit le vote sur la question préalable et M. Jean-Antoine Panet fut élu par une majorité de dix : 28 contre 18. Quinze anglais et trois Français votèrent contre lui ; ces derniers étaient Pierre-Louis Panet, F. Dambourges et L. de Salaberry.

"Le président élu, dit Garneau, sans être un homme de talents supérieurs,possédait l'expérience des affaires, étant l'avocat le plus employé de son temps. Il avait l'esprit orné, les manières aisées et polies et parlait avec facilité et abondance."

Le 20, sir Alured Clarke approuva le choix de l'Assemblée législative, et il profita de l'occasion pour recommander l'harmonie.

N. E. DIONNE.

—— : ooo : ——

TABLE DES MATIÈRES